REVUE DU CENTRE DE RECHERCHE ET D'EXPERTISE EN GOUVERNANCE, RELATIONS INTERNATIONALES ET STRATEGIQUES EN AFRIQUE (RCREGRISA)

JOURNAL OF THE CENTRE FOR RESEARCH AND EXPERTISE IN GOVERNANCE, INTERNATIONAL AND STRATEGIC RELATIONS IN AFRICA

LE POLITOSCOPE



N°6 Mars 2026

« Ce n’est qu’au début du crépuscule que la chouette de Minerve prend son envol »

Georg Wilhelm Friedrich HEGEL

« En tant que groupe social, en tant que totalité, les intellectuels doivent à présent passer de la description de ce qui ne marche pas – du pourquoi et du comment cela ne marche pas – à une réflexion sur la "société dans laquelle nous souhaitons vivre" et sur les moyens de la réaliser ».

CHOMSKY Noam, Qui mène le monde ? Québec, Lux Editeur, 2018.

COMITE DE REDACTION/EDITORIAL COMMITTEE

Rédacteur en chef/Editor-in-chief
Professeur Hilaire de Prince POKAM

Université de Dschang

Cameroun

Secrétaires de rédaction/Editorial Secretaries

MBIATEM Albert (PhD), Enseignant-Chercheur à l'Université de Buéa (Cameroun) et membre de l'African Leadership Centre, King's College London, University of London.

SADIO Adama, Docteur en Science Politique, Enseignant-Chercheur en Science Politique à Montpellier Bussiness School, à l'Université Catholique d'Afrique de l'Ouest et à Madiba à Dakar (Sénégal).

TIOGO Romaric, Docteur en Science Politique, Université de Dschang (Cameroun).
METSAGHO MEKONTCHO Boris, Docteur en Science Politique, Université de Dschang (Cameroun).

Marketing

MOSOH Lewis MULUH, Docteur en Science Politique, Université de Dschang (Cameroun).

KAMNO Carine Gabrielle, Chargée de Cours en Science Politique, Enseignante-Chercheuse, Université de Dschang (Cameroun).

COMITE SCIENTIFIQUE/SCIENTIFIC COMMITTEE

ABOA ABIA Alain, Professeur Titulaire en sociolinguistique, Vice-Doyen de l'UFR Langues, Littérature et Civilisations, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire).

ABOYA ENDONG Manassé, Professeur de Science Politique, Vice-Recteur chargé des enseignements, de la professionnalisation et du développement, des technologies de l'information et de la communication, Université de Yaoundé II (Cameroun).

AKONO ATANGANE Eustache, Professeur de Science Politique, Université de Yaoundé II (Cameroun).

BANGUI Thierry, Docteur en Architecture, Consultant et chercheur en développement, Bangui (République Centrafricaine).

BIPELE KEMFOUEDIO Jacques, Chef de Département de Droit Public Interne, Faculté des Sciences Juridiques et Politiques, Université de Dschang (Cameroun).

CHIKOUNA Cissé, Maître de Conférences en Histoire, Université Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire).

DATIDJO Ismaila, Professeur en Anthropologie, Université de Dschang (Cameroun).

DEMBA Guy-Eugène, Maître de Conférences en Droit Public, Université de Bangui (RCA).

DOUI-WAWAYE Augustin Jérémie, Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques, Université de Bangui (République Centrafricaine).

EBOGO Frank, Maître de Conférences en Science Politique, chercheur au CREPS, Université de Yaoundé II (Cameroun).

EKAMBI DIBONGUE Guillaume, Professeur de Relations Internationales, Président du Conseil d'Administration de l'Université de Douala (Cameroun).

FANYIM Gaïus, Maître de Conférences en Science Politique, Université de Douala (Cameroun).

FOLEFACK Ernest, Docteur en Droit Public, Université de Dschang (Cameroun).

JACKSON Willy, Docteur en Science Politique, Relations internationales, Université Paris Diderot-Paris 7 (France), Consultant international, Président Fondateur de Jackson International Consulting (JIC), Sarl https://www.ji-consulting.com (France).

KAMDEM Pierre, Professeur de Géographie, Université de Poitiers (France).

KAMNO Carine Gabrielle, Chargée de Cours en Science Politique, Enseignante-Chercheuse, Université de Dschang (Cameroun).

KELMA MANATOUMA Nicodème, Chef de Département de Science Politique, Université de N'Djamena (Tchad).

KEMIR KIYEN James, Maître de Conférences chef de Département de Relations Internationales et de Résolutions des Conflits Université de Buea (Cameroun).

KOBI Joseph, Maître de Conférences en Histoire, Université de Bouaké (Côte d'Ivoire).

KOFFI-DIDIA Adjoba Marthe, Professeur de Géographie, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte-d'Ivoire).

KOUGNIAZONDE C. Christophe, Professeur, Doyen, Docteur. Kesington Adebukonola Adebutu Faculty of Law Houdegbe North American University Benin (HNAUB), Président Exécutif Académie Alioune Blondin Beye pour la Paix (ABBAP), Cotonou (Bénin).

LOFEMBE BENKENYA BEKE, Maître de Conférences en Relations Internationales, Université de Kinshasa (République Démocratique du Congo).

MBIATEM Albert (PhD), Enseignant-Chercheur l'Université de Buéa (Cameroun) et membre de l'African Leadership Centre, King's College London, University of London.

MANDJACK Albert, Professeur de Science Politique, Université de Douala (Cameroun).

MAOUNDONODJI Gilbert, Maître de Conférences Agrégé-CAMES en Science Politique, Faculté des Sciences Juridiques et Politiques, Université de N'Djamena (Tchad).

MEDOU NGOA Fred Jérémie, Professeur de Science Politique, Université de Douala (Cameroun).

MENGNJO TARDZENYUY Thomas, Chargé de Cours en Science Politique, Enseignant-Chercheur, Université de Bamenda (Cameroun).

MOSOH Lewis MULUH, Docteur en Science Politique, Université de Dschang (Cameroun).

MVELLE MINFENDA José Guy, Professeur de Relations Internationales, Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l'Université de Dschang (Cameroun).

NEMBOT NDEFFO Luc, Professeur d'Economie, Université de Dschang (Cameroun).

NGABO NDJAHA, Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques, Université de N'Djamena (Tchad).

NGUEKEU NDONGMO Pierre, Maître de Conférences en Science Politique, Université de Dschang (Cameroun).

NGWE Luc, Docteur en Science Politique de l'Université Paris X Nanterre. Chercheur indépendant rattaché à différents groupes de recherches (France).

NODEM Jean Emet, Professeur de Sociologie, Université de Dschang (Cameroun).

NOUMBISSIE TCHOUAKE, Maître de Conférences en Histoire, Coordonnateur du Groupe de Recherche sur le Colonisation (GERCO), Université de Dschang.

MOUMOUNI Guillaume, Ph.D. (Peking University) Assistant-Professor, University of Abomey-Calavi, Benin, Faculty of Law and Political Science Department of Political Science.

NGABO NDJAHA, Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques, Université de N'Djamena (Tchad).

NSOH NDIKUM Christopher, Professeur de Science Politique, Université de Yaoundé II (Cameroun).

NTUDA EBODE Joseph Vincent, Professeur de Relations Internationales et d'Etude Stratégiques, Directeur du Centre d'Etudes politiques et Stratégiques (CREPS) Université de Yaoundé II Soa (Cameroun).

OMBALLA Magelan, Professeur de Science Politique, Université de Yaoundé II (Cameroun).

POKAM Hilaire de Prince, Docteur en Science Politique, Professeur de Relations Internationales, Université de Dschang (Cameroun).

SAHA Zacharie, Professeur en Histoire, Université de Dschang (Cameroun).

SADIO Adama, Docteur en Science Politique, Enseignant-Chercheur en Science Politique à Montpellier Bussiness School et à l'Université Catholique d'Afrique de l'Ouest et à Madiba à Dakar (Sénégal).

SAKAI Makiko, Professeur de Sociologie, Tokyo University of Foreign Studies (Japan).

TAKAMTE Pierre Marie, Maître de Conférences en Relations Internationales, Université de Yaoundé II (Cameroun).

TASSOU André, Professeur d'Histoire, Université de Yaoundé I (Cameroun).

TOUO Hermann, Professeur de Science Politique, Université de Ngaoundéré (Cameroun)

TSANA NGEUGANG Ramsès, Docteur en Science Politique, Maître de Conférences en Science Politique, Université de Douala (Cameroun).

WANDJI KEMAJOU Axel, Docteur en Droit Public, Enseignant-Chercheur, Université de Dschang (Cameroun).

WASSOUNI François, Professeur en Histoire, Université de Maroua (Cameroun).

TABLE DES MATIERES

Zacharie SAHA & Emmanuel CHESSI, LE JOURNAL OFFICIEL DANS L'ACTION PUBLIQUE DE L'ETAT AU CAMEROUN (1916-1993)…….....11

Matthieu KANKOLONGO MBOMBO, Gabriel KABENGELA MUKENDI, Gédéon LUKALU KALALA & Germain CIMPAKA MUNDA, INSECURITE A MBUJIMAYI : Causes, acteurs et strategies de lutte……..27

Joseph Magloire DEUGA CHIEUDJUI, L'OUVERTURE DEMOCRATIQUE ET L'AVENEMENT DES MAIRES DE L'OPPOSITION A L'OUEST CAMEROUN (1990-2007)..... .51

Mahamat ABBO, CHARISME PERSONNEL ET IMPACT INSTITUTIONNEL DE « LA PREMIERE DAME TCHADIENNE HINDA DEBY ITNO » E……83

Philippe Idris TCHOFFO, « Jacques CHATUE ET LE PATRIOTISME : les enjeux d'une stratégie de résistance et d'affirmation»……...107

Lewis Mosoh Muluh & Nyungha TEGHAH MEKOM, LOCAL AUTHORITIES AND THE ANGLOPHONE CRISIS IN CAMEROON……131

Pierre NGUEKEU DONGMO & Jean Louis MBANG A MBANG, L'ACTION PUBLIQUE D'IMPLICATION DES FEMMES DANS LES PROCESSUS DE PAIX ET DE SECURITE CONTRE BOKO HARAM A L'EXTREME-NORD DU CAMEROUN…….141

MBOUTGAM NCHOUT ALI, LA PARTICIPATION DE LA CHINE ET DE LA FRANCE A LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LE COVID-19 AU CAMEROUN…….....167

Fabrice BELLA MESSINA, L'IMPLICATION DE LA CHINE DANS LA SECURISATION MARITIME DES COTES DE L'AFRIQUE : entre stratégie hétéroclite de puissance chinoise et opportunités africaines de développement ?.195

Kevin Gires NGUEBEN CHENDJOU, L'AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT POST GUERRE FROIDE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE : ENTRE SOLIDARITÉ ET CONTRÔLE POLITIQUE…215

Abdoulaye BAMBA, GEOGRAPHIE DE L'INTEGRATION REGIONALE AFRICAINE A L'EPREUVE DE LA COOPERATION SUD-SUD……...245

LE JOURNAL OFFICIEL DANS L'ACTION PUBLIQUE DE L'ETAT AU CAMEROUN (1916-1993)

Par
Zacharie SAHA
Email : sahazacs@gmail.com
et
Emmanuel CHESSI
Email : chessiemma5@gmail.com
Département d'Histoire et Archéologie,
Université de Dschang

Résumé : Le Journal Officiel, organe de publication gouvernementale, est pratiquement en voie de disparition au Cameroun. Ce support de la presse écrite d'Etat a pour fonction de diffuser les informations officielles. En cela, il relaie principalement la législation et la réglementation qui se constituent. Il existe ainsi une obligation de publier et d'insérer les textes de lois dans le Journal Officiel, donnant corps, dans une perspective d'objectivation du droit et de construction de l'État, à l'adage qui veut que « nul n'est censé ignorer la loi ». Créé au Cameroun en 1916 par les Allemands, le Journal Officiel est aujourd'hui l'organe de la presse écrite le plus ancien, mais dont la parution est devenue hypothétique. Cet article questionne l'importance réelle qu'accorde l'État camerounais à l'accès des citoyens à la loi, notamment à travers le Journal Officiel. Pour ce faire, cette étude s'appuie sur une recherche documentaire. De cette investigation, il ressort que le Journal Officiel est l'organe de publication le plus ancien du Cameroun. De plus, il joue un rôle primordial dans l'action publique camerounaise. Face à la menace de sa disparition de fait, la réflexion sur l'organisation du Journal officiel au Cameroun devrait intégrer une composante sur sa dématérialisation.

Mots-clés : Cameroun - État - Journal officiel - Information - législation - Presse.

Abstract : The Official Gazette, a government publication, is disappearing in Cameroon. The function of this print media is to disseminate the official information of a State. In this respect, it mainly relays the legislation and regulations that are formed. There is thus an obligation to publish and insert the laws in the Official Gazette, thus giving substance to the adage that 'no one is supposed to be ignorant of the law', from the perspective of objectivising the law and building the State. Created in Cameroon in 1916 by the Germans, the Official Gazette is today the oldest printed press organ, but its periodic publication seems to have been suspended since November 1993. The objective of this article is to question the real importance that the State attaches to citizens' access to the law in Cameroon, through the Official Gazette. To this end, our investigation consists of documentary research. From this investigation, we conclude that the Official Gazette is the oldest publication organ in Cameroon. Moreover, it plays a crucial role in Cameroonian public action. Faced with the threat of its de facto disappearance, the reflection on the organisation of the Official Gazette in Cameroon should include a component on its dematerialisation.

Key-words : Cameroon - State - Official Gazette - Information - legislation - Press.

INTRODUCTION

L'histoire de la presse écrite peut être perçue comme ayant une double vocation. Elle décrit son évolution et son influence sur les sociétés et les individus. Elle est aussi une source essentielle de l'histoire contribuant à reconstituer le passé[1]. Il importe de relever que les médias en Afrique Noire sont le résultat d'un transfert de technologie dont les premiers bénéficiaires avaient été, pour la presse et plus tard pour la radio, des Européens installés en Afrique[2]. C'est donc dans ce sillage qu'un organe de presse écrite officielle du Cameroun est né avec pour charges de rendre public les actes législatifs et réglementaires. Plus tard, cet organe a pris le nom de *Journal Officiel*, qui est un support de publication destiné aux annonces officielles du Gouvernement.

L'exercice de la publication au journal officiel s'inscrit dans une dynamique constitutive de l'État moderne où l'officialisation de l'activité étatique s'opère corrélativement à l'objectivation d'une distinction entre une activité publique et une activité privée[3]. Avec le temps, l'information officielle a été séparée de l'information privée. Ainsi, est né en 1870 le Journal Officiel en France. Ce modèle de communication a été par la suite transféré dans plusieurs colonies françaises d'Afrique. Au Cameroun, il est adopté peu de temps avant la fin de la Première Guerre mondiale. Avec la publication au journal officiel, le pouvoir diffuse et maîtrise une représentation de sa « puissance publique ». En portant ses activités à la connaissance des groupes restreints, mais spécifiques, le pouvoir se lie à des intermédiaires sociaux essentiels.

Pour autant, dans le cas d'espèce, il ne s'agit pas d'un mode de communication régulier et immuable que l'on retrouverait à tous les contextes politiques ou époques. Progressivement, avec l'autonomie du champ journalistique, le processus d'officialisation de l'activité publique change de nature. Car à présent, l'exercice de la publication officielle n'est plus garanti par la relation d'indépendance qui associait le développement d'une presse politique légitime au monopole privé de la diffusion de l'information gouvernementale. La conséquence de cette évolution, c'est que l'on assiste à une translation progressive du lieu où

---

[1] Pierre Albert, *Presse : Naissance et développement de la presse écrite*, Université Panthéon-Assas, 2015, consulté en ligne le 2 août 2021 à 14 h 55.

[2] Mamadou Dindé Diallo, *La pénétration de la presse écrite en Afrique : une création de l'époque coloniale*, Conakry, 2018, p. 11.

[3] Dans ce contexte, le « pouvoir s'affirme plus solidement comme un vis-à-vis tangible pour ceux qui lui sont purement et simplement subordonnés et qui ne trouvent en lui d'abord qu'une définition négative d'eux-mêmes. Ceux-ci constituent en effet ce que l'on appelle les personnes privées qui, n'exerçant aucune fonction officielle, se trouvent donc exclues d'une participation au pouvoir public en ce sens plus restreint devient synonyme d'étatique » ; Habermas J., *L'espace public*, Paris, Payot, 1978, p. 29.

s'opère la publication officielle. Elle se détache d'une activité économique privée pour s'exercer dans le cadre d'une activité étatique à part entière.

Plusieurs travaux relèvent le sens du JO ramant à contre-courant des espoirs fondés sur cet organe. A cet effet, Michèle Audin et Yves Cunnat dans leur article ressortent les mécanismes d'apparition du JO de la République de France, tout en soulignant que le JO est une mémoire de conservation de l'histoire. Pascal Gougeon quant à lui met en exergue la question de la publication au JO, qui est une forme tout à fait naturelle.

Quant à cette étude, l'accent est mis sur la place du JO dans la diffusion des actes législatifs et réglementaires au Cameroun. Il examine à cet effet le problème d'accessibilité au JO au Cameroun par le citoyen. La question est précisément celle de savoir quelle est l'importance que l'Etat accorde à l'accessibilité de la loi au Cameroun à travers le journal officiel. Pour y répondre, nous formulons l'hypothèse selon laquelle, en dépit de son importance, le journal officiel « boîte noire » de la diffusion législative et réglementaire est resté inaccessible et peu connu par bon nombre de Camerounais. Pour rendre compte de cette inaccessibilité depuis ses origines à nos jours. Cet article interroge précisément l'importance réelle que l'Etat accorde à l'accès des citoyens à la loi au Cameroun notamment à travers le JO. Ce faisant, l'étude explore d'abord le contexte de sa création, puis examine successivement la métaphore de l'obligation publique d'informer, la polémique relative au rapport entre le Journal officiel et Cameroon Tribune et enfin, la problématique d'une renaissance du Journal officiel à travers *la* digitalisation ou dématérialisation.

I – AUX ORIGINES DE LA PRESSE ECRITE AU CAMEROUN

Du latin *pressus,* pressé, comprimé, serré, enfoncé, la presse désigne d'une manière générale, l'ensemble des moyens de diffusion de l'information écrite tels que les quotidiens, les hebdomadaires et autres publications périodiques ainsi que les journaux professionnels contribuant à la diffusion de l'information écrite. Tirant son origine de l'usage d'une presse d'imprimerie, l'expression « presse écrite » sert à distinguer la presse par rapport aux autres médias (radio, télévision, Internet et ses attributs). On comprend aisément que cette expression renvoie à l'ensemble des supports d'information écrite[4]. Cette partie montre que le JO est l'organe de publication le plus ancien au Cameroun.

[4] Alain Assomo, « La presse écrite au Cameroun à l'ère des revendications d'indépendance : approche historique », Université de Yaoundé II Cameroun-Master II, recherche en science de l'information et de la communication, 2010, (consulté en ligne le 15-10-2021 à 3 : 00).

A - Les débuts de la presse écrite au Cameroun

L'histoire de la presse écrite au Cameroun semble difficile à cerner. En contexte colonial, seuls les colons ont le droit de créer d'organe de presse au Cameroun. La presse écrite s'aligne aussi dans ce sillage-là. Le premier support d'information camerounais s'appelle *Mulee a nguea*. Celui-ci fut qualifié de guide par les Allemands en raison du fait qu'elle servait d'orientation. Il était rédigé en duala, l'une des multiples langues camerounaises et édité par la Mission protestante de Bale en vue de consolider la foi chrétienne et d'abolir les croyances traditionnelles, elle est parue en 1903[5]. D'autres organes de presse l'ont suivi. Yetna, V.S. Fouda estime que la presse coloniale est représentée par :

- *Le Muedi ma Musango* créé en 1906, message de paix ;
- *Elolo be ya kamerun* en 1908, qui évoque sans doute le premier périodique édité à Hambourg et réalisé par un Camerounais, M'Pondo Akwa ;
- *Amtsblatt fur das SchutzgebietKamerun*, imprimé à Buéa dès 1908, un bimensuel qui s'apparente au journal officiel ;
- Le *Mulea nguea*, qu'il situe sa création en 1910, or il est apparu selon plusieurs analyses en 1906 ;
- *Le Kamerun post*, bihebdomadaire d'intérêt commercial édité à Douala le 8 octobre 1912[6].
- D'obédience chrétienne et à vocation civilisatrice, ces premiers journaux, produits des missionnaires protestants et catholiques, visaient des objectifs pastoraux et sociaux. À ce sujet, L. Saah explique que « la presse missionnaire est l'un des moyens les plus efficaces à la fois pour l'évangélisation des masses africaines et pour la transformation des structures sociales et ancestrales sans lesquelles tout effort d'évangélisation serait voué à l'échec »[7].

Parlant de *l'Amtsblatt fur das Schutzgebiet Kamerun,* ce dernier publiait pendant son fonctionnement, les informations officielles de la métropole. Mais il faut souligner qu`il n'était pas uniquement spécialisé en matière de publication des informations officielles. Il traitait aussi les nouvelles concernant la vie des

[5] Louis-M. Onguéné Essono, *Innovation morphosyntaxique en presse écrite francophone* : *Analyse de quelques emplois de la préposition*, Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de Yaoundé 1, Cameroun, p. 138.
[6] *Ibid*. p. 138.
[7] Saah L., *Contribution à l'histoire de la presse écrite de langue Française* et *locale au Cameroun de l'origine à l'autonomie (1884-1958)*, Thèse de doctorat, Université de Paris II, 1975, p. 31.

indigènes[8]. De ce fait, pour une administration coercitive, on relève que la présence allemande est effective au Cameroun depuis le 12 juillet 1884 à février 1916[9].

B - La guerre franco-germanique au sujet des archives et la naissance du Journal Officiel

La Première Guerre mondiale au Cameroun a vu naître un nouveau conflit entre Allemands et Français au sujet des archives. Pour des raisons de stratégies militaires, le gouvernement allemand du protectorat préfère emporter, voire brûler une partie de ses documents plutôt que de laisser aux mains des Alliés des informations sur l'armée allemande, le pays et l'administration coloniale.

Connaissant l'importance des archives dans l'administration et dans l'optique de repousser les Alliés, les Allemands ont pratiqué la « tactique de la terre brulée », qui consiste à tout détruire sans toutefois laisser les traces à l'ennemi. Au Cameroun, cette méthode est pratiquée sur la destruction des archives. Dans cette logique, nous fait constater Isabell Scheele, « il est probable qu'une partie non négligeable des autres archives du Cameroun, qu'elles soient administratives, juridiques, médicales ou encore ethnologiques, a été également soit détruite, soit emportée, ce que tendent à confirmer plusieurs documents français »[10].

Le 1er avril 1916, les administrateurs français et britanniques ont officiellement pris possession du territoire camerounais. En attendant l'élaboration d'un traité de paix en Europe, elles ont envisagé l'instauration d'une administration temporaire de condominium qui n'a finalement pas vu le jour[11]. Les débuts de l'occupation étaient difficiles pour les nouveaux maîtres du Cameroun. Les raisons les plus couramment citées sont d'abord l'absence partielle d'archives allemandes sur le fonctionnement de l'organisation administrative et économique, puis, la disparition de la plupart des « agents indigènes » qui auraient pu instruire les nouveaux maîtres du Cameroun sur le fonctionnement des institutions et qui « avaient été mobilisés ou avaient suivi leurs anciens maîtres »[12].

Le 1er novembre 1916, on assiste à l'apparition du tout premier numéro du JO du Cameroun[13]. Ce dernier portait le nom du Journal Officiel des Territoires

---

[8] Harry Rudin R., *Germans in the Cameroons, 1884-1914. A case study in Modern Imperialism, New York, Greenwood Press*, 1968, p. 218.
[9] Victor Julius N., *Cameroun, 1884-1985. Cent ans d'histoire*, Yaoundé, CEPER, 1990, p. 69.
[10] Isabell S., « La Première Guerre mondiale au Cameroun : une guerre des archives » ? dans *Cahiers d'Études Germaniques*, p. 231.
[11] Lire Lovett Z. Elango, Anglo-French condominium in Cameroon, 1914-1916, History of misunderstanding, Limbe, Navi Group Publications, 1987.
[12] Merlin, Rapport du 06-10-1915, FR ANOM 2300 COL21, p. 3, consulté le 5 avril 2019 à 11 h 52.
[13] Monique Ngo Mayaq, *Le journal officiel du Cameroun*, Camelex, 2007, consulté le 24 mars 2019 à 23 : 42.

Occupés de l'Ancien Cameroun. Il est imprimé à l'Imprimerie Impériale et a pour fonction de rendre publics tous les actes officiels pris par l'administration coloniale française. Ces actes officiels concernaient les décrets signés par le pouvoir métropolitain et les actes venant du gouvernement local. La mise sur pied de ce journal par les colons français était de rendre plus authentique et fiable les informations de l'administration. Cet organe de publication devait donc se distinguer des journaux à vocation commerciale et qui donnaient accessoirement à la population des nouvelles du pays.

Au final, la mise sur pied de la presse officielle écrite au Cameroun a joué un rôle primordial sur le fonctionnement de l'administration coloniale. La création de l'*Amtsblatt fur das Schutzgebiet* a servi pendant une brève période à jouer le rôle du JO. La naissance du Journal officiel au Cameroun tire ses racines de cette presse écrite.

II – UNE METAPHORE DE L'OBLIGATION PUBLIQUE D'INFORMER

L'accès à l'information est un droit garanti par le constituant. Le JO est l'instrument par excellence de l'information officielle dans un État de droit. Dans les États modernes, l'utilisation de cet instrument de communication vient garantir le droit. Cette partie montre la place du JO dans l'action publique camerounaise.

A - Évolution du Journal Officiel du Cameroun

Le JO du Cameroun voit le jour le 1er novembre 1916, au lendemain du départ des Allemands au Cameroun. En effet, la France l'adopte parce qu'il est d'une importance capitale dans l'enregistrement des actes administratifs. Il était important pour les administrateurs français, de distinguer l'information officielle de l'information privée. Cela devait passer justement par l'utilisation d'un mécanisme de communication différent des organes de presse privée[14].

C'est donc dans ce contexte que voit le jour le Journal Officiel des Territoires Occupés de l'Ancien Cameroun, imprimé à Buea, à l'Imprimerie Impériale. Les principales missions de ce journal étaient d'informer les populations locales à propos de tous les actes pris par l'administration concernant un domaine précis de la vie du territoire sous le règne des colons[15]. Le 20 janvier 1920, un décret fut signé pour réglementer le transfert des actes publiés en France en Afrique Equatoriale Française[16]. Ce décret stipulait que « certains actes pris par la colonie

[14] Emmanuel Chessi, « Le journal officiel du Cameroun… », p. 48.
[15] Alassane Mouhamadou, présentateur de l'émission forum du studio Kalambour, DJIKITE MORA Fatimata, Directrice de l'Imprimerie Gouvernementale du Mali, invitée de l'émission, le 20 mars 2017 à 20 h.
[16] Journal officiel de la République de France, décret, portant transfert des actes publiés en France en AEF, 20 janvier 1920, p. 132.

sont transférés en AEF ». D'emblée, le JO du Cameroun connaît ainsi une évolution considérable.

- De 1927 à 1945 : Journal officiel des Territoires du Cameroun, paraissant une fois par mois, à savoir, chaque premier mercredi ayant pour but de rendre publics les actes pris par la métropole depuis Paris d'une part, et ceux pris par l'autorité locale à savoir le Haut-commissaire d'autre part.
- De 1945 à 1950 : Journal officiel de l'État Sous-Tutelle du Cameroun, paraissant tous les premiers et les 15 de chaque mois.
- De 1950 à 1960 : Journal officiel du Cameroun français, paraissant deux fois par mois.
- De 1960 à 1961 : Journal officiel de la République du Cameroun, paraissant deux fois par mois et constitué de deux parties distinctes. La première est la partie officielle et la seconde est la partie non officielle.
- De 1961 à 1972 : Journal officiel de la République Fédérale du Cameroun, paraissant deux fois par mois et constitué cette fois de deux versions. La version française et celle anglaise. Ce journal devient plus volumineux, suite à la publication en anglais et en français.
- De 1972 à 1984 : Journal officiel de la République Unie du Cameroun, paraissant deux fois par mois, avec parfois des numéros spéciaux qui apparaissaient chaque semaine.
- De 1984 à nos jours : Journal officiel de la République du Cameroun[17].
- Soulignons que, cette évolution ne s'est pas seulement effectuée sur l'angle de dénomination, mais aussi sur son fonctionnement et son organisation. En tant qu'instrument au service de l'État, le journal officiel met en exergue la pratique du droit. Il est important de souligner que son utilisation relève d'un droit constitutionnel.

B - Importance du journal officiel dans l'enregistrement des actes législatifs et réglementaires

Le Journal Officiel est selon Mireille Paulette Nsom, « un organe de publication qui rend compte les activités publiques et politiques d'un État »[18]. À sa suite, Gizelle Ngoh le présente comme un « organe de publication publique de l'État, qui diffuse les lois, décrets, arrêtés, ordonnances aux citoyens »[19]. Ces définitions mettent en exergue l'importance du journal officiel dans un État et la place qu'il occupe dans la production des textes législatifs et réglementaires au Cameroun.

[17] Emmanuel Chessi, « Le journal officiel du Cameroun… », pp. 70 à 76.
[18] Mireille Polette N., *Personnel du service des ventes du journal officiel à l'imprimerie nationale*, Yaoundé, 26 février 2019, 13 : 7, 56 ans.
[19] Gizelle Ngoh, personnel de l'imprimerie nationale, Yaoundé, 26 février 2019, 52 ans.

Document utile notamment pour le citoyen et l'administration, informe et vulgarise la loi enfin que « nul ne l'en ignore »[20]. En effet, certains décrets sont pris pour définir le domaine de l'État[21] et aussi longtemps que ces décrets ne sont pas publiés, le citoyen reste indifférent. C'est certainement dans ce même sens que Fatimata estime qu'on « ne peut pas imaginer un État de droit sans journal officiel »[22]. Le journal officiel est à ce titre un moyen efficace de publication, un lien d'information. Il est un document d'une importante valeur. Par son caractère officiel de porter, de conserver l'information vis-à-vis du grand public, le JO a deux fonctions. D'abord, c'est un journal qui permet de garantir les droits du citoyen. Lorsqu'il n'est pas édité, son contenu en termes d'informations portées par l'État ne peut pas être opposables au particulier. Il faut comprendre que ce journal se distingue précisément des autres journaux par son caractère officiel. Ensuite, il assure une certaine garantie du respect des règles du droit. C'est-à-dire, l'État qui prend ses règles se rend responsable de ces règles dans la mesure où il a la responsabilité d'informer les citoyens notamment par le truchement du Journal Officiel.

De manière succincte donc, le journal officiel a entre autres deux missions essentielles, celle de garantir les droits du citoyen et celle d'imposer le caractère obligatoire des règles[23]. La règle de droit ordonne, défend, permet, récompense ou punit. Même lorsque la règle de droit est permissive, elle a un caractère obligatoire parce qu'elle interdit aux autres de porter atteinte à cette liberté. Ce sont ces lois et règlements qui donnent au JO un poids considérable et renforcent son caractère officiel.

Le journal officiel est une publication qui constitue une « boîte noire » pour la République en matière d'enregistrement des actes administratifs[24]. Malgré cette importance, le journal officiel du Cameroun tend à disparaître. Or, il revient à l'État d'informer.

---

[20] Ce célèbre adage ne signifie pas que tout citoyen est censé connaître l'ensemble des textes législatifs et réglementaires existant dans un ordre juridique. Il représente une fiction juridique c'est-à-dire un principe dont on sait la réalisation impossible, mais qui est nécessaire au fonctionnement de l'ordre juridique.

[21] Rose Ella, *Chef service d'Audition du journal officie*l, 1er mars 2019.

[22] Fatimata Moro D., *Directrice de l'imprimerie gouvernementale du Niger*, interviewé par Alassane M., présentateur de l'émission le Forum du Studio Calambour.

[23] Fatimata Moro D., Directrice de l'imprimerie gouvernementale du Niger, interviewé par Alassane M., présentateur de l'émission le Forum du Studio Calambour, mars 2017.

[24] Messa Sidibé, Journal Officiel : *La Mémoire de la République*, Bamako, 15 juin 2017, consulté le 10 avril 2019 à 10 h 34.

C - Les devoirs de l'État : l'information comme service public

Si aujourd'hui le journal officiel existe encore, c'est parce que l'État a l'obligation de rendre publics les actes qu'il prend. Mais l'on constate que cette obligation ne vient pas *ex nihilo.* Elle est garantie en effet par le constituant. Pour aller plus loin à ce sujet, la liberté d'information veut dire non seulement que l'État fasse droit aux demandes d'information, mais aussi qu'il publie et diffuse largement les documents présentant un intérêt majeur pour le public. La loi pose donc une obligation générale de rendre public tout en définissant les principales catégories d'information sujettes à publier[25].

Pour garantir le droit, l'État a donc cette obligation de rendre publiques ses informations afin que « nul n'en ignore ». C'est vrai que, peu d'attention soit portée en ce jour à cette technologie politique récurrente qui contribue à légitimer l'exercice d'une autorité politique[26]. Comme le relève Bourdieu P., la publication est l'acte d'officialisation par excellence. L'officiel est ce qui doit être rendu public afin de permettre à tout le monde à la fois pris à témoin et appelé à contrôler, à ratifier, à consacrer, et il ratifie, et consacre, par son silence même[27]. Force est de constater qu'il n'en a pas toujours été ainsi.

Malgré cette obligation, le journal officiel du Cameroun est resté inaccessible et peu connu par bon nombre de citoyens camerounais. D'aucuns le confondent à *Cameroon Tribune*.

III – LA CHOSE ETSON DOUBLE : LE JOURNAL OFFICIEL ET CAMEROON TRIBUNE

Le journal officiel du Cameroun est de nos jours confondu au quotidien gouvernemental *Cameroon Tribune*. Le citoyen lambda, par ignorance du JO, pense plutôt que *Cameroon Tribune* serait le journal officiel en tant qu'organe de communication gouvernemental camerounais. Une telle confusion peut s'expliquer dans une certaine mesure.

A - Circuits de distribution du Journal officiel et *Cameroon Tribune*

Pour comprendre les raisons de l'ignorance du journal officiel du Cameroun, il faut d'abord interroger les circuits de distribution de ce dernier. Rappelons tout d'abord qu'il s'agit d'un journal spécialisé. Or, *Cameroon Tribune* est généraliste. Parlant de cette dernière, ce dernier voit le jour en 1974. Il a été pendant une bonne période le seul journal autorisé au Cameroun. Dès ses débuts, il

[25] Droit du public à l'information : Principes relatifs à la législation sur la liberté de l'information. International Standards Series, p. 5.
[26] Pascal Gougeon, « Nul n'est censé ignorer la loi », p. 67.
[27] P. Bourdieu, *Choses dites*, Paris, Minuit, 1987, p. 100.

paraissait en anglais et en français. Au début des années 1980, les deux versions furent fusionnées, en publiant certains articles en anglais et d'autres en français[28].

La réputation de *Cameroon Tribune* très proche d'ailleurs du Gouvernement, a poussé les Camerounais à lui accorder très peu de crédibilité. Car ses annonces sont souvent surnommées « Journal des bonnes nouvelles » ou « la voix d'Etoudi ». Ce dernier est quasiment utilisé aujourd'hui pour les annonces officielles[29]. C'est un journal qui touche de nos jours, la plus grande partie de la population, suite à son accessibilité.

Le journal officiel par contre est la mémoire d'un État. La publication des lois, décrets, traités et arrêtés réglementaires est une condition de leur applicabilité au tiers ; faut-il le rappeler. Si aujourd'hui le journal officiel n'est pas accessible dans notre pays, c'est suite à ses circuits de distribution.

Mais avant cela, il est à noter que le contenu du journal officiel est un contenu de rigueur qui n'intéresse pas le citoyen lambda. Peu d'Africains accordent un intérêt particulier au journal officiel[30]. En effet, le circuit de distribution du journal officiel au Cameroun est très limité. La distribution se fait presqu'exclusivement dans les ministères.

Ensuite, le journal officiel du Cameroun reste et demeure inaccessible tout d'abord suite à ce circuit de distribution restreint, mais aussi à d'énormes difficultés que l'on rencontre. Il est produit en petite quantité, suite à l'absence d'une main-d'œuvre suffisante et qualifiée, des machines très vieilles. L'une des difficultés majeures d'avoir accès au journal officiel est sa non-disponibilité dans la plupart des bibliothèques publiques du Cameroun. Or, *Cameroon Tribune* se retrouve presque partout dans les kiosques, les bibliothèques entre autres[31].

C'est donc dire qu'à cause du volume énorme de textes et l'ancienneté des machines et le personnel réduit, la distribution demeure très lente, contrariée. Tous ces éléments ont contribué à entraver la relation du journal Officiel avec le grand public. N'étant donc pas disponible, parce que réduite à l'impression cet organe n'est pas connu du grand public. La mission du journal officiel dans un État à près de 50%, c'est d'informer le public sur le fonctionnement dudit État[32]. Certains estiment que c'est un document confidentiel.

---

[28] Emmanuel Chessi, « Le journal officiel du Cameroun… », p. 6.
[29] Festus Eribo and Enoh Tanjong, *Journalism and mass communication in Africa: Cameroun*, Lexington Books, Lanham, 2002, p. 5.
[30] Olivier Bilé, Enseignant à l'ESSTIC, Yaoundé, 21 mars 2019.
[31] *Ibid*., p. 113.
[32] Fatimata Mora, Directrice de l'imprimerie gouvernementale du Niger, interviewé par Alassane Mouhamadou à l'émission forum du studio calambour, le 27 mars 2017.

Or, c'est plutôt un document à la portée de tous, l'accès au journal officiel se fait soit par achat ou par abonnement. Aucun mécanisme n'est envisagé pour que le journal officiel aille vers le grand public. L'obligation revient au public de se rendre auprès des locaux abritant le journal officiel afin de s'en acquitter. L'administration étant prioritaire. Car le journal officiel n'a pas un objectif lucratif.

B - L'inaccessibilité de la loi au Cameroun

Une loi entre en vigueur le lendemain de sa publication au journal officiel. Le journal officiel étant ici cet organe de publication publique d'un État. Au Cameroun, la loi n°88/016 du 16 décembre 1988 régissant la publicité au Cameroun donne la définition de façon claire la publicité. Cette loi stipule dans son article 2 que la « publicité est un ensemble de moyens utilisés ou mis en œuvre à travers les supports pour faire connaître une entreprise ou en vue d'inciter le public à l'achat d'un produit ». Dans son article 3, elle présente les différents supports de publication au Cameroun : la radiodiffusion, la télévision, la presse écrite[33].

De ce fait, si le journal officiel demeure inconnu au Cameroun, c'est qu'il n'est pas largement publié. En appliquant cette loi, on doit prendre en compte que les citoyens lambda sont toujours dans l'ignorance du journal officiel. Cette ignorance du journal officiel nous conduit sur l'inaccessibilité de la loi au Cameroun.

Le citoyen ignore la plupart des lois publiées au Cameroun parce qu'il ne connaît même pas à quoi ressemble l'organe de publication de la loi. En effet, l'insuffisance mise à disposition matérielle et intellectuelle de la loi par les pouvoirs publics camerounais éloigne les citoyens de cette norme. Pour le cas d'espèce, la publicité apparaît comme clé incontournable de l'accessibilité à la loi et au journal officiel et aussi toute insuffisance des mécanismes y afférents et vecteur d'inaccessibilité. Rendre publiques les lois concerne d'ailleurs une obligation pour ceux qui gouvernent dans un cadre purement démocratique. À ce titre, Sourioux pense à cet effet que : « le bon législateur par destination ne doit pas perdre de vue que les lois sont faites pour les hommes et non les hommes pour les lois »[34]. Les citoyens ont le privilège de jouir d'un droit subjectif à l'information donc, ils sont obligés en retour de connaître la loi. L'on comprend donc pourquoi les juges déclarent : « il faut d'abord que la loi soit suffisamment accessible : le citoyen doit pouvoir disposer de renseignement suffisant dans les circonstances de la cause, sur les normes juridiques applicables à un cas donné »[35].

[33] C/f, *Journal officiel de la République du Cameroun*, 16 décembre 1988, p. 125.
[34] Jean-Louis Sourioux, « Le bon législateur selon Portalis », art. cité, p. 516.
[35] Jean-Manuel Larralde, « Intelligibilité de la loi et accès au droit », LPA, 2002, p. 11.

À titre d'exemple, combien de citoyens camerounais sont au parfum de l'existence du « journal officiel » ? Combien d'entre eux peuvent établir la différence entre cette plateforme officielle de publication des actes normatifs étatiques et le journal radio ou télédiffusé ou même *Cameroon Tribune* ? Objectivement, ce *distinguo* semble être l'apanage des seuls étudiants brillants des facultés de Droit ; des Lettres et Sciences Humaines à l'instar de l'Histoire, pendant que le reste du corps social appréhende indistinctement ces institutions de communication. Une telle situation met en examen le degré d'inaccessibilité ambiant au Cameroun, facteur majeur de la mauvaise application de la loi[36]. Il est donc urgent de rapprocher le citoyen de la loi, afin que nul ne l'ignore, car son ignorance est susceptible d'avoir les conséquences néfastes sur le système de gouvernance[37].

La connaissance du journal officiel nous pousse à connaître la loi. Cette ignorance ou inaccessibilité du journal officiel a permis à ce que les Camerounais ne connaissent même plus les différentes lois qui existent et qui sont promulguées au Cameroun. Le constat que l'on fait ici est celui de savoir que c'est au moment où l'on commet cet acte que cette formule « nul n'est censé ignorer la loi » s'applique.

En somme, cette ignorance du journal officiel est due tout d'abord à son inaccessibilité, son circuit de distribution très réduit. Dans cette optique, *Cameroon Tribune* demeure donc l'organe par excellence des annonces officielles au Cameroun, suite à son accessibilité et son coût moins élevé.

IV – FAIRE RENAITRE LE JOURNAL OFFICIEL : POUR UNE DEMATERIALISATION

Aujourd'hui, l'on constate avec évidence que le journal officiel est en voie de disparition. Pour une renaissance de ce dernier, la dématérialisation semble l'unique option.

A - La restructuration des mécanismes de publication au Journal officiel

L'évolution de la société démocratique a permis de développer une conception différente, néanmoins primordiale de l'information officielle. Elle ne doit plus être un simple objet du droit. Le destinataire de l'information est au cœur de la liberté de la presse[38]. De façon générale, si l'on s'en tient à cette perception,

[36] Stève Thierry Bilounga, « La crise de la loi en droit public camerounais » …, p. 53.
[37] Patric Voisin et Marielle de Bechillon (dir.), *Lois des Dieux, Lois des Hommes*, Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne, L'Harmattan, 2017, p. 235.
[38] Frédérique Brocal Von Plauen, « Le droit à l'information en France », Thèse pour l'obtention du grade de Docteur en Droit, Université Lumière-Lyon 2, Faculté de Droit et de Science Politique, 2004, p. 42.

l'État camerounais se doit de restructurer, voire d'améliorer les mécanismes adoptés en matière de publication du journal officiel. À cet effet, si l'État veut rendre le journal officiel accessible, le redémarrage de ce dernier, de façon effective et en mettant sur place des ressources financières adéquates, reste et demeure primordiale. Dans la même foulée, on peut aussi procéder à l'harmonisation des délais d'entrée en vigueur des différents textes insérés dans le journal officiel. Ceci passe généralement par la mise en action d'un « délai entre la publication et l'entrée en vigueur des textes en fonction de la portée géographique et matérielle dudit texte »[39].

B - L'intégration des TIC

Avec l'avènement des Technologies de l'Information et de la Communication, l'information court à une vitesse supérieure. L'opinion publique est largement influencée par les médias. En intégrant donc les nouvelles technologies de l'information et de la communication, l'on peut rapprocher l'information officielle des citoyens. S'agissant justement de la prise en compte de l'outil informatique, à titre de droit comparé, on peut s'inspirer de la législation française. En droit français, « la publication des actes », à savoir les lois, les ordonnances y compris leur rapport de présentation, les décrets, arrêtés, ainsi que les autres décisions administratives, « est assurée, le même jour, dans des conditions de nature à garantir leur authenticité, sur papier et sous forme électronique ». Le journal officiel est de façon constante et gratuite, « mis à la disposition du public sous forme électronique »[40].

De plus, il faut considérer le support technique de diffusion de la presse à savoir le média ou le multimédia. Il peut prendre plusieurs formes : la publicité, l'affichage, l'Internet, la presse écrite, la radio et la télévision. La diffusion par voie d'affichage doit être améliorée au moyen des supports éloignés des intempéries. La création des bulletins officiels au sein des ministères peut être envisagée[41].

C - Promouvoir l'annonce officielle

Rapprocher le citoyen de l'information officielle est nécessaire. À cet effet, la publicité directe est *sine qua none*. Ici, il faut mettre sur pied les actions visant à promouvoir l'information juridique par le gouvernement sur tous les plans, à savoir au niveau central que local par le biais des autorités ou personnes-ressources. Les

---

[39] Bernard-Junior Owona Omgba, *La publicité des actes juridiques en droit public camerounais. Recherche sur l'accès au droit au Cameroun*, Thèse de doctorat, Yaoundé, Faculté des Sciences Juridiques et Politiques, Université de Yaoundé II, 2015, p. 488.

[40] Art. I. 221-10, *Code français des relations entre le public et l'administration*. Cité par Olivier Fandjip, « Les obstacles à la publicité des actes administratifs dans les États d'Afrique francophone : l'exemple du Cameroun », p. 482.

[41] André Akam Akam, « Libres propos sur l'adage "nul n'est censé ignorer la loi" », R.R.J. 2007, p. 44.

élus locaux sur le « terrain » peuvent expliquer et commenter dans la mesure du possible, au profil des citoyens, les nouvelles normes promulguées, afin que « nul n'en ignore »[42].

De plus, on peut renforcer les modalités de publication des informations officielles en vigueur par d'autres moyens en s'inspirant de « l'environnement socio-culturel d'oralité et du niveau de conscience administrative et civique des citoyens »[43]. Il s'agit ici en réalité d'utiliser les langues locales les plus accessibles aux populations, par le moyen des médias. Cela faciliterait l'accès au journal officiel.

CONCLUSION

L'émergence de la presse écrite dans le monde conditionne l'émergence de la publication officielle. Cette dernière a subi un processus très long pour ne devenir que très tardivement cet acquis du pouvoir politique, mais aussi des juristes, qui d'ailleurs ont une bonne maîtrise de la question de sa publication. À ses débuts (le journal officiel), la pratique de sa publication avait un enjeu sociopolitique. Ce n'est qu'à la fin du XIXe siècle que cet instrument puissant de diffusion des actes réglementaires et législatifs ne devient pas purement une chose de la puissance publique. Le Journal officiel dès lors est utilisé par tous les États dits de droit et démocratiques. Le Cameroun n'étant pas en reste. Il faut comprendre ici que, le Journal officiel occupe une place de choix dans l'administration camerounaise. En tant qu'institution de communication et de publication des actes réglementaires et législatifs, il joue un rôle *sine qua none* dans ce domaine. Son importance démontre à suffisance son caractère authentique et sa spécificité dans la diffusion des actes administratifs.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Informateurs

- Bilé Olivier, 55 ans, Enseignant à l'ESSTIC, entretien le 2 mars 2019 à Yaoundé.
- Ella Rose, 49 ans, Chef service d'audition du JO/imprimerie nationale, entretien le 1 mars 2019 à Yaoundé.
- Ngo Giselle, 52 ans, Personnelle/imprimerie nationale, entretien le 26 février à Yaoundé.

Ouvrages

- Bourdieu Pierre, *Choses dites*, Paris, Minuit, 1987.

[42] Olivier Fandjip, « Les obstacles à la publicité… », p. 482.

[43] CS/CA, 16 janvier 1998, Jonhson Léonard Désiré, p.123 ; CS/CA, 15 mai 1998, Collectif des enseignants de l'Ena, Rec., 1998, p.218, rapporté par Ibrahim SALAMI, « L'efficacité de la justice administrative au Bénin : cas du recours pour excès de pouvoir », dans Fabrice Hourquerie (dir.), *Quel service public de la justice en Afrique francophone ?* Bruxelles, Bruylant, 2013, p.70.

- Diallo Mamadou Dindé, *La pénétration de la presse écrite en Afrique : une création de l'époque coloniale*, Conakry, 2018.
- Elango, Lovett Z. *Anglo-French condominium in Cameroon, 1914-1916, History of misunderstanding,* Limbe, Navi Group Publications, 1987.
- Habermas Jurgen, *L'espace public*, Paris, Payot, 1978.
- Ngoh Victor Julius, *Cameroun, 1884-1985. Cent ans d'histoire*, Yaoundé, CEPER, 1990.
- Voisin Patric et de Bechillon Marielle (eds), *Lois des Dieux, Lois des Hommes,* Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne, L'Harmattan, 2017.

Articles

- Akam Akham André, "*Libres propos sur l'adage 'nul n'est censé ignorer la loi'*", R.R.J. 2007.
- Bilounga Stève Thierry, "La crise de la loi en droit public camerounais", *Les Annales de Droit*, n°11, 2017, pp. 21-56.
- Fandjip Olivier, "Les obstacles à la publicité des actes administratifs dans les États d'Afrique francophone : l'exemple du Cameroun", *51 RJTUM* 465, 2017, pp. 446-486.
- Gougeon Pascal, « Nul n'est censé ignorer la loi ». La publication au journal officiel : genèse d'un mode d'universalisation de la « puissance publique *»,* dans *Politix*, vol.8, n°32, Quatrième trimestre 1995 ? le pouvoir des légistes, pp. 66-88.
- Sheele Isabell, « La première guerre mondiale au Cameroun : une guerre des archives ? », *Cahiers d'Études Germaniques*, n°66, 2014, pp. 229-246.

Mémoires et Thèses

- Assomo Alain, "La presse écrite au Cameroun à l'ère des revendications d'indépendance : approche historique", Master II, recherche en Science de l'Information et de la Communication, Université de Yaoundé II, 2010.
- Chessi Emmanuel, "Le Journal officiel du Cameroun : évolution d'une institution de la production normative (1916-1993)", Mémoire de Master II en Histoire, Université de Dschang.
- Frédérique Brocal Von Plauen, "Le droit à l'information en France", Thèse de docteur en Droit, Université Lumière-Lyon 2, Faculté de Droit et de Science politique, 2004.
- Onguene Essono Louis-M., *Innovation morphosyntaxique en presse écrite francophone* : *Analyse de quelques emplois de la préposition*, Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de Yaoundé 1.

INSECURITE A MBUJIMAYI : CAUSES, ACTEURS ET STRATEGIES DE LUTTE

Par
Matthieu KANKOLONGO MBOMBO
Université Officielle de Mbujimayi (RDC)
matthieukankolongo2020@gmail.com

Gabriel KABENGELA MUKENDI
Doctorant en Science Politique (R.D.C)
gkabengela7@gmail.com

Gédéon LUKALU KALALA
Institut Supérieur de Commerce de Mbujimayi (RDC)
gedeonlukalukalala3@gmail.com

Germain CIMPAKA MUNDA
Institut Supérieur des Techniques Médicales de Tshilenge (RDC)
germaincimpaka69@gmail.com

Résumé : Préoccupés par les questions sécuritaires, notre étude a abordé un aspect particulier à la ville de Mbujimayi. Portant sur l'insécurité, nous avons orienté respectivement nos préoccupations autour d'identification des causes et acteurs à la base de l'insécurité à Mbujimayi et à l'évaluation des différentes stratégies mises en place dans le cadre de la lutte contre cette insécurité. A l'issue de cette recherche, nous sommes arrivés à la conclusion que l'insécurité dans cette partie du pays est causée par plusieurs facteurs regroupés en facteurs socio-économiques, politiques, culturels et historiques. Elle est en grande partie l'œuvre des jeunes désœuvrés et certains agents de l'ordre. La création des groupes d'auto-défense dans beaucoup de quartiers, figure parmi les stratégies mises en place localement pour combattre l'insécurité. Les stratégies montées localement sont limitées par plusieurs aspects comme l'absence de suivis et le manque de volonté politique. Pour y arriver, nous avons formulé des recommandations en vue renforcer le partenariat civil-pouvoir public.

Mots-clés : Gouvernance sécuritaire – Insécurité – Mbujimayi - Participation citoyenne - Réforme sécuritaire.

Abstract: Concerned with security issues, our study focused on a particular aspect of the town of Mbujimayi. Focusing on insecurity, our concerns centered on identifying the causes and actors at the root of insecurity in Mbujimayi; and evaluating the various strategies put in place to combat insecurity in Mbujimayi. At the end of this research, we came to the conclusion that insecurity in this part of the country is caused by several factors, grouped into socio-economic factors, political factors and cultural and historical factors. It is largely the work of idle youths and some law enforcement officers. The creation of self-defense groups in many neighborhoods is one of the strategies put in place locally to combat insecurity. However, these strategies are limited by a number of factors, including a lack of follow-up and political will. To achieve this, we have formulated recommendations aimed at strengthening the civil-public partnership.

Key-words : Security governance – Insecurity - Mbujimayi - Citizen participation - Security reform.

INTRODUCTION

L'insécurité à l'état zéro n'existe jamais au monde, tout comme nous ne trouverons non plus la sécurité à 100%. Ce qui compte entre les deux pour une société qui aspire au bien être de sa population, c'est la sécurité. Mais à Mbujimayi, depuis plusieurs années, la ville est plongée dans une insécurité grandissante qui impacte négativement le vécu quotidien de sa population. Il suffit de suivre les médias locaux et aussi entendre les déclarations faites par certains hauts gradés de la sécurité et autorités politico-administratives de la place, pour comprendre que l'insécurité dans cette partie du pays, traîne encore ses pas malgré les efforts fournis à tous les niveaux.

Le constat sur terrain est amer. Généralement, les informations diffusées sur la voie des ondes, témoignent à suffisance la résurgence des cas d'insécurité dans la ville. Les expressions souvent évoquées par les journalistes pour signaler cette résurgence, sont telles que : « de plus en plus les cas d'insécurité causés par des hommes en armes blanches et à feu, sont enregistrés dans certains quartiers de la ville de Mbujimayi » ; « la ville de Mbujimayi est plongée dans une insécurité grandissante qui ne dit pas son nom » ; « plusieurs quartiers de la ville de Mbujimayi, chef-lieu de la province du Kasaï oriental, connaissent un regain de l'insécurité », etc[1].

Dans le même cadre, pour confirmer la persistance de l'insécurité dans ce milieu, Roger NSINGA VOLA avait révélé que la montée de l'insécurité à Mbujimayi est causée par plusieurs paramètres. Il a évoqué entre autres la présence des groupes de bandits en provenance de la province du Haut-Katanga, la libération vers la fin de l'année 2020 de plusieurs bandits bénéficiaires de la grâce présidentielle[2].

Cette insécurité qui se manifeste à Mbujimayi, est multiforme, elle ne se pose pas de la même façon sur toute l'étendue de la ville. Ses causes varient selon les réalités des quartiers et les solutions y sont également relatives. Si dans certains quartiers, elle provient de la pauvreté et l'oisiveté de jeunes, dans d'autres elle est causée par l'aspect environnemental (manque d'éclairage public) ou encore par l'aspect géographique (enclavement ou inaccessibilité des certains coins de la ville).

---

[1] KANKOLONGO MBOMBO Matthieu, Gouvernance sécuritaire et lutte contre l'insécurité à Mbujimayi : acteurs, défis et perspectives, Mémoire de maitrise en Science Politique, Université Officielle de Mbujimayi, septembre 2024.

[2] Extrait de l'interview accordée un certain lundi le 27 septembre 2021 à la presse locale par Le commissaire provincial de la Police Nationale Congolaise (PNC/Kasaï oriental), et publiée sur internet le 28 septembre 2021,
Consulté le 07 février 2022 à 11h37.

Localement, cette insécurité se manifeste par la multiplicité des groupes des délinquants qui sèment les troubles dans plusieurs quartiers, les vols nocturnes, les tracasseries de la part de certains agents de l'ordre qui se caractérisent par les pratiques de rançon et arrestations arbitraires. Les vols simples et qualifiés provoquant des pertes de biens matériels des habitants, le phénomène TSHIAMBULA à la base de la disparition des êtres humains dont les enfants constituent une grande partie des victimes[3], les tueries occasionnant des pertes en vies humaines et la délinquance des jeunes semant des troubles qui insécurisent les habitants de différents quartiers de la ville, sont les divers cas d'insécurité souvent enregistrés dans la ville de Mbujimayi. Il est difficile d'observer deux jours de suite sans parler de l'un des cas ci haut répertoriés[4].

La fréquence élevée de ces cas d'insécurité, témoigne la fragilité et l'impuissance du système sécuritaire et prouve les défaillances qu'accuse la gouvernance sécuritaire locale dans la prévention ainsi que dans la riposte. Les acteurs de l'insécurité opèrent sans inquiétude sous l'œil impuissant du pouvoir public.

Face à cette instabilité sociale, trois préoccupations ont attiré notre curiosité scientifique en vue d'en maitriser profondément les contours. Il s'agit des questions suivantes : quelles sont les causes à la base de l'insécurité à Mbujimayi ? Quels sont les acteurs clés impliqués dans l'insécurité à Mbujimayi ? et enfin comment évaluer l'efficacité des stratégies déployées pour faire face à l'insécurité à Mbujimayi ?

Face aux préoccupations soulevées, les réponses provisoires[5] se présentent de la manière suivante :

A la question relative aux causes de l'insécurité à Mbujimayi, nous avons estimé que l'insécurité à Mbujimayi est en grande partie alimentée par les facteurs socio-économiques aggravés par une gouvernance locale défaillante. Nous pouvons dans ce cadre parler du chômage, de la pauvreté, de manque d'éclairage public dans certains quartiers, de l'oisiveté de la majorité des jeunes, de l'inefficacité de l'action des services de sécurité, d'une faible application des textes (complaisance dans les sanctions), de la situation urbanistique de la ville qui ne favorise pas l'accès aux services de sécurité dans certains endroits. Quant à la question sur les acteurs impliqués dans l'insécurité, nous avons estimé que les jeunes désœuvrés, les bandits armés et certains éléments de l'ordre, seraient à la base de l'insécurité à

[3] Tshiambula : utilisé dans la langue locale, il est traduit littéralement comme celui qui transporte. Comprendre ici, le phénomène kidnapping ou enlèvement.
[4] Ibid.
[5] REZSOHAZY Rudolf, Théorie et critique des faits sociaux, la Renaissance du livre, Bruxelles, 1971.

Mbujimayi. Concernant l'efficacité des stratégies mises en place pour faire face à l'insécurité à Mbujimayi, nous avons estimé que les mesures de lutte contre l'insécurité à Mbujimayi souffrent du manque de coordination entre les acteurs institutionnels et la population, de l'inappropriation de la lutte par la population et du manque de volonté politique.

Dans le cadre de cette recherche, nous nous sommes fixés un triple objectif qui consiste notamment à : examiner les causes profondes de l'insécurité à Mbujimayi (économiques, politiques, sociales, etc.), identifier les acteurs impliqués dans l'insécurité (criminels, groupes armés, autorités locales, population civile, etc.), et évaluer les stratégies de prévention et de réponse mises en œuvre pour lutter contre l'insécurité à Mbujimayi.

Pour bien analyser l'insécurité à Mbujimayi, nous nous sommes servis de l'approche multidimensionnelle, intégrant la théorie de la gouvernance défaillante et celle de la violence structurelle. La première permet de comprendre comment l'absence ou l'inefficacité des institutions publiques peut favoriser l'émergence de zones d'insécurité [6]. À Mbujimayi, l'État peine à assurer ses fonctions régaliennes, notamment la sécurité et la justice, ce qui ouvre la voie à des formes de régulation informelle. Et la deuxième théorie, quant à elle, explique comment les conditions sociales injustes comme la pauvreté, le chômage ou l'exclusion peuvent engendrer des comportements violents[7]. Dans ce contexte, la délinquance ne serait pas seulement un acte criminel, mais aussi une forme de réaction à la frustration économique et sociale.

Pour mener à bien notre étude[8], le choix des méthodes d'analyse et la collecte des données, a été un exercice nécessaire, bien qu'en sciences sociales ce choix constitue le nerf de la guerre à chaque fois qu'il s'agit d'une recherche[9].

Cette étape de la recherche, qui ne fait pas l'unanimité des spécialistes en sciences sociales, est possible en fonction de la compréhension, de la culture du chercheur et aussi de l'appréciation des faits portés à sa connaissance[10].

---

[6] ROTBERG Robert, When States Fail : Causes and Consequences**,** Princeton New Jersey, Princeton University Press, 2004.

[7] GALTUNG Johan, « Violence, Peace, and Peace Research », Journal of Peace Research, vol. 6, n°3, 1969, pp. 167-191.

[8] A ce sujet, lire la préface de MULUMBATI NGASHA dans le livre de SEM MBIMBI Pascal et CORNET Annie, Les méthodes de recherche en sciences économiques et de gestion, Lubumbashi, Presses Universitaires de Lubumbashi, 2017.

[9] MUAMBA Philémon, « D'un titre à l'autre, les discutions incertaines avec les encadreurs, de l'histoire immédiate au constructivisme structuraliste » dans MUAMBA Philémon et MAMBI TUNGA-BAU Héritier (dir), Terrain et exigences méthodologiques : du choix d'un sujet de recherche aux résultats escomptés, un parcours indéfini, academia-l'harmattan, Louvain-La-Neuve, 2016, pp. 49-80.

Les choix des méthodes, produit des effets importants sur la production de la connaissance, car les résultats diffèrent selon les méthodes[11] et techniques de recherche. La préoccupation capitale ici, reste alors de savoir comment les utiliser pour parvenir à des meilleurs résultats scientifiques.

Cette étude repose sur une démarche qualitative, combinée à des éléments d'analyse contextuelle. Pour parvenir à la collecte des données, nous avons recouru :

- Aux entretiens semi-directifs menés auprès de divers acteurs notamment les autorités locales, les membres des forces de l'ordre, les responsables d'ONG et quelques chefs de quartiers. Ces entretiens ont été effectués à l'aide d'un guide d'entretien que nous avons préétabli en reprenant des thèmes et sous-thèmes pertinents en rapport avec notre étude. Ce guide nous a permis de lancer et conduire notre conversation de façon ordonnée[12]. Nous avons fait recours aux entretiens semi-directifs car, ils nous semblent neutres et discutables dans le sens qu'ils ont donné la possibilité à nos interviewés de s'exprimer sans limite à travers les types des questions plus ouvertes. Une discussion a été organisée en nous basant sur des questions assez généralement formulées et ouvertes. Il nous a été aussi possible de poser de nouvelles questions qui contribuaient à la compréhension à chaque fois que la personne interviewée soulevait un aspect non retenu par nous, mais nécessaire pour l'étude. Notre échantillon a été de 51 personnes.
- A l'observation de terrain dans différents quartiers de Mbujimayi, notamment ceux identifiés comme zones à risque ou points chauds en raison de la densité élevée d'insécurité. Le choix des quartiers et des répondants a été fait en tenant compte de leur exposition à l'insécurité, de leur rôle dans les stratégies de réponse ou de leur expertise.
- Et à la technique documentaire qui nous a permis de recourir aux documents contenant des informations recherchées[13]. Ces documents sont écrits, technologiques, iconographiques, photographiques et cinématographiques et phonétiques[14]. Dans cette étude, la documentation écrite a constitué la source la plus utile pour nous fournir les données

[10] MUAMBA Philémon, Problématique de l'existence d'un Etat. Considérations sur le gouvernement et la gendarmerie de l'Etat autonome du Sud-Kasaï, Mémoire de Maîtrise en Science Politique et Administrative, Université de Kinshasa, 2004-2005.
[11] Ibid.
[12] SHOMBA KINYAMBA Sylvain, De la méthodologie de la recherche scientifique : controverses et issues, Kinshasa, Presses Universitaires de Kinshasa, 2021.
[13] Ibid.
[14] Ibid.

qualitatives dont nous avons besoin. Dans ce cadre, les rapports d'ONG, les documents officiels, articles de presse locale, ouvrages et autres documents ont été consultés.

Pour bien analyser cette question de la gouvernance sécuritaire à Mbujimayi, la méthode systémique s'est présentée favorable. Au cœur de cette analyse systémique, précise Loubet Del Bayle[15], se trouve la notion de système. Pour certains, la caractéristique de cette approche réside dans le postulat selon lequel, toute réalité constitue une totalité et que les phénomènes sociaux doivent être interprétés en fonction des liens d'interdépendance qui les relient entre eux.

Dans le cadre de cette étude, la systémique nous a aidé à saisir l'insécurité à Mbujimayi dans sa globalité, d'une manière différentielle selon qu'elle se manifeste dans les différents quartiers de la ville. Tenant compte des capacités de son système sécuritaire comme tout autre système, nous avons analysé dans ce travail les stratégies de régulation de l'insécurité tels que développées par le pouvoir local pour assurer son équilibre face aux demandes de son environnement. Les questions de contrôle, de la coordination des activités de riposte ne sont pas passées inaperçues. Sa capacité de réponse (la façon d'éradiquer l'insécurité) en rapport avec les demandes de la population a été également examinée. De par son rôle de conversion des demandes en décision, nous avons mis l'accent sur ce qui est fait dans le système pour favoriser l'implication de tous dans le cadre de la gouvernance sécuritaire sans oublier les réalités sur différents plans notamment : social (chômage), économique(pauvreté), culturel (analphabétisme élevé de la grande partie de la population) et politique (antagonisme entre les dirigeants) de l'environnement qui ont une certaine implication sur la gestion de la situation sécuritaire.

Ce travail a eu pour cadre spatial, la ville de Mbujimayi qui est située au centre de la RDC, elle est le chef-lieu de la province du Kasaï-Oriental et couvre une superficie de 135,19 km^2, soit entre les coordonnées géographiques de 21°, 87' et 25°,7' de longitude Est et 5°, 34' et 6°, 47' de latitude Sud, notre cadre d'étude chevauche la $6^{ième}$ parallèle. Elle se limite :

- Au Nord par la rivière Muya jusqu'à son embouchure avec la rivière Mbujimayi faisait ainsi frontière avec le Territoire de Lupatapata dans l'ancien District de Tshilenge[16].
- Au Sud par la rivière Kanshi, cette limite continue jusqu'à la route de Bena Mbala, une localité située dans le Territoire de Lupatapata au Secteur de Mukumbi.

[15] LOUBET DEL BAYLE, Initiation aux méthodes des sciences sociales, Paris – Montréal, L'Harmattan, 2000.

[16] Rapport annuel, division de l'intérieur, Mairie de Mbujimayi, 2011-2012.

- A l'Ouest, la ville de Mbujimayi fait frontière toujours avec le Territoire de Lupatapata. Cette limite part de la route de Bena Mbala dans son intersection avec la Kanshi jusqu'à la localité de Makala à son point oriental et de là jusqu'à la source de la rivière Bipemba qui sépare Mbujimayi du Territoire de Lupatapata.
- A l'Est, cette ville fait frontière avec le Territoire de Tshilenge et Katanda par la rivière Mbuji-mayi ; cette limite va du point d'intersection avec la rivière Kanshi en amont et se prolonge[17]. La ville de Mbujimayi est caractérisée par des températures dans l'ensemble élevées. Elles varient entre 24,7° et 26,3°C ; le climat y est tropical humide[18].

Elle est une agglomération qui tire son origine de la découverte du diamant plus précisément à TSHIKAPA et à BAKWANGA par YOUNG, vers les années 1918. Ce qui avait permis à la filiale de BCK du nom de la FORMINIERE qui fut chargée d'exploiter le sous-sol, le long des rivières Mbuji-Mayi (Lubilanji) et Kanshi, d'y installer son personnel. Elle fut érigée en Sous-Région Urbaine le 25 février 1982[19]. Elle compte 5 communes et 175 quartiers[20].

La ville de Mbujimayi est dirigée par le Maire de la ville. Celui-ci est secondé dans ses fonctions par un Maire adjoint, d'un secrétariat administratif et d'innombrables services urbains à la tête desquels se trouve la division de l'intérieur. Elle disposera à la suite du processus électoral de 2023, d'un conseil urbain[21].

La ville de Mbujimayi connaît une situation économique précaire, suite à la crise connue dans le secteur du diamant et la crise financière mondiale[22]. La baisse des activités économiques qui en a découlé, a accentué la marginalisation et l'exclusion d'importantes couches de la population, particulièrement les jeunes

[17] Ibid.
[18] TSHIMANGA Florimond, Le Rôle de l'artisanat minier du diamant dans l'organisation régionale. Cas de Mbujimayi et ses environs/Kasaï Oriental (RDC), Thèse en géographie, UNILU, 2009, (inédite).
[19] Ordonnance n°82-006 du 25 février 1982 portant organisation politique et administrative de la République (art.52).
[20] Archives de la Cellule de recensement de la Mairie de Mbujimayi, consulté le 14/06/2024 à 11h36'.
[21] Lire à ce sujet, la sous-section 1ère de la section 2 de la Loi organique n° 08/016 du 07 octobre 2008 portant composition, organisation et fonctionnement des Entités Territoriales Décentralisées et leurs rapports avec l'Etat et les Provinces.
[22] KANKONDE KALOMBO, Les unités territoriales de la police nationale congolaise à Mbujimayi. Analyse géographique et logique d'implantation, mémoire de licence en Géographie et Gestion de l'Environnement, ISP de Mbujimayi, 2016-2017. (Inédit).

enfants. La violence et la pauvreté qui étaient déjà endémiques dans la contrée, ont atteint leur paroxysme[23].

L'économie de la ville de Mbujimayi est essentiellement basée sur l'exploitation artisanale du diamant industriel, ce qui fait sa renommée et qui justifie le surnom de « capitale diamantifère ». Les réalisations industrielles restent toujours embryonnaires[24]. Quoiqu'il en soit, quelques entreprises à taille variable, tant publiques que privées tentent de donner la vie au tissu économique de la ville.

Cette réflexion est structurée en quatre points. Le premier point aborde la question de l'insécurité et ses causes à Mbujimayi, le deuxième point traite des acteurs de l'insécurité à Mbujimayi, le troisième aborde les stratégies de lutte contre l'insécurité à Mbujimayi et enfin le quatrième point apprécie l'efficacité des stratégies locales de lutte contre l'insécurité a Mbujimayi.

I - INSECURITE ET SES CAUSES A MBUJIMAYI

L'insécurité n'a pas les mêmes causes partout dans le monde, elles sont nombreuses, relatives et varient selon les contextes. A ce sujet, nous avons contacté quelques personnes pour nous parler des causes selon le contexte de Mbujimayi. Ainsi, le tableau ci-dessous reprend les points de vue tels que révélés par nos interlocuteurs sur le terrain dans le cadre des entretiens avec eux.

A – Aperçu global des facteurs à partir du tableau et de la figure

Tableau 1 : Causes de l'insécurité dans la ville de Mbujimayi

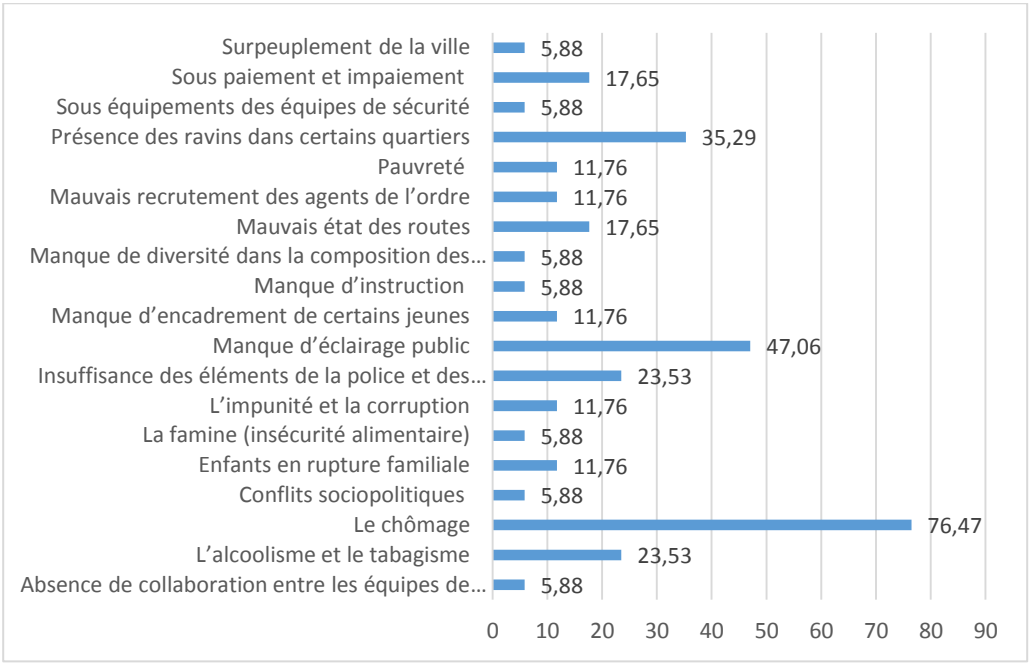
Rubriques	Effectifs		%
	Attendus	**Observés**	
Absence de collaboration entre les équipes de sécurité et la population	51	3	5,88
L'alcoolisme et le tabagisme	51	12	23,53
Le chômage	51	39	76,47
Conflits sociopolitiques	51	3	5,88
Enfants en rupture familiale	51	6	11,76
La famine Insécurité alimentaire	51	3	5,88
L'impunité et la corruption	51	6	11,76
Insuffisance des éléments de la police et des sous-CIAT	51	12	23,53

[23] KANKONDE KALOMBO, op, cit,.
[24] TSHIMANGA (F), op. cit**.,** p. 58.

Manque d'éclairage public	51	24	47,06
Manque d'encadrement de certains jeunes	51	6	11,76
Manque d'instruction	51	3	5,88
Manque de diversité dans la composition des équipes de sécurité	51	3	5,88
Mauvais état des routes	51	9	17,65
Mauvais recrutement des agents de l'ordre	51	6	11,76
Pauvreté	51	6	11,76
Présence des ravins dans certains quartiers	51	18	35,29
Sous équipements des équipes de sécurité	51	3	5,88
Sous paiement et non-paiement	51	9	17,65
Surpeuplement de la ville	51	3	5,88

Source : Constitué à partir des données du terrain

Figure 1 : Causes de l'insécurité à Mbujimayi



Source : Constituée à partir des données du terrain

Le premier renseignement qui surgit à partir des données ci-dessus, est que l'insécurité à Mbujimayi est engendrée par plusieurs causes dont le chômage

occupe largement la tête avec un score de 76,47 % talonné respectivement par le manque d'éclairage public avec 47,06 %, la présence des ravins dans certains quartiers avec 35,29%, l'alcoolisme ou tabagisme et l'insuffisance des éléments de la police et des sous CIAT, chacune 23,53 %. Le sous paiement et le non-paiement, le mauvais état des routes, le mauvais recrutement des agents de l'ordre, l'impunité et la corruption, le phénomène enfants en rupture des liens familiaux, le manque d'encadrement des jeunes et la Pauvreté, viennent avant dernière position avec 11,76 % de score à chacune. Le manque d'instruction des jeunes, le surpeuplement de la ville, le manque de diversité dans la composition des équipes de sécurité, l'absence de collaboration entre les équipes de sécurité et la population, le sous équipement des services de sécurité, les conflits socio-politiques et la famine, clôturent la liste des causes d'insécurités avec 5,88 % chacune.

Au cours de nos échanges sur terrain avec quelques répondants, nous avons eu à enregistrer plusieurs propos, dont les grands extraits sont les suivants.

Pour ceux qui ont soutenu le chômage comme cause majoritaire de l'insécurité à Mbujimayi, ils sont revenus couramment sur ces propos : « pour manque de quoi faire, trop tôt le matin, vous verrez les jeunes le long des avenues en train d'observer quoi voler et qui tracasser[25], un grand pourcentage des jeunes n'a pas à faire, c'est ainsi qu'ils se livrent au vol et autres genres de tracasseries[26], quand on manque à faire, on peut se décider de se retrouver dans les zones criminelles »[27]. Pour le manque d'éclairage public, certains de nos répondants ont signalé que « l'obscurité favorise des cas d'insécurité, car les auteurs sont identifiés difficilement »[28].

Selon ces résultats, les causes sont classées selon plusieurs facteurs.

A. Facteurs socio-économiques

La situation socio-économique précaire de Mbujimayi constitue l'un des facteurs le plus déterminant dans la montée de l'insécurité à Mbujimayi. Caractérisée par un taux très élevé de chômage des jeunes, la ville n'offre pas d'opportunités économiques consistantes. Cette marginalisation sociale stimule la majorité des jeunes à des activités illicites comme le banditisme urbain, le vol à main armée ou le trafic d'influence. En plus, l'urbanisation rapide et anarchique a entraîné une concentration de la population dans des quartiers non structurés, souvent sans services publics de base comme la police de proximité, pour un épanouissement du milieu.

[25] Propos recueillis sous l'anonymat en date du 04/09/2023 à 11h07.
[26] Propos recueillis sous l'anonymat en date du 08/09/2023 à 09h21.
[27] Propos recueillis sous l'anonymat en date du 08/09/2023 à 14h15.
[28] Propos recueillis sous l'anonymat en date du 10/09/2023 à 18h38.

A titre illustratif, l'économie de la ville de Mbujimayi est largement dominée par l'exploitation de diamants (industriels et artisanaux) complétée par l'agriculture de subsistance, le commerce urbain dense, les services éducatifs et médicaux. On peut à ce sujet signaler entre autres, les activités économiques ci-après : une grande implantation des boutiques ou dépôts variés (habillement, cosmétiques, vente des téléphones, quincailleries, vente de carburant, vente engrais…), les maisons ou shops de transferts d'argents et vente unités, les agences de fret, le transport largement dominé par les taxis-motos….

B. Facteurs politiques

La situation d'insécurité persistante, prouve suffisamment l'affaiblissement de l'autorité étatique. La corruption, la politisation des institutions sécuritaires, et l'impunité dont jouissent certains auteurs d'actes criminels, entraînent la perte de confiance de la population envers le pouvoir établi. Selon certaines informations recueillies dans le cadre de cette étude, il s'avère que certains responsables locaux ou membres des forces de l'ordre ferment les yeux ou se rendent complices de certains actes criminels, ou encore collaborent avec les groupes des criminels en échange de compensations financières ou politiques.

Les compensations politiques dont nous faisons allusions dans ce travail, nous renvoient au fait que certains agents de l'ordre ou responsables locaux complices de cas d'insécurité, bénéficient des promotions en grade sans difficulté car bien côtés et appréciés par leurs façons de collaborer ou encore certains responsables locaux (chefs de quartiers) qui arrivent à se maintenir longtemps au pouvoir car ne dénoncent pas les délinquants qui sèment l'insécurité dans leurs quartiers respectifs avec la bénédiction de certains hommes politiques. « Le cas le plus récent est celui d'une équipe des délinquants bien connus qui s'est retrouvée alignée sur les listings de paie comme médecins alors qu'ils ne l'étaient pas, en raison de récompense car faisant bien leur travail de mater toute personne qui résisterait au régime », nous rapporte l'un de nos interlocuteurs[29].

C. Facteurs culturels et historiques

Historiquement, Mbujimayi a connu des conflits liés à l'exploitation du diamant, entraînant la prolifération des suicidaires et de réseaux clandestins. Cette culture de la violence s'est enracinée dans certaines couches de la population, alimentée par un sentiment d'exclusion ou de rivalité communautaire. Les mécanismes traditionnels de régulation sociale, tels que l'autorité coutumière, se sont affaiblis face à la modernisation rapide, créant un vide souvent exploité par des groupes déviants.

[29] Propos recueillis lors de l'entretien nous accordé par un membre de la société civile en date du 07/06/2024 à 11h42'.

Dans la même logique de l'identification des causes à la base de l'insécurité dans notre milieu, le diagnostic local de sécurité (DLS) de la commune de Diulu, en parlant de la localisation des points chauds de la commune, a mis l'accent sur les caractéristiques qui contribuent à ce qu'un point soit considéré comme chaud ou le plus insécurisé. Nous avons entre autres :

- La présence des ravins qui constituent des lieux de prédilection des criminels. Ces derniers s'y réfugient après avoir commis des crimes. Ces endroits sont généralement difficiles d'accès et la police peine à y mener des opérations pour traquer les hors la loi.
- L'obscurité qui ne permet pas aux patrouilleurs d'identifier des bandes de malfaiteurs avant qu'ils ne commettent leurs forfaits.
- L'impraticabilité des avenues et rues qui ne permet pas à la Police d'intervenir à temps auprès de la population en détresse[30].

Sebastian Roché, en parlant des causes d'insécurité dans les villes d'une façon générale, a soutenu que souvent les causes d'insécurité ne sont pas là où ses manifestations sont médiatisées, dans les banlieues, elles plongent certes leurs racines dans les difficultés économiques mais aussi dans ce à quoi nous sommes tous le plus attachés, c'est-à-dire l'individualisme des valeurs et mode de vie[31]. Donc selon lui, il est contre la démagogie médiatique du phénomène et suggère d'analyser les causes profondes du phénomène d'insécurité qu'il considère comme liées à la démocratie et aux garanties offertes par la loi, au fait de pouvoir remettre nos problèmes à des policiers, magistrats et travailleurs sociaux.

Maarten et Karen quant à eux, en parlant des expériences de l'insécurité à Goma dans leur travail, ont évoqué d'une façon générale les éléments propres au contexte urbain congolais[32], notamment la pauvreté, le chômage, l'exclusion, la gentrification, le dysfonctionnement des forces de sécurité étatiques et l'impunité généralisée comme causes à la base de l'insécurité dans le milieu urbain.

En ce qui concerne notre position en rapport avec les causes d'insécurité à Mbujimayi, nous soutenons que parmi les causes d'insécurité à Mbujimayi, il y a les causes profondes et les causes simples. Par causes profondes, nous pensons aux causes liées à la faiblesse de l'Etat dans la gestion sécuritaire : l'impunité, la corruption, le mauvais recrutement des agents de l'ordre et autres causes qui

[30] Diagnostic local de sécurité de la commune de Diulu, décembre 2022, travail réalisé par le Conseil Local de la Sécurité de Proximité de la commune de Diulu. P.8. Pour les mêmes détails, lire aussi le Plan local de sécurité de proximité de la commune de la Muya 2017-2019. Lire également le Plan local de sécurité de proximité de la commune de Bipemba 2017-2019.

[31] ROCHE Sebastian, Sociologie politique de l'insécurité, Paris, PUF, 2021.

[32] MAARTEN Hendriks et KAREN Büscher, L'insécurité à Goma : expériences, acteurs et réponses, Rift Valley Institute, Nairobi, 2019.

relèvent directement de la responsabilité du pouvoir public. Par causes simples, nous pensons aux raisons qui engagent la responsabilité des individus : consommation de l'alcool et le tabac, le chômage, manque d'instruction et famine.

II – LES ACTEURS DE L'INSECURITE A MBUJIMAYI

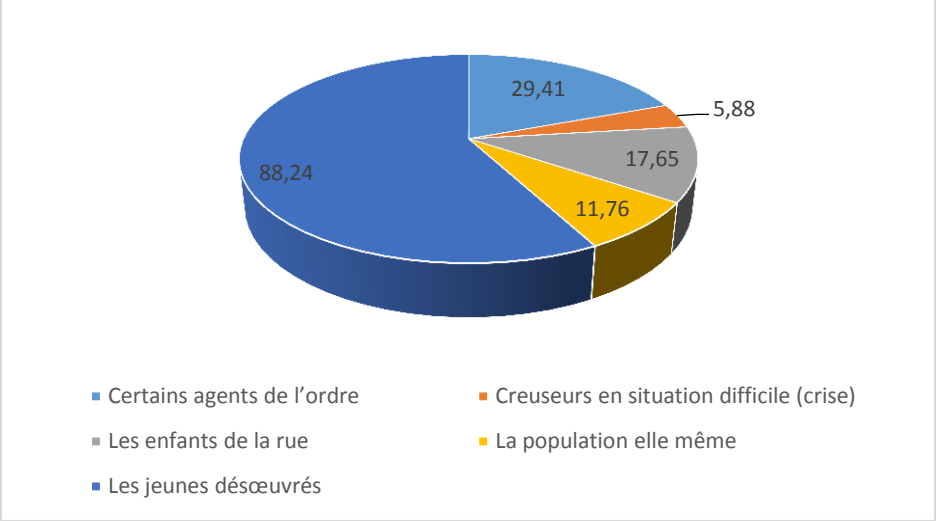
L'insécurité est l'œuvre de plusieurs, selon notre terrain, nos interlocuteurs sont revenus sur toute une liste non exhaustive indiquant le profil d'acteurs de l'insécurité à Mbujimayi dont le tableau ci-dessous reflète l'image générale de positions prises par nos interlocuteurs.

Tableau 2 : Acteurs d'insécurité

Rubriques	Effectifs		%
	Attendus	Observés	
Certains agents de l'ordre	51	15	29,41
Creuseurs en situation difficile (crise)	51	3	5,88
Les enfants de la rue	51	9	17,65
La population elle-même	51	6	11,76
Les jeunes désœuvrés	51	45	88,24

Source : Constitué à partir des données du terrain

Figure 2 : Acteurs de l'insécurité à Mbujimayi



Source : constitué à partir des données du terrain

Selon les informations contenues dans le tableau et graphique ci haut, il se révèle que l'insécurité qui se passe dans la ville de Mbujimayi est en grande partie entretenue par les jeunes désœuvrés et certains agents de l'ordre respectivement avec un score de 88,24% et 29,41%. Ces résultats sont également appuyés par les études menées dans le cadre de diagnostic local de sécurité de la commune de Diulu qui alignent[33] les jeunes désœuvrés en tête comme acteur principal de l'insécurité à Mbujimayi, suivi des policiers, bandits, des groupements des jeunes, et des jeunes prostituées.

Certains de nos répondants, pour désigner les acteurs d'insécurité dans la ville, nous ont déclaré respectivement ce qui suit en dehors de ce qui a été commun :

« Les jeunes désœuvrés et délinquants de notre quartier passent leurs temps à consommer de l'alcool indigène (KABUMUA ou SUPER) et posent des actes qui troublent l'ordre public. Ils pillent et tracassent la population, de fois se battent entre eux »[34].

L'un des responsables de la mairie de Mbujimayi contacté à ce sujet, nous a révélé que « c'est la population dont vous faites partie, qui est l'actrice principale de l'insécurité dans notre milieu, vous vivez avec les malfrats, vous ne voulez pas les dénoncer, vous n'avez pas les coordonnées téléphoniques même d'un seul commandant du sous Ciat le plus proche, vous ne veillez pas sur votre environnement dans lequel vous vivez, c'est ainsi que vous vous mettez en insécurité. Dénoncez auprès de l'Etat même si c'est votre frère ou sœur pour qu'il soit rééduqué pour l'avantage de la communauté, prenez courage à dénoncer »[35].

L'un des officiers de la PNC nous confirme que : « certains agents de l'ordre créent l'insécurité auprès de la population. La responsabilité de l'insécurité est partagée, comme chez nous dans la police, il y a certains éléments qui ont intégré la police avec déjà des charges (femmes et enfants), avec une telle personne pensez-vous qu'elle est venue pour servir ou bien se faire servir, donc elle est venue pour se faire servir. Dès qu'elle trouve le contraire sur terrain pour pouvoir couvrir sa charge, elle va se livrer à la commission des actes semant l'insécurité. Et cette personne est toujours différente que celle qui a intégré la police à bas âge sans charge, celle-ci a sacrifié sa jeunesse ; au fur et à mesure qu'elle travaille, elle développe le patriotisme en elle, elle le fait en toute vocation et conscience. Avec

[33] Diagnostic local de sécurité de la commune de Diulu, op. cit.
[34] Propos tenus sous l'anonymat par l'un des chefs de quartiers en date du 12/10/2023 à 10h35.
[35] Propos recueillis sous l'anonymat en date du 25/09/2023 à 9h11.

une telle personne, au lieu de sécuriser la population, elle crée l'insécurité tout en créant de motifs non fondés, car elle a ses objectifs à lui »[36].

Dans le même cadre, les résultats présentés par Lazare TSHIPINDA et Charles MPOYI, révèlent que[37], les hommes en tenue civile non armés ou avec les armes blanches, les hommes armés en uniforme de police nationale congolaise, forces armées de la République Démocratique du Congo ou en tenue civile, commettent régulièrement les actes d'insécurité[38] à Mbujimayi.

A la lumière de ce qui précède, nous pensons que ces acteurs sont directs et indirects. La première catégorie est constituée des bandes criminelles organisées et les groupes de jeunes désœuvrés communément appelés « bena makanda »[39]. Ces derniers opèrent souvent dans les quartiers périphériques de la ville et sont impliqués dans des actes de vol, d'agressions physiques, d'extorsion et parfois même de viols. Leur présence est facilitée par le manque d'encadrement social et éducatif, mais aussi par l'absence d'un système judiciaire efficace pour les dissuader ou les sanctionner. Tandis que la deuxième catégorie d'acteurs d'insécurité, est constituée des autorités locales, qu'elles soient administratives ou sécuritaires, elles sont parfois citées comme complices car passives face à la montée de l'insécurité à Mbujimayi. Des témoignages indiquent que certains agents de l'ordre acceptent même des pots-de-vin pour libérer certains criminels ou encore pour fermer les yeux sur des activités illégales dans notre milieu comme la vente du cannabis ou chanvre. La faiblesse de l'appareil judiciaire aggrave cette situation en instaurant un climat d'impunité.

Pour une large partie des habitants de Mbujimayi, les forces de l'ordre (police, armée) ne sont plus perçues comme des garantes de la sécurité. Elles sont souvent accusées de brutalités, de rackets et d'inefficacité. Ce déficit de confiance contribue à un sentiment d'abandon et pousse la population de certains quartiers à recourir à l'auto-défense ou à des mécanismes informels de justice (cas de la justice populaire), ce qui engendre parfois des violences incontrôlées.

Selon les résultats de cette étude en rapport avec les acteurs d'insécurité à Mbujimayi, prenant en considération la pensée de l'un des anciens officiers des forces armées zaïroises actuellement forces armées de la République Démocratique

---

[36] Entretien nous accordé en date du 14/09/2023 à 12h59 par MILOLO KABASELE Joseph, commandant en charge de la police judiciaire au District Centre de la PNC Mbujimayi.

[37] TSHIPINDA KASONGO Lazare et MPOYI MPOYI Charles, L'insécurité dans la ville de Mbujimayi : analyse étiologique et perspectives thérapeutiques pour la consolidation de l'ordre public urbain, éditions universitaires européennes, 2022.

[38] Lire aussi à ce sujet KAYEMBE Patrick et alii, Connaissances, perceptions, attitudes et pratiques des membres de la Police Nationale Congolaise en matière de violences sexuelles dans trois provinces de la République Démocratique du Congo, UNFAP/RDC, Kinshasa, 2010.

[39] Expression locale qui signifie littéralement « ceux qui ont la force ».

du Congo, selon le Général MAHELE BOKUNGU LIEKO qui stipule que « quand les services de sécurité n'arrivent pas à mettre fin à la criminalité, cela veut dire que les criminels se cachent dans les services de sécurité »[40], nous soutenons que la légèreté avec laquelle le pouvoir public traite les questions sécuritaires dans la ville de Mbujimayi, fait de l'Etat congolais à travers ses représentations à tous les niveaux, l'acteur principal de l'insécurité. La répétition incalculable des cas d'insécurité dans notre milieu, l'impunité de certains acteurs d'insécurité, l'impuissance des services de sécurité face à la régulation de la sécurité interne, constituent des preuves incontestables d'un Etat qui, s'il n'est pas déserteur, serait complice de l'insécurité face à sa mission régalienne et traditionnelle de sécurisation des personnes et leurs biens.

III - LES STRATEGIES DE LUTTE CONTRE L'INSECURITE A MBUJIMAYI

Dans la ville de Mbujimayi comme dans d'autres coins du pays, plusieurs stratégies sont mises place pour lutter contre l'insécurité. Selon nos entretiens, la situation suivante s'est dégagée à travers un tableau et une figure.

A – Synthèse des stratégies à travers le tableau et la figure

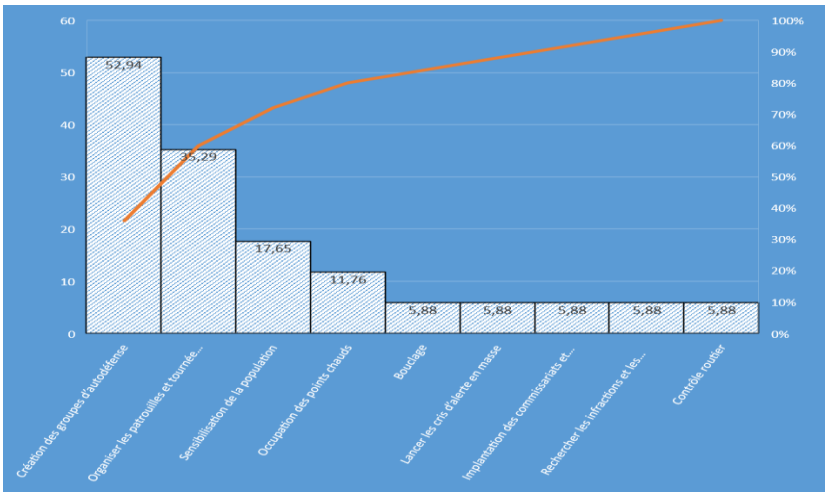
Tableau 3 : Stratégies contre l'insécurité

Rubriques	Effectifs		
	Attendus	Observés	
Bouclage	51	3	5,88
Création des groupes d'autodéfense	51	27	52,94
Lancer les cris d'alerte en masse	51	3	5,88
Implantation des commissariats et sous commissariats	51	3	5,88
Occupation des points chauds	51	6	11,76
Organiser les patrouilles et tournées policières	51	18	35,29
Rechercher les infractions et les transmettre au parquet	51	3	5,88
Sensibilisation de la population	51	9	17,65
Contrôle routier	51	3	5,88

Source : Constitué à partir des données du terrain

[40] Lire l'épigraphe de TSHIPINDA KASONGO (L) et MPOYI MPOYI (C), op. cit.

Figure 3 : Stratégies contre l'insécurité à Mbujimayi



Source : Constitué à partir des données du terrain

Par rapport aux données reprises dans le tableau ci-dessus et filtrées dans la figure 3, les stratégies suivantes sont les plus récurrentes dans la lutte contre l'insécurité à Mbujimayi : la création des groupes d'auto-défense avec 52,94% de score, l'organisation des patrouilles ou tournées policières avec 35,29%, la sensibilisation de la population avec 17,65% et les occupations des points chauds avec 11,76%. Tandis que, la tenue des bouclages, les cris d'alerte, l'implantation des sous-ciats, la recherche des infractions et le contrôle routier, représentent chacun 5,88 % comme stratégie de lutte contre l'insécurité.

Au cours de notre enquête sur le terrain, nous avons enregistré plusieurs propos à ce sujet dont les extraits sont les suivant :

« Dans notre quartier, les agents de l'ordre sont pratiquement invisibles et la population a mis sur pied un groupe d'auto-défense pour se prendre en charge », nous révèle un répondant[41]. Et un autre nous confirme que « les autorités civiles et militaires sont complices dans beaucoup de choses, c'est pourquoi à notre niveau, nous avons pris des dispositions de veiller, crier pour alerter un cas d'insécurité surtout la nuit »[42].

Ces stratégies peuvent être initiées par l'Etat, la population ou encore par les structures de la société civile.

[41] Propos recueillis lors d'un entretien nous accordé par un habitant de la place en date du 07/03/2024 à 9h07'.

[42] Propos tenu par KANLOJI Alain, jeune volontaire dans l'un des quartiers de la place, en date du 07/03/2025 à 14h31'.

B - Initiatives étatiques

Face à la montée de l'insécurité, les autorités locales et nationales ont adopté plusieurs mesures. Parmi celles-ci figurent le renforcement des patrouilles[43] policières nocturnes, la création de postes de police de proximité, ainsi que l'identification ponctuelle « des points chauds » ou coins réputés dangereux. L'État a également tenté de relancer certains projets de développement urbain, comme l'éclairage public, pour dissuader les actes criminels la nuit.

Cependant, ces initiatives manquent souvent de coordination, de moyens logistiques et de personnel qualifié. En outre, la politisation des forces de l'ordre limite leur neutralité et leur efficacité sur le terrain.

C - Initiatives communautaires

En réponse à l'insécurité, plusieurs équipes locales de vigilance ont vu le jour, souvent à l'initiative de citoyens ou de chefs de quartier. Ces groupes, composés des jeunes volontaires, organisent des rondes nocturnes et collaborent parfois avec la police pour signaler des cas suspects. Leur présence rassure la population, bien que leurs actions restent limitées par l'absence d'un encadrement légal clair.

Les leaders religieux et de quartiers jouent également un rôle important en sensibilisant les communautés à la paix et à la cohésion sociale. A travers des prédications, des campagnes de médiation ou des cercles de dialogue, ils s'emploient à prévenir les conflits interpersonnels ou communautaires.

D - Initiatives de la société civile

Les structures de la société civile tant qu'au niveau local, national qu'international, contribuent à la lutte contre l'insécurité à travers des programmes de prévention de la violence chez les jeunes, de réinsertion socio-économique et de promotion des droits humains. Ces initiatives visent à attaquer les causes structurelles de l'insécurité, notamment le chômage et l'exclusion sociale.

Toutefois, la portée de ces projets reste souvent limitée à certaines zones urbaines et dépend largement des financements extérieurs. Leur impact à long terme nécessite une appropriation locale durable et un soutien étatique plus fort.

De toutes ces initiatives, il sied de signaler que la création des groupes d'auto-défense dans les quartiers, reste la plus récurrente vue que les services habiletés à sécuriser la population présentent des insuffisances.

---

[43] KANKOLONGO MBOMBO Matthieu, « Les patrouilles de la police nationale congolaise a Mbujimayi et les dessous de "l'opération café". Facteurs explicatifs et issues possibles », Mouvements et enjeux sociaux, n°93, novembre-décembre 2015, pp. 153-174.

Une étude publiée par African Movement of Grassroots non state Organisation (AMGO)[44], confirme cet aspect de la création des groupes d'autodéfense comme stratégie de lutte contre l'insécurité, en soulignant que la RDC a connu de longues années de guerre civile qui ont entraîné une totale déliquescence de l'autorité de l'Etat. Cette instabilité chronique a pour conséquence principale, l'incapacité du pouvoir public d'assurer la sécurité des biens et des personnes. Cette défaillance des services étatiques de sécurité et de maintien d'ordre public consécutive à la décrépitude de l'Etat en RDC a fait que la population s'organise autour de l'autorité traditionnelle et des organisations ou initiatives citoyennes. Celles-ci se substituent à la police institutionnelle dans certaines parties du territoire national et, bien souvent, négocient informellement des espaces de collaboration avec la police nationale. Et la ville de Mbujimayi ne fait pas l'exception, elle reste dominée par la multiplicité des groupes d'autodéfense.

Nous suggérons un soutien aux efforts fournis par la population et les agents de l'ordre dans le cadre d'éradication de l'insécurité dans notre milieu. C'est une preuve d'engagement remarquable de toutes les parties de pouvoir en finir avec l'insécurité, bien que l'engagement de la population l'emporte sur celui des agents de l'ordre représentant l'Etat qui est censé apporter une sécurité considérable à sa population. Il faudrait également harmoniser cet engagement de la plus simple manière à permettre aux agents de l'ordre de jouer convenablement leur rôle en franche collaboration avec la population de la ville de Mbujimayi.

Outre ces stratégies, il y a la mise en place d'un comité local de sécurité au niveau urbain, des conseils locaux de la sécurité de proximité au niveau des communes et des forums de quartiers au niveau des quartiers.

IV - EVALUATION DES STRATEGIES DE LUTTE CONTRE L'INSECURITE A MBUJIMAYI

Combattre l'insécurité dans nos sociétés actuelles, constitue une lutte sans arrêt. Elle peut apparaître ennuyante si les mesures appliquées, ne produisent pas les résultats escomptés. D'où la nécessité d'en évaluer l'efficacité.

A. Résultats observés

Certaines actions mises en œuvre, notamment la présence accrue des patrouilles et tournées policières et l'implication des comités d'autodéfense, ont permis de réduire temporairement les actes de banditisme dans certains quartiers sensibles. Des habitants de Mbujimayi rapportent une certaine amélioration relative de la sécurité, et quelques cas d'arrestations de délinquants ont été médiatisés.

[44] African Movement of Grassroots non State Organizations, Une analyse des expériences non - étatiques de police de proximité en RDC, IPES /DCAF working paper n°17, august 2009.

Toutefois, ces résultats restent circonscrits et souvent éphémères, car les causes profondes de l'insécurité ne sont pas traitées de manière structurelle. L'absence de suivi, la faiblesse de la justice et le manque d'engagement politique fragilisent les effets positifs constatés.

B. Limites des stratégies mises en œuvre

Les limites sont nombreuses et concernent à la fois les ressources, la gouvernance et la coordination des acteurs. Il s'agit de :

- ✓ Manque de moyens matériels et financiers pour les forces de sécurité, ce qui limite leur capacité d'intervention rapide et efficace ;
- ✓ Corruption et politisation des forces de l'ordre, qui entachent leur crédibilité et alimentent la méfiance des populations ;
- ✓ Non prise en compte des jeunes dans les politiques publiques, alors qu'ils représentent une frange importante des auteurs et victimes de violences ;
- ✓ Absence des stratégies globales et cohérentes, avec des initiatives souvent fragmentées et sans coordination entre l'Etat, la société civile et les partenaires.

C. Les mécanismes d'amélioration de la situation sécuritaire à Mbujimayi

L'efficacité des stratégies actuelles reste donc faible sur le long terme, mais des pistes d'amélioration existent, notamment :

- Renforcer la transparence et la reddition de comptes au sein des institutions sécuritaires ;
- Impliquer davantage les communautés locales dans la co-construction des solutions, notamment les jeunes, les femmes et les chefs de quartier ;
- Institutionnaliser les groupes d'autodéfense à travers un cadre légal, une formation et un encadrement adéquat ;
- Promouvoir des approches multisectorielles, combinant sécurité, éducation, emploi et cohésion sociale.

CONCLUSION

En guise de conclusion, nous rappelons que cette étude s'est inscrite dans la logique de la recherche des solutions durables qui peuvent contribuer à la lutte contre l'insécurité dans la ville de Mbujimayi. Pour ce faire, nous avons tout au long de cette étude, cherché à découvrir les causes profondes de l'insécurité à Mbujimayi, sans oublier à mettre l'accent sur les acteurs impliqués. Et notre regard sur les stratégies mises en place localement pour lutter contre cette insécurité, nous a permis d'apporter notre contribution.

En effet, pour contribuer à la lutte contre l'insécurité à Mbujimayi, nous suggérons une approche très pratique qui tient compte des réalités locales. Il s'agit de ce que nous appelons « Modèle de Contrôle Sécuritaire (MCS) ». Ce modèle, tel que nous l'envisageons le rendre opérationnel, impliquerait tout le monde dans la gestion sécuritaire sans discrimination tout en privilégiant l'approche « partenariat civil-public ».

Il consisterait à contrôler quotidiennement les mouvements humains de la population en impliquant la base. Pour cela, il peut être fondé sur deux principes : la déclaration par la personne en mouvement ou celle qui l'accueille et la dénonciation par un tiers. Dans cette logique, les chefs de quartiers joueront un rôle capital car l'échec ou la réussite de la procédure dépendra d'eux qui sont censés transmettre chaque jour les rapports à la commune. Ces déclarations ou dénonciations, doivent être faites au bureau du chef de quartier qui doit acter la présence d'un étranger dans son quartier, en précisant les raisons de son mouvement, sa provenance, son séjour et ce que la personne fait dans la vie quotidienne. Tous ces renseignements, peuvent être consignés dans un registre détenu au niveau du quartier.

Ainsi, pour faire ce travail avec succès, les chefs de quartiers en collaboration avec leurs chefs de cellules fourniront un effort de maîtriser la population sous leur gestion et être en parfaite connexion avec d'autres chefs de quartiers. En cas de besoin se manifeste, l'on peut chercher l'exactitude des renseignements reçus d'une personne nouvellement arrivée dans la ville auprès d'un autre chef de son quartier de provenance.

En outre, dans le même cadre, on peut envisager des sanctions au cas où la personne en mouvement ou celle qui loge n'arriverait pas à signaler dans le délai qui peut être fixé, la présence d'un étranger dans le quartier. Tout ceci peut être possible par l'implication et la volonté de tous.

Pratiquement toujours, nous suggérons sous l'angle de l'encadrement des jeunes, l'utilisation positive des acteurs d'insécurité. C'est-à-dire, pour contribuer à la lutte contre l'insécurité à Mbujimayi, les services de sécurité doivent identifier les grands acteurs de l'insécurité ou les leaders de groupes, les intégrer dans le service de sécurité pas comme agent de sécurité apparent mais comme renseignant ou informateur avec une garantie de recevoir une prime chaque fois que le service est bien rendu. Comme le soutiennent Maarten et Karen, « les jeunes jouent un rôle actif dans les tentatives communautaires de lutte contre l'insécurité. Ce sont des acteurs suffisamment capables et compétents pour occuper certaines parties de

l'espace politique afin d'inciter le gouvernement à s'intéresser aux questions de sécurité »[45].

Pour les rendre encore plus efficaces, les soumettre à des séances de formation au cours desquelles ils apprendront les notions telles que les Droits de l'Homme et l'éducation citoyenne qui peuvent les aider à développer l'amour de la patrie et le sens de servir dans le respect des lois.

BIBLIOGRAPHIE

- African Movement of Grassroots non State Organizations, Une analyse des expériences non -étatiques de police de proximité en RDC, IPES /DCAF working paper n°17, august 2009.
- Archives de la Cellule de recensement de la Mairie de Mbujimayi.
- Diagnostic local de sécurité de la commune de Diulu, décembre 2022, travail réalisé par le Conseil Local de la Sécurité de Proximité de la commune de Diulu.
- GALTUNG Johan, « Violence, Peace, and Peace Research », Journal of Peace Research, vol.6, n°3, 1969, pp. 167–191.
- KANKOLONGO MBOMBO Matthieu, « Les patrouilles de la police nationale congolaise a Mbujimayi et les dessous de "l'opération café". Facteurs explicatifs et issues possibles », Mouvements et enjeux sociaux, n°93, novembre-décembre 2015, pp. 153-174.
- KANKOLONGO MBOMBO Matthieu, Gouvernance sécuritaire et lutte contre l'insécurité à Mbujimayi : acteurs, défis et perspectives, Mémoire de Maîtrise en Science Politique, Université Officielle de Mbujimayi, septembre 2024.
- KAYEMBE Patrick et alii, Connaissances, perceptions, attitudes et pratiques des membres de la Police Nationale Congolaise en matière de violences sexuelles dans trois provinces de la République Démocratique du Congo, UNFAP/RDC, Kinshasa, 2010.
- LOUBET DEL BAYLE, Initiation aux méthodes des sciences sociales, Paris – Montréal, Harmattan, 2000.
- MAARTEN Hendriks et KAREN Büscher, L'insécurité à Goma : Expériences, acteurs et réponses, Rift Valley Institute, Nairobi, 2019.
- MUAMBA Philémon, Problématique de l'existence d'un Etat. Considérations sur le gouvernement et la gendarmerie de l'Etat autonome du sud-Kasaï, mémoire de maitrise en Science Politique et Administrative, Université de Kinshasa, 2004-2005.
- MUAMBA Philémon, « D'un titre à l'autre, les discutions incertaines avec les encadreurs, de l'histoire immédiate au constructivisme structuraliste », dans MUAMBA Philémon et MAMBI TUNGA-BAU Héritier (dir), Terrain et exigences méthodologiques : du choix d'un sujet de recherche aux résultats escomptés, un parcours indéfini, academia-l'harmattan, Louvain-la-neuve, 2016, pp. 49-80.
- Ordonnance n°82-006 du 25 février 1982 portant organisation politique et administrative de la République (art.52).
- Plan local de sécurité de proximité de la commune de Bipemba 2017-2019.
- Plan local de sécurité de proximité de la commune de la Muya 2017-2019.
- Rapport annuel, division de l'intérieur, Mairie de Mbujimayi, 2011-2012.

[45] MAARTEN (H) et KAREN (B), op. cit.

- REZSOHAZY Rudolf, Théorie et critique des faits sociaux, Bruxelles, La Renaissance du livre, 1971.
- ROCHE Sebastian, Sociologie politique de l'insécurité, collection quadrige, Paris, PUF, 2021.
- ROTBERG Robert, When States Fail : Causes and Consequences, Princeton New Jersey, Princeton University Press, 2004.
- SEM MBIMBI Pascal et CORNET Annie, Les méthodes de recherche en sciences économiques et de gestion, Lubumbashi, Presses Universitaires de Lubumbashi, 2017.
- SHOMBA KINYAMBA Sylvain, De la méthodologie de la recherche scientifique : controverses et issues, Kinshasa, Presses Universitaires de Kinshasa, 2021.
- SHOMBA KINYAMBA Sylvain, Méthodologie et épistémologie de la recherche scientifique, Kinshasa, Presses Universitaires de Kinshasa, 2014.
- TSHIMANGA Florimond, Le Rôle de l'artisanat minier du diamant dans l'organisation régionale. Cas de Mbujimayi et ses environs/Kasaï Oriental (RDC), Thèse en géographie, UNILU, 2009, (inédite).
- TSHIPINDA KASONGO Lazare et MPOYI MPOYI Charles, L'insécurité dans la ville de Mbujimayi : analyse étiologique et perspectives thérapeutiques pour la consolidation de l'ordre public urbain, Editions Universitaires Européennes, 2022.

L'OUVERTURE DEMOCRATIQUE ET L'AVENEMENT DES MAIRES DE L'OPPOSITION A L'OUEST CAMEROUN (1990-2007)

Par
Joseph Magloire DEUGA CHIEUDJUI, *Ph.D*
Chargé de Cours en Histoire Politique, Université de Dschang, Cameroun
dechijoma@yahoo.fr

Résumé : Cet article revient sur le contexte de l'ouverture démocratique au Cameroun qui s'est manifesté tant au niveau des élections présidentielles, législatives que municipales multipartistes. S'agissant des élections municipales, la particularité ici réside sur le fait que plusieurs partis politiques seront en liste pour l'élection des conseillers municipaux et des maires. Contrairement au système de parti unique ou tout se passait sous la bannière d'un seul parti l'UNC devenu RDPC. La région de l'Ouest est mise en avant ici parce que cette région qui a connu les affres de la lutte nationaliste et du maquis, est restée pendant longtemps à l'écart de la chose politique. Mais avec l'ouverture démocratique et le retour au multipartisme, les populations vont sortir de leur peur pour à nouveau exprimer leurs choix et leurs opinions. C'est pourquoi nous verrons émerger à l'Ouest-Cameroun plusieurs maires issus des partis politiques de l'opposition. Ainsi la question principale de notre recherche est celle de savoir comment l'avènement de la démocratie a-t-elle permis l'accession des maires de l'opposition au sein des communes de l'Ouest Cameroun ? Pour y arriver, nous utiliserons la méthodologie propre à l'histoire : il s'agit des sources orales et des sources écrites. Les sources écrites sont constituées des ouvrages, articles, revues, mémoires, thèses, archives communaux et départementaux et articles de presse. Les sources orales seront constituées des interviews et entretiens. Notamment les personnes ressources, les anciens maires, les anciens conseillers municipaux, ainsi que les populations acteurs et bénéficiaires des réalisations des communes.

Mots - clés : Cameroun – Démocratie - Maire – Opposition – Ouest.

Abstract : This article revisits the context of democratic openness in Cameroon, which was manifested in the multi-party presidential, legislative and municipal elections. Regarding the municipal elections, the particularity here lies in the fact that several political parties appeared on the list for the election of municipal councilors and mayors. Unlike the one-party system, where everything took place under the banner of a single party, the UNC, which became the CPDM. The Western region is highlighted here because this region, which experienced the horrors of the nationalist struggle and the resistance, remained on the sidelines of politics for a long time. But with democratic openness and the return to multiparty politics, the population emerged from their fear to once again express their choices and opinions. This is why we saw the emergence of several mayors from opposition political parties in West Cameroon. Thus, the main question of our research is how did the advent of democracy allow the accession of opposition mayors within the municipalities of West Cameroon? To achieve this, we use the methodology specific to history: oral and written sources. Written sources consist of books, articles, journals, dissertations, theses, municipal and divisional archives, and press articles. Oral sources consisted of interviews and discussions. These included key informants : former mayors, former municipal councilors, as well as the populations involved in and benefiting from the municipalities' achievements.

Key-words : Cameroon – Democracy – Mayor – Opposition – West.

INTRODUCTION

Le peuple camerounais a vécu un quart de siècle sous un régime d'oppression, de terreur et de peur. Le terrorisme, arme utilisée par une opposition radicalisée par l'arbitraire du pourvoir en place, avait entraîné une répression aussi inhumaine[1]. Tueries, arrestations et détentions arbitraires sans jugement ou après expiration des peines de prison, garde à vue et internements administratifs renouvelés interminablement, assignations à résidence, musèlement de la presse, abolition des droits de l'homme et des libertés individuelles et instauration du régime du parti unique sans opposition ni droit de tendance en son sein. C'est le règne d'un seul chef, chef du parti, chef de l'Etat, chef de l'armée. C'est la période de la pensée unique.

Cette situation de fermeture hermétique de la scène politique ne rendait pas possible la critique et les revendications, socle du changement. Car, tous venaient du parti et celui-ci était sacré et méritait honneur, respect et crainte à la fois. Mais, à partir de 1985 dans les discours officiels, la tendance au retour au multipartisme et à la démocratie est presque effective. Le Président Biya arrivé au pouvoir le 06 Novembre 1982 et investi Chef suprême du RDPC le 04 mars 1985 au Congrès de Bamenda, tient un discours porteur de germes d'espoir et du changement. Ainsi le 03 mars 1990, il libéralise la vie politique, plusieurs partis politiques seront créés dans la douleur (c'est le cas du Social Democratic Front ou SDF), et d'autres reconstitués (c'est le cas de l'Union des Populations du Cameroun ou UPC).

Cette situation va toucher tous les secteurs de la vie politique du Cameroun, ainsi que tous les pouvoirs : l'Exécutif, le Législatif et le Judiciaire. En effet, le multipartisme officialisé en 1990 au niveau de l'exécutif et du législatif, mais surtout au niveau des municipalités se traduit par des élections multipartistes qui sont organisées en 1996. Les communes de l'Ouest-Cameroun ne seront pas du reste car, lors des élections municipales multipartistes, des partis dits d'opposition vont créer la surprise en damant le pion au parti au pouvoir qui, jusque-là, était resté maître de jeu. Ces populations qui ont vécu les affres de la rébellion armée et du maquis sont restées pendant longtemps à l'écart de la chose politique. Cette situation est donc la preuve que pendant longtemps, les Camerounais de tous bords voulaient participer d'une manière ou d'une autre à la gestion des affaires tant publiques que locales, mais malheureusement ceux-ci étaient toujours bloqués et freinés par le système en place. La problématique de notre travail est donc celle de savoir comment l'avènement de la démocratie a-t-elle permis l'accession des maires de l'opposition au sein des communes de l'Ouest Cameroun et quel est l'impact de ce changement sur les populations ? Ainsi l'hypothèse principale est

[1] NKAINNFON PEFURA Samuel, *Le Cameroun. Du multipartisme au multipartisme*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 107.

que les maires issus des partis politiques de l'opposition ont véritablement travaillé pour l'épanouissement des populations de la région de l'Ouest. Pour mener à bien notre travail, nous présenterons le contexte très troublant du retour au multipartisme au Cameroun d'une part, et l'émergence des maires issus des partis de l'opposition d'autre part.

I - LES RAISONS DU RETOUR AU MULTIPARTISME AU CAMEROUN

A. Une conjoncture nationale et internationale favorable au retour du multipartisme

Le Président Paul Biya arrivé au pouvoir le 06 Novembre 1982, décide de desserrer le corset de ce qu'ont été les 16 dernières années de la vie des Camerounais. C'est en effet à Bamenda au 4ème Congrès Ordinaire de l'UNC tenu du 21 au 24 mars 1985 que ce parti s'est transformé en RDPC et que le Président Paul Biya en a été triomphalement porté à la tête. Dans son discours d'ouverture, il donnait déjà une orientation générale. Ce congrès, disait-il, « est donc un défi lancé à chacun de nous : défi de continuer à poursuivre les idéaux de l'UNC ; défi de décider maintenant de l'avenir que nous voulons pour nos enfants, pour notre pays ; défi de faire du Cameroun un grand pays en Afrique et dans le monde ; défi de traduire le Renouveau en une réalité concrète et durable ». En conclusion aux travaux, le Président Paul Biya relevait que : « le souci d'ouverture, de libéralisation et de démocratisation qui caractérise la politique du Renouveau est désormais une donnée permanente de la vie politique camerounaise »[2].

Ce discours de Paul Biya est la preuve que depuis 1985, il est favorable à l'idée de libéralisation de la scène politique camerounaise, ouvrant ainsi la porte à un dialogue franc, à une critique constructive. Cette tendance au libéralisme politique avait ainsi entraîné l'émergence des maisons de presse qui, dans leurs analyses critiques, frisaient parfois la provocation. Il s'agit pour eux de la possibilité pour la première fois, « d'une ouverture démocratique permettant le pluralisme, donnée aux Camerounais n'appartenant pas à une formation politique ou qui étant membre du parti n'ont pas été investis, de briguer des formations politiques »[3]. Mais cette marche vers une démocratie pluraliste est jugée trop lente.

En 1990, la goutte d'eau va déborder le vase avec l'affaire Yondo Black et autres. Le Pouvoir, le Barreau et la presse seront en conflit ardent. Cela ne sera pas sans conséquences notables, tant sur la population tout entière que sur les leaders politiques de retour, restés jusque-là cachés de peur d'être réprimés. Il est important de noter que cette affaire n'est que la goutte d'eau qui a inondé le vase, car le

[2] NKAINFON PERFURA (S), *op. cit.*, p. 103.
[3] *Ibid.*, p. 104.

mécontentement étant général. C'est à cause de la crise économique qui en freinant le train de vie de l'Etat a frustré presque toute la population camerounaise.

En effet, à l'aube des années 1990, la conjoncture internationale devint brusquement défavorable avec les baisses drastiques des prix des produits de base et du pétrole brut auxquels se sont ajoutés sur le plan national, la fabrication ex nihilo d'une nouvelle classe d'hommes d'affaires avec son cortège de crédits non remboursés et une gestion plus qu'approximative de certaines entreprises et société d'Etat par des kleptomanes avides d'argent et corrompus[4]. Pour faire face à cette situation, le gouvernement du Renouveau conçut une politique de « rigueur et de moralisation » et confectionna son « plan d'ajustement structurel » imposé par les partenaires étrangers notamment le FMI (Fonds Monétaire International). Suivirent alors, après étude, les réductions du train de vie de l'Etat et des sociétés parapubliques, compressions et licenciements avec ou sans paiement immédiat des droits, baisse drastique des salaires des fonctionnaires et agents de l'Etat. Ce qui a entraîné une grande frustration et un mécontentement de la population[5].

Devant cette situation, des groupes critiques se formèrent, la liberté d'opinion et de presse introduite par le Renouveau aidant, pour écrire dans les journaux ou pour des cercles d'études aux fins d'élaboration d'une autre stratégie jugée plus efficace. Oubliant que le Renouveau en tolérant l'exercice, de ces libertés, n'avait pas encore levé les obstacles juridiques à cet exercice, ni revu les méthodes d'appréciation des faits par son administration. Voilà donc quelques raisons du déclenchement de « l'Affaire Yondo et autres » qui avait ainsi donné la possibilité aux Camerounais de toutes catégories de se confronter au pouvoir (l'Etat) et de réclamer non seulement la libéralisation du bâtonnier et ses frères, mais surtout la pratique réelle de la démocratie au Cameroun.

Maître Yondo Black a, en effet, été arrêté le 19 février 1990 pour avoir voulu créer un parti politique. Cette affaire, dans ses développements, mit face à face le barreau et le pouvoir, divisa le peuple camerounais dans ses diverses composantes : la population, le parti RDPC, l'Eglise catholique ou ses représentants sinon certains de ceux-ci et même la presse nationale. C'est ainsi que le journal *Le Messager* du 10-04-1990[6] demandait : « D'où vient l'affaire Yondo sous le régime du Renouveau » qui prône la démocratie et le libéralisme politique ? Répondant à une interrogation du genre, Maître Muna pensait que : « L'arrestation et la détention de maître Yondo Black et de neuf autres Camerounais est le syndrome de la maladie et non la maladie elle-même. La maladie c'est l'absence

[4] NKAINFON PERFURA (S), *op. cit.*, p. 108.

[5] KWAHOU TAGHEU Jonathan Bienvenu, « *Le Messager* et la question de la démocratisation au Cameroun (1990-2010) », Mémoire de Master en Histoire, Université de Dschang, 2012. p. 42.

[6] *op. cit.*, p. 106.

des droits de l'homme et d'une société démocratique. Et la vraie question est celle de savoir pourquoi les Camerounais doivent recouvrir aux tracts anonymes et aux réunions clandestines pour exprimer leur opinion sur la façon dont ils sont gouvernés ou pour énoncer leur désaccord avec la politique du gouvernement. J'ai la conviction que le problème important ici est celui des droits de l'Homme, j'ai aussi la conviction qu'il est du devoir du barreau camerounais de défendre les droits de l'Homme et des citoyens »[7].

Harcelé et pressé par les Camerounais de tous bords, l'Etat a desserré le corset, en accordant au peuple plus de liberté et en signant un accord sur le principe de rétablissement du multipartisme dans le pays. Combat gagné en partie, car le processus de démocratisation était seulement en cours au Cameroun. Par ailleurs, la démocratie est une conquête permanente.

B. Les manifestations réelles du retour au multipartisme au Cameroun

C'est un communiqué du Gouvernement du 13 Mars 1990 libéralisant la vie politique et autorisant la création des partis politiques qui a réveillé les consciences endormies et frustrées. Aussitôt après la diffusion de ce communiqué par les médias officiels, John Fru Ndi et ses partisans déjà dans l'ombre ont posé la reconnaissance de leur parti : le SDF, se fondant sur l'article 3 de la Constitution et la loi sur les associations de 1967. Sans attendre la signature de cette reconnaissance, les responsables de ce parti ont programmé une manifestation qui s'est effectivement déroulée le 26 mai 1990 à Bamenda, malgré son interdiction par les pouvoirs publics qui estimaient que le SDF n'étant pas encore reconnu, n'avait pas d'existence légale pour manifester publiquement. Pour prévenir les troubles publics, les forces de l'ordre ont été dépêchées sur les lieux. Le défilé a cependant eu lieu mais avec des accrochages. Bilan : 6 morts piétinés à bout portant et plusieurs blessés[8]. Dans tous les cas, la liberté ne se donne pas mais elle s'arrache. C'est pourquoi elle est une conquête permanente.

Après le SDF, plusieurs autres partis politiques seront, soit créés, soit réofficialisés. Il s'agit entre autres de l'UPC reconstituée, de l'UFDC avec son leader Victorien Hameni Bieleu, de l'UDC avec Ndam Njoya, de l'UNDP avec Bello Boula Maigari et Sammuel Eboua. La scène politique camerounaise était désormais ouverte à un véritable jeu politique. Désormais, que ce soit aux élections présidentielles, législatives que municipales, les Camerounais devront choisir le candidat du parti qui porte leurs problèmes, leurs doléances et qui est à même de promouvoir leur bien-être et leur épanouissement[9]. Seulement comme au temps

[7] NKAINFON PERFURA (S), *op. cit.*, p. 110.
[8] *op. cit.*, p. 111.
[9] KWAHOU TAGHEU (JB), op. cit., p. 51.

d'Aujoulat, l'Etat va fabriquer une série et par Arrêtés des partis politiques : objet, diviser et affaiblir la vraie opposition.

S'agissant des municipales, la loi sera votée en 1992 mais est entrée en application quatre ans plus tard lors des premières élections municipales multipartistes en 1996. Revisitons le communiqué Radio-Presse du Ministre Gilbert Andze Tsoungui alors Vice-Premier ministre chargé de l'Administration Territoriale portant publication officielle de la liste des partis politiques devant prendre part aux élections municipales du 21 janvier 1996 sur l'ensemble du territoire national. Il s'agit des listes présentées par les partis politiques ci-après : Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC), 336 listes ; Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès (UNDP), 180 listes ; Social Democratic Front (SDF), 105 listes ; Union des Populations du Cameroun (UPC), 76 listes ; Mouvement Démocratique pour la défense de la Renaissance (MDR) 58 listes Alliance Nationale pour la Démocratie et le Progrès (ANDP), 48 listes ; Union Démocratique du Cameroun (UDC), 33 listes ; Union des Forces Démocratiques du Cameroun (UFDC), 30 listes ; Parti National pour le Progrès (PNP), 22 listes ; Alliance pour la Démocratie et le Développement (ADD), 15 listes ; Mouvement pour la Démocratie et le Progrès (MDP), 14 listes ; Mouvement pour la Libération de la Jeunesse Camerounaise (MLJC), 10 listes ; Parti de l'Alliance Libérale (PAL), 9 listes ; Mouvement Africain pour la Nouvelle Alliance (MANIDEM), 7 listes ; Action pour le Rassemblement National (ARN), 5 listes ; Mouvement Progressiste (MP), 5 listes ; Union Populaire des Démocrates Camerounais (UPDC), 4 listes ; Parti Social Democrate Camerounais (PSDC), 3listes ; Liberal Democratic Alliance (LDA), 3 listes ; Union des Progressistes Karts (UPK), 3 listes ; Parti des Démocrates Camerounais (PDC), 2 listes ; Mouvement National (MN), 2 listes ; Parti Unifié Républicain (PUR), 2 listes ; Parti Social Unifié (PSU), 2 listes ;Congrès Panafricain du Cameroun (CPC), 1 liste ; Rassemblement des Patriotes Républicains (RPR), 1 liste ; Parti Populaire du Cameroun (PPC), 1 liste ; Révolution Camerounaise du Peuple Uni (RCPU), 1 liste ; Parti Progressiste Camerounais (PPC), 1 liste ; Front Populaire (FP), 1 liste ; Option Nationale pour le Développement et la Démocratie (OND), 1 liste ; Mouvement Des Paysans Camerounais (MDPC), 1 liste ; Union Sociale Camerounaise (USC), 1 liste ; Union des Républicains du Cameroun (URC), 1 liste ; Alliance Camerounaise Pour les Déshérités (APA), 1 liste ; Union Sociale Democrate (USD), 1 liste.

Au total on avait 37 partis politiques autorisés à prendre part à ces élections. Chose curieuse et nouvelle dans un système resté pendant plus de 25 ans dans le parti unique hermétique de la pensée monolithique. Que l'UNC, devenue RDPC ait le plus de listes et présente dans toutes les localités du pays traduit un vieux réflexe qui a la peau très dure.

II - LE CONTEXTE JURIDIQUE REGULANT LE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES

A. L'incidence de la loi n°92/003 du 14 aout 1992 sur l'élection des maires

Lorsque, dans les années 1990-1991, le vent de la démocratisation souffle au Cameroun avec le retour au multipartisme, la loi n°92/003 du 14 août 1992 est votée. Celle-ci prévoit, en son article 12 que « le conseil municipal organe délibérant de la Commune est élu pour cinq ans au suffrage universel direct et secret »[10]. De plus, dans son article 52, elle précise que « le maire est élu au scrutin uninominal majoritaire à deux tours. L'élection est acquise au premier tour à la majorité absolue des suffrages exprimés »[11]. Cette loi attendra 4 ans pour entrer en vigueur en janvier 1996, date de l'organisation des premières élections municipales multipartistes au Cameroun. La grande innovation, ici, est la présence sur la scène de plusieurs partis politiques. Ici, contrairement à l'élection sous le système de parti unique qui se faisait au sein du parti, les élections municipales sont ouvertes à toutes les obédiences politiques. C'est ainsi qu'en 1996, on verra émerger dans toutes les localités du Cameroun, une nouvelle élite politique dite de « l'opposition » issue de nouveaux partis politiques et tenant des discours allant dans le sens du changement.

En effet, la loi de 1992 est entérinée par la Constitution du 18 janvier 1996 qui préconise la libre administration des collectivités locales par des conseils et des maires élus. Notons que les collectivités territoriales ne sont pas seulement des personnes administratives à assise territoriale, mais également des collectivités décentralisées dont témoignent l'élection de leurs organes et l'étendue de leurs compétences. Ce caractère a pour fondement le principe de la libre administration. Aux termes de l'Article 55 alinéas 2 de la Constitution de 1996, les collectivités territoriales « s'administrent librement ». Il se dégage de cette disposition deux idées fortes : l'administration des collectivités territoriales et l'élection de leurs conseils. Cependant, il convient de préciser ce qu'il faut entendre par le principe de la libre administration avant de marquer un temps d'arrêt sur ses limites. Qu'est-ce qu'il faut entendre par les collectivités territoriales « s'administrent librement » ?

De prime abord, ce questionnement s'avère épineux et il ne serait pas du tout aisé d'y répondre de manière exacte. L'esquisse d'un effort d'appréciation intègre nombre de considérations. A la différence de l'Etat fédéral ou régional où le principe de la libre administration trouve une expression plus profonde, l'Etat unitaire camerounais ne lui réserve qu'une légère signification. C'est donc un

[10] KUATE Jean-Pierre, *Les collectivités territoriales décentralisées au Cameroun*. Recueil des textes, Douala, Presses de Macacos. 2003, p. 23.
[11] *Ibid.,* p. 33.

problème de degré de souveraineté accordée aux collectivités locales en vertu de leur élection. Il signifierait donc une gestion libre et autonome de leurs affaires locales propres ou de celles qui leur sont attribuées par la Constitution ou la loi. Il implique également une réelle capacité de décision qui leur permette de gérer leurs propres affaires. Enfin, il suppose que le champ matériel de compétences attribuées à ces collectivités soit suffisamment large afin de préserver leur liberté d'action.

Somme toute, force est de constater que ce principe lourd de signification, a en plus, une valeur constitutionnelle en tant que traduction de l'idéal décentralisateur. A cet égard, il s'impose de lui-même au législateur même lorsqu'il en aménage la mise en œuvre sous peine d'une « éventualité de contrôle de constitutionnalité au fond ». Par ailleurs, l'accent doit tout aussi être mis sur l'élection tant il est vrai que l'article 55 alinéa 2 de la Constitution dispose que les collectivités territoriales « s'administrent librement par des conseils élus et dans les conditions fixées par la loi »[12]. Il ne peut donc pas y avoir collectivité locale sans assemblée élue ; de même que celle-ci peut être confinée dans un rôle consultatif pour ne pas s'administrer librement.

En bref, le seuil de la libre administration se trouve franchi lorsque la loi accorde à des organes élus par une collectivité locale personnalisée un pouvoir de décision, une marge de manœuvre surtout sur la gestion d'une partie des affaires locales. Cependant, il reste à ajouter que si le principe de la libre administration est certes garanti, il reste que les prérogatives de l'Etat et l'exercice des libertés publiques doivent être eux aussi sauvegardés. Dans un Etat unitaire qui se veut être un Etat, non seulement de droit mais libéral, il est surprenant de constater que le principe de la libre administration se trouve abusivement limité.

B. L'impact de la Constitution du 18 Janvier 1996 et la loi n°2004/018 du 12 juillet 2004 sur l'Exécutif Communal

Le principe de la décentralisation est mis en exergue de manière manifeste par le constituant de 1996 lorsqu'il fait de l'Etat du Cameroun un Etat unitaire décentralisé. L'affirmation de ce principe est d'autant plus forte que la libre administration des collectivités territoriales décentralisées est un principe désormais consacré par la Constitution, notamment lorsqu'elle pose que les collectivités territoriales s'administrent librement par des conseils élus[13].

[12] KUATE (J-P), *op. cit.*, p. 34.
[13] Cf art 55 alinéa 2, loi constitutionnelle du 18 janvier 1996.

1. Le statut de la collectivité locale

Si la Constitution du 18 janvier 1996 créée les Régions, elle ne créée pas les Communes qui existent bien avant l'indépendance[14]. Lorsque la Constitution dispose que les collectivités locales s'administrent librement par des conseils élus dans les conditions fixées par la loi, elle fixe en quelque sorte les grandes lignes de l'organisation des collectivités locales. Le législateur est donc compétent pour en fixer le statut, ce qu'il fait par les lois de 2004 sur la décentralisation[15].

En effet, la Commune est créée par décret du Président de République. Le Décret de création définit la dénomination, le ressort territorial et le chef-lieu[16]. On dénombre en 2007 trois cent soixante (360) communes au Cameroun. De cette multiplicité de communes, si l'on ne peut parler de l'inflation communale, l'on ne peut ne pas relever le caractère excessif du nombre de communes. Ainsi, si l'on assiste à un quadrillage systématique du territoire national par les communes, soulignons que la décentralisation territoriale ne se mesure pas au nombre de communes ; surtout dans un contexte de paupérisation avancée des communes qui constitue le véritable « tendon d'Achille » de la décentralisation au Cameroun.

A l'issue de cet aperçu général sur la situation communale, il est judicieux de rendre compte de son organisation en s'attardant tout d'abord sur le conseil municipal, puis sur la municipalité. Les membres du conseil municipal sont désignés par voie d'élection au suffrage universel direct. La durée du mandat est de cinq (5) ans, et le renouvellement est intégral. Participent à la désignation des conseillers municipaux tous les électeurs inscrits sur la liste électorale de la commune. En principe, la commune forme une circonscription électorale unique qui peut être divisée en bureaux de vote ; sous certaines conditions.

Organe délibérant de la commune, le conseil municipal doit être élu sur des bases démographiques résultant d'un recensement. Sa composition est fonction du nombre de la population[17]. L'importance et la composition de la population sont des éléments d'une grande importance au plan juridique pour chaque collectivité territoriale. En effet, la taille des assemblées locales, le nombre d'adjoints[18] à

[14] V. Supra, les fondements historiques de la décentralisation territoriale.

[15] V. Loi n°2004/017 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation ; Loi n° 2004 /018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ; Loi n°2004/019 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux régions.

[16] Ce qui donne le flanc à une instrumentalisation politique de l'institution. Car, suivant le principe du parallélisme des formes, procédures et compétences, ces derniers peuvent aussi disparaitre sans qu'il soit besoin de motivation.

[17] Cf. Art. 25, loi n° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes et art. 26, loi n°2004/019 du 22 juillet 2004, fixant les règles applicables aux régions.

[18] Cf. Art. 58 al. 2, loi n° 2004/018.

l'Exécutif Local sont, généralement, fonction d'une manière ou d'une autre de la population de la collectivité territoriale concernée. La population de la collectivité est donc importante du point de vue de la représentation démographique. En fait, selon le principe de progressivité, le rapport population-conseillers, population - nombre d'adjoints sont tributaires de la diversité démographique de la collectivité. Ainsi, le nombre de conseillers et d'adjoints croît en fonction de la population.

S'agissant du statut des conseils municipaux, soulignons que l'exercice de la fonction de conseiller municipal est gratuit ; ceci même s'il est prévu des indemnités de session[19]. L'élément central dans ce statut porte autour du régime des inéligibilités et incompatibilités. Pour ce qui est des conditions d'éligibilité, elles sont au nombre de trois : la nationalité camerounaise, l'âge (20 ans révolus) et l'absence de condamnation ; qui emporte déchéance électorale. S'agissant des conditions spéciales d'éligibilité, dans une commune, elles sont soit positives – c'est-à-dire être inscrit sur la liste électorale de la commune ou y avoir une attache tel que l'inscription au rôle des contribuables directs au 1er janvier de l'année d'élection – soit négatives – ceci tient compte du fait que certains magistrats ou fonctionnaires ne sont pas éligibles dans le ressort d'exercice de leurs fonctions. Une exclusion analogue frappe les agents salariés de la commune, comptables de deniers communaux.

Au sens de la loi de 2004 sur les communes, « le conseil municipal règle par ses délibérations, les affaires de la commune »[20]. Par cette formule « fameuse », selon l'expression de J. Moreau[21], l'assemblée communale semble posséder une plénitude de compétence pour toute question ayant pour cadre territorial l'étendue de la commune. Ainsi, aucun problème d'intérêt communal ne pourrait recevoir solution sans une décision du conseil municipal. Cependant, la réalité est beaucoup plus nuancée[22].

Le Maire et ses Adjoints forment ce qu'il est convenu d'appeler la municipalité. Cette formation n'a pas compétences pour prendre des décisions en lieu et place du conseil municipal. Rendre compte de l'action de la municipalité nécessite que l'on s'attarde sur la désignation du Maire et de ses Adjoints avant d'en venir *in fine* sur leurs prérogatives.

---

[19] Cf. Décret N°81/ 148 du 13 avril 1981 fixant les indemnités et avantages alloués aux magistrats et conseillers municipaux.

[20] Cf. Art. 26 al. 2, Loi n° 2004/018 du 22 juillet 2004, précité.

[21] MOREAU Jean, *Administration régionale, départementale et municipale*, Paris, D., 14è éd., 2004, p. 68.

[22] ENGUELEGUELE Maurice, « Démocratie locale et délibération au Cameroun : l'exemple du Cameroun », pp. 133-154.

Le Maire est « l'élu des élus »[23] de la Commune. Il est donc choisi par le conseil municipal, en son sein, lors de la première réunion du conseil qui suit les élections. Cette séance est alors présidée par le doyen d'âge. Cette élection a lieu à la suite de la convocation du représentant de l'Etat le deuxième (2ème) mardi suivant la date de proclamation des résultats de l'élection des conseillers municipaux. Le Maire est élu au scrutin uninominal majoritaire à deux tours. L'élection est acquise au premier tour à la majorité absolue des suffrages exprimés. Lorsqu'une majorité absolue n'est pas obtenue à l'issue du premier tour, le candidat ayant la majorité des voies au deuxième tour est proclamé élu. En cas d'égalité, l'élection est acquise au plus âgé des candidats. Après l'élection du Maire, il est procédé à celle des adjoints au scrutin de liste à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne. La répartition des postes d'Adjoints, doit refléter la composition du conseil.

L'un des pans fondamentaux de ce statut porte sur le régime des inégalités et des incompatibilités. En effet, le Maire et les Adjoints doivent être de nationalité camerounaise. De même, ils doivent avoir vingt (20) ans révolus à la date de l'élection. En dehors de ces éléments, le Maire et ses Adjoints révoqués sont inéligibles, sauf si entre temps il y a eu renouvellement intégral des conseils municipaux. De même, l'on se doit d'y adjoindre les cas d'obligation de résidence qui peut constituer une cause d'inéligibilité et dans certains cas d'incompatibilité. En effet, le maire et ses adjoints doivent résider dans la Commune[24]. Dans le cadre de la législation antérieure, il suffisait pour être éligible aux fonctions de conseiller municipal et partant de Maire, de justifier d'une inscription au rôle des contributions directes de la Commune[25]. La loi de 1974 sur l'organisation communale ne consacrait quant à elle nulle part, cette obligation de résidence.

La fonction de Maire est prévue pour une durée de cinq (5) ans. Mais en dehors de cette fin normale, le mandat de Maire peut connaître une fin prématurée. C'est le cas, notamment, en cas de démission volontaire ou de démission d'office. Les Maires et Adjoints ne sont pas politiquement responsables en principe devant le conseil municipal. Mais, le pouvoir central dispose, dans le cadre du pouvoir hiérarchique ou du contrôle administratif, d'une gamme de sanctions devant frapper les responsables communaux qui auraient gravement manqué à leurs obligations d'élus locaux ou de représentants de l'Etat dans la Commune. Ces sanctions peuvent ainsi être prononcées soit par le Ministre en Charge de la Décentralisation soit par le Président de la République.

---

[23] MOREAU (J), op. cit., p. 74.

[24] Cf. Art. 58 al. 3, loi n° 2004/18 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes.

[25] Cf. Art. 71 al. 1 ET ART ;8 AL ; 2, loi n° 92/002 du 14 août 1992, fixant les conditions d'élection des conseillers municipaux.

2. **Les compétences du Maire et de ses Adjoints**

Il serait judicieux de commencer par les compétences du maire avant d'en venir à ceux des adjoints. Alors que le Maire détient des pouvoirs variés et importants, les Adjoints n'exercent que les seules attributions et compétences à eux déléguées par le Maire. C'est fort de cela que J. Moreau soulignait qu'il s'agit là de « la différence qui sépare un pouvoir « originaire » dérivé »[26]. Pour ce qui est des compétences du Maire à titre individuel, rappelons juste qu'il serait inexact de définir ses fonctions en le considérant simplement comme l'organe exécutif mais plutôt comme le « Chef de l'Administration Communale ». En effet, les compétences du Maire sont toujours limitées au ressort territorial de sa Commune. Mais, il exerce, tantôt en qualité d'élu local, tantôt en qualité de représentant de l'Etat.

En tant qu'exécutif du conseil municipal, le Maire jouit de plusieurs prérogatives. Dans ce cadre il a des pouvoirs financiers en ce sens que c'est lui qui gère le patrimoine de la Commune et dirige les services municipaux en régie. Il contrôle les établissements communaux. Toutefois, il appartient à l'assemblée de bien préciser ce qu'elle demande au maire d'exécuter. Ensuite des pouvoirs juridiques en ce sens que c'est lui qui conclut les marchés et contrats au sein de la Commune. Il représente la Commune en justice, sauf cas exceptionnel d'opposition d'intérêt, par autorisation du conseil, il existe une possibilité de régulation à tout moment. Mais, il résulte de la nature même des procédures d'urgence que cette autorisation ne sera pas requise.

De même, le Maire en tant qu'exécutif de la Commune peut aussi être perçu comme délégatoire du conseil municipal. Ceci vient du fait que le conseil municipal a la faculté de déléguer au Maire par délibération certaines de ses attributions. Le Maire est tenu de rendre compte de l'usage de cette délégation à chacune des sessions ordinaires du conseil. Cette délégation porte sur les domaines variés : notamment le cas, par exemple, pour la fixation et la modification des propriétés communales, acceptation de certains dons et legs, la passation de certains contrats, la représentation de la Commune en justice. Au niveau de son régime juridique, la délégation suppose une délibération expresse du conseil municipal. Elle peut être totale ou partielle. Elle est personnelle au Maire délégataire. Permanente, elle est susceptible d'être rapportée par une nouvelle délibération qui change tout ou partie de la délégation initiale.

[26] MOREAU (J), *op. cit.*, p. 78.

Concernant les pouvoirs du maire, ils portent sur deux domaines différents. Le Maire est le chef du personnel communal. A ce titre, il nomme, affecte, promeut, sanctionne et révoque les fonctionnaires communaux (…). En effet, il prend toutes les mesures individuelles, concernant les agents de la Commune. En principe, l'exercice de ces pouvoirs devrait être limité par l'existence d'un statut relatif à la fonction publique territoriale par le contrôle vigilant du juge administratif. Mais, au Cameroun, il n'existe pas de statut pour la fonction publique territoriale. D'où la question de savoir à quel sort est voué le personnel local. Ce qui tend à mettre à l'ordre du jour la crise du personnel communal[27] et justifier le manque de personnel qualifié dans les mairies. Au regard de cette absence de statut, il revient au conseil municipal de créer des emplois. Et cette compétence ne devrait pas être relégable. Mais, du fait d'un vide juridique, du nombre restreint de session du conseil municipal, l'on comprend la toute-puissance du Maire et la dévolution à son profit des prérogatives qui devraient échoir au conseil municipal[28].

Le Maire est l'autorité de la Police Municipale. A ce titre, il a compétence pour édicter les règlements et les mesures individuelles concernant le maintien de l'ordre public. Il s'agit là de la police générale qui correspond de manière stricto sensu à prévenir les troubles menaçant la sécurité, la tranquillité et la salubrité publique. Cette qualité d'autorité de police municipale dont jouit le Maire, met en exergue aujourd'hui le problème de ces forces de police municipale. En fait, pour que la décentralisation fasse peau neuve et que son autonomie soit effective, il faut qu'elle ait la pleine jouissance de tous les moyens matériels, humains et financiers. Ce qui nous ramène une fois de plus à l'étatisation de la police municipale. Ce qui implique que le chemin est encore long, car tandis que sous d'autres cieux, l'on s'évertue à voir comment faire pour que la police municipale soit en même d'affronter tous les drames et incidents de notre temps[29], elle n'est même pas encore à l'ordre du jour.

Pour ce qui est des pouvoirs de Maire en tant que représentant de l'Etat dans la commune, il est important de préciser d'abord que la Commune est aussi une circonscription administrative de l'Etat. L'Etat a donc pour naturel de faire du maire le représentant de l'Etat dans la Commune. Les domaines des pouvoirs du Maire dans ce cadre portent sur la police judiciaire et sur l'Etat civil. En tant qu'officier de police judiciaire. Il contribue à la recherche des auteurs des

[27] GUIMDO Bertand-Raymond, « Le personnel communal au Cameroun : Contribution à la compréhension de la crise de l'administration communale camerounaise », Thèse de doctorat, FDSE, Université de Yaoundé II, Soa, Année académique 1991-1992.

[28] GUIMDO (B-R), « Le déroulement de la carrière du personnel communal au Cameroun », dans *Juridis périodique*, pp. 90-97.

[29] CAA, Paris, 17 décembre 2002, Commune d'Yerres, *ADJA*, 2003, p. 296, concl. V.H.

infractions à la loi, à leur arrestation et à leur disposition des cours et tribunaux. Dans cette activité, il est placé sous l'autorité hiérarchique du procureur de la république dans le ressort duquel se trouve la commune. Il est important de souligner que la qualité d'officier de police judiciaire du maire, ne lui confère pas le droit de détention ou de port d'arme. Officier d'Etat civil, le maire est habilité à recevoir les déclarations de naissance et de décès, et d'en délivrer les actes ou d'en certifier les extraits. « L'Etat civil occupe à ce titre une place importante dans l'activité menée dans nos Mairies, et en constitue sans doute l'aspect le plus connu du grand public », souligne Martin Finkem. Il doit aussi publier et exécuter les lois et règlements, assurer les fonctions spéciales qui lui sont attribuées par les lois.

De même, cette définition de compétences fait d'eux des exécutifs locaux à part entière dans leur domaine de compétence respectif. Ainsi, ce retrait de délégation de la compétence ne peut porter que sur les compétences qui ont fait l'objet de la délégation de la part du Maire. Ceci implique pour conséquence que le Maire ne jouit désormais de la faculté de retirer les délégations faites que dans son domaine de compétence propre. Ces dernières peuvent donc être attribuées par lui à un conseiller municipal.

III - LES BATAILLES POLITIQUES A L'OUEST-CAMEROUN ET L'EMERGENCE DES MAIRES DE L'OPPOSITION

Les élections municipales du 21 janvier 1996 se tiennent au lendemain de la promulgation de la nouvelle Constitution du 18 janvier 1996 modifiant celle du 02 juin 1972. Elle se caractérise par la participation de plusieurs partis politiques issus de l'ouverture démocratique. Ainsi à l'issue de ces élections, plusieurs partis politiques de l'opposition vont remporter des victoires au sein des Mairies aussi importantes soient-elles[30]. La loi n° 92/003 du 14 août 1992 entérinée par la Constitution du 18 janvier 1996 n'entrera réellement en vigueur qu'en janvier 1996, date de l'organisation des premières élections multipartistes. Ainsi, à partir de cette date, plusieurs Maires issus de différents partis politiques, et surtout ceux de l'opposition se succéderont à la tête des Communes de l'Ouest.

[30] KWAHOU TAGHEU Jonathan Bienvenu, « Le Messager et la question de la démocratisation au Cameroun », p. 130. L'auteur présente ici le contexte économique du Cameroun qui est celui de la promiscuité totale : pauvreté galopante, généralisation du chômage, impunité de l'Etat. Cette situation rend les populations vulnérables et très favorables aux discours des leaders de l'opposition.

A. Jean Pierre Nkamga, Maire de l'UFDC à la tête de la Commune Urbaine de Bafang : 1996-2001.

La scène politique camerounaise libéralisée, les élections municipales du 30 janvier 1996[31] verront l'entrée en jeu de plusieurs partis politiques. Dans le Haut-Nkam en général, la tendance est à « l'opposition ». Car, ces nouveaux sur la scène politique permettent le changement, l'introduction des libertés et la fin de la peur[32]. Au sein de la Commune de Bafang, l'UFDC, créée en 1992 et avec pour leader un fils du terroir Victor Hameni Bieleu mènera la course. Ayant raflé le plus de sièges de conseillers municipaux, un des siens, Jean Pierre Nkamga sera élu Maire.

Opérateur économique de son état, le peuple de Bafang attend de lui le changement promis. Vient alors l'heure des réalisations. Pour mener à bien ses projets, le Maire Jean Pierre Nkamga orienta clairement sa politique et établit les missions de chacun de ses collaborateurs. Entre autres, au plan de l'urbanisation et de l'assainissement, un planning fut dressé et respecté par lui-même ainsi que ses agents[33]. Il s'agissait de l'entretien et de la propriété des bâtiments du centre urbain, des écoles urbaines, des marchés, de l'enlèvement des ordures ménagères, de l'établissement d'un calendrier de ramassage et suivi dans chaque quartier et surtout sur la Route Nationale qui traverse le centre urbain, de la construction des poubelles, de l'installation des bornes fontaines dans les quartiers recrutés[34].

Sur le plan social, des subventions étaient accordées aux écoles de la ville, des médicaments aux hôpitaux ainsi qu'à d'autres structures à caractère social. Par exemple en 1996, le Maire a accordé une subvention de 50 000F pour l'encadrement des sourds-muets de la ville[35] et en 1997 il fit de même pour soutenir une campagne de vaccination[36].

Au vu de ce qui précède, il ressort que le passage du Maire Jean Pierre Nkamga ne fut pas vide. Ce, malgré quelques difficultés liées à son appartenance au parti de l'opposition (retard dans les subventions, discorde avec la tutelle

---

[31] APB, Procès-Verbal de Séance de l'élection de M. Nkamga Jean Pierre comme Maire de la Commune Urbaine de Bafang en date du 30 janvier 1996.

[32] TCHEUTOU Dominique, 75 ans, leader du SDF à Bafang depuis 1992, entretien réalisé les 26 et 27 août 2017.

[33] TOUKO Abraham, 55 ans, leader de l'UFDC à Bafang depuis 1992, Bafang, entretien réalisé le 30 octobre 2017.

[34] ABC, arrêté municipal n° 157/AM/CU/Bfg du 08 février 1996 fixant les attributions des adjoints au maire de la commune urbaine.

[35] ABC, arrêté n°161/AM/CU/Bfg du 03 octobre 1996 accordant une somme de 50 000 pour l'encadrement des sourds-muets de la ville de Bafang.

[36] ABC, arrêté municipal n° 164/AM/CU/Bfg du14 novembre accordant une somme de 50 000 pour la campagne nationale de vaccination.

directe)[37]. Malheureusement, Jean Pierre Nkamga ne finira pas son mandat. Car en 2001, à cause des discordes au sein du conseil municipal, il sera obligé de démissionner et de céder la place pour un an restant à son premier Adjoint, Djientcheu Gabriel[38]. C'est cet infirmier de formation qui achèvera donc l'année 2002. L'opposition s'étant fragilisée entre elle, le parti au pouvoir grâce au tact et aux stratégies d'Alphonse Siyam Siéwé, va lors des élections de 2002, reprendre la tête de la Commune Urbaine de Bafang.

B. La Commune de Bangou à l'ère du retour au multipartisme

Le multipartisme signifie l'existence de plusieurs partis politiques, ceci implique entre autres les notions de liberté d'association, d'élection, bref de démocratie appuyées par les lois n°90/053 du 19 décembre 1990[39] portant sur la liberté d'association et celle n°90/056[40] de la même année relative aux partis politiques signées par le président de la République. Le multipartisme gagne le terrain au Cameroun en 1990 à la faveur du vent d'Est, avec les troubles sociopolitiques qu'il a occasionnés à cette époque. La Commune de Bangou n'est pas restée en marge, car les années d'après 1990 ont montré une autre image de Bangou. Bien que le multipartisme fasse son apparition en 1990, le parti unique d'avant le RDPC va continuer la gestion de la Mairie jusqu'en 1996 où les premières élections municipales pluralistes ont lieu le 21 Janvier. Notons que bien avant ces municipales plusieurs fois annoncées et plusieurs fois reportées, la loi n°92/003 du 14 Août 1992 consacrait l'élection des Maires à la tête des Communes Rurales qui étaient jusqu'alors dirigées par des Administrateurs Municipaux nommés par le MINAT[41].

1. Les batailles politiques et l'occupation de la mairie par WEKOP Jean Baptiste du SDF

Le début de la décennie 90 a été difficile à vivre au regard de l'atmosphère sociopolitique qui prévalait alors, marqué par des revendications de tout genre et les paralysies dans le domaine économique. Comme partout ailleurs, les idées surtout politiques vont changer. C'est dans cette perspective qu'a l'issue des

---

[37] KAMGOUE Philipe, 63 ans, PLEG à la retraite, Commerçant à Bafang, entretien réalisé le 10 Février 2018.

[38] ABC, passation de service entre le Maire sortant Nkamga Jean Pierre et entrant Djientcehu Gabriel le 25–10-2001.

[39] GODFRED (AE), « Liberté d'association loi n°90/053 du 19 décembre 1990 », dans *Juridis infos*, n°05, pp. 37-39.

[40] GODFRED (AE), « Partis politiques loi n° 90/056 du 19 décembre 1990 », dans *Juridis infos, n°05, pp. 40*-41.

[41] KOM TCHUENTE Barthelemy, *Développement communal et gestion urbaine au Cameroun, les enjeux de la gestion municipale dans un système démocratique*, Yaoundé, Editions Clé, 1996, p. 13.

Elections Municipales de 1996, le SDF, le premier parti politique de l'opposition qui avait gagné le terrain et régnait en maître à cette époque, va occuper la Mairie de Bangou.

Les hommes du SDF étaient-ils des pécheurs en eaux troubles ? Avec la crise économique qui s'abattait sur le pays, ces derniers avaient profité de la situation pour faire des promesses politiques aux populations de Bangou qui, à leur tour avaient jugé bon de leur accorder leurs suffrages au détriment de l'ancien parti considéré en ce temps comme le responsable de tous les malheurs. Il faut noter que ce vent de démocratisation ne va passer sans conséquence négative sur la Commune de Bangou. A cet effet, le Maire de cette période affirme que : « on a tout vu ce temps-là, la désobéissance avait élu domicile à la Mairie, on ne pouvait plus contrôler quoi que ce soit, les documents avaient été même emportés, et même de l'argent détourné »[42].

Le SDF va donc battre ses rivaux et occuper la Mairie avec comme Maire WEKOP Jean Baptiste. Cependant de 1996 à 2002, la gestion ne sera pas facile car étant de l'opposition un peu partout, ils seront victimes des actes de sabotage qui vont constituer un obstacle pour la réalisation de leur projet. Les vingt-cinq (25) conseillers élus à la Mairie de Bangou vont donc rencontrer d'énormes difficultés suite au reversement de l'ordre préétabli. Tous ces actes de dénigrement ne vont guère constituer un prétexte de découragement puisque ceux-ci vont réaliser des œuvres existant jusqu'à nos jours. Le scrutin municipal du 30 juin 2002 viendra sonner le glas du SDF à la mairie de Bangou. Le RDPC va reprendre sa place d'antan qu'il continue à occuper jusqu'à l'heure actuelle, même si leur victoire électorale souffre souvent de quelques contestations.

Si l'ère du multipartisme est arrivée avec toutes ses péripéties, il faut reconnaître que c'est une période d'ouverture par rapport au concept même de mondialisation qui va permettre à la municipalité de Bangou de coopérer avec l'extérieur afin de relancer son développement. La forte participation aux élections municipales de janvier 1996 témoigne non seulement d'un nouvel engouement des populations pour les questions politiques mais aussi le renforcement du rôle de la Commune dans le processus du développement.

2. La coopération avec les Communes étrangères comme nouveau moyen de développement de la Commune de Bangou.

L'ère du pluralisme politique est apparue comme une ère d'ouverture au monde extérieur dans le but de poser les nouveaux jalons du développement. Plusieurs Communes au Cameroun vont trouver nécessaire de signer des accords dans le cadre de la coopération décentralisée. La Commune de Bangou ne va pas

[42] SOTCHE André, Bangou, entretien réalisé le 17 avril 2018.

rester en marge de cette nouvelle donne. Dans cette optique, le nouvel exécutif municipal mis en place à l'issue des municipales du 30 juin 2002 va signer une coopération Commune de Bangou, Commune de Gap en France en juillet 2003 au Palais des Congrès de Yaoundé sous la présidence du Ministre Délégué à l'Administration Territoriale chargé des collectivités territoriales décentralisées[43].

Il convient de signaler que la Commune de Gap est située à l'Est de la France à la frontière Est avec l'Etat d'Italie et est Chef-lieu du département des Hautes Alpes avec environ 35.000 habitants, sensiblement équivalent à la population de la Commune de Bangou. L'objectif de cette coopération était d'obtenir des financements afin de faciliter la réalisation des projets, il était également question que la Commune de Gap facilite l'entrée en France des meilleurs étudiants originaires de la Commune de Bangou. En plus, améliorer le cadre d'étude des établissements scolaires de Bangou, surtout de l'Enseignement Maternel et de Base était le combat de la Commune de Gap. Bref, ouvrir la culture Bangou aux Français de Gap pour développer le tourisme[44].

Ainsi, pour concrétiser ces objets, la Commune de Gap n'avait pu que financer la réhabilitation en 2004 du Jardin d'Enfant de Bangou-ville à hauteur de 360.000 FCA. La Commune de Gap avait également financé la réhabilitation en 2005 de la gare routière de Bangou-carrefour à plus de 400.000 FFCFA. Néanmoins, les objectifs fixés sont restés lettres mortes et de nos jours, cette coopération bilatérale est en veilleuse, le nouvel exécutif des municipales de 2007 est donc interpellé en ce qui concerne sa réactivité.

Toujours dans le cadre de la coopération, la municipalité de Bangou a signé un accord de partenariat avec l'Organisation Non Gouvernementale américaine dénommée Corps de la paix (Peace Corps) avec pour objectif l'apprentissage des populations à moindre coût aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). A cet effet, un centre multimédia a été ouvert à Bangou-ville et de nos jours, en dépit du désintéressement des populations dû à la pauvreté ambiante, à la non maîtrise de son bien-fondé et l'éloignement par rapport aux divers lieux d'habitations, ce centre a déjà formé près d'une trentaine de personnes tel que nous a révélé l'un des bénéficiaires[45].

3. Les Maires, leurs œuvres et les problèmes rencontrés

La Commune de Bangou depuis les toutes premières élections municipales pluralistes de janvier 1996 a connu jusqu'en 2007, trois maires. Il s'agit entre autres de Wekop Jean Baptiste, 1996-2002, Professeur des Lycées d'Enseignement

[43] MEKEDJUE Daniel, Bangou, entretien réalisé le 08 Mars 2017.
[44] Ibid.
[45] SEUMOU Angeline, Bangou, entretien réalisé le 05 Mars 2017.

Secondaire (PLEG) ; Mekedjue Dieudonné, 2002-2007, Ingénieur Général des Eaux, Forêts et Chasses ; Mme Mboutchouang Rosette (belle-mère du chef de l'Etat).

Wekop Jean Baptiste est le premier Maire élu de la municipalité de Bangou au cours du multipartisme. Qu'a-t-il donc fait avec l'équipe municipale pendant les six années passées à la Mairie de Bangou ? D'ores et déjà il faut signaler que ça n'a pas été facile pour son équipe eu égard au contexte politique qui a prévalu bien avant et la situation socio-économique de ce moment. Certes la nouvelle équipe municipale s'installe au moment où l'application du décret de 1992 portant création des départements des hauts-Plateaux et du Nkoung-Khi entre en vigueur avec pour conséquence le détachement des groupements Bayangam, Batoufam et Bandrefam pour former la Commune de Bayangam dans le Nkoung-Khi, ce qui les amène à diminuer l'effectif.

En effet, cette équipe va se montrer tenace et dynamique avec pour souci majeur de réaliser les promesses électorales. Sur le plan social : don des tables-bancs aux écoles publiques de Tchi-Tchi, Tamjo, Bangou-Carrefour, Badenkop (groupe I), demande de création des CES à Tamjo et Balambo de même que l'actuel lycée technique de Bangou-Carrefour Bangou-Ville[46].

Si l'équipe de Wekop n'a pas réalisé tous ses objectifs, c'est à cause d'un manque criard de moyens financiers qui était cause de conflits. Un autre problème majeur rencontré était les conflits frontaliers entre Bangou et Badenkop, Bangou et Bapa, et le conflit entre Bangou et Babouantou qui a coûté la vie à bon nombre de personnes qui créaient des désunions entre les élites des trois chefferies. Notons aussi les velléités sécessionnistes de certains villages qui dans le groupement Bangou réclament leur autonomie, créant ainsi la désunion.

En ce qui concerne le Maire Mekedjue Dieudonné, il a officié avec son équipe pendant cinq ans, durant lesquels il a réalisé des œuvres à caractère social. Pour résoudre le conflit frontalier Bangou Badenkop, grâce à Mekedjue, la Zone litigieuse a été déclarée en 2004 « *No man's land* ». En 2006, la Mairie a remis une importance somme d'argent au lycée de Bangou pour l'organisation de la remise des prix en fin d'année. L'un de ses exploits est le fait d'avoir réduit les arriérés de salaires laissés par son prédécesseur et la régularité du salaire du personnel[47]. Bref, ce qui le distingue des autres, c'est une coopération fructueuse avec une mairie étrangère. La véritable difficulté rencontrée par celui-ci est la lutte pour le leadership politique qui constitue une véritable gangrène ce qui génère des clivages

[46] WEKOP Jean-Baptiste, Bangou, entretien réalisé le 12 mars 2017.
[47] MEKEDJUE Daniel, Bangou, entretien réalisé le 08 Mars 2017.

et des coups bas. Il y a également l'éternel problème du manque de moyens financiers.

Sur le plan du désenclavement, les populations sont quelque peu ravies grâce des efforts consentis, car dans tous les trois groupements les pistes rurales ont été entretenues et certaines créées. Dans le domaine sécuritaire, en partenariat avec le Ministère de la Défense, un véhicule tout terrain de marque 4/4 a été remis à la brigade de gendarmerie de Bangou-ville pour faciliter leur déplacement. En plus, bien que Bangou soit une zone rurale où les ordres ménagers sont beaucoup plus utilisés dans les champs comme fumier, la mairie a signé en 2008 un partenariat avec HYSACAM (Hygiène et Salubrité du Cameroun) dans le but d'assurer la propreté dans les lieux publics.

Dans le domaine de l'agriculture, la Mairie de Bangou a fait un don en argent et en matériel aux divers Groupes d'Initiatives Communes (GIC). A titre d'exemple, le GIC agropastoral Hiala à Bapa a reçu une somme de 1.000.000 de FCFA, des variétés de porcs sélectionnés. Le GIC Protaba de Bangou a également reçu 1.000.000 de FCFA. Si les réalisations à mi-parcours sont louables, la municipalité connaît d'énormes difficultés financières.

Le véritable problème aujourd'hui de la Mairie de Bangou c'est la revendication par Bapa et Badenkop de l'augmentation de leur nombre de conseillers municipaux puisque sur les vingt-cinq conseillers, Bangou à lui seul a quinze (15), Badenkop six (06), Bapa quatre (04), ce qui laisse croire au regard du jeu politique que Badenkop et Bapa même unis n'ont pas la chance d'avoir un Maire originaire de leur localité[48]. Aussi, on observe un désengagement ou une réticence de la population, ce qui laisse croire que la Mairie ne joue pas son rôle. En outre, il y a le manque de synergie entre les élites.

D. La victoire d'Etienne Sonkin du SDF à la tête de la Commune Urbaine de Dschang

A la faveur de la libéralisation de la vie politique nationale, la Commune de Dschang voit son corps municipal renforcé à travers l'avènement du multipartisme. Les premières élections municipales de l'ère du multipartisme portent donc SONKIN Etienne[49] à la tête de la Commune en 1996. Ce Maire conduisait la liste

[48] FANKAM Ulrich, Bangou, entretien réalisé le 15 avril 2017.

[49] Etienne Sonkin est né le 7 juillet 1951 à Dschang. Il fait ses études primaires à Dschang puis secondaires à Douala avant d'entrer à l'école Normale de l'Enseignement Technique de Douala, où il sort nanti du diplôme de professeur d'électronique. Il est affecté tour à tour comme professeur au CETIC Charles Atangana de Yaoundé, au CETIC de Bagangté, au CETIC de Bafoussam et enfin au Lycée Technique de Dschang. Sa carrière politique commence en 1990 comme militant du SDF. Il est secrétaire puis trésorier de la coordination départementale provisoire de la Menoua de 1990 à 1992. De 1993 à 1996, il est vice-président de ce parti dans la Région de l'Ouest.

du SDF. Il est réélu en 2002. Le programme politique qu'il propose fédère les aspirations de toutes les populations de la ville universitaire de Dschang. Contrairement au premier mandat (1996-2002) où le conseil municipal était composé de quatre partis politiques[50], lors du deuxième mandat, le SDF règne sans partage. Comme Maire, Sonkin a réalisé de nombreuses œuvres tant au plan social, infrastructurel, économique que culturel. Mais celles qui restent les plus frappantes sont la coopération Nantes-Dschang, la construction du marché de Tsinfem et l'extension de l'hôtel de ville.

Grace à cet homme, la Commune dispose d'un abattoir municipal au quartier LEFOCK où les bouchers sont autorisés contre paiement d'une taxe à abattre leurs bêtes avant de transporter la viande sur les comptoirs du marché. Sur le plan touristique, la commune de Dschang a créé en 1998[51] un Office du Tourisme qui reste le tout premier dans le pays. Cet Office comme service de la Commune se charge de l'accueil, de l'information et du guide des touristes nationaux et internationaux. Il organise aussi des visites guidées dans les sites situés dans et hors du territoire de la Commune, question de les valorisés.

S'agissant de l'approvisionnement en eau potable, le Maire Sonkin et la Commune en ont fait une priorité. Aussi, plusieurs systèmes d'approvisionnement ont été créés : il s'agit des puits avec pompe à motricité humaine, les puits à la corde et les sources aménagées. Au total près de 16 puits d'eaux aménagés[52]. En ce qui concerne l'aménagement, la Commune a réalisé plusieurs travaux. Entre autres la construction des ponts, des traversées, la fabrication et la pose des buses et dalettes, et surtout l'ouverture de nombreuses routes et l'installation des garde-fous sur quelques ponts. En matière d'éclairage public, la Commune a installé quelques lampadaires dans les quartiers où la dictature de l'obscurité est un facteur aggravant de l'insécurité des personnes et de leurs biens (entre autres Ngi, Vallée, Mingou, Tchualé, Nkelleng)[53].

Dans son volet assistance aux nécessiteux, la Commune de Dschang a apporté de nombreux secours aussi bien aux sinistrés qu'aux déshérités. C'est dans ce sens qu'au cours de son mandat allant de 1996 à 2002, elle a apporté une assistance matérielle et a procédé au recasement des sinistrés de l'incendie de la gare routière de Dschang en 1998. Durant son mandat 2002-2007, elle a engagé des

[50] Il s'agit du SDF, RDPC, UNDP et UFDC.

[51] ACD. Délibération No 02/D/CU/Dsc du 23 juillet 1998 portant création d'un Office de Tourisme à Dschang.

[52] ACD. Document Stratégie concertée d'accès à l'eau potable et l'assainissement dans la ville de Dschang, 2002.

[53] ACD. « La Commune Urbaine de Dschang, Gros plan sur les réalisations de l'exécutif communal 1996-2002 », p. 8.

dépenses pour les premiers soins d'un nouveau-né retrouvé abandonné par ses géniteurs inconscients[54].

S'agissant des domaines sportif et culturel, plusieurs réalisations ont été faites. La Commune a apporté des appuis multiformes aux clubs et autres associations sportives en vue de l'éclosion du sport dans la ville. Pendant ses deux mandats de 1996 à 2007, elle a appuyé financièrement les équipes de division d'élites telles, l'Aigle Royal de la Menoua, Atsang Football Club, Vautour Football Club et doté l'Aigle Royal de la Menoua version féminine d'un équipement complet. Le volet culturel concerne son appui à la construction des foyers culturels des ressortissants d'autres régions résidant dans la ville de Dschang d'une part et d'autre part, la commune permet aux associations estudiantines à caractère intertribal d'organiser leurs différentes manifestations culturelles[55]. Elle fait aussi des appuis matériels et financiers aux associations et autres clubs comme c'est le cas du Club des Arts Polyvalents d'Expression Camerounaise (CAPEC) à qui elle a fourni du matériel de danse traditionnelle pendant son mandat[56].

S'agissant de la coopération Nantes-Dschang, il faut préciser que c'est sur la base de la convention cadre relative à la coopération décentralisée franco-camerounaise signée le 20 novembre 1990 que la ville de Dschang, représentée par Etienne Sonkin alors chef de l'exécutif communal, et celle de Nantes représentée par le député-maire de Nantes Jean-Marc Ayrault, signent à Nantes le 30 septembre 2002 le pacte d'amitié et de coopération entre les deux villes[57]. Ainsi naquit la coopération décentralisée Nantes-Dschang, avec comme thématique centrale, le développement touristique et culturel de la ville de Dschang et de ses environs. Ce projet de développement est axé sur trois points principaux : le Programme de Développement Urbain (PDU), avec au centre l'aménagement du site du lac municipal ; le Programme touristique, pour un tourisme et un développement local durable ; le Programme culturel intitulé *« Route des chefferies »*[58].

---

[54] ACD. Flash Infos Actualité, « Un homme une commune, d'innombrables réalisations 2002-2007 », Hors-série.

[55] Il faut également noter la création d'un Centre Multimédia et d'une bibliothèque municipale. Ceci est en effet un atout considérable dans la mise en œuvre du droit à la culture. En 2006 par exemple, plus de 8 personnes visitaient la bibliothèque par jour. Aussi on formait par vague de 30 par mois les jeunes au Centre Multimédia.

[56] ADC. « La commune de Dschang, Gros plan sur les réalisations de l'exécutif communal de 1996 à 2002 », p. 10.

[57] ACD. Pacte d'Amitié et de Coopération Nantes-Dschang.

[58] Pour la gestion de ce grand projet de développement, ont été mis en place au Cameroun et en France : Un comité de pilotage à Dschang chargé d'accompagner les réflexions sur l'aménagement du site du lac municipal ; Un Office de Tourisme, crée en 1998, avec l'appui de l'Office de Tourisme de Nantes Atlantique, avec qui un Protocol de coopération technique a été signé en avril

La mise en œuvre concrète des actions de développement définies par la coopération s'inscrit dans la cadre de programmes triennaux. Il est également prévu l'implication des populations ainsi que des institutions notamment des universités. Tout ceci concourt au bien-être des populations de Dschang.

E. La montée de Adamou Ndam Njoya comme Maire UDC de la Commune de Foumban

1- Le contexte politique général du Noun

Le Département du Noun compte en 2007 neuf[59] Communes dont la majorité est dirigée par les leaders de l'UDC créée et dirigée par Adamou Ndam Njoya. Celui-ci a depuis le retour au multipartisme confisqué par la voie démocratique la presque totalité des Communes de ce Département. Mais il y a dans ce Département un véritable conflit qui freine le développement et l'épanouissement des populations. Ce conflit implique deux forces vives pour le développement du Noun : d'un côté le Sultan des Bamouns appartenant au parti au pouvoir (RDPC) et de l'autre Adamou Ndam Njoya Président fondateur de l'UDC.

Tableau 19 : Les Communes du Noun et leurs chapelles politiques

Communes	Nombre d'habitants	Maires	Partis politiques d'appartenance
Bangourain	25 000	Mouchipou Yacouba	RDPC
Kouoptamo	27 000	Nyamssi Abdou	RDPC
Malamtouen	40 000	Mbouombouo Aliou	UDC
Foumban	68 000	Adamou Ndam Njoya	UDC
Koutaba	35 000	Mouiche Aboubakar	UDC
Massagam	36 000	Mbouombouo Amadou	UDC
Foumbot	70 000	Njoya Inoussa	UDC
Magba	25 000	Vessah Tiani Olivier	RDPC
Njimom	47 000	Kuchom Amadou	UDC

Source : Récapitulatif des archives communales du Noun, 2007

Depuis la restauration du multipartisme au Cameroun en 1991, le Département du Noun connaît assez souvent des remous sociopolitiques, conséquence d'une vive rivalité entre des militants du RDPC dont le sultan est membre du Bureau Politique et ceux de l'UDC ayant à sa tête Adamou Ndam Njoya. D'un côté, Ibrahim Mbombo Njoya, 76 ans, dix-neuvième Roi des Bamoun et sénateur du RDPC. De l'autre, Adamou Ndam Njoya, 71 ans, Maire de Foumban depuis 1996, Président fondateur de l'UDC. Deux fortes personnalités, les plus

1999 ; Un Coupement d'Intérêt Economique qui regroupe les différents investisseurs sur le site du lac ; l'Association pour le Développement du Centre des Civilisations (ADECC).

[59] Il s'agit des communes de Bangourain, Foumban, Foumbot, Koutaba, Magba, Kouoptamo, Malatouen, Massagam, Djimom.

importantes du Département du Noun, qui tiennent les populations en haleine dans une course au perchoir où tous les coups sont permis. Cette situation est de nature à perturber l'action communale et le développement du Département tout entier.

La querelle est vieille, un perfide jeu d'alternance les a conduits à se succéder au gouvernement, l'un étant parfois instrumentalisé pour mieux écraser l'autre. En 1982, Ahidjo renvoie Ndam Njoya du gouvernement et le remplace par Mbombo Njoya. Dans l'imaginaire Bamoun, on attribue cette éviction au sultan Seidou Njimoluh, qui aurait négocié pour placer son fils. Selon les informations recueillies auprès des populations, le mal enfoui aussi dans des cendres de querelles entre les parents des protagonistes, qui ont vécu dans la même maison alors qu'ils poursuivaient leurs études en France, compliquerait encore un peu plus leur éventuel rapprochement.

Les origines de ce conflit sont lointaines. En 1981, le sultan Seidou Njimoluh aurait exercé une forte pression sur Ahmadou Ahidjo, le priant de ramener au Cameroun son fils héritier Mbombo Njoya, alors ambassadeur en Egypte. Deux motifs se conjuguaient en faveur de cette initiative : le sultan sortait d'une grave maladie qui avait failli l'emporter[60]. A cette période, Ndam Njoya, alors Ministre de l'Education Nationale, avait commis quelques erreurs politiques, l'examen du BEPC en 1978 fut repris parce que près de 80% de candidats avaient échoué ; il avait instruit que les Camerounais âgés de plus de 25 ans ne devaient plus entrer à l'université[61]. Plus grave, les journaux occidentaux épiloguant sur la succession éventuelle d'Ahidjo, avaient cité Ndam Njoya parmi les sérieux prétendants au perchoir présidentiel. Comme Sadou Daoudou, Paul Biya, Bello Bouba, toutes ces personnalités citées également avaient pris leurs distances des spéculations des médias français. Enfin, son insubordination apparente à l'autorité du Premier Ministre de l'époque un certain Paul Biya irritait Ahmadou Ahidjo[62].

Mbombo Njoya était rentré au Gouvernement, numériquement à la place de Ndam Njoya. Comble de malheur l'accession de Paul Biya à la Magistrature Suprême ne rendait pas facile la tâche à ce dernier compte tenu de ses rapports à la limite exécrables avec le nouveau Président. Non seulement leurs relations étaient mauvaises, mais paradoxalement, celles qui unissaient Mbombo à Biya étaient étroites. Mbombo ayant été pendant cinq ans patron de Biya au Ministère de l'Education, de la Jeunesse et des Sports. Biya conservera ce dernier au gouvernement et dans plusieurs ministères de grande importance de 1982-1992, année au cours de laquelle il sera désigné roi des Bamoun. Le ressaisissement de

[60] NTOUPENDI Henry, « Le Noun est la malheureuse victime de la démocratie », dans *Mutations*, 2009.
[61] Ibid.
[62] Ibid.

Ndam Njoya vis-à-vis de Mbombo est compréhensible, sa carrière étatique semble être laminée par Njimoluh, Mbombo et évidemment Biya[63]. L'avènement du multipartisme a offert l'autoroute à Ndam de prendre sa revanche. Il est rentré dans un combat quelque fois mortel contre le régime de Biya et le Palais du Sultan[64].

2 - Le Maire Adamou Ndam Njoya de l'UDC et la Commune Urbaine de Foumban

L'évolution de l'exécutif communal

Depuis son arrivée à la tête de la Commune à l'issue des élections du 21 janvier 1996, le maire Ndam Njoya malgré les difficultés liées aux conflits entre lui et le Sultan ne ménage aucun effort pour promouvoir le développement de Foumban. Il est né le 08 mai 1942 à Foumban. Après ses études primaires et secondaires au Cameroun, il s'en va en France et en revient nanti d'un Doctorat de 3eme cycle et d'un Doctorat d'Etat en Droit international public et en Science Politique. Il est le tout premier Directeur de l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC) de 1972 à 1975. En 1975, il fut nommé vice-Ministre des Affaires Etrangères et en 1977, Ministre de l'Education Nationale. En 1980, il était Ministre Délégué à la Présidence Charge de l'Inspection Générale de l'Etat et des Reformes Administratives. Député à l'Assemblée Nationale jusqu'en 2007, il est également Maire de la Commune de Foumban depuis les élections municipales de 1996.

La Commune Urbaine de Foumban a 41 conseillers municipaux parmi lesquels sont issues le Maire et ses adjoints qui sont généralement au nombre de trois ou quatre. Déjà en 1996 l'exécutif communal était constitué comme suit : Adamou Ndam Njoya (Maire), Théodore Moluh Mekou (premier Adjoint), Nji Fomban Salifou (deuxième Adjoint), madame Njankouo née Kone Ramatou

---

[63] JUOMPAN-YAKAM Clarisse, « Cameroun : Foumban, un seul marigot pour deux crocodiles », dans *Jeune Afrique, 2013*.

[64] Il faut y ajouter le problème de la chefferie Njinka**.** Deux actions de Ndam Njoya ont mis le feu aux poudres, plus l'an, la succession de son père, le feu sénateur, ministre de la justice et grand chancelier Arouna Njoya. Il avait épousé une française, semble-t-il contre la volonté de ce dernier. Celui-ci désigna une autre, Idrissou Vessah Njoya, comme héritier. A la mort de Vessah, Ndam qui était vénéré dans le Noun, il s'empare de la succession, privant les enfants du défunt d'en jouir. Personne n'avait compris ce revirement subit de l'intéressé. Dans la tradition Bamoun, la succession est patrilinéaire. Si vous n'avez pas fait de fils, le fils de votre sœur de même mère vous succède, ou de vos petits fils, issus de vos filles. Le sultan est très braqué contre Ndam Njoya, dès les événements d e1992 à Foumban, Mbombo Njoya a compris la révolution contre le palais lancée par Ndam. Surtout quand feu Mekou, le père de Felix Moumié a quitté l'UPC pour combattre dans l'UDC. Dans les années 1950, le sultan Njimoluh avait fessé Mekou Moumié et quelques autres qu'il expulsa du royaume. Mbombo assimile Ndam à Gbetkam Ndoboua (rebelle Ndhr) qui tenta un coup d'Etat contre le roi dans l'histoire du royaume.

(troisième Adjoint)[65]. En 2005 cet exécutif était constitué une fois de plus d'Adamou Ndam Njoya comme Maire, mais de Nji Mfomban Salifou (Premier Adjoint au Maire), Mme Njankouo née Kone Ramatou (deuxième Adjoint au Maire), Lame Zacharie (troisième Adjoint au Maire)[66]. En 2013 cette équipe dirigée toujours par le Maire Ndam Njoya avait cette fois comme premier Adjoint au Maire Nji Foutawouo Adamou Govine, deuxième Adjoint au Maire Ngoungoure Epse Njoya Celine, troisième Adjoint au Maire Nji Njouonkou Chouaibou et comme quatrième Adjoint au Maire Njifen Assanh[67].

Il est important de signaler ici que, la notion genre est à prendre en compte, car les femmes se retrouvent de plus en plus au sein non seulement de l'organe délibérant mais aussi et surtout de l'Exécutif Communal. C'est dire que les leaders municipaux issus des partis de l'opposition en général et Adamou Ndam Njoya en particulier, évoluent en phase avec les exigences internationales qui voudrait qu'on retrouve au moins 25% de femmes au sein des fonctions électives locales[68]. Ces différentes équipes vont œuvrer pour le bien-être et l'épanouissement des populations de Foumban.

---

[65] ACF Procès-verbal N° 08/PV/CU/SG/SAF/FBAN relatif à la session ordinaire du conseil municipal de la commune urbaine de Foumban consacrée à l'examen et au vote du budget de l'exercice 1997-1998. Il faut également noté ici que ce conseil municipal était constitué des conseillers municipaux suivants : Muisse Mama, Mamadou Nazifi Toukpain, Gbetnkom Moussa, Nguetna Yarou Arouna, Malani Haladou, Kouenmounke Louis, Mfondi Mama, Momo Joseph, Mefire Emmanuel, Nji Ngiert Mounchipou Arouna, Mme Tourere Zenbou, Fotso Alexis, Monchare Paul, Mme Ngoupayou née Bouayie Marthe, Fouata Ybrahim, Nji Lakagnam Ngoucheme Ali, Mounchive Inoussa, Tapon Mama, Mme Ghogam Rachelle, Njoya Ibrahim, Njiemessa Joel, Ngouyanssa Isaac, Mbouombouo Amadou, Mfochive Abdou, El Hadj Njikam Soule, Mokou Mama, Ngarakem Aminatou, Pouairo Benjamin, Doukouo Adamou, Lame Zacharie, Ngouhouo Choueibou, Mounchame Amadou.

[66] ACF Procès-verbal No 02/PV/05/OU/F32/SG du conseil municipal du 16 décembre de la commune urbaine de Foumban portant projet de délibération fixant les taxes communales indirectes et les indemnités à allouer aux magistrats municipaux. Les conseillers municipaux ici étaient Lame Zacharie, Moulioum Abdou, Mme Gharigam Alima, Tapon Mana, Mme Lah Kapu Adjara, Ndianji Mfenjou Samuel, Njoya Aboubakar, Mme Ndam Pepoure Mfenguie Alima, Mme Mountapmbeme Julienne, Mokou Mama, Mbouombouo Amadou, Malam Haladou, Mme Mounchili Gharigam Meima, Mouliom Aboubakar, Ndoukouo Adamou, Bouandi Moussa, Mme Tourere Zemabou, Peyemnchourap Mama, Kpoumie Amadou, Mme Mountapmbeme Mfangam Aminatou, Mfokoue Mathieu, Mata Awawou, Ngara Keu Aminatou, Fouata Ibrahim, Njikam Salifou, Mme Chouape Gnigni Ngamtiate Mariatou, Mefire Inoussa, Nji Lakagnam Ngoucheme, Ali, Mme Foundifouo Ngoundou Abiba, Mme Njeme Erna, Mme Pelam Rébecca, Mme Tounsie Aminatou, Njounbouo Mounchili Soulé, Koumou Nkr Léonie, Putungnigni Messac, Ngoundam Ibrahim.

[67] ACF récapitulatif des délibérations à partir de 2013.

[68] Lire à ce propos les Accords de Rio de Janeiro sur la place de la femme dans la gestion des affaires publiques.

Réalisations et impacts sur les populations

Les équipes dirigées par Adamou Ndam Njoya vont développer toutes les stratégies pour favoriser l'épanouissement des populations de Foumban. Notons que ces différentes réalisations de la commune de Foumban vont se faire sur les plans de l'urbanisation et de la protection de l'environnement, les grands travaux des ponts et routes, l'aménagement des équipements commerciaux, sociaux et sportifs, l'action en faveur de la production.

Par exemple pour l'exercice 1996-2000, la Commune Urbaine de Foumban a réalisé les actions dans les domaines sus cités. Dans le domaine de l'urbanisation et du traitement de l'environnement, une somme de 14 000 000 de FCFA a été allouée pour l'établissement d'un schéma directeur d'aménagement urbain devant conduire au Plan Directeur d'Urbanisation et de délimitation du périmètre urbain ; l'aménagement des espaces verts pour l'embellissement de la ville[69] ; l'étude du projet de création de l'Ecole Municipale des Beaux-Arts et l'adduction d'eau. En ce qui concerne les grands travaux 80 000 000 de FCFA ont été prévus pour la construction de la gare routière de Foumban située dans le nouveau lotissement de Foumban II, rive Ndimekoue. On peut ajouter l'ouverture de nouvelles routes devant desservir des quartiers enclavés ; le reprofilage des routes existant mais en état défectueux ; l'aménagement des carrefours ; l'électrification de la ville ; la construction de la mairie ; la réfection des ponts sur le Lampit de Ngaha, Tahachouo, la refection des routes Njiwoum/ Njibam et Njiwoum/ Njissé ; la fabrication des buses, l'acquisition des madriers, et la location d'engins pour le reprofillage des routes.

S'agissant des actions en faveur de la production et des équipements sociaux une somme de 15 000 000 de FCFA a été retenue pour la construction d'une ferme agricole ; le reboisement des forêts municipales le long des routes et dans les parcs et jardins ; l'action vers la production artisanale et industrielle ; l'aide aux établissements médicaux de la ville ; l'aide aux nécessiteux ; l'aide aux établissements scolaires publics et la création d'une bibliothèque municipale ; la construction d'un stade municipal et la création des aires de jeux[70] ; la construction d'une morgue municipale ; la mise en fonctionnement des cimetières municipaux ;

[69] ACF Procès-verbal N° 03/PV/CM/CU/SG/FBAN du 22 avril 1997 de la session ordinaire du conseil municipal de la commune urbaine de Foumban. Les espaces verts et les jardins publics ont été créé à dans les lieux suivants : Njiyouom-prison ; Kounga-face commune rurale ; Koutounga-Nda Mbassie ; Rond-point-porte d'entrée ; face commune urbaine ; place de la préfecture.

[70] ACF Rapport des travaux de la commune urbaine de Foumban pour l'exercice 1996-1997.

l'institution d'un service des sapeurs-pompiers ; la construction d'une maison du Combattant ; plusieurs réalisations au stade municipal[71].

Entre 2002 et 2006 avec l'aide du PACDDU, la Commune Urbaine de Foumban a réalisé plusieurs projets au plan de l'urbanisation et l'aménagement du territoire. Pour le faire, un Comité local de concertation a été mis en place, lequel comité a créé trois commissions : la commission d'environnement, d'urbanisation et des grands travaux ; la commission des finances et des affaires administratives ; la commission des affaires sociales et culturelles[72]. Ainsi les réalisations diverses ont été faites notamment 10 forages et analyse d'eau dans la ville ; le bitumage de l'axe carrefour Ndabassié première borne fontaine Kwetka (en passant par Njissé, Manbain, Njibam et Njissamtouen) ; la réhabilitation de la route foyer d'animation-musée ; le bitumage de la route MINDUH-prison (en passant par Koukouet) ; la réhabilitation des axes carrefour Nji Passo-carrefour Njitanamé , carrefour palais-montagne sacrée, Najoh-carrefour Caplanoun (en passant par Njinka Njipou), carrefour du Nord-délégation Minduh, entrée Cadastre-carrefour Njiden, route Nchinghom Manga ; le bitumage des routes jeunesse et sport-carrefour lycée technique , croix rouge-Chefferie supérieure Njintout, route de la morgue ; l'aménagement de l'axe entrée centre de santé Ndam- centre de santé intégré de Manbaain ; réhabilitation des routes Camoco-chefferie supérieure par Nchinghom, axe porte d'entrée-carrefour Mfoualoum, axe central par Kouongoupgnet, axe palais de justice-Machinka ; la viabilisation de Foumban 2 par la construction des dalots d'accès ; l'aménagement des routes centre de santé intégré de Mambain-carrefour Njibam et l'axe pont Pacddu-chefferie supérieure de Fontain[73]. Ces travaux sont facilités par la présence des engins et véhicules appartenant à la Commune[74].

Il ressort de ce qui précède que l'équipe dirigée par le Maire Adamou Ndam Njoya n'a ménagé aucun effort pour l'épanouissement des populations de Foumban. Malgré les difficultés rencontrées, elle œuvre sans relâche pour que son

[71] ACF Procès-verbal N° 03/PV/CM/CU/SG/FBAN du 22 avril 1997 de la session ordinaire du conseil municipal de la commune urbaine de Foumban. Il s'agit des travaux de la clôture ; la tribune ; la piste d'athlétisme ; le stade de volley-ball, de hand-ball et de basquet-Ball ; la création d'un stade secondaire ; la création d'une école des arts et métiers ; la création d'un marché municipal des artisans.

[72] ACF Intervention du Président de la commission d'environnement, d'urbanisation et des grands travaux à l'occasion de la présentation des projets choisis dans le cadre du DP2 du PACDDU aux populations de la ville de Foumban. Plusieurs critères ont guidé la hiérarchisation des projets choisis notamment : l'accès à l'eau potable ; le souci de faire des investissements durables ; l'aménagement de la ceinture de la ville ; l'accès facile aux centres touristiques et établissements scolaires.

[73] ACF Procès-verbal N° 02/PV/05/OU/F32/CUF/SG du conseil municipal de la commune urbaine de Foumban tenue les 27, 28, 29 décembre 2006.

[74] ACF. Etat des sommiers, des véhicules et engins communaux (1996-1997, 2012-2013).

électorat soit fier d'elle. Raison pour laquelle l'UDC de Ndam Njoya trône en maître dans la majeure partie des communes du Noun. Mais les populations gagneraient encore mieux si l'entente s'installait entre le Sultan et le Maire. Car ces deux personnalités au lieu de se faire la guerre pouvaient se mettre ensemble et promouvoir le développement du Département. Car, Foumban est une ville touristique qui voit émerger une génération de jeunes riches « entiquais » qui ont besoin d'être encadrés au sein des associations de développement. N'est-il pas vrai qu'à l'heure de la décentralisation le développement est devenu l'affaire de tous ?

CONCLUSION

Les Camerounais en général et ceux de la Région de l'Ouest en particulier sont restés pendant des décennies sous le règne du parti unique marqué par la peur et le régime d'un seul chef. Les luttes nationalistes qui ont causé des dégâts considérables ont poussé les populations de cette partie du Cameroun à se rétracter et à fuir la chose politique. Mais à l'aube de l'année 1990, le moment était venu pour eux de sortir de cette léthargie et de revenir au multipartisme perdu en 1966. Raison pour laquelle plusieurs maires issus des partis politiques de l'opposition vont émerger, car les populations veulent le changement. Pour montrer que le multipartisme est une manifestation majeure de la démocratie et un catalyseur du changement, on n'hésite pas à reprendre ce qu'a écrit à ce propos Béchir Ben Yamed, le Directeur Tunisien de l'hebdomadaire afro-parisien *Jeune Afrique*, le 28 décembre 1992 : « Le parti unique une fois installé est le dernier à percevoir la nécessité de sa disparition ou de son évolution. Il est incapable de se démocratiser lui-même ou de démocratiser le pays. Habitué à faire les oppositions, persuadé qu'il est l'intérêt général, il ne comprend pas la nécessité des concessions…. Dans ces conditions, ce qui était le moteur devient le frein. L'Etat à peine créé, se corrompt… La confiance entre les compagnons de lutte se désagrège. Les prisons se peuplent… Passer de la phase parti unique à la phase démocratique c'est passer du sous-développement de la phase tribale à la phase nationale, de l'Etat industriel »[75].

C'est pour cela que son instauration, estimaient les Camerounais, devait être immédiate. Le gouvernement du Renouveau s'étant prononcé dans ses discours en faveur de la libéralisation du jeu politique sera ainsi poussé de signer la Loi 92/003 du 14 Août 1992 autorisant la création des partis politiques. Ceci aura un incident tant sur les élections municipales, cette loi entérinée par la Constitution du 18 janvier 1996 entrera en vigueur en 1996 avec l'organisation des élections municipales multipartistes. Ainsi au sein de plusieurs communes de la Région de l'Ouest, on a vu l'entrée en jeu des partis « d'opposition ». Dès lors plusieurs

[75] YAMED BEN Bechir cité par S. Nkainfon Pefura, *Cameroun. Du multipartisme*, op. cit., p. 115.

maires issus de ces partis vont émerger. Il s'agit entre autres de Jean Pierre Nkamga issus de l'UFDC à la Commune de Bafang ; Etienne Sonkin du SDF à la Commune de Dschang ; Jean Baptiste Wekop du SDF à la Commune de Bangou et Adamou Ndam Njoya de l'UDC à la commune de Foumban,

SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

A - Ouvrages

- BAKANG BA TONJE, *Sur le chemin de l'émancipation nationale. Le Cameroun, l'indépendance réelle d'abord,* Editions Kunde, Douala, 2007.
- BIWOLO Gilbert, L'institution communale au Cameroun, Yaoundé, ed SOPECAM, 1985.
- BIYA Paul, *Pour le libéralisme communautaire*, Bordeaux, éds ABC, 1987.
- DOUANCE Jean Claude, *La commune*, Paris, Dalloz, 1984.
- FINKEN Martin, *Commune et gestion municipale au Cameroun : institutions municipales, finance et budget locale, intervention municipales*, Yaoundé, Presses du groupe Saint François, 1996.
- KOM TCHUENTE Barthélémy, *Développement communal et gestion urbaine au Cameroun, les enjeux de la gestion municipale dans un système de démocratie*, Yaoundé, Editions Clé, 1996.
- KUATE Jean-Pierre, *Guide des gestionnaires communaux au Cameroun*, (recueil des textes de base), Yaoundé, CEPER, 1996.
- KUATE Jean-Pierre, *Les collectivités territoriales décentralisées au Cameroun*. Recueil des textes. Douala, Presses de Macacos, 2003.
- MOREAU Jean, *Administration régionale, départementale et municipale*, Paris, D., 14è éd., 2004.
- NKAINNFON PEFURA Samuel, *Le Cameroun. Du multipartisme au multipartisme*, Paris L'Harmattan, 1996.
- TCHOUNBIA ELANG Ruben, *Décentraliser et démocratiser : la gouvernance locale*, Yaoundé, Presses de l'UCAC, 2004.
- ZANG-ATANGANA Joseph-Marie, *Les forces politiques au Cameroun réunifié*, tome premier, Paris, L'Harmattan, 1989.

B - Articles

- GIMDO Bertrand-Raymond, « Le déroulement de la carrière du personnel communal au Cameroun », dans *Juridis périodique*, pp. 90-97.
- GODFED AE., « Liberté d'association loi n° 90/053 du 19 décembre 1990 », dans *Juridis infos*, n°05, pp. 37-39.
- GODFED AE., « Partis politiques loi n°90/056 du 19 décembre 1990 », dans *Juridis infos, n°05, pp. 40*-41.
- NTOUPENDI Henry, « Le Noun est la malheureuse victime de la démocratie » dans *Mutations*, 2009.
- JUOPAN- YAKAM Clarisse, « Cameroun : Foumban, un seul marigot pour deux crocodiles », dans *Jeune Afrique, 2013*.
- ENGUELEGUELE Maurice, « Démocratie locale et délibération au Cameroun : l'exemple du Cameroun », dans QUANIN Patrick. (dir.), *Gouverner les sociétés africaines. Acteurs et institutions*, Paris, Karthala, 2005, pp 133-154.
-

C- Mémoires et thèses

- KWAHOU TAGHEU Jonnathan Bienvenu, « Le Messager et la question de la démocratisation au Cameroun (1990-2010) », mémoire de Master en Histoire, Université de Dschang, 2012.
- GUIMDO Bertrand-Raymond, « Le personnel communal au Cameroun : Contribution à la compréhension de la crise de l'administration communale camerounaise », thèse de doctorat, FDSE, Université de Yaoundé II, Soa, Année académique 1991-1992.
- NCHOUWAT-NJOYA Oumarou, « Système politique traditionnel et organisation municipale du Cameroun Oriental, (Exemple Bamoun), Thèse de Doctorat de 3ème cycle en Droit, Université de Paris I-Panthéon Sorbonne, 1971.
- OWONA NGUINI Mathias Eric, « La sociogenèse de l'ordre politique au Cameroun entre autoritarisme et démocratie (1978-1996) : Les régimes politiques et économiques de l'Etat au gré des conjonctures et des configurations socio-historiques », Thèse de Doctorat en science politique (Etude africaine), Université Montesquieu-Bordeaux IV, 1997.

D - Archives

- Archives Communales et Départementales (Dschang, Mbouda, Bafang, Bangou, Foumban)
- APB, Procès-Verbal de Séance de l'élection de M. Nkamga Jean Pierre comme Maire de la Commune Urbaine de Bafang en date du 30 janvier 1996.
- ABC, arrêté municipal n° 157/AM/CU/Bfg du 08 février 1996 fixant les attributions des adjoints au maire de la commune urbaine.
- ABC, arrêté n°161/AM/CU/Bfg du 03 octobre 1996 accordant une somme de 50 000 pour l'encadrement des sourds-muets de la ville de Bafang.
- ABC, arrêté municipal n° 164/AM/CU/Bfg du14 novembre accordant une somme de 50 000 pour la campagne nationale de vaccination.
- ACD. Délibération No 02/D/CU/Dsc du 23 juillet 1998 portant création d'un Office de Tourisme à Dschang.
- ACD. Document Stratégie concertée d'accès à l'eau potable et l'assainissement dans la ville de Dschang, 2002.
- ACD. « La Commune Urbaine de Dschang, Gros plan sur les réalisations de l'exécutif communal 1996-2002 ». ACD. Flash Infos Actualité, « Un homme une commune, d'innombrables réalisations 2002-2007 », Hors-série.
- ADC. « La commune de Dschang, Gros plan sur les réalisations de l'exécutif communal de 1996 à 2002 ». P 10
- ACD. Pacte d'Amitié et de Coopération Nantes-Dschang
- ACF Procès-verbal N°08/PV/CU/SG/SAF/FBAN relatif à la session ordinaire du conseil municipal de la commune urbaine de Foumban consacrée à l'examen et au vote du budget de l'exercice 1997-1998.
- ACF Procès-verbal No 02/PV/05/OU/F32/SG du conseil municipal du 16 décembre de la commune urbaine de Foumban portant projet de délibération fixant les taxes communales indirects et les indemnités à allouer aux magistrats municipaux.
- ACF récapitulatif des délibérations à partir de 2013.
- ACF Procès-verbal N° 03/PV/CM/CU/SG/FBAN du 22 avril 1997 de la session ordinaire du conseil municipal de la commune urbaine de Foumban.
- ACF Rapport des travaux de la commune urbaine de Foumban pour l'exercice 1996-1997.
- ACF Procès-verbal N° 03/PV/CM/CU/SG/FBAN du 22 avril 1997 de la session ordinaire du conseil municipal de la commune urbaine de Foumban.
- ACF Procès-verbal N° 02/PV/05/OU/F32/CUF/SG du conseil municipal de la commune urbaine de Foumban tenue les 27, 28, 29 décembre 2006.

- ACF. Etat des sommiers, des véhicules et engins communaux (1996-1997 ; 2012-2013).
- ABC, passation de service entre le Maire sortant Nkamga Jean Pierre et entrant Djientcehu Gabriel le 25 – 10- 2001.

E-Sources orales

- Tcheutou Dominique, 75 ans, leader du SDF à Bafang depuis 1992, 26 et 27 août 2017.
- Touko Abraham, 55 ans, leader de l'UFDC à Bafang depuis 1992, Bafang, 30 octobre 2018.
- Kamgoué Philippe, 63 ans, PLEG à la retraite, Commerçant, Bafang, 10 Février 2017.
- Sotche André, Bangou, 17 avril 2017.
- Mekedjue Daniel, Bangou, 8 mars 2017.
- Seumou Engeline, Bangou, 05 Mars 2017.
- Wekop Jean-Benoit, Bangou, 12 mars 2017.
- Fankam Ulrich, Bangou, 15 avril 2017.

F-Les textes juridiques et Lois

- Ce. 19 juin 2002, Commune de Marcq-en- Baroeul, *ADJA*, 2002.
- CAA, Paris, 17 décembre 2002, Commune d'Yerres, *ADJA*, 2003.
- Art 55 alinéa 2, loi constitutionnelle du 18 janvier 1996.
- V. Supra, les fondements historiques de la décentralisation territoriale.
- Loi n°2004/017 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation ; Loi n° 2004 /018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ; Loi n°2004/019 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux régions.
- Art. 25, loi n° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes et art. 26, loi n° 2004/019 du 22 juillet 2004, fixant les règles applicables aux régions.
- Art. 58 al. 2, loi n° 2004/018.
- Décret N° 81/ 148 du 13 avril 1981 fixant les indemnités et avantages alloués aux magistrats et conseillers municipaux.
- Art. 26 al. 2, Loi n° 2004/018 du 22 juillet 2004, précité.
- Art. 58 al. 3, loi n° 2004/18 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes.
- Art. 71 al. 1 ET ART ; 8 AL ; 2, loi n° 92/002 du 14 août 1992, fixant les conditions d'élection des conseillers municipaux.

G - Autres

- Messager du 10-04-1990.
- Yamed Ben Bechir, Jeune Afrique, 28-12-1992.

CHARISME PERSONNEL ET IMPACT INSTITUTIONNEL DE « LA PREMIERE DAME TCHADIENNE HINDA DEBY ITNO »

Par
ABBO Mahamat
Doctorat/PhD en Science Politique, Université de Dschang (Cameroun)
Email : mahamatabbo@gmail.com

Résumé : Le présent article se saisit de l'institutionnalisme sociologique pour réfléchir sur le processus d'influence institutionnelle des acteurs non institués. Il s'interroge précisément sur la manière dont l'insertion sociale de la Première dame du Tchad, Madame Hinda Déby Itno avait influencé la dynamique institutionnelle du pays. Constatant dès le départ que l'Etat du Tchad fut un Etat de l'entre-guerre, routinisé à la violence des coups d'Etat et socialisé à la rébellion, l'article vient à décrire le processus de civilisation de l'ordre politique à partir de l'œuvre sociale de Madame Hinda Déby Itno. Il met en exergue les discours humanisants et les rapports de face-à-face entre celle-ci et la société des cadets qui avaient initié une transformation en profondeur des relations entre l'Etat et la société, relations devenues moins méfiantes et plus civiles. Madame Hinda Déby Itno pouvait dès lors mettre sur pied la Fondation Grand Cœur (FGC) qui, consacrée association d'utilité publique, influençait substantiellement la promotion des femmes à des postes de responsabilité gouvernementale et, plus remarquable encore, influençait les institutions et les politiques publiques. En effet, la plupart de ces administrations sectorielles pilotées par les femmes membres de la FGC prenaient l'appellation subtile des objectifs ou des départements de la FGC. Avec ces administrations sociales, la FGC signait des conventions, l'enjeu étant le contrôle des ressources publiques. Cette organisation semblait être devenue le véritable instrument d'action publique tchadien.

Mots-clés : Action publique - Mariage politique - Oeuvre humanitaire - Première dame – Tchad.

Abstract : This article takes up sociological institutionalism to analyse the process of institutional influence of non-instituted actors. It questions precisely how the social integration of the first lady of Chad, Mrs. Hinda Déby Itno, had influenced the country's institutional dynamics. Noting from the beginning that the State of Chad was a state of the interwar period, routinized to the violence of coups d'Etat and socialized to rebellion, the article describes the process of civilization of the political order from the social work of Mrs. Hinda Déby Itno. It highlights the humanizing discourses and face-to-face relations between she and the cadet society that had initiated a profound transformation of relations between the State and society; relations that have become less suspicious and more civil. Mrs. Hinda Déby Itno could therefore set up the Grand Cœur Foundation (FGC) which, as a consecrated public utility association, substantially influenced the promotion of women to positions of government responsibility and, more remarkably, influenced public institutions and policies. Indeed, most of these sectoral administrations led by women members of the FGC took the subtle name of the objectives or departments of the FGC. With these social administrations, the FGC signed agreements, the challenge being the control of public resources. This organization seemed to have become the real instrument of Chadian public action.

Key-words : Public action - Political marriage - Humanitarian work - First Lady – Chad.

INTRODUCTION

Le 11 avril 2005, Monsieur Idriss Déby Itno, Président de la République du Tchad depuis une quinzaine d'années[1], décide de prendre une nouvelle épouse. Hinda Mahamat Abderahim Acyl, une demoiselle née le 02 avril 1980 dans une famille musulmane à N'Djaména la capitale politique du pays, de Mahamat et Mariam Abderahim Acyl[2], devient la quatrième épouse du Président de la République. Dans la tradition musulmane, le fait polygamique est banal et les épouses des chefs d'Etat se doivent d'être effacées de la scène publique officielle. Le tempérament casanier des épouses présidentielles demeure jusque-là une exigence puisque depuis les indépendances, de François Tombalbaye[3] à Idriss Déby Itno, en passant par Milarew Odingar Noel[4], Félix Malloum[5], Goukouni Weddey[6], Lol Mahamat Choua[7], Hissein Habré[8] et Jean Alingué Bawoyeu[9], les épouses des présidents tchadiens sont demeurées astreintes à la réclusion palatine. De ces dernières, on trouve difficilement trace d'une quelconque prise de parole publique. D'ailleurs, ces épouses Présidentielles conservent leurs patronymes après le mariage : il leur est interdit de porter le nom de leurs époux. C'est dans ce contexte coutumier qu'intervient en novembre 2005 le mariage entre le Président Idriss Déby Itno et sa quatrième épouse. Mademoiselle Hinda Mahamat Abderahim Acyl trouve que ses devancières demeurent strictement casanières et gardent leurs noms de famille[10].

Mais dès janvier 2006, soit moins de neuf mois après le mariage, une rupture s'opère avec un communiqué venant de la Direction Générale de la Communication de la Présidence de la République et diffusé dans les médias officiels : il autorise la quatrième épouse à porter le nom de « Déby Itno ». Le

---

[1] C'est à travers le coup d'Etat du 1er décembre 1990 que Idriss Déby Itno arrive à la tête de l'Etat tchadien. Il s'y maintient jusqu'au 18 avril 2021 date à laquelle il est assassiné. La fin du règne d'Idriss Déby Itno va, comme on pouvait s'y attendre, entamer le cours de l'œuvre sociale de la Première dame du Tchad.

[2] DÉBY ITNO Hinda, La main sur le cœur, Paris, Les éditions Continentales, 2008, pp 10-12.

[3] Président de la République du Tchad du 23 Avril 1962 au 13 Avril 1975.

[4] Président intérimaire du Tchad du 13 Avril 1975 au 15 Avril 1975.

[5] Président du Conseil Suprême Militaire (CSM) du 15 Avril 1975 au 12 Mai 1975, Chef de l'Etat du 12 Mai 1975 au 29 Août 1978 et Président de la République du 29 Août 1978 au 23 Mars 1979.

[6] Président du Gouvernement d'Union Nationale de Transition (GUNT) du 23 Mars 1979 au 29 Avril 1979 et du 10 Novembre 1979 au 07 Juin 1982.

[7] Président du Comité administratif provisoire du 29 Avril 1979 au 10 Novembre 1979.

[8] Président du Conseil de Commandement des Forces Armées Nationales (CCFAN) du 21 octobre 1982 et du 07 Juin 1982 au 19 Juin 1982, Président du Conseil d'Etat du 19 Juin 1982 au 21 Octobre 1982 et Président de la République du 21 Octobre 1982 au 1er Décembre 1990.

[9] Président intérimaire du 1er Décembre 1990 au 3 décembre 1990.

[10] Les trois Premières épouses du Président Idriss Déby Itno sont Hadjé Halimé, Amda Ali Bouye et Souad Zakaria Abdallah.

communiqué bride toute concurrence en positionnant la jeune épouse comme épouse officielle disposant cette autorité d'agir en public en tant que « Hinda Déby Itno » c'est-à-dire, en tant que « Première dame » de la République du Tchad. Simultanément, le communiqué va contraindre ses rivales à une soumission non volontaire, retrouvant soulagement dans le patriarcat qui impose silence et discrétion à l'épouse modèle.

Il faut prendre au sérieux le contexte politique du mariage accéléré et de la consécration présidentielle de Madame Hinda Déby Itno : le 06 juin 2005, les citoyens de la République du Tchad sont appelés à se prononcer sur un référendum constitutionnel. Il est question de réviser la Constitution du 31 mars 1996 issue de la Conférence Nationale Souveraine tenue au Tchad en 1993. La question soumise au vote, *« Approuvez-vous la proposition de loi constitutionnelle portant révision de la Constitution du 31 mars 1996 adoptée par l'Assemblée Nationale le 23 mai 2004 »* masquait deux réalités politiques largement contestées. D'abord, l'idée d'une révision constitutionnelle à l'initiative du Chef de l'Etat après avis du Conseil des ministres divisait. Plus contestée encore, la suppression de la limitation à deux du nombre de mandats présidentiels. La limitation du nombre de mandats présidentiels était un consensus issu de la conférence nationale souveraine. Elle était un espoir de l'apaisement d'une société tchadienne qui, depuis et même avant l'indépendance, était plongée dans la violence totale, faisant d'elle « un Etat de l'entre-guerre »[11]. L'espoir d'une alternance en 2006 et d'un souffle nouveau étaient remplacés par le désespoir d'une continuité politique.

Si officiellement, le « Oui » avait remporté avec à 77,80% au cours du référendum, la prolongation du mandat et la critique d'une « présidence à vie » intensifiaient la violence politique. La violence institutionnelle qui protégeait le Président délégitimé et la violence contre-institutionnelle qui visait le pouvoir de N'Djaména mettaient la société au crible. C'est donc dans ce contexte de violence tous azimuts que le Président de la République avait décidé d'épouser et de consacrer Madame Hinda Déby Itno comme Première dame. Cette dernière prendra aussitôt les devants de la scène publique pour une modalité directe et une modalité indirecte de son œuvre sociale. La modalité directe était une esquive et une critique des organisations intermédiaires pour aller personnellement au contact de la souffrance tchadienne. Tout en reconnaissant que le contact direct était différent des formes intermédiaires d'action menées par d'autres Premières dames dans le monde, Madame Hinda Déby Itno la justifiait par le refus des lourdeurs organisationnelles et l'esquive des filtres déformants introduits par les

[11] DEBOS Marielle *Le métier des armes au Tchad. Le gouvernement de l'entre-guerre*, Paris, Karthala, 2013, p. 26.

organisations. Selon la Première dame nommée, le contact direct permettait d'agir de façon urgente au regard de la souffrance tchadienne.

Mais le 11 Janvier 2017, sans discrétion et même dans un tapage médiatique important depuis le Palais de 15 janvier[12], la Fondation Grand Cœur, organisation humanitaire pilotée par Madame Hinda Déby Itno, lançait officiellement ses activités. Les critiques très régulièrement faites aux organisations humanitaires par l'actrice-épouse présidentielle étaient cyniquement passées sous silence. Il était dès lors question de retourner le stigmate par un mécanisme intelligent : à travers la mise sur pied d'une organisation humanitaire, la Première dame du Tchad sortait d'une image dégradante d'un « deuil éclatant de bonheur » et de personnalisation de l'action publique. C'est à ces images que ressemblait l'obsession à être personnellement sur des espaces aussi vastes et des domaines aussi étendus. L'éparpillement d'une seule femme dans une société attachée de façon tenace aux valeurs patriarcales était improductif. La Fondation Grand Cœur, du fait de l'impersonnalité apparente de la structure, contribuait à la réparation de l'image d'une action publique à vocation « sociale » accaparée par une seule personne, la femme du Chef. L'œuvre sociale et le statut de la Première dame poursuivaient magistralement leur institutionnalisation restaurant au passage la légitimité d'un Président perpétuel.

Si les « Premières dames » et leurs œuvres sociales sont des phénomènes assez contemporains justifiant dans une large mesure l'absence d'écrits anciens sur ces objets, il convient de noter que les travaux qui s'y consacrent analysent généralement soit le rapport des Premières dames à l'Histoire[13], soit leur rapport aux autres acteurs de la scène publique[14] soit encore l'impact de la projection

[12] Le Palais du 15 janvier est édifice public qui avait servi de cadre aux assises de la Conférence Nationale Souveraine en 1996. L'édifice avait été rebaptisé « Palais des arts et de la culture » par le décret N°0143/PT/2022 du 23 décembre 2022.

[13] Voir entre autres CARDINAUD Clémence, « Les épouses des hommes politiques français sous la cinquième République », Mémoire de maîtrise en communication, 2015 ; NJOYA Jean, « La femme du chef en Afrique : les secousses féminines dans les mailles du pouvoir », dans MINKOA SHE Adolphe*, Droits fondamentaux et politiques de solidarité au prisme de l'action sociale de la Première dame du Cameroun*, Actes du Colloque organisé du 1er au 3 novembre 2016, Université de Yaoundé II ; NGANSO KOUATCHOU Charlène Andrey, Les Premières dames et la politique en Afrique : le cas du Cameroun ; Thèse de Doctorat/PhD en Science politique. Université de Douala 2023 ; COQUERY-VIDROVITCH Catherine, « Des reines mères aux épouses de Président », Politique Africaine, N° 95, 2004 ; KAFUI Adjamagbo-Johnson, « le politique est aussi l'affaire des femmes », Politique Africaine, N°65, 2013, etc.

[14] Voir notamment PERROT Sandrine, « Deux femmes, de la guérilla à l'institutionnalisation du pouvoir en Ouganda portraits croisés de Janet Museveni et de Winnie Byanyima, Politique africaine, N° 95, 2004 ; MESSIANT Christine, MARCHAL Roland, « Premières dames en Afrique : entre bonnes œuvres, promotion de la femme et politiques de la compassion », Politique africaine, 2004, N° 95 ; OWONA NGUINI Mathias Éric « L'action sociale de la Première dame du Cameroun

sociale des Premières dames sur la compétition politique et sur l'action publique[15]. Dans l'ensemble, trois idées se dégagent de cette littérature : d'abord, historiquement et ce, sans exception de culture, l'épouse du chef est longtemps restée cantonnée dans le domaine domestique, avec certes, quelques exceptions récentes. Ensuite, les travaux concernant les interactions entre les Premières dames et leurs époux-Présidents, sont mitigés, avec certains travaux qui relèvent une domination des Premières dames sur leurs époux, d'autres qui les considèrent comme manipulées par leurs époux au pouvoir et une catégorie qui met en lumière la solidarité hégémonique entre époux. La troisième idée est que la projection compassionnelle des Premières dames renforce le pouvoir de leurs hommes par la sophistication et le raffinement de leurs images, et sur l'action publique, cette projection modifie la configuration des acteurs, des instruments et même les espaces et frontières de cette action publique.

La présente réflexion, en s'inscrivant dans le sillage de cette dernière idée, met en avant le charisme personnel de Madame Hinda Déby Itno pour monter en généralisation et réfléchir sur le processus d'une influence institutionnelle des acteurs non institués. La question est donc celle de savoir, de quelle manière l'insertion sociale de la Première dame a-t-elle influencé la dynamique institutionnelle au Tchad ?

Tenter d'éclairer l'influence de l'œuvre sociale et du charisme personnel de la Hinda Déby Itno sur les processus institutionnels impose au préalable un éclairage sur le travail empirique de collecte des données : cela fut possible à travers la sélection des documents physiques et numériques traitant en général de la question des œuvres sociales des Premières dames comme évoqué précédemment ;

---

entre engagement humanitaire, éthique solidaire, mobilisation sociale et échange politique », in MINKOA SHE Adolphe, Droits fondamentaux et politiques de solidarité au prisme de l'action sociale de la Première dame du Cameroun, Actes du Colloque organisé du 1er au 3 novembre 2016, Université de Yaoundé II ; MAUPEU Hervé, « Lucy Kibaki, débat domestique et autorité politique », Politique africaine, 2004, N° 95 etc.

[15] Lire pertinemment POKAM Hilaire de Prince, « la participation des Premières dames au jeu politique en Afrique », Africa Governance Monitoring and Advocacy Project, mars 2006, 11 pages ; POKAM Hilaire de Prince, « Contribution des Premières dames à la lutte contre le sida », Cahiers de l'Afrique, Revue d'étude et de réflexion sur le continent africain, n°6, 2005, pp. 115-128 ; RACINE-TOUSSAINT Marlène, « Perspective historique du rôle de la Première dame de la République d'Haïti », Journal of Haitian Studies, vol 10, N°1, 2004 ; MESSIANT Christine, MARCHAL Roland « Premières dames en Afrique : entre bonnes œuvres, promotion de la femme et politiques de la compassion », Politique africaine, 2004, N° 95 ; TOZO Émile A., « Rosine Soglo, famille et entreprise politique », Politique africaine, N° 95 2004 ; MACHIKOU Nadine, « De quoi les actions sociales d'une Première dame sont-elles le nom ? », dans MINKOA SHE Cameroun, Actes du Colloque organisé du 1er au 3 novembre 2016, Université de Yaoundé II. ; MESSIANT Christine, MARCHAL Roland « Premières dames en Afrique : entre bonnes œuvres, promotion de la femme et politiques de la compassion », Politique africaine, 2004, N°95, etc.

ces documents traitaient en particulier de l'insertion compassionnelle de la Hinda Déby Itno tchadienne. Mention doit être faite des techniques vivantes mobilisées, notamment les entretiens avec les membres de la Fondation Grand Cœur et les bénéficiaires de cette œuvre sociale, surtout l'observation participante qui ouvrait l'opportunité d'une relation de face à face pour partager la vie, les activités et les sentiments[16] des acteurs et des sujets de l'œuvre sociale de la Hinda Déby Itno.

Le néo-institutionnalisme sociologique mobilisé dans cette réflexion viendra au secours de l'idée selon laquelle « les organisations adoptent souvent une nouvelle pratique institutionnelle, moins par ce qu'elle accroît leur efficacité, que par ce qu'elle renforce leur légitimité sociale ou celle de leurs adhérents »[17]. Ainsi, il s'agira de démontrer de façon méthodique qu'en reconfigurant le rapport Etat-société pour évoluer d'un Etat martial à un Etat social (I), ou même en influençant les politiques et institutions publiques à travers son personnage et son œuvre sociale (II), Madame Hinda Déby Itno avait effectivement concouru de la logique de l'action publique, si tant est que cette dernière se conçoit comme étant « l'ensemble des relations, des pratiques et des représentations qui concourent à la production politiquement légitimée de modes de régulation des rapports sociaux »[18].

I - L'IMPACT DU DEPLOIEMENT COMPASSIONNEL DE LA PREMIERE DAME DANS LA RECONFIGURATIION DES RAPPORTS ETAT-SOCIETE AU TCHAD : d'un Etat martial à un Etat social

Les rapports Etat-société sont complexes et dynamiques. En les analysant, il convient d'éviter deux paradigmes extrêmes : les paradigmes d'évitement et d'injection. Le premier, moins réaliste, pense une société échappant dans une large mesure à l'emprise de l'Etat[19]. Et le second, souvent naturalisé et donc véritable obstacle à l'analyse, envisage de façon unilatérale la colonisation de la société par l'Etat. « L'Etatisation totale d'une périphérie inerte est un mythe tout comme l'est la dictature entière du tout sur la partie »[20]. Si le Tchad est longtemps demeuré un Etat militaire, la martialité à l'œuvre ne fut pas seulement une violence institutionnelle. Elle fut aussi et même principalement une violence de

[16] CAMPENHOUDT Luc -Van & QUIVY Raymond, Manuel de recherche en sciences sociales, Paris, Dunod, 1995, p.164.
[17] HALL Peter, ROSEMARY, TAYLOR, « La science politique et les trois néo-institutionnalismes », Revue Française de Science Politique, n°3-4, 1997, pp. 484-485.
[18] ALCAUD David et al. *Dictionnaire de Sciences Politiques*, 2010, p. 10.
[19] COULON Christian, « Système politique et société dans les Etats d'Afrique Noire. A la recherche d'un cadre conceptuel nouveau », Revue Française de Science Politique, 1978, p. 1064.
[20] ZOUNA BAH Denis, « Les entrepreneurs politiques de l'Est et les transactions politiques au Cameroun depuis l'indépendance : Essai sur une réciprocité inversée », Thèse de doctorat en science politique, Université de Dschang, 2022, p. 17.

déstabilisation venant des forces périphériques (A). D'ailleurs, c'est précisément l'œuvre sociale de la Première dame, actrice non instituée, qui transformait de façon spectaculaire le visage martial en un visage social de l'ordre politique tchadien (B).

Le Tchad, chronique d'un Etat de la violence

L'Etat du Tchad, en tant qu'un espace géographique, est un territoire vaste avec une superficie de 1 2 84 000 km carrés. Avec cette superficie, il est le plus grand pays d'Afrique centrale. Le Tchad est aussi un espace humain assez éclaté avec plus d'une dizaine d'ethnies au plan national[21], mais polarisées autour d'un clivage Nord/Sud. En effet, ce pays résulte de l'assemblage d'un Nord et d'un Sud culturellement distincts et historiquement antagonistes. A l'intersection de plusieurs clivages sociaux, l'Etat tchadien connaîtra une démultiplication des coups d'Etat dès l'indépendance, donnant l'impression qu'ils devenaient un mode normal d'alternance politique (1). Le pays alimentait ainsi une littérature le classant comme un « Etat de l'entre-guerre » (2).

Les coups d'Etat comme mode d'alternance politique depuis l'indépendance

L'histoire décoloniale du Tchad est complexe. Ancienne colonie française, le pays est proclamé République le 25 novembre 1958. Deux ans plus tard, précisément le 11 août 1960, il accède à son indépendance. Mais cette indépendance n'est qu'un évènement-matrice car l'activité politique s'était intensifiée du fait de sa saillance et juste après l'indépendance, on assistait à des luttes pour la succession au colon et la gestion du nouvel Etat. Dès lors, ce sont des régimes autoritaires qui vont se succéder à la tête de l'Etat, obsédés par la violence politique.

Cet Etat de choses va alimenter la revanche de la société, à travers des coups d'Etat. En effet, depuis l'indépendance, c'est à travers les coups d'Etat qu'il y a eu changement à la tête de l'Etat tchadien. Pour un rappel furtif, juste à la suite de la proclamation de l'indépendance le 11 Août 1960, des émeutes éclatent et une tentative de coup d'Etat se met à l'œuvre. C'est uniquement grâce à l'intervention militaire française que le Président François Tombalbaye va réussir à se maintenir au pouvoir.

Le 13 avril 1975, le coup d'Etat renverse ce dernier et il trouve la mort dans l'opération ; Le général Félix Malloum lui succède. Trois ans plus tard, en 1978, Hissène Habré devient Premier Ministre. Mais les conflits permanents à l'intérieur du régime et l'émergence des factions armées rebelles va entrainer la chute du Président Malloum en 1979. Son premier ministre, Hissene Habré prend le pouvoir

[21] DUMONT Gérard-François, « Géopolitique et populations au Tchad », Outre-terre, n°20, 2007, pp. 272-273.

en 1982. Mais le 1er décembre 1990, un autre coup d'Etat intervient qui impose à la tête de l'Etat tchadien le Président Idriss Déby Itno. Ce nouveau coup de force ne fera qu'intensifier la violence liée au pouvoir politique. Au point où on assistera à un brouillage des frontières entre militaires et combattants[22] qui va davantage rendre plus complexe la situation sécuritaire.

De nombreuses tentatives de renversement violent du Président Idriss Déby Itno vont devenir un phénomène ordinaire. Idriss Déby Itno réussira globalement à se maintenir au pouvoir avec l'appui français. Mais cet Etat de chose violent connaîtra relativement un apaisement avec en 1996, l'adoption d'une loi fondamentale qui limite alors les mandats présidentiels à deux. Il s'agissait de la formalisation constitutionnelle d'un consensus issus de la Conférence Nationale Souveraine tenue au Tchad au cours de l'année 1993. Si les élections présidentielles organisées en 1996 et en 2001 furent critiquées pour fraudes massives par les acteurs de l'opposition, l'espoir d'une limitation des mandats relativisait la violence. La perspective d'une alternance en 2006 via la limitation des mandats résidentiels laissait entrevoir un optimisme politique des formations de l'opposition.

Seulement, la cassure du verrou de limitation constitutionnelle des mandats présidentiels à travers le processus référendaire évoqué va réalimenter la violence politique. En dépit de l'avènement de la Hinda Déby Itno qui allait octroyer une légitimité compassionnelle et un visage féminin[23] au pouvoir tchadien, une rupture dramatique intervient le 18 avril 2021 : le Président Idriss Déby Itno est à son tour assassiné sur le champ de bataille. Cet assassinat intervient à la suite de son élection pour un sixième mandat et est officiellement attribué au Front pour l'Alternance et la Concorde au Tchad (FACT). Le Tchad était devenu un véritable Etat de l'entre-guerre.

Le Tchad, un Etat dans l'entre-guerre

Evoquer de façon rapide les changements politiques par la violence armée au Tchad, c'est décrire la violence au sommet de l'Etat. Certes, il s'agit, au plan politique, de la violence la plus visible avec des éliminations physiques des dirigeants politiques et des autorités militaires. Ces violences sont des aboutissements de dynamiques politiques de mécontentement social. Pour

[22] Phénomène socialement connu du « soldat le jour et rebelle la nuit ». D'ailleurs, le passage par le « terrain », c'est-à-dire par le maquis, est assez déterminant dans la trajectoire des politico-militaires.

[23] MACHIKOU Nadine, « De quoi les actions sociales d'une Première dame sont-elles le nom ? » à paraître dans ADOLPHE MINKOA She, (dir.) Droits fondamentaux et politique de solidarité au prisme de l'action sociale de la Première dame du Cameroun, Actes du colloque organisé du 1er au 3 Novembre 2016, Université de Yaoundé 2.

illustration, le comble de la violence politique est atteint lorsque, autour des années 2003, le Président Idriss Déby Itno émet l'hypothèse de modifier la Constitution pour se représenter à l'élection Présidentielle de 2006. Dès l'année 2004, des tentatives de coups d'Etat, suivies de défections massives au sein de sa garde présidentielle, vont l'isoler. Le mécontentement contre le Président qui avait commencé tôt dans les années 90 s'était progressivement radicalisé pour atteindre un point de non-retour lors du congrès de son parti, le Mouvement Patriotique de Salut (MPS), en novembre 2003. D'où la prolifération des tentatives de coups d'Etat menées quelques fois par la garde rapprochée du Président[24]. Ces tentatives aboutiront finalement à l'élimination du Président de la République en avril 2021.

Le Tchad devient un Etat dans « l'entre-guerre » en ce qu'au plan socio-politique, faire de la politique avec des armes est du point de vue des acteurs politiques tchadiens une chose banale. En effet, les combattants prennent difficilement la peine de justifier l'usage de la violence parce qu'elle n'a rien d'extraordinaire. La violence qui a cessé d'étonner les gens du commun appartient désormais à la sociabilité politique. Il ne s'agissait plus de parler de « guerre » et de « paix » mais de « guerre et d'entre-guerres » car au Tchad « ce qui distingue l'entre-guerre du post-conflit est l'attente par les civils et les combattants de la prochaine guerre. Que celle-ci éclate ou non, elle constitue l'horizon d'attente. Concrètement, on sait que l'on est dans un espace et un temps d'entre-guerres quand les décisions des individus (rendre les armes, mais aussi faire un investissement par exemple) sont liées à la possibilité d'un nouvel épisode guerrier. L'entre-guerre renvoie ainsi à l'expérience des combattants et des civils qui, s'ils ne vivent pas en permanence en situation de guerre, semblent toujours se préparer à la prochaine »[25].

Le phénomène est si sérieux que la violence apparaît dans la banalité de l'expérience du recours aux armes, et les ex-combattants parlent de la rébellion de la même manière qu'ils évoquent l'agriculture, l'élevage ou le commerce. Dans plusieurs circonscriptions et particulièrement dans l'Est du Tchad, (le département du Dar Tama par exemple), les recrutements dans la rébellion ont régulièrement été massifs et connus. Et les familles, dans leur quasi-totalité ont vu des jeunes et des enfants s'engager dans ces activités de rébellion.

Non seulement les combattants prennent rarement la peine de justifier l'usage de la violence parce qu'elle n'a rien d'extraordinaire, mais encore le passage par le « terrain », c'est-à-dire par le maquis, est déterminant dans la trajectoire des politico-militaires. La prise des armes est valorisée et le

[24] MAHAMAT SALEH Ibni Oumar, « Le Tchad objet d'un double enjeu », Fondation Gabriel Péri, 2007, N°1.
[25] DEBOS (M), Le métier des armes au Tchad. Le gouvernement de l'entre-guerre, op.cit., p. 26.

comportement de celui qui «mange froid » – c'est-à-dire qui tire profit de la rébellion sans prendre part aux combats – est fortement stigmatisé.

Cet Etat de la violence compliquait les rapports entre citoyens et leurs institutions, précisément le palais Présidentiel. Marielle Debos mentionnait alors le fait que « jusqu'à une période récente, les N'Djamenois ne pouvaient traverser sans appréhension la place de l'Indépendance. Interdiction de s'arrêter ou de faire demi-tour devant le Palais Présidentiel : les gardes pouvaient frapper les imprudents ou faire usage de leurs armes »[26].

Ce visage essentiellement martial de l'Etat tchadien devait connaître quelques civilisations avec l'arrivée et l'œuvre sociale de Madame Hinda Déby Itno.

L'œuvre sociale de la Première dame, catalyseur d'un Etat social

Si Madame Hinda Déby Itno ne faisait pas partir du corps constitué ni même une figure instituée par le cadrage normatif tchadien, elle était pourtant une actrice *by proxy*. En fait, « les acteurs *"by proxy"* sont des acteurs décisifs de l'agir public dans la mesure où ils contribuent à la formation de l'agenda public, la prise de décision et l'implémentation de l'action publique »[27]. Et de plus en plus, « les acteurs publics, c'est-à-dire ceux relevant de la sphère politico-administrative ou, pour reprendre la définition de Knoepfel, « ceux à qui est conférée la légitimité de décider ou d'agir sur la base d'une délégation conférée par la loi » sont parfois supplantés par des acteurs porteurs d'une légitimité du cœur. La supplantation des acteurs publics par l'actrice *by proxy* met aussi en lumière un changement de rapport Etat-société d'une part à travers le discours humanisant (1), d'autre part via la proximité créée par le contact direct (2).

Le discours humanisant de la Première dame à l'égard de la société tchadienne en souffrance

Madame Hinda Déby Itno avait vite fait de préciser qu'elle était devenue la représentante de son époux, le Président Idriss Déby Itno partout où elle se trouvait : « j'ai vite constaté qu'être Première dame aussi c'était un métier. Aux côtés du Chef de l'Etat, c'est la Mère de la Nation. Elle appartient à tous mais à personne en particulier. Elle apporte une touche plus humaine qui est aussi une caractéristique féminine reconnue. C'est une ambassadrice qui représente en permanence le Chef de l'Etat »[28]. D'abord la seule présence de la Première dame parmi les cadets sociaux est une modalité d'insertion sociale de la figure présidentielle. Ce n'est pas

[26] DEBOS (M), op, cit., p. 11.
[27] MACHIKOU (N), « De quoi les actions sociales d'une Première dame sont-elles le nom ? », op. cit., p. 263.
[28] DÉBY ITNO (H), La main sur le cœur, op. cit., p. 68.

tant la personne Hinda Abdérahim Acyl qui est regardée mais Madame Hinda Déby Itno, à la fois collaboratrice très proche et épouse du Président de la République. C'est, par procuration, le Président proche des populations en souffrance, ce qui n'avait pas été le cas depuis l'indépendance.

Si Madame Hinda Déby Itno avait précisé qu'en tant que Première dame, « elle apportait une touche plus humaine qui est aussi une caractéristique féminine reconnue », il était clair qu'elle était en représentation en vue de produire et de projeter une image humanisée de la figure et de l'œuvre du Président de la République. Si l'on ne peut mesurer le degré de compassion de la Première dame tchadienne par ses seuls discours humanisants, force est de constater que ces discours ont effectivement eu des effets dans la dilution de la méfiance et de la défiance réciproques Etat-société.

La légitimité compassionnelle tant recherchée était articulée autour des déclarations telles que : « je veux être en prise directe avec mon environnement. Je veux le sentir, le respirer, même si par moment cela me fait souffrir. Mais je sais qu'en agissant ainsi, je décuple mon énergie et je franchis toutes les barrières »[29]. L'idée de « sentir, de respirer et de souffrir » permet de mettre en lumière l'idée que le pouvoir qui s'est humanisé souffre avec les personnes âgées, les femmes malades, les jeunes dames violées, les femmes rurales, les jeunes déscolarisés de la rue entre autres.

Et Madame Hinda Déby Itno notait avec autorité que c'était le rôle de la maman nationale que de souffrir avec tous : « c'est aussi cela être la Mère de la Nation, vouloir ressentir toutes les douleurs et accepter d'en souffrir »[30]. Où l'on voit que le volontarisme d'une plongée intense dans la société tchadienne en souffrance est légitimé par le cœur de la « maman Hinda ». La métaphore du « cœur » ou du « grand cœur » exprime le fait que la Première dame du Tchad partage la douleur de tous ses « enfants » qui souffrent. Le Tchad est composé de ses enfants, et elle se positionne légitimement et donc incontestablement comme la mère de tous. Sa personne est l'incarnation de l'institution « maman nationale » au Tchad.

L'impact du contact direct sur les rapports Etat-société au Tchad

En choisissant le contact direct, Madame Hinda Déby Itno insistait sur le fait que « la meilleure solution est d'être moi-même sur le terrain, de refuser toute intervention d'intermédiaire qui, nécessairement, se traduirait par l'introduction

[29] DÉBY ITNO (H), La main sur le cœur, op. cit., p.134-135 ; voir aussi dans le même esprit DOUNIA KAGNE Saboura, « Hinda Déby Itno, Première dame du Tchad. Le bonheur des plus fragiles », op. cit.

[30] Voir, l'interview de Hinda Déby Itno par Béguy Ramadji Angèle publiée dans Les interviews d'Amina en octobre 2008, p. 16.

d'un filtre qui masque au moins en partie, la réalité »[31]. En vertu de son statut d'ambassadrice du Président, elle pose ces actions au nom de ce dernier même si à ce niveau, tout en liant son action sociale à sa position de secrétaire particulière du Président de la République, position qui lui permet d'être « en contact direct avec une variété infinie des problèmes à l'aune desquels on apprend vite »[32], elle se précipite à rappeler qu'« Il n'y a pas de contrepartie et je défie quiconque d'en trouver une, autre que la satisfaction morale d'avoir posé un acte de progrès »[33].

Pour Madame Hinda Déby Itno, « cette forme d'action [le contact direct] est certainement assez différente de celle que mènent les autres Premières dames. Ce n'est pas forcément moi qui détiens la vérité. Mais ce que je vis, par ce que je le ressens, je veux le traduire dans les faits en actes concrets. Pourtant, il est incontestable que nous sommes toutes mues par les mêmes objectifs d'humanité. Nos fonctions se déclinent selon ces valeurs. Ce sont les formes d'action qui diffèrent »[34]. La Première dame était donc en permanence sur le terrain au point où, l'Union Nationale pour le Développement et le Renouveau (UNDR), un parti de l'opposition tchadienne avait fustigé le « spectacle de charité de maman Hinda ». Si l'on s'en tient aux termes du communiqué de l'UNDR, « depuis 2006, la Première dame a fait parler d'elle à travers des œuvres sociales (…) financées par l'argent public volé. Pour se montrer, soi-disant, gentille envers les familles les plus déshéritées, Madame Déby Itno ne rate aucune occasion pour faire la "Une" de la télé familiale »[35].

Par contre, Dounia Kagne Saboura, l'une des soutiens de la Première dame affirmait que « si elle {la Première dame NDLR} refuse de se retrancher derrière une ONG qui traduirait ses ambitions humanitaires, c'est par ce qu'elle veut rester en prise directe avec le réel en tant que mère de la Nation »[36]. Il est réel que le contact personnel créait une dépendance entre des personnes : cette dépendance personnelle qui était à l'œuvre dans la modalité directe de son action sociale faisait d'elle à la fois juge et partie d'un rapport qui lui était favorable du fait de sa position d'aplomb. C'est Madame Hinda Déby Itno qui seule, jugeait de ce que la modalité d'action sociale directe, celle dans laquelle elle s'impliquait personnellement et indépendamment de la volonté des cadets sociaux aidés, était la

[31] Voir le quotidien officiel Le pays, édition du 15 septembre 2008.
[32] Ibid., p. 130.
[33] Voir Le journal officiel Le pays, édition du 12 juin 2009.
[34] DÉBY ITNO (H), La main sur le cœur, op. cit., p. 138.
[35] Un communiqué que l'on peut trouver en ligne : TchadConvergence, Portail de l'éveil citoyen pour la lutte contre la mal gouvernance et la pauvreté au Tchad, publication du 13 janvier 2017.
[36] DOUNIA KAGNE (S), « Hinda Déby Itno, Première dame du Tchad. Le bonheur des plus fragiles », op. cit. p. 14.

meilleure forme d'intervention dans la société en souffrance. Il y avait là une « oppression maternaliste », pour féminiser l'expression consacrée par une revue[37].

Cette oppression sans violence et élégante avait surtout pour enjeu d'institutionnaliser et de socialiser la figure de la Hinda Déby Itno et donc celle de son époux présidentiel ; la socialisation à l'œuvre créait des relations de reconnaissance personnelle et assimilait les cadets qui recevaient directement l'aide de la Première dame. C'est ce qui est exprimé par le politiste brésilien : « un tel type de relation se situe à l'opposé des rapports idéalement – mais c'est là une différence fondamentale – anonymes et contractuels des bureaucraties ou du marché capitaliste. Il y a engagement personnel, fondé sur des valeurs et des représentations telles que la loyauté, la fidélité et la réciprocité »[38].

Les discours humanisants et les rapports de face à face entre la Première dame et la société des cadets avait initié une transformation en profondeur des relations entre l'Etat du Tchad et la société tchadienne. Ces relations étaient devenues moins martiales et moins méfiantes et Madame Hinda Déby Itno pouvait circuler dans la société des souffrances en « bousculant des protocoles », pour reprendre son expression. Non seulement les rapports Etat-société avaient connu des transformations, mais encore, la Première dame avait, à travers son déploiement compassionnel, influencé la trajectoire des politiques et institutions publiques au Tchad.

II – L'INFLUENCE DE LA PREMIERE DAME SUR LES POLITIQUES ET INSTITUTIONS PUBLIQUES

La légende biographique de Madame Hinda Déby Itno a régulièrement mis en avant sa propension dès son enfance à se projeter sur la scène publique. Cette propension d'affirmation publique de la Première dame était une rupture avec l'éthique traditionnelle tchadienne prônant la beauté et l'invisibilité. Selon cette légende, dans les milieux scolaires, universitaires et même au sein de sa famille d'origine, la jeune demoiselle d'alors s'était régulièrement imposée comme leader. C'est ce que révèle son autobiographie : « J'ai toujours eu la passion d'apprendre, j'ai toujours voulu être la Première. Lorsque je reviendrai, je maîtriserai complètement l'économie financière, je serai la Première femme tchadienne ministre des finances »[39]. Il y a là, une obsession délibérée d'agir publiquement en conquérant, au besoin la Première des femmes, un trophée politique d'envergure : le ministère des finances.

---

[37] La Revue Lusotopie avait consacré un numéro en 1996 intitulé « L'oppression paternaliste au Brésil ».

[38] LENA (P), « Les rapports de dépendance personnelle au Brésil : permanences et transformations », op. cit., p. 111.

[39] DÉBY ITNO (H), op. cit., p. 59.

Sa position de Première dame lui avait donc offert un capital relationnel pour l'agir public. Cet agir public permettait à la logique des politiques publiques centrées sur l'Etat de passer à la logique d'action publique et à ce niveau, la Fondation Grand Cœur (FGC) avait joué un rôle de premier rang (A). D'ailleurs, cette même organisation avait joué un rôle majeur à travers son influence sur les institutions publiques (B).

Le passage à l'action publique : rôle de la Fondation Grand Cœur

La « civilisation » de l'action publique renvoie au processus qui mène vers l'intervention toujours plus croissante des organisations de la société civile dans le cadre de l'action publique c'est-à-dire, dans le cadre des activités que l'Etat mène dans la société pour résoudre les problèmes qui se posent à elle. Et comme l'avait si bien mentionné l'anthropologue du politique, les Premières dames ont politisé leur statut social par ce qu'« elles interviennent dans le cours des affaires publiques soit directement, soit par leur action à l'intérieur de certaines associations »[40]. Ces organisations imprègnent et influencent de façon considérable l'action de l'Etat par leurs interventions diverses dans le domaine public. Il s'agit d'une réalité globale et la Secrétaire Générale de la Fondation Grand Cœur n'avait pas tort en rappelant que « de par le monde, les ONG interviennent dans les vies publiques ; soutiennent, appuient les institutions publiques, les actions publiques » : la mise sur pied de la Fondation Grand Cœur visera clairement cet objectif (1), au point d'être consacrée comme organisation d'utilité publique (2).

Mise sur pied d'un instrument d'action publique : la FGC

Le 11 janvier 2017, la Fondation Grand Cœur lance ses activités au palais du 15 janvier. Madame Habiba Sahoulba, Secrétaire Générale de ladite organisation est claire, en répondant à une question dérangeante d'un journaliste de la télévision nationale : « de par le monde, les ONG interviennent dans les vies publiques, soutiennent, appuient les institutions publiques, les actions publiques, et la FGC ne déroge pas à cette règle, elle ne fait qu'appuyer les actions publiques. Et pour moi quand une ONG ou des ONGs appuient les institutions publiques, c'est plutôt une plus-value, ça ne devrait pas déranger »[41].

La naissance de la FGC va offrir un cadre juridique au déploiement de l'action sociale de la Première dame. Mais en lisant les statuts de la Fondation Grand Cœur, on peut être impressionné par l'extension des domaines du social et de l'humanitaire. Le sentiment se renforce dès lors qu'on est attentif au déploiement de la Fondation dans les différents terrains de la souffrance, de la promotion de l'éthique, de l'excellence, de la prévention des maladies, des

[40] BALANDIER Georges, Anthropo-logiques, Paris, Presses Universitaires de France, 1974, p. 44.
[41] Interview accordée à la télévision nationale le 17 mai 2020.

catastrophes, des conflits entre autres. Qu'est-ce qui n'est pas finalement social ? Selon Boltanski, la catégorie « social » : « demeure vague au sens de relativement indéfinie et de relativement indéterminée (…) cette catégorie peut exercer des fonctions d'amalgame et de neutralisation des antagonismes les plus puissants sur une fraction étendue de l'espace social »[42].

Ce sentiment de flou se dégage à la lecture des statuts de la FGC. En effet, les départements constituent des unités qui fonctionnent avec des ressources, des objectifs et des équipes de travail propres ; il s'agit, à travers les huit départements, de procéder à une de division du travail « social » au sein de l'association. Autrement dit, les structures citées dans les statuts et le règlement intérieur comme étant les « départements » concernent davantage le déploiement externe que la structure de l'organisation elle-même. Ces huit départements indiquent et détaillent les compétences de ce qui est appelé « l'œuvre sociale » de la Première dame. L'article 16 des statuts énumère ces départements[43] et leurs attributions sont détaillées à partir de l'article 22. En s'attardant sur ces départements et leurs attributions, il est possible de relever que le « social » peut embrasser des domaines insoupçonnés, ce qui est un indicateur de l'emprise juridique que peut exercer la Fondation Grand Cœur sur le réel au Tchad.

Si l'on est attentif aux différentes dénominations de ces départements, l'on peut s'interroger sur les limites du « social », car si les départements comme celui « de la santé, eau, assainissement et de la qualité de vie », celui « des affaires sociales, de la promotion du genre et de la solidarité nationale » ou encore celui « de l'éducation, culture, jeunesse et formation professionnelle » peuvent valablement être catégorisés de « sociaux », on peut tout de même questionner la « socialité » d'un département comme celui « du renforcement institutionnel et du suivi-évaluation des programmes ». La Fondation Grand Cœur tendait à s'accaparer des domaines insoupçonnés de la vie publique ; toujours est-il qu'il y avait là, au moins officiellement, l'arrivée d'un Etat régulateur avec un partenariat

[42] BOLTANSKI Luc, Les cadres. La formation d'un groupe social, Editions de Minuit, 1983.
[43] Les huit départements sont :

- Département des finances, approvisionnements et logistiques ;
- Département chargé de l'encouragement du mérite et de la promotion de l'excellence ;
- Département de la santé, eau, assainissement et de la qualité de vie ;
- Département des affaires sociales, de la promotion du genre et de la solidarité nationale ;
- Département de l'éducation, culture, jeunesse et formation professionnelle ;
- Département de la communication, des nouvelles Techniques de l'information et des Relations Publiques ;
- Département chargé du développement rural, de l'environnement et d'aide à la revitalisation villageoise ;
- Département du renforcement institutionnel et du suivi-évaluation des programmes.

public-privé dans la définition et l'implémentation des politiques publiques au Tchad.

Consécration de la FGC comme organisation d'utilité publique

L'association fondée par la Première dame du Tchad allait connaître une consécration internationale et nationale. Sans revenir sur tous les trophées symboliques mais structurants remportés par la FGC[44], il peut être important de s'arrêter sur un seul trophée national : l'élévation de cette Fondation comme étant une association d'utilité publique. L'élévation à cette dignité faisait de la FGC une marque de la modernisation de l'action publique au Tchad. Il est important de rappeler tout au moins dans "l'esprit d'Etat" que, les diverses activités d'utilité publique d'une association doivent correspondre à la notion d'intérêt général. Celle-ci est de façon classique considérée comme étant « la pierre angulaire de l'action publique »[45]. C'est "l'intérêt public" qui détermine la finalité et fonde la légitimité de l'Etat en action. Or, avec le processus continu de l'effondrement de la "respectabilité de l'Etat" en Afrique et ailleurs, cette problématique a permis de mettre l'accent sur la nécessité des formes horizontales d'interaction entre acteurs.

En plus de cela, les interdépendances, l'autonomisation des secteurs et de réseaux par rapport à l'Etat, les processus de coordination des acteurs politiques et sociaux, les formes renouvelées de négociations, de contraintes et d'incitations, tout cela a davantage rendu difficile le gouvernement des sociétés politiques sur un mode autoritaire et centralisé. La civilisation de l'Etat décrira dès lors ce processus de capture de l'Etat et de ses interventions par les organisations civiles, avec pour enjeu officiel la notion de « gouvernance ». Si le gouvernement de la société était longtemps piloté par l'Etat, la « gouvernance » implique de manière assez variable un ensemble d'acteurs publics et privés, situés tant aux niveaux local, national qu'au plan supranational. Précisément dans le cadre de l'action publique, la gouvernance correspondrait à une situation dans laquelle la production des cadres d'interprétation du monde et les référentiels qui déterminent le contenu de l'action publique tendent à échapper aux acteurs gouvernementaux, qu'ils soient élus ou responsables administratifs.

En tant qu'association d'utilité publique, le rôle de la FGC était ainsi reconnu dans l'atteinte des objectifs du gouvernement car conformément à l'esprit du législateur d'un pays comme le Cameroun, l'article 32(1) de la loi n° 90/053 que

[44] Pour un travail sur les distinctions attribuées à la FGC et à la Première dame, voir ABBO Mahamat, La Première dame (2006-2021) et l'œuvre sociale : éléments d'analyse politologique de l'action publique au Tchad, Thèse de doctorat en Science Politique, Université de Dschang, 2025, p. 266 et suivantes.

[45] MULLER (P), « L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique », op. cit.

le caractère d'utilité publique ne peut être reconnu qu'à « toute association dont la contribution effective est déterminante dans la réalisation des objectifs prioritaires du Gouvernement »[46]. Il convient de mentionner que le 11 janvier 2020, quelques jours avant sa consécration comme association d'utilité publique, la Fondation Grand Cœur faisait le bilan de ses activités. Au cours de cette cérémonie faite de grandes réjouissances, on apprenait du discours même de Madame Hinda Déby Itno que « Rien qu'en 2019, 600 actions sociales ont été exécutées sur toute l'étendue du territoire national ». Et elle poursuivait : « la Fondation Grand Cœur a impacté la vie de deux millions de personnes dont la moitié est constituée des jeunes, ce qui représente environ 14% de la population ». Et de conclure : « les actions de la Fondation Grand Cœur ont touché les 23 provinces du Tchad ». La reconnaissance comme association d'utilité publique n'était pas sans impact dans sa reconnaissance sociale et dans son fonctionnement.

En effet, le Conseil d'Etat français, avait théoriquement constaté que « la reconnaissance publique affirme la vocation de l'association à avoir des relations privilégiées avec les collectivités locales mais surtout avec l'Etat pour les actions qui correspondent au but qu'elles se sont assignées ». Qu'il s'agisse des relations avec les Collectivités Territoriales Décentralisées, avec l'Etat central lui-même, la Fondation Grand cœur avait dès ce moment des relations privilégiées pour les actions qui correspondaient au but qu'elle s'était assigné. Ce positionnement de prestige permettait à la FGC « d'attirer les libéralités parce que le donateur sait que sa donation sera bien affectée au service et n'ira pas se noyer dans le budget de l'Etat ou d'une collectivité locale »[47].

L'idée de « relations privilégiées » avec les structures étatiques charriait en filigrane l'influence « légale-rationnelle » de la FGC sur les institutions publiques.

L'influence de la FGC sur les institutions publiques

Dans son ouvrage laudateur, Madame Saboura Dounia Kagne avait clairement indiqué que la Première dame du Tchad, Madame Hinda Déby Itno avait « le cœur à l'ouvrage pour l'embellissement du Tchad, avec un caractère de lion et est la conseillère et la collaboratrice la plus écoutée du Président Idriss Déby Itno »[48]. Mentionner que Madame Hinda Déby Itno était « la conseillère et la collaboratrice la plus écoutée du Président Idriss Déby Itno » n'était pas anodin.

[46] Cité par ONDOUA Alain, « Le cadre institutionnel de l'action sociale de la Première dame », dans MINKOA SHE (A), Droits fondamentaux et politiques de solidarité au prisme de l'action sociale de la Première dame du Cameroun, op. cit., p. 6.
[47] CHEVALLIER Jacques, « La place de l'établissement public en droit administratif français », dans Publications de la Faculté de Droit d'Amiens, 1973, p. 5.
[48] DOUNIA KAGNE (S), « Hinda Déby Itno, Première dame du Tchad. Le bonheur des plus fragiles », op. cit., p. 46.

Cette affirmation était révélatrice du poids de la Première dame sur les institutions politiques tchadiennes. On verra donc une orientation genrée des institutions publiques d'une part (1) et des ministères inspirés par les départements de la FGC d'autre part (2).

L'impact de la FCG sur la problématique du genre

La Fondation Grand Cœur s'était inscrite dans un temps mondial des femmes. Deux principaux types de facteurs concourraient à cet Etat de chose sur le plan international : Premièrement, la scolarisation des « femmes de ». Comme expliquait Vidrovitch[49], « l'une des raisons profondes du changement est la phase coloniale : les épouses de Président d'aujourd'hui en Afrique sont souvent passées par l'école héritée du colonisateur », en second lieu, les poussées féministes globales : « il y a bien un ensemble de facteurs nouveaux dans la réalité internationale et dans les modes d'exercice du politique qui a permis la montée en puissance des Premières dames et qui conforte cette dynamique. Cette montée en puissance renvoie d'abord à une période d'émancipation des femmes portée par les pays développés démocratiques ou les dictatures communistes et par les institutions internationales »[50].

Ainsi par exemple, la conférence mondiale sur la femme de Beijing tenue en 1995 avait introduit un changement de paradigme dans les approches genrées de la domination politique. Elle marquait une étape où les femmes avaient été invitées à s'impliquer davantage dans la gestion des affaires publiques[51]. La politique internationale de promotion des instruments internationaux qui promeuvent la condition féminine est devenue un facteur déterminant en matière d'émergence du « statut » de Première dame[52]. Quant aux Etats africains, si pour certains auteurs, le « syndrome des Premières dames » est un symptôme des pouvoirs non démocratiques, de la présidentialisation, de la personnalisation et de l'informalisation accrues des régimes politiques à la fragilité désormais apparente[53], l'on peut tout de même relever que dans une grande mesure, la

[49] Voir COQUERY-VIDROVITCH Catherine, « Des reines mères aux épouses de Président », Politique Africaine, N° 95, 2004, pp. 19-31

[50] MESSIANT Christine, MARCHAL Roland, « Premières dames en Afrique : entre bonnes œuvres, promotion de la femme et politiques de la compassion », op. cit., pp. 5 à 17.

[51] NGANSO KOUATCHOU (CA), Les Premières dames et la politique en Afrique : le cas du Cameroun op. cit., p. 103.

[52] Ibid., p. 60.

[53] PERROT Sandrine, « Deux femmes, de la guérilla à l'institutionnalisation du pouvoir en Ouganda portraits croisés de Janet Museveni et de Winnie Byanyima, Politique Africaine, N° 95, 2004, p. 53.

personnalité des épouses de Président détermine le degré de leur investissement dans le champ social[54].

En profitant ainsi à la fois du temps mondial[55] et de son charisme personnel auprès du Président Idriss Déby Itno, Madame Hinda Déby Itno s'était largement investie pour la promotion du genre. L'article 16 des statuts énumère les départements de la Fondation avait pour quatrième département le « département des affaires sociales, de la promotion du genre et de la solidarité nationale ». Ainsi, à travers ses nombreuses prises de parole faisant du Tchad un pays des droits de l'Homme et du Président Itno un acteur de la promotion du genre, Madame Hinda polissait certes l'image de son époux, mais il s'agissait davantage d'une modalité contraignant le Président de la République à respecter à offrir davantage de postes ministériels aux dames.

Madame Hinda Déby Itno ne masquait pas son influence sur son époux : dès son autobiographie parue deux ans seulement après son arrivée à la Présidence, la Première dame notait qu'« après le décès de l'homme remarquable que fut l'ancien premier ministre Pascal Yoadimnadji, j'ai demandé que l'on donne davantage de postes aux femmes. À travers ces combats pour la promotion des femmes, j'espère apporter ma contribution à la lutte contre les discriminations dont elles sont encore victimes. C'est pourquoi beaucoup de mes actes gravitent autour de la condition féminine »[56].

De façon concrète, en étant attentif à l'évolution des ministères dirigés par des femmes, membres de l'organisation caritative présidée par la First Lady au Tchad, l'effectif allait de façon exponentielle. De décembre 1990 à 2005 au moment de l'arrivée de Madame Hinda Déby Itno, c'est environ dix-neuf femmes qui étaient rentrées dans les multiples gouvernements en quinze années. Mais de 2006 au moment de l'arrivée de la Hinda Déby Itno à 2021 au moment de l'assassinat de son époux, c'est 36 femmes qui étaient devenues membres du gouvernent[57] et ce qui est remarquable est que ces dames soit étaient déjà, soit elles sont devenues membres de la Fondation Grand Cœur.

---

[54] NGANSO KOUATCHOU (CA), Les Premières dames et la politique en Afrique : le cas du Cameroun ; op. cit. p. 30.

[55] Voir par exemple sa mobilisation instrumentale des Objectifs du Millénaire pour le Développement par Madame Hinda Déby Itno, singulièrement l'objectif n° 3 qui a porté sur la promotion de l'égalité des sexes lors de son discours prononcé le 14 juin 2019 à l'occasion de la présentation de l'agenda d'action 2019-2023.

[56] DÉBY ITNO (H), La main sur le cœur, op.cit., pp. 131-132.

[57] Voir la comparaison établie aux pages 259 à 263 de ABBO (M), La Première dame et l'œuvre sociale : éléments d'analyse politologique de l'action publique au Tchad, op. cit.

Des ministères inspirés par les départements de la FGC

Le nombre de femmes membres du gouvernement était allé croissant au point d'atteindre 30% selon les statistiques officielles. Ces dames symbolisaient typiquement un mélange des ressources entre l'Etat et la Fondation Grand Cœur. Cela sous-entendait que la classe humanitaire, en même temps servante de l'Etat était assez attentive à l'intérêt général. Par conséquent, que les ressources de l'Etat soient au service de la Fondation Grand Cœur, c'était les mêmes objectifs qui semblaient être poursuivis, et même, de façon plus efficiente, selon les arguments des membres de la Fondation Grand Cœur.

Or, il y avait un procès sur l'usurpation des ressources étatiques par la FGC. Mais selon la réponse de la Secrétaire Générale de ladite organisation, « c'est un faux procès. S'il y a besoin d'utiliser les ressources de l'Etat, c'est au profit de la population. Parce que nous avons un partenariat et parce que nous voulons être bien suivis sous la tutelle. Si nous n'avions pas signé les partenariats, c'est le lieu de dire que nous usurpons le rôle et les attributions de la tutelle. Demandez l'avis d'un bénéficiaire, il ne vous dira jamais tout ce que j'entends là ».

Un autre procès était fait à la FGC du fait qu'elle semblait « cacher » les conventions avec les institutions étatiques. Et à la question de savoir « Pourquoi la Fondation ne veut pas rendre publiques ses conventions ? », la Secrétaire Générale répliquait qu'« il n'y a rien à cacher. D'ailleurs nous allons les rendre publiques et pas seulement la convention avec la cellule d'éveil qui a fait couler tant d'encre ; on va mettre à la disposition du public tous les partenariats de convention qu'on a signés avec les départements ministériels et si vous voulez même au besoin ceux qu'on a signés avec les privés aussi ». Cet argument défendait l'idée que l'œuvre sociale portée par la Première dame ne remplaçait pas le travail de l'Etat ; elle n'usurpait pas non plus la place et le rôle des institutions étatiques comme le prétendaient ses critiques. Au contraire, elle s'inscrivait dans une dynamique de modernisation de l'action publique puisque toutes ses activités étaient régulées par ses statuts et des conventions signées.

De façon curieuse, il était tout de même remarquable que la plupart de ces administrations sectorielles pilotées généralement par les femmes membres de la FGC prenaient l'appellation subtile des objectifs ou des départements de la Fondation Grand Cœur. D'abord, en observant les postes ministériels occupés par les dames, ils étaient essentiellement dans le « social » et l'« humanitaire », c'est-à-dire, dans le domaine d'intervention de la Fondation Grand Cœur. Ainsi en est-il des ministères de « Femme et Protection de la petite enfance », « de l'Education

nationale et de la Promotion Civique », de la « santé publique », « de l'action sociale » etc. Ces portefeuilles ministériels s'étaient systématiquement féminisés[58].

En regardant dans le détail de l'évolution des ministères confiés aux dames, on observait qu'il y a eu des ministères créés qui couvraient l'accaparement des ressources de l'Etat par la Fondation Grand Cœur. C'était le cas du « ministère de l'action sociale », un ministère assez vague qui visait curieusement les mêmes objectifs que la Fondation Grand Cœur. Ce fut aussi le cas d'un autre ministère, celui chargé des « Microcrédits pour la promotion de la femme et de la jeunesse ». Tel que nous l'avons vu, l'un des objectifs de la Fondation Grand Cœur était justement de financer les projets des femmes et des jeunes.

Ces développements étaient dans une large mesure prévisibles puisque la Première dame ambitieuse avait régulièrement critiqué les institutions gouvernementales pour incompétences. Ainsi, notait-elle, « les deux dernières décennies sont fortement marquées par la prise en compte de toutes les questions relatives à la santé du couple mère et enfant, de l'autonomisation de la femme par les plus hautes autorités de la République ; des ressources colossales y sont consacrées, mais les résultats ne sont pas reluisants ! En aucun cas, nous ne devons baisser les bras ; l'expérience que nous venons de voir à travers ce rapport de six mois de mise en œuvre de mon agenda nous commande de maintenir l'élan »[59]. La Première dame critiquait ainsi l'implémentation des politiques publiques par les institutions étatiques et légitimait la mise en œuvre par la Fondation Grand Cœur.

Il convient de reconnaître que la Fondation Grand Cœur avait affiché toutes ces ambitions dès sa création à travers notamment l'esprit de ses règles. C'est pour cela que ses statuts précisaient qu'il s'était agi de mettre ensemble ou de fusionner toutes les organisations qui agissaient dans le domaine humanitaire afin de créer une Fondation. C'était, sinon la volonté de s'affirmer comme acteur unique à côté de l'Etat, du moins de se faire voir comme acteur privilégié. C'est dans ce sens qu'il faut saisir des expressions telles que « la Première dame est devenue incontournable » ; « elle a une vision d'espoir pour un monde en quête de la liberté » ; « elle est une femme des dunes qui a le cœur à l'ouvrage pour l'embellissement du Tchad » etc.

L'acquisition de la qualité d'utilité publique et donc de partenaire privilégié de l'Etat avait également permis à cette Organisation humanitaire d'attirer les plus grandes libéralités au point de s'approprier certains dons faits aux institutions de l'Etat. C'est le sens des critiques qui étaient régulièrement émises par les acteurs de l'opposition et des organisations de la société civile au Tchad : « l'aide publique

[58] ABBO (M), La Première dame (2006-2021) et l'œuvre sociale : éléments d'analyse politologique de l'action publique au Tchad, op. cit.
[59] Discours prononcé le 14 Juin 2019 lors d'une cérémonie de lancement de son agenda 2019-2024.

envers les familles pauvres doit se faire par le biais des ministères de l'Etat (…) et non par l'intermédiaire de Hinda Déby Itno, fût-elle la Première dame du Tchad, sous la forme de charité. Existe-t-il au Tchad un ministère chargé de l'Action sociale, de la solidarité nationale et de la famille ? La réponse est oui, il y a aussi le ministère de la Santé publique. Mais, aujourd'hui, on observe que ces ministères ne jouent pas leur rôle et les budgets sont dévolus à la Première dame du Tchad, les ministères ne font qu'accompagner l'action de la Première dame organisée par des conseillers du Président de la République »[60].

Zoom Tchad, un média en ligne, notait en 2017, année du lancement des activités de la Fondation Grand Cœur, que « Hinda Déby ne s'est jamais contentée d'occuper la place habituelle d'une épouse de Chef d'Etat. Bien au contraire, elle s'est placée résolument et pleinement dans l'exercice effectif du pouvoir »[61]. Et le 06 novembre 2020, IALTchadPresse, un journal en ligne écrivait : « nous sommes dirigés par une femme : Hinda Déby ».

CONCLUSION

Au terme d'un processus accéléré, le Président Idriss Déby Itno avait convolé en justes noces en avril 2005 avec une demoiselle jeune, devenue Hinda Déby Itno. Quatrième épouse, cette dernière était la seule autorisée à porter le nom du Président de la République, ce qui était interdit à ses devancières. Elle était ainsi désignée comme Première dame du Tchad, ce qui l'avait conduite à un déploiement compassionnel inédit. Notre réflexion a mis en exergue le charisme personnel de Madame Hinda Déby Itno pour monter en généralisation et réfléchir sur le processus d'une influence institutionnelle des acteurs non institués. La question était celle de savoir, de quelle manière l'insertion sociale de la Première dame avait influencé la dynamique institutionnelle au Tchad. En s'appuyant sur le néo-institutionnalisme sociologique, l'article a postulé qu'en reconfigurant le rapport Etat-société pour évoluer d'un Etat martial à un Etat social et en influençant les politiques et institutions publiques à travers son personnage et son œuvre sociale, Madame Hinda Déby Itno avait effectivement concouru de la logique de l'action publique, si tant est que cette dernière est conçue comme étant l'ensemble des relations, des pratiques et des représentations qui concourent à la production politiquement légitimée de modes de régulation des rapports sociaux.

En effet, en partant d'un ordre politique socialisé à la violence à travers les coups d'Etat et les rebellions, l'œuvre sociale de la Première dame tchadienne fut

[60] Un communiqué que l'on peut trouver en ligne : TchadConvergence, Portail de l'éveil citoyen pour la lutte contre la mal gouvernance et la pauvreté au Tchad, publication du 13 janvier 2017.

[61] Zoom Tchad, « Portrait de Hinda Déby Itno: son ascension, son ambition, son pouvoir », publication du 1er Avril 2017.

effectivement un catalyseur de l'Etat social à travers ses discours humanisants les cadets sociaux et le contact direct qu'elle avait établi au départ entre elle et la société. Il s'agissait là d'une oppression « maternaliste » c'est-dire, sans violence et élégante qui avait pour enjeu d'institutionnaliser et de socialiser la figure de la Première dame et donc celle de son époux Présidentiel ; la socialisation à l'œuvre créait des relations de reconnaissance personnelle et assimilait les cadets sociaux qui recevaient directement l'aide de la Première dame. Les discours humanisants et les rapports de face à face entre la Première dame et la société des souffrances avait initié une transformation en profondeur des relations entre l'Etat du Tchad et la société. Ces relations étaient devenues moins martiales et plus civiles et cordiales. Non seulement les rapports Etat-société avaient connu des transformations, mais encore, la Première dame avait, à travers son déploiement compassionnel, influencé la trajectoire des politiques et institutions publiques au Tchad, puisque, avec le lancement des activités de la Fondation Grand Cœur et sa consécration comme étant une organisation d'utilité publique, Madame Hinda avait contribué à l'augmentation numérique des femmes membres de la FGC dans les gouvernements tchadiens et la plupart de ces administrations sectorielles pilotées par les femmes membres de la FGC prenaient l'appellation subtile des objectifs ou des départements de la FGC. Avec ces administrations sociales, la FGC signait des conventions globalement non rendues publiques, l'enjeu étant le contrôle des ressources publiques.

BIBLIOGRAPHIE

ABBO Mahamat, « La Première dame (2006-2021) et l'œuvre sociale : éléments d'analyse politologique de l'action publique au Tchad », Thèse de doctorat en science politique, Université de Dschang, 2025.

- BALANDIER Georges, Anthropo-logiques, Paris, Presses universitaires de France, 1974.
- BOLTANSKI Luc, Les cadres. La formation d'un groupe social, Paris, Editions de Minuit, 1983.
- CAMPENHOUDT Luc -Van & QUIVY Raymond, Manuel de recherche en sciences sociales, Paris, Dunod, 1995.
- CARDINAUD Clémence, « Les épouses des hommes politiques français sous la cinquième République », Mémoire de maîtrise en communication, 2015.
- CHEVALLIER Jacques, « La place de l'établissement public en droit administratif français », in Publications de la Faculté de Droit d'Amiens, 1973.
- COQUERY-VIDROVITCH Catherine, « Des reines mères aux épouses de Président », Politique Africaine, N° 95, 2004.
- COULON Christian, « Système politique et société dans les Etats d'Afrique Noire. A la recherche d'un cadre conceptuel nouveau », Revue Française de Science Politique, 1978.
- DEBOS Marielle *Le métier des armes au Tchad. Le gouvernement de l'entre-guerre*, Paris, Karthala, 2013.
- DÉBY ITNO Hinda, *La main sur le cœur*, Paris, Les éditions Continentales, 2008.

- DUMONT Gérard-François, « Géopolitique et populations au Tchad », Outre-Terre, n°20, 2007.
- HALL Peter, ROSEMARY, TAYLOR, « La Science Politique et les trois néo-institutionnalismes », Revue Française de science politique, n°3-4, 1997.
- KAFUI Adjamagbo-Johnson, « Le politique est aussi l'affaire des femmes », Politique fricaine, N°65, 2013.
- MACHIKOU Nadine, « De quoi les actions sociales d'une Première dame sont-elles le nom ? », dans MINKOA SHE, Cameroun, Actes du Colloque organisé du 1er au 3 novembre 2016, Université de Yaoundé II.
- MAHAMAT SALEH Ibni Oumar, « Le Tchad objet d'un double enjeu », Fondation Gabriel Péri, n°1, 2007.
- MAUPEU Hervé, « Lucy Kibaki, débat domestique et autorité politique », Politique africaine, n° 95, 2004.
- MESSIANT Christine, MARCHAL Roland, « Premières dames en Afrique : entre bonnes œuvres, promotion de la femme et politiques de la compassion », Politique africaine, n°95, 2005.
- NGANSO KOUATCHOU Charlène Andrey, Les Premières dames et la politique en Afrique : le cas du Cameroun ; Thèse de Doctorat PhD en Science politique. Université de Douala 2023.
- NJOYA Jean, « La femme du chef en Afrique : les secousses féminines dans les mailles du pouvoir », dans MINKOA SHE Adolphe*, Droits fondamentaux et politiques de solidarité au prisme de l'action sociale de la Première dame du Cameroun,* Actes du Colloque organisé du 1er au 3 novembre 2016, Université de Yaoundé II.
- OWONA NGUINI Mathias Éric « L'action sociale de la Première dame du Cameroun entre engagement humanitaire, éthique solidaire, mobilisation sociale et échange politique », dans MINKOA SHE Adolphe, Droits fondamentaux et politiques de solidarité au prisme de l'action sociale de la Première dame du Cameroun, Actes du Colloque organisé du 1er au 3 novembre 2016, Université de Yaoundé II.
- PERROT Sandrine, « Deux femmes, de la guérilla à l'institutionnalisation du pouvoir en Ouganda portraits croisés de Janet Museveni et de Winnie Byanyima, Politique Africaine, N°95, 2004.
- POKAM Hilaire de Prince, *La participation des Premières dames au jeu politique en Afrique, Open Society Institute, Africa governance monitoring & advocacy project*, Afrimap mars 2006.
- RACINE-TOUSSAINT Marlène, « Perspective historique du rôle de la Première dame de la République d'Haïti », Journal of Haitian Studies, vol 10, n°1, 2004.
- TOZO Émile A., « Rosine Soglo, famille et entreprise politique », Politique africaine, N°95 2004.
- ZOUNA BAH Denis, « Les entrepreneurs politiques de l'Est et les transactions politiques au Cameroun depuis l'indépendance : Essai sur une réciprocité inversée », Thèse de doctorat en science politique, Université de Dschang, 2022.

« Jacques CHATUE ET LE PATRIOTISME : les enjeux d'une stratégie de résistance et d'affirmation»

Par
Philippe Idris TCHOFFO
Doctocrat Ph.D en Philosophie Politique et Morale
Chercheur en Science Politique
Université de Dschang
Membre de l'URPHISSA
Email : tchoffoidris@gmail.com
Tel : +237674321208

Résumé : Le projet d'une philosophie du patriotisme chez Jacques Chatué s'élève dans un contexte marqué par une logique darwinienne d'écrasement des États africains. Pour l'auteur, l'édification stratégique du patriotisme en Afrique charrie divers enjeux dont la téléologie reste une politique de résistance-affirmation. Dès lors, l'enracinement du patriotisme guidé par les enjeux de fortitude, d'intérêt stratégique de recherche, de consolidation patriotique, contribue à en croire Jacques Chatué, à la résistance et à l'affirmation des nations africaines à l'égard de la mondialisation néolibérale. Il se greffe sur un référent conceptuel spinoziste et structuraliste à l'effet de penser le patriotisme dans une perspective stratégique et libératrice. Seulement, nous nous demandons si le patriotisme de Jacques Chatué ne souffre pas du sceau de l'individualisme et de l'agir rationnel.

Mots-clés : Individualisme - Logique darwinienne - Mondialisation - Patriotisme – Résistance.

Abstract: Jacques Chatué project for a philosophy of patriotism arises in a context marked by a Darwinian logic of crushing African states. For the author, the strategic construction of patriotism in Africa raises a variety of stakes of which the teleology remains a policy of resistance and affirmation. According to Jacques Chatué the entrenchment of patriotism guided by issues of fortitude, strategic interest, research and patriotic consolidation contributes to the resistance and affirmation of African nations in the face of neo-liberal globalization. He graft onto a Spinozist and structuralist conceptual referent to think about patriotism from a strategic and liberating perspective. Nevertheless, we wonder whether Jacques Chatué patriotism does not bear the stamp of individualism and rational action?

Key-words : Individualism - Darwinian logic - Globalisation – Patriotism – Resistance.

INTRODUCTION

La communauté scientifique reconnaît Jacques Chatué[1] comme l'une des figures marquantes de la philosophie africaine et partant, de l'épistémologie africaine. L'illustre philosophe continue de marquer les esprits par la densité de ses productions intellectuelles, signe de sa profondeur scientifique et de son éclectisme. Ainsi, son œuvre est si épaisse et si profonde qu'il serait ambitieux de relever toutes les perspectives. Au centre de ses préoccupations majeures figure la question d'acquisition du patriotisme en terre africaine dans le « contexte actuel marqué par le croisement de logiques mortifères qui fait apparaître les nations africaines comme des nations au risque de la disparition à tous égards » (J. Chatué,2021, p. 54). Ainsi, les États africains postindépendance dans le contexte de l'*Empire* (cf. M. Hardt et A.Negri, 2000.) sont sous un « risque d'écrasement, à la différence de la logique coloniale » (J. Chatué, 2021, p. 54). Jacques Chatué élève en effet, sa réflexion sur le patriotisme à partir d'un diagnostic factuel : l'Afrique subit le *diktat* de l'*Empire* (J. Chatué et I.P. Tchoffo, 2022) notamment avec les États dominants et les sociétés transnationales. La nécessité d'une appropriation du patriotisme consiste de son point de vue à chercher une voie de fortitude susceptible d'accréditer les nations africaines sur la scène mondiale afin de lutter et se faire *entendre* dans un système politique international fondamentalement darwinien. La menace de mort, invite à l'agrégation de toutes les forces utiles à la fortitude des nations africaines. Celle-ci passerait de manière inéluctable par le patriotisme. Pour le dire autrement, le propos de Jacques Chatué est de penser le patriotisme de manière stratégique comme un principe constitutif de riposte africaine face à l'adversité internationale. De son étymologie, « *terra patria* », le patriotisme renvoie à « la terre des pères ». Dans cet ordre d'idée, le patriotisme est en termes clairs, « une loyauté éprouvée à l'égard de la patrie » (L. Lourmé, 2019, p. 46). La prise en charge du patriotisme chez Jacques Chatué exprime le dévouement (J. Chatué, 2021, p. 72) civique, affectuel, émotionnel, voire stratégique, d'un sujet ou d'un peuple à sa patrie. Il réfère à l'idée d'un sentiment partagé d'appartenance à une nation renforcée par la communion d'un ensemble de ressorts historiques, géographiques ou culturels. Pour Jacques Chatué, « le patriotisme consiste, au fond, à envisager la citoyenneté un peu moins en termes de droits, et un peu plus en termes de devoirs » (J. Chatué, 2018, p. 99). Ainsi, la citoyenneté chez Jacques se définit en termes de devoirs du citoyen vis-à-vis de sa patrie. Elle est le lieu qui donne un sens à la vie civique.

[1] Jacques Chatué est un philosophe camerounais prolixe dont les productions transdisciplinaires contribuent au débat scientifique dans les milieux intellectuels et universitaires. Professeur titulaire des universités, chef de département émérite de philosophie, psychologie et sociologie de l'Université de Dschang, auteur de plusieurs ouvrages et d'articles scientifiques, il enseigne et dirige les travaux de recherche dans plusieurs universités d'Afrique et du monde.

Le discours laudateur du patriotisme dans l'univers philosophique de Jacques Chatué suscite quelques interrogations : si on s'accorde à penser avec Jacques Chatué l'idée que l'appropriation du patriotisme est une voie de résistance et d'affirmation de l'Afrique, on est fondé de demander quelle philosophie sous-tend une telle position ? Quels sont les contours et les enjeux du patriotisme chatuéen ? Par ailleurs, le patriotisme chatuéen nourrit essentiellement par l'allégeance du citoyen à l'égard de la partie n'est-il pas compromis dans un contexte marqué par l'émergence de l'individualisme et de l'agir rationnel ? Pour répondre à ces questions, notre démarche consistera en une exploration analytique de la source théorico-conceptuelle qui gouverne le patriotisme chatuéen. Aussi, nous faudra-t-il, ensuite analyser les tenants et les enjeux du patriotisme chatuéen. À partir de cette analyse, nous nous évertuerons à dégager quelques aspérités liées à la réceptivité du patriotisme chatuéen en contexte africain à l'ère contemporaine.

I – L'ASSISE THEORICO-CONCEPTUELLE DU PATRIOTISME CHATUEEN

La saisie de l'idée du patriotisme chez Jacques Chatué est consubstantielle à la philosophie spinoziste de la politique et d'un fond relationnel redevable au structuralisme. Ceci étant, il adosse sa réflexion autour du patriotisme en tant qu'une éthique politique capable d'ouvrir les voies de résistance et d'affirmation de l'Afrique en s'approvisionnant sur des sources conceptuelles du spinozisme politique et du principe structuraliste de la relation.

A - Jacques Chatué et le legs spinozien du corps politique

L'aurore de la réflexion sur le patriotisme de Jacques Chatué s'abrite sous les auspices conceptuels de Baruch Spinoza notamment de son *Traité politique*. Dès lors, l'auteur des *Stratégies du Cogitamus* assume l'idée d'une conception du corps politique fondamentalement spinoziste. En effet, pour Spinoza, le corps politique est un ensemble de citoyens d'une même république. Il se présente à l'image d'une organisation politique qui dénie en son sein l'idée d'une médiation quelconque ou d'un contrat entre citoyens et gouvernants. Tous les citoyens, dans une république font partie intégrante de l'État. La structure du corps politique spinozien est alors homologique au corps humain où chacun des organes est appelé à jouer sa partition pour le fonctionnement du corps. Tout se passe comme si l'absence d'une partie du corps politique ampute l'équilibre social. Pour qu'il y ait un équilibre conséquent, il faut impérativement un consensus entre les citoyens d'une société étatique. Une symphonie existe alors entre le corps biologique et celui politique. L'union des citoyens en corps politique a pour téléologique la recherche de « l'utile propre ».

C'est donc au cœur des relations et de rencontres consensuelles que l'État spinozien trouve son fondement et sa permanence. L'on retrouve ici, l'idée d'une

imbrication de l'État et de la société civile. Le champ politique admet de ce point de vue, un rapport horizontal entre gouvernants et gouvernés. Ce qui prime est mais l'intérêt général de la communauté politique. Dans cette perspective, le pouvoir politique est l'émanation d'une association politique de tous les citoyens pris dans leur ensemble.

La société politique est donc constituée des citoyens que Spinoza nomme « multitude » c'est-à-dire, la majorité plurielle des citoyens qui forment le corps politique (B. Spinoza, 2007, p. 138) ou « une puissance auto-organisatrice du corps politique » (B. Spinoza, 2007, p. 56). Pour Spinoza, il revient à cette multitude de déterminer la puissance du corps politique. Car, « la puissance de l'État et par conséquent son droit se mesurent sur le nombre des citoyens » (B. Spinoza, 2007, p. 191). De ce fait, la multitude se veut l'incarnation d'un corps politique puissant et démocratique. En raison de cela, au sein de l'univers spinoziste, « le principe démocratique requiert que l'on fasse participer tout le monde (les ignorants compris !) à l'élaboration des lois et à la révision permanente » (J. Chatué et CB. Djuidje, 2019, p. 181). Ce faisant, la multitude est l'artisan de production du droit ou de la puissance dans l'espace politique spinozien. À cet effet Spinoza martèle :

*Le droit qui se définit par la puissance de la multitude, on a coutume de l'appeler État. Et celui-là le détient de façon absolue qui, par le consentement commun, a la charge de la république : c'est-à-dire la charge d'établir, d'interpréter et d'abolir les dispositions juridiques, de fortifier les villes, de décider de la guerre et de la paix, etc (*J. Chatué et CB. Djuidje, 2019., p. 282).

La multitude est donc, ce sujet politique qui conçoit le droit de façon permanente au sein d'une république. Elle est le vecteur du droit commun. En d'autres termes, « le droit du corps politique est déterminé par la puissance de la multitude conduite comme par un seul esprit. » (J. Chatué et CB. Djuidje, 2019., p. 287.) Il s'ensuit que la multitude détermine la dynamique de l'organisation sociopolitique eu égard à sa puissance.

Le passage de l'état de nature à l'état civil chez Spinoza en effet, n'évince aucunement l'idée d'un droit naturel à chaque être. Il s'agit de toute puissance d'exister et d'agir que possède chaque être vivant au sein de la nature. À la vérité, c'est la mobilisation d'une résistance contre toute oppression ou toute adversité. Dans les circonstances où l'agressivité prévaut, l'on est susceptible d'opposer une résistance à l'effet de protéger son être individuel. Spinoza se veut plus claire lorsqu'il affirme :

Par droit naturel, j'entends donc les lois mêmes de la nature ou les règles selon lesquelles se font toutes choses, en d'autres termes, la puissance de la nature elle-même ; d'où il résulte que le droit de toute la nature et partant le droit de chaque individu s'étend jusqu'où s'étend sa puissance ; et par conséquent tout ce

que chaque homme fait d'après les lois de la nature, il le fait du droit souverain de la nature, et autant il a de puissance, autant il a de droit (J. Chatué et CB. Djuidje, 2019., p. 122).

Ce qui implique qu'avec l'État, la multitude ne se défait pas de sa capacité de riposte face à une quelconque adversité. Chaque être fait preuve, à travers la dialectique spinozienne, de l'affirmation-résistance (G. Nguefack, 2020, p.160). C'est ce que Spinoza nomme le *conatus*, c'est-à-dire un effort d'affirmation et de persévérance de chaque être. Il constitue l'essence même de tout être vivant au sein de la nature. Puisque l'homme est un être de la nature ou « une partie de la nature » *(*B. Spinoza, 2007, p. 122*),* il obéit aux lois de la nature pour persévérer dans son être, mais aussi conserver son être en cas de menace. De ce fait, le corps politique chez Spinoza est jalonné par un climat conflictuel. La rationalité politique, bien qu'orientée sur le bien commun, a une vocation guerrière parce que la multitude n'est pas appelée à se résigner lorsqu'elle est méprisée. Puisque la multitude est dotée d'une puissance, elle a le droit de guerre. Il est synonyme de droit de nature. Dans l'essence de l'homme, il est inscrit un principe d'affirmation et de résistance qui l'octroi d'un droit absolu dans le combat contre l'oppresseur.

Avec Spinoza, la capacité d'indignation (F. Proust, 1997, p.197) de la multitude surgit de façon collective. C'est au cœur d'une mutualisation des *conatus* que la résistance de la multitude contre les dérives absolutistes prend toute son ampleur. Ensemble, la multitude affermit sa puissance, c'est-à-dire sa vigueur ou sa force d'action. L'association des *conatus* tonifie l'action révolutionnaire de la multitude. Pris individuellement, aucun *conatus* ne pourrait agir efficacement contre l'adversité. En effet, dans l'univers spinozien, il faut être le plus nombreux possible pour conquérir le plus de puissance. La résistance de la multitude est donc accompagnée d'une alliance. Pour faire usage des propos de Jacques Chatué, « le *conatus* des collectifs est toujours quelque chose de plus que la simple somme des conatus individuels » (J. Chatué, 2014, p. 12). C'est donc au cœur d'une *réticularisation large (*J. Chatué, 2014, p. 12*)* des forces que la multitude déploie sa résistance face à une quelconque oppression. La multitude, pour ainsi dire, est plus redoutable lorsqu'elle est mue comme un corps collectif. En effet, « plus il y a d'hommes qui forment ainsi un seul corps, plus tous ensemble ont le droit » (B. Spinoza, 2007, p. 127), c'est-à-dire la puissance. C'est pourquoi à l'état de nature, l'on ne peut concevoir l'idée d'une puissance individuelle. L'inhérente sociabilité de l'homme démontre la validité de cet argumentaire (B. Spinoza, 2007, p. 127). La logique d'alliance permet non seulement à la multitude de générer un nouveau droit, mais aussi d'affirmer son autodétermination (L. Bove, préface, B. Spinza, 2007, p. 19). Puisque le droit positif est l'émanation d'un consentement permanent chez Spinoza, la multitude, à travers ses actes de résistance collective, participe au renouvellement du droit. C'est à juste titre qu'il fait cette remarque : « si deux

individus s'unissent ensemble et associent leurs forces, ils augmentent ainsi leur puissance et par conséquent leur droit ; et plus il y aura d'individus ayant ainsi formé en alliance, plus tous ensemble auront de droit. » (L. Bove, préface, B. Spinza, 2007, p. 126).

Il devient ainsi clair que la conception innovatrice du patriotisme chez Jacques Chatué est irriguée par une source spinozienne parce qu'il partage en commun avec Spinoza l'idée d'un corps politique analogique au corps humain. Au-delà des différences apparentes signe d'une quelconque désunion, Jacques Chatué pense que les citoyens doivent être le plus nombreux possible à s'entraider dans une dialectique spinoziste de résistance/affirmation car, le système politique international se veut agressif et dominant. La nécessité s'impose alors aux nations africaines de non seulement résister mais, de s'affirmer au moyen d'un rassemblement patriotique. Dans cette perspective, le spinozisme est au service de l'orientation principielle du patriotisme Chatuéen. C'est sans doute pourquoi Laurent Bove pense que le spinozisme est « à l'arrière-plan de sa réflexion » (L. Bove, préface, J. Chatué, 2010, p. 1).

B - De la réception d'une éthique de la relation chez Jacques Chatué

L'impulsion philosophique du patriotisme chez Jacques Chatué fait écho à l'idée de l'éthique de la relation précieuse au structuralisme. Pour Jacques Chatué, la relation a une portée éthique nécessaire dans la construction du corps politique africain. Ce faisant, le structuralisme en tant qu'un courant majeur de la philosophie contemporaine jalonne le fondement conceptuel du patriotisme chatuéen. L'on constate chez cet auteur camerounais, une valorisation non seulement épistémologique de la relation mais aussi éthico-politique. Ainsi, la sublimation de la relation chez Jacques Chatué est étendue dans l'espace politique africain. Il est convaincu en effet de l'idée que la relation constitue le fond invisible de la société politique africaine.

L'Afrique noire est marquée d'un *fonds solidaire* (J. Chatué, 2018, p. 59) qui prête le flanc à une considération éthique de la relation. Dès lors, le « *mode pensée relationnel* » (J. Chatué, 2018, p. 61) constitue une véritable substance de l'espace politique en Afrique subsaharienne. Elle est même sa marque de fabrique parce qu'elle est « l'une des pépites de la culture africaine » (J. Chatué, 2018). C'est donc avec raison que les « anthropologues ont fait de l'Afrique noire une terre de solidarité » (J. Chatué, 2018). L'idée de la collaboration ou du réseau interpersonnel est fortement assumée dans l'*ethos* africain. L'Afrique renoue avec un esprit d'ensemble, de partage et de collaboration. Tout est lié. Aucune individualité n'est isolée. Une réciprocité interactionnelle des individus est une réalité sous-jacente du corps politique africain. Toute action qu'elle soit politique est finalement appréhendée sous l'angle d'une combinaison d'acteurs.

La rationalité politique de l'Afrique noire est incompatible avec l'individualisme de par la teneur qu'elle accorde au réseau de relation. Ainsi, il faut toujours garder à l'esprit que la relation perdure au détriment de l'individualité. C'est pourquoi, elle « résiste le plus au monde, et fonde le collectif humain sur une anthropologie guidée par une Mécanologie érigée en nouveau parangon des sciences de l'homme » (J. Chatué, 2012, p. 171). L'essence de l'Afrique noire proscrit en son sein le souci exclusif de soi. Elle fait une part belle au souci de l'ensemble ou de la communauté politique à laquelle appartient le citoyen. L'Africain subsaharien est un être d'appartenance. Il appartient à sa famille nucléaire, à sa famille élargie, à sa tribu, à sa nation, au monde. Le sens et le devenir de l'individu ne sont pas solitaire mais solidaire. L'affirmation individuelle est de ce fait, contraire à l'essence de l'Afrique traditionnelle. L'organisation politique traditionnelle africaine est subordonnée à un schéma référentiel collectif. Dans ce contexte, le schéma relationnel sacrifie les intérêts individuels au détriment des intérêts collectifs. L'affirmation de soi est réfutée pour une considération de la conscience collective. La structure anthropologique de l'Afrique reste entremêlée au groupe. En tout état de cause, Jacques Chatué plaide pour un « mode de pensée relationnel, que le structuralisme a, au fond, voulu conceptualiser dans un contexte trop marqué par l'individualisme » (J. Chatué, 2010, p. 61).

Il appert que Jacques Chatué s'abreuve au structuralisme pour mieux asseoir son patriotisme. Il procède en effet, à une valorisation de la relation dans la compréhension du corps politique africain. Cette idée de relation forte sous-tendue chez Jacques Chatué met en évidence un fond justifié au patriotisme. Car, « l'homme est un être d'appartenances, et s'il appartient à sa famille, à son ethnie, il appartient aussi à sa patrie, en tant que lieu de conscience et lieu de sens » (J. Chatué, 2017, p. 103). Toutefois, quels sont les contours et les enjeux qui incarnent le patriotisme dans l'univers philosophique de Jacques Chatué ?

II – SENS ET ENJEUX DU PATRIOTISME CHATUEEN

L'examen du patriotisme chatuéen se décline sous divers sens. Aussi, impose-t-il, une précondition et des enjeux nécessaires susceptibles de favoriser la résistance dans le contexte de mondialisation impériale marquée par une domination absolue des États dominants et des sociétés transnationales. Prenant acte d'une telle orientation, nous envisageons dans cette deuxième partie de mettre en évidence le concept propédeutique qui présage l'édification du patriotisme chatuéen, les horizons de son patriotisme et ses implications stratégiques.

A - Appropriation de l'État-nation : antichambre du patriotisme chatuéen

Pour Jacques Chatué, la notion d'État-nation en contexte africain est abstraite puisqu'elle réconforte l'idée d'une entité juridique qui n'ouvre pas une résistance à la domination mondiale actuelle. Ainsi, elle se présente plus comme un

« alibi souverainiste et pacifiste majeur d'une dépolitisation et d'une désintellectualisation systémique » (J. Chatué, 2012, p. 174). Ceci d'autant plus que le mythe de l'État-nation semble incapable d'échafauder une résistance face à l'oppression mondiale. L'insigne reconnaissance de la nation est une voie de lutte contre les adversités de la société internationale. Le rejet de l'État-nation chez Jacques Chatué implique une élévation de la Nation-État comme cadre propédeutique du décollage du patriotisme. La plaidoirie pour une construction de la « nation-État » comme cadre d'enracinement du patriotisme en contexte africain part du constat selon lequel « l'amour de la patrie n'a pas bonne presse là où on préfère penser les États issus de la colonisation en termes de dynasties, censément antérieurs à l'avènement des nations » (J. Chatué, 2017, p. 99). Selon Jacques Chatué, l'idéal patriotique brille de manière obscure « là où l'État a été bâti contre la société et contre la nation » (J. Chatué, 2017). L'éveil patriotique n'est donc envisageable lorsque nous avons « la conscience de nous-mêmes » (J. Chatué, 2017). La prétention au patriotisme impliquerait alors une élévation de la « nation-État ».

Pour Jacques Chatué, la nation est une inscription politique du culturel en ceci qu'elle exprime l'imaginaire d'un corps politique à l'image d'une « totalité, mais d'une totalité ouverte, dynamique, déjà enracinée dans son environnement, c'est-à-dire dans un rapport à autre chose que soi, à quelque vis-à-vis dont il se différencie ; ce qui permet d'envisager chaque corps politique comme un conatus particulier, voire singulier » (J. Chatué, 2009, pp. 56-57). Avec Jacques Chatué, la nation est un référent stratégique qui ouvre la voie à une résistance contre la logique du darwinisme normatif qui prévaut au sein de la mondialisation. Pour lui en effet, la nation devrait être définie comme « l'inscription politique du culturel » (J. Chatué, 2021, p. 7). Par conséquent, elle exprime l'imaginaire collectif d'un peuple qui se nourrit de la culture comme supplément de survivance et de résistance. Pour ce faire, elle se présente aux yeux de Jacques Chatué comme cadre par excellence de tout exercice politique transgénérationnel. C'est pourquoi, il pense que « la nation est le lieu originel de la politique au sens transgestionnaire du terme » (J. Chatué, 2021., p. 46). Ce qui assure l'idée d'une transgression chez Jacques Chatué est l'assimilation de la nation à l'image d'un corps. Sous la férule de Spinoza il affirme que la nation doit être appréhendée comme un corps humain où chaque membre est appelé à jouer sa partition dans la quête de « l'utile propre » selon une expression spinozienne.

La position de Jacques Chatué se nourrit fondamentalement de la condition de surexploitation de l'Afrique par les grandes puissances avec l'avènement de la mondialisation. C'est donc en vue de résister qu'il réceptionne la nation adossée sur un ensemble de corps solidaire. Ainsi, la diversité des peuples n'est pas en soi un obstacle pour la consolidation des nations africaines. Tout au contraire, elle

renchérit l'idée que chaque individualité devrait apporter sa contribution particulière dans la résistance contre les forces de l'oppression internationale.

Certes que l'on ne peut pas concevoir un corps social sans tumultes ou contradictions, le climat politique parfois conflictuel ne saurait être le levain de la désunion. En tout état de cause, Gabin Guefack commentant la pensée de Jacques Chatué écrit : « l'invariant qu'est le corps social lie les uns aux autres malgré les différences, dans un esprit d'entraide et de complémentarité. Au fond de cette modalité fonctionnelle se cache la dialectique spinoziste de l'affirmation/résistance. » (G. Nguefack, 2020, p. 160). Comme on peut le constater, Jacques Chatué est motivé par une logique de résistance et d'affirmation des nations africaines au sens spinoziste face à l'adversité de la scène internationale. Convaincu que les peuples africains sont dotés d'une « solidarité légendaire » (G. Nguefack, 2020., p. 162), il pense qu'ils sont capables de partager des expériences moyennant la relation pour une appropriation véritable de la nation. Car, affirme Jacques Chatué : « la nation est un cadre de soutien mutuel, ou, plutôt, de mutualisations des soutiens, qui constitue le peuple en tant qu'organique, parce qu'uni, de l'intérieur, par la dynamique agrégative de « l'utile propre » (J. Chatué, 2021, p. 49). En effet, chaque sujet tout comme chaque peuple travaille ou agit de façon constante dans l'optique de rechercher ce qui lui soit bon. Ainsi, dans ce jeu de persévérance individuelle, l'on prend en compte la nécessité de s'associer avec l'autre pour éviter d'être inefficace. Par conséquent, « l'activité de l'autre enrichit la mienne, en sorte que je m'associe à lui non en me mutilant, non en retenant, comme chez Hobbes, mes affects, ce qui pourtant est le plus de moi, mais en les accroissant, quoique sans fusion » (J. Chatué, 2021., p. 50). La quête de l'utile propre vibre comme une inclination vitale qui nous invite à nous rattacher à l'autre pour augmenter nos potentialités. Une communion d'efforts individuels contribue alors à fortifier la puissance d'une nation. Cette promotion des liens de solidarité constitue, à en croire Jacques Chatué, le gage d'une nation comme corps. Ce d'autant qu'elle permet d'éviter la dimension individuelle qui promeut l'idée d'un sujet économique ou juridique en résonance avec l'ordre néolibéral. Cette idée constitue un obstacle à la réalisation de la nation dans son sens stratégique. Elle converse avec les êtres entendus comme *conatus* au sens de Spinoza.

Le caractère fédérateur de la nation, comme pense Jacques Chatué, « participe de la nécessité inhérente de la fortitude » (J. Chatué, 2021., p. 51). Dans cette structure d'alliance qui forme la nation, l'individuel doit être proscrit pour l'intérêt de la résistance, car les États africains, au sens de Jacques Chatué, sont sous la menace. Pour lui, « il n'est pas question, ici, que d'approcher la nation sous l'angle non d'abord de ce qui la constitue, mais d'abord de ce qui la menace » (J. Chatué, 2021, p. 53). Dans cette mouvance, le penseur camerounais s'abrite sous l'idée de nation dans sa version organiciste en ressuscitant l'ordre politique au sens

de Spinoza. Le défi d'une concrétisation de la nation en tant que corps politique nécessite une homologie avec l'idée du corps dans une perspective médicale. Ceci, parce que la souffrance d'une partie du corps peut être saccade au niveau stratégique. Or, dans le contexte de la mondialisation, l'Afrique est soumise à une logique impériale qui impulse un « risque d'écrasement » (J. Chatué, 2021, p. 54) accentué par le pouvoir croissant des sociétés transnationales. Cette logique impériale est appréhendée chez Jacques Chatué comme une logique destructrice parce qu'elle s'exprime en faveur de l'inutilité des nations, de leurs substitutions, voire de leurs rejets.

Dès lors, les experts internationaux qui accompagnent cette logique perçoivent l'Afrique non moins à l'image d'un corps politique à respecter, mais plus comme un espace d'exploitation. En l'absence d'une élévation politique de la nation, l'Afrique risque de disparaître face à l'actionnariat privé international. Penser ensemble, comme le dit Jacques Chatué par le terme de « *Cogitamus* », et agir ensemble pourraient être la voie de la construction de l'idée de nation en Afrique. Certes, un débat persiste entre afro-pessimisme et afro-optimisme, toutefois le penseur camerounais suggère l'appropriation d'un afro-réalisme (J. Chatué, 2021., p. 57) qui s'impose pour construire l'idée de nation forte, nécessaire pour l'Afrique.

Compte tenu du fait que la prédation de la mondialisation néolibérale concourt à l'écrasement de l'Afrique en raison de ses potentialités naturelles, la question du territoire doit, d'ores et déjà, intégrer le processus de construction des nations dans ce continent. À cet effet, clame Jacques Chatué, « autant dire que le territoire, marque essentielle de l'État, doit aussi l'être de la nation » (J. Chatué, 2021, p. 58). On le voit, le rapport juridique du territoire à l'État ne doit plus être prioritaire, mais celui de la nation devrait davantage primer. En ce sens, le territoire cesserait d'être vu sous le seul prisme géographique pour devenir un habitacle ou une maison, « c'est-à-dire comme un mien collectif et nôtre individuel, tenus pour constitutif d'un Soi collectif » (J. Chatué, 2021., p. 59). Assimiler le territoire à la maison, revient à lui donner une valeur considérable dans le processus de construction d'une nation. La charge axiologique qui accompagne le territoire permet non seulement de sauvegarder une souveraineté territoriale, mais constitue « un cadre de stratégie de la riposte » (J. Chatué, 2021, p. 61) à l'effet d'éviter tout transfrontiérisme voilé d'appétits utilitaristes et instrumentalistes qui visent la suppression de « petites puissances » (J. Chatué, 2021, p. 60). La pensée stratégique du territoire « apparaît, pour chaque nation, comme une *valeur*, et même une *valeur-refuge* » (J. Chatué, 2021, p. 61). De ce fait, le territoire dans son sens factuel reste encore symbolique et ne résiste pas à une « sécurisation absolue » dans le contexte de mondialisation où les transgressions économiques, politiques et culturelles s'imposent. Sous-tendue par l'idée du transfrontiérisme, l'on assiste à la

quête d'un droit impérial qui sert d'alibi pour les interventions dites humanitaires. Pour juguler ces philosophies d'ouverture qui prêtent le flanc à une domination impériale, il est impératif de penser l'espace non en tant qu'objet d'exploitation ou fait juridique, mais en tant que valeur, parce que cela permettrait à l'Afrique d'éluder un cosmopolitisme rapide dont les enjeux sont rivés sur « l'importance des richesses du sol et du sous-sol de ce continent-objet » (J. Chatué, 2021., p. 62) qu'est l'Afrique.

Il paraît clairement que le « processus d'autoconstitution des peuples en nations » (J. Chatué, 2012, p. 128) en terre africaine constitue non seulement le socle de tout enracinement patriotique mais porte en soi une perspective de résistance aux injonctions d'un *Empire* foncièrement dominant. Ainsi, l'érection de la nation-État en Afrique vibre avec l'idée d'enjeux politico-stratégiques de résistance. Aux yeux de Jacques Chatué, elle est le gage d'une véritable « politique de résistance affirmative » (J. Chatué, 2012., p. 170). Si l'édification de la « nation-État » constitue un prolégomène à l'implantation du patriotisme chez Jacques Chatué, l'on est en droit de s'interroger sur les diverses perspectives et les implications stratégiques qui l'accompagnent.

B - Les horizons du patriotisme chez Jacques Chatué et ses implications stratégiques

Lorsque Jacques Chatué pense le patriotisme, il le scrute sous divers horizons notamment avec les conséquences stratégiques pour l'Afrique. La loyauté du citoyen à l'égard de sa patrie s'exprime sous une foultitude d'aspects. Si elle implique l'adhésion du citoyen à la patrie, ce dernier est appelé au sens de Jacques Chatué à prendre en charge un certain nombre de questions stratégiques pour imprimer les marques de son attachement à la patrie à laquelle il appartient. Puisqu'il se conçoit dans les vues de Jacques Chatué à l'image d'un rapport de géniteur au fils, le patriotisme en appelle à l'allégeance et *ipso facto* à la reconnaissance du citoyen vis-à-vis de sa patrie. Car, martèle notre philosophe « l'amour pour sa patrie est de l'ordre de la reconnaissance, de l'ordre du ''MERCI'', qui signe un certain rapport à l'origine, à ce sans quoi on ne serait pas » (J. Chatué, 2017, p. 102). Il ressort que la patrie prime en tant qu'elle donne un sens civique au citoyen.

Bien que Jacques Chatué procède de manière obvie à la militance du patriotisme en général en Afrique, il accorde un point d'honneur à deux variables à savoir heuristique et symbolique avec des implications stratégiques lourdes pour une Afrique qui résiste et s'affirme face à une mondialisation prédatrice.

L'idée d'une redevabilité patriotique de la recherche constitue l'une des variantes du patriotisme chez Jacques Chatué. D'après lui en effet, la recherche en Afrique doit être motivée d'un véritable fond patriotique. Ainsi, le chercheur

africain doit être constamment interpellé par une conscience patriotique. Car, « dans la situation qui est actuellement la nôtre, pour tout intellectuel africain, manquer de conscience patriotique équivaudrait à manquer de conscience, tout court » (J. Chatué, 2017, p. 100). Puisque la conscience est un principe actif qui nous rend non pas spectateur mais acteurs (J. Chatué, 2017). Ce faisant, l'intellectuel africain ne saurait travailler à l'image d'un mercenaire, ni d'un capitaliste, « obnubilé par son gain » (J. Chatué, 2017), ni à l'image d'un fonctionnaire spécialisé dans un secteur de recherche qui ne corrobore pas à une « vision d'ensemble » (J. Chatué, 2017).

Bien que le patriotisme en terre africaine soit menacé ou entaché par les « revendications égoïstes et pseudo-tribales » (J. Chatué, 2017, p. 100), Jacques Chatué persiste à plaider pour que « l'implication patriotique des intellectuels » (J. Chatué, 2017) soit la précellence à toute implication technologique. La recherche doit alors être prioritairement patriotique dans son évolution. En ce sens, le patriotisme devrait « être une dimension de nos pratiques quotidiennes de recherches » (J. Chatué, 2017., p. 101). Dès lors, l'acquisition du patriotisme dans son volet heuristique implique une « *exemplarité éthique* » (J. Chatué, 2017) qui sous-tend lui-même une « *exemplarité idéologique* » (J. Chatué, 2017). Autrement dit, le patriotisme dans sa phase heuristique se décroche sous une série de principes qui selon Jacques Chatué se résument au « renoncement au détournement de l'argent de la recherche, au renoncement au mythe du financement, au renoncement à la paresse, au renoncement à l'inertie, à la torpeur, à l'apathie, etc. » (J. Chatué, 2017).

Au fond, l'inscription à la redevabilité patriotique de la recherche se veut consciente et conséquente en tant qu'elle se voudrait stratégique. Il importe de faire un détour dans l'histoire pour s'en convaincre des retombés stratégiques du patriotisme. Ledit détour nous enseigne que le patriotisme a produit un héroïsme positif et stratégique dans la résistance et l'affirmation des nations. Les villes de Péloponnèse et de Verdun sont autant les marques du patriotisme dans l'imaginaire collectif en raison de leurs héros patriotiques. Eu égard à cette marque patriotique, l'on dirait que l'amour pour sa patrie n'est discutable ni conditionnel. Dès lors, pour Jacques Chatué, l'acte de recherche doit toujours avoir une ramification avec l'acte de remercier. L'intellectuel africain ferait mieux de travailler intellectuellement en fonction de son appartenance patriotique. Car, il faut toujours se rappeler que chez les grecs la patrie était au sommet de tout groupe.

Puisque le patriotisme économique est en vogue, le propos de Jacques Chatué est une invite à la valorisation du patriotisme heuristique. Toute recherche en contexte africain doit « se soumettre à des exigences patriotiques » (J. Chatué, 2017, p. 105). Le plus important serait alors l'abandon d'un patriotisme de slogan politique pour un « *patriotisme d'adhésion* » (J. Chatué, 2017., p. 105). Il s'agit

d'un patriotisme qui implique un peu moins de contrainte et un peu plus de responsabilité dans la recherche.

La mise en œuvre d'une recherche patriotique pourrait contribuer à la « ré-étatisation d'État, en voie de désétatisation permanente » (J. Chatué, 2017). Puisque, l'amour pour sa patrie dénie l'idée d'une option, il invite à penser le présent, le passé et le futur de la recherche. Ce faisant, penser la recherche sous les brèches du patriotisme permettrait à l'Afrique d'éviter les « envolées nouvelles mises au goût du jour de l'extérieur » (J. Chatué, 2017). La référence patriotique de la recherche deviendrait en ce sens productif et actuel. Ainsi, l'intégration des champs de connaissance devrait assumer l'appartenance patriotique des chercheurs. Pour cela, le patriotisme de recherche doit être de commun accord avec les institutions. En d'autres termes, une franche implication institutionnelle devrait accompagner la recherche patriotique. Ainsi, à rebours du ponce-pilatisme institutionnel, « l'implication institutionnelle dont nous parlons peut concerner la disposition à se considérer comme partie prenante des dynamiques gagnantes, potentialisées dans les institutions locales d'abord, puis nationales et internationales » (J. Chatué, 2017., p. 106). Le chercheur doit se donner dans la dynamique de recherche patriotique. De ce fait, il faudrait éviter le ponce-pilatisme (J. Chatué, 2017). Au fond ce « ponce-pilatisme consisterait, à titre principal, à renvoyer sans cesse la responsabilité à l'institution, à la hiérarchie, aux subalternes, aux prédécesseurs, etc. » (J. Chatué, 2017). Dans ce contexte, il serait impérieux que le chercheur se considère et s'efforce à se constituer comme une voie de solutions aux problèmes de la recherche en deçà de toute sensibilité idéologique, ethnique et politique. Il faut toujours se garder à l'esprit que « si je change, moi, alors la situation a déjà changé » (J. Chatué, 2017). L'engagement patriotique de la recherche ici fait table rase des intérêts égoïstes.

Jacques Chatué adhère à l'idée comtienne selon laquelle la véritable autorité politique est « la force scientifique » (J. Chatué, 2017., p. 108). Fort de ce constat, la recherche patriotique doit s'intéresser aux questions spécifiques à l'instar de la « biopiraterie » (J. Chatué, 2017., p. 109) c'est-à-dire, le vol des ressources génétiques. En effet, cette biopiraterie orchestrée sous la bannière des multinationales participe de la prédation du tiers-monde. Les travaux de Vandana Shiva mettent bien en lumière cette prédation des multinationales. Dans « leur voracité accaparatrice » (J. Chatué, 2017, p. 110), elles exproprient le patrimoine commun. À partir de ce constat, il importe « que la recherche scientifique africaine se soucie de l'enjeu de patrimonialisation des ressources génétiques, au lieu de courir vers des logiques de rentabilité financière immédiate, qui, à terme, éteignent les espèces végétales et animales dont la rentabilité financière mais aussi exogène n'est pas attestée » (J. Chatué, 2017, p. 110). Dès lors, la recherche dans son volet patriotique prendrait en charge les savoirs locaux et ancestraux de manière holiste

dans le temps. Ce qui implique une minoration de l'intérêt économique comme source de motivation de recherche. Tout projet de recherche doit être sous la guidance de la « veille patriotique » (J. Chatué, 2017, p. 111).

À cette priorisation de la biopiraterie, Jacques Chatué pense qu'il est urgent d'articuler aussi la question la « *noopiraterie* » c'est-à-dire, le vol des ressources des intelligences au sein de la recherche patriotique en Afrique. L'exode de cerveau constitue un réel problème pour l'émancipation patriotique de la recherche africaine. Face à cette réalité, il nous convie à « prendre conscience du degré jusqu'où l'investissement dans l'intelligence constitue la plus haute stratégie, et se prolonge par l'achat, l'emprunt, et le vol direct ou indirect des intelligences de par le monde » (J. Chatué, 2017). L'extraversion et l'expatriation des intelligences en Afrique s'expliquent par « la privatisation rampante des pans entiers et stratégiques de l'État, comme notamment la rentabilisation des compétences acquises dans les universités mais valorisées à titre exclusivement individuel » (J. Chatué, 2017, p. 112).

La valorisation à titre individuel des savoirs que l'on acquiert par ses efforts et aussi grâce à l'investissement étatique est une faute morale inconcevable. Car, « profiter, pour soi-même n'est tout simplement juste » (J. Chatué, 2017). Jacques Chatué fustige l'idée d'un profit individuel de la recherche. Le chercheur dans cette perspective reste un débiteur à l'égard de sa patrie. Il est par conséquent redevable à la communauté nationale. Toute recherche à coloration patriotique doit prendre la communauté politique dans son ensemble.

L'émergence du gain individuel de la recherche corrobore avec « la temporalité mondialiste, qui se veut strictement immédiatiste et individualiste, hostile à la communauté comme prospective » (J. Chatué, 2017). L'immédiateté et les calculs individuels obstruent l'idée d'une recherche patriotique. L'Afrique est alors « victime d'une myopie temporelle » (J. Chatué, 2017) qui sublime l'immediatisme au détriment de la prospective. Or, elle a jadis été l'ancrage même de la prospection. Encore que la culture de la prospection socle par excellence de la pensée moderne, a apporté ses fruits. Elle nous fait taire l'égoïsme et entretient avec nous une pensée transgénérationnelle. L'anthropologie culturelle africaine ne fait pas fi d'un tel constat. Elle est fondamentalement prospective. À Jacques Chatué de préciser : « le vieillard africain qui plante un colatier, sait qu'il n'en mangera certainement pas le fruit, mais il ne réfléchit pas uniquement en fonction de lui-même. Sa conscience lignagère l'équipe d'une générosité intergénérationnelle, qui fait du souci de l'avenir l'un des signes de sa dignité, l'un des traits de sagesse, l'un des fondements de son message » (J. Chatué, 2017). L'aspiration individuelle du chercheur doit être suspendue dans le contexte d'élévation d'une recherche patriotique. Comme le vieillard africain qui arbore le colatier, il doit penser aux générations de chercheurs de la patrie. Pour ce faire, il

doit cesser d'être obnubilé par l'amour du pouvoir, le prestige, la richesse et le positionnement.

Le patriotisme de recherche n'est pas exclusivement un aveu d'émotion, il se veut pratique. Cette phase pratique devrait débuter par la conformité au patrimoine institutionnel[2]. La place de la diaspora dans cette entreprise pratique du patriotisme heuristique n'est pas la moindre. Jacques Chatué pense que la diaspora africaine dans le contexte actuel « inspire confiance » (J. Chatué, 2017, p.115)).

Toutefois, le soutien de la diaspora ne saurait se cantonner uniquement sur « les finances locales » (J. Chatué, 2017). Encore que ces finances sont « souvent réutilisées pour acheter des produits importés, ce qui revient à dire que cet argent retourne là d'où il vient ! » (J. Chatué, 2017). La diaspora africaine devrait contribuer à *fortiori* à la recherche. « La vision optimiste, martèle Jacques Chatué serait que d'une manière de plus en plus organisée et concertée, notre diaspora contribue à notre recherche » (J. Chatué, 2017).

On constate néanmoins un manque de sympathie de la diaspora africaine dans sa majorité vis-à-vis de leurs pays d'origine. Cette attitude de la diaspora continue à assombrir le devenir de la recherche en Afrique. Certes qu'il est difficile pour cette diaspora de retourner en Afrique en raison de leur conscience victimaire, Jacques Chatué milite pour leur retour. Malgré l'absence de confiance politique, « nos diasporas doivent se laisser animer par une saine conscience de retour » (J. Chatué, 2017). L'effet Lionel Sinzou[3] apparaît comme une source d'inspiration pour la diaspora africaine soucieuse de l'avenir de la recherche en Afrique. Cela sera rendu possible à travers un volontarisme qui se traduit « par des projets sectoriels, comme notamment un projet de politique de recherche, dont la sincérité et la perspective bien articulées, suffiraient à susciter l'intérêt de bien des chercheurs africains qui dans diverses universités étrangères, piaffent d'impatience d'apporter leur contribution à la refonte gagnante de notre recherche » (J. Chatué, 2017, p. 116). Pour ce faire la diplomatie de recherche, l'instauration d'un climat de confiance entre chercheurs et institutions doivent être au rendez-vous. En tout état de cause, il est urgent « de repenser tout notre système de recherche en fonction du postulat patriotique » (J. Chatué, 2017). Car, « la recherche en Afrique ne devrait pas se dissocier de la recherche pour l'Afrique » (J. Chatué, 2017, p.

[2]Ce respect concerne la responsabilité individuelle et collective à l'égard de la maintenance des infrastructures de recherche, la conservation et l'entretient de la mémoire des figures intellectuelles et académiques selon leur importance, l'archivage des recherches académiques et non académiques, la protection du patrimoine naturel, la réécriture et la protection du patrimoine culturel.

[3] Lionel Sinzou est un franco-béninois qui a décidé quitter les institutions internationales pour servir son pays le Bénin. Il a milité pour le retour des compétences africaines. Il disait d'ailleurs : « L'Afrique a besoin du retour des compétences ».

116). À cet effet, on doit procéder à la déspécialisation des filières d'étude sur l'Afrique.

Le patriotisme heuristique n'est pas en reste. L'élévation du patriotisme chez Jacques Chatué se veut aussi symbolique. Ainsi, la valorisation des symboles de la patrie procède de l'enracinement du patriotisme. Les symboles nationaux sont des outils nécessaires pour la mobilisation d'un imaginaire collectif dans la résistance contre la mondialisation prédatrice. Les symboles non seulement ont une charge émotive, mais motivent l'aversion à une logique impériale de la mondialisation. Le sursaut symbolique du patriotisme contribuerait à renforcer la fortitude des nations africaines. Il nécessite de multiplier une série de symboles patriotiques qui rappellent à chaque citoyen qu'en dehors des différences liées aux sensibilités politiques, idéologiques et culturelles, il partage une commune appartenance à savoir la patrie. Le symbole est le credo qui « fait sens et participe à sa manière de l'idée de nation » (J. Chatué, 2012, p. 169) dont la teneur stratégique n'est plus à démontrer. En effet, « dans la vie des nations, comme dans celle des religions, le symbole n'est certes pas tout, mais en même temps, il n'est pas rien » (J. Chatué, 2021, p. 65). Il nous interpelle sur la nécessité de vivre-ensemble, de travailler-ensemble pour la fortitude de notre patrie.

Il résulte que l'acception du patriotisme chatuéen est gouvernée par une foultitude d'enjeux donc le point de jonction reste la quête d'une véritable stratégie de résistance et d'affirmation des nations africaines en proie à une logique d'écrasement nourrie par une dynamique prédatrice de la mondialisation néolibérale. Si l'édification de la « nation-État » apparaît comme une condition préliminaire du patriotisme chatuéen, elle porte en lui une série d'enjeux non moins stratégiques. L'enracinement de la « nation-État », non seulement participe à un soutien mutuel, à la fortitude, à la sauvegarde territoriale mais aussi renchérit la résistance en termes clairs contre la logique d'exploitation et de surexploitation de l'Afrique dans le contexte de la mondialisation ultralibérale. Aussi, importe-t-il, de rappeler que son appel au patriotisme heuristique vise à mieux nourrir la recherche des nations africaines dans le temps afin d'éluder toute injonction de recherche extérieure. L'endogenisation de la recherche, l'idée d'une prospection et l'appel de la diaspora dans une dynamique patriotique participative concourt à la recherche des voies d'affirmation de l'Afrique. Ensuite, la prise en charge du patriotisme dans son volet symbolique vise la consolidation des nations africaines face à l'adversité.

Toutefois, la vision patriotique chatuéenne qui accorde à f*ortiori* une allégeance inconditionnelle du citoyen vis-à vis de la patrie, ne semble-t-elle pas compromise dans un environnement marqué par le sceau de l'individualisme et de l'agir rationnel ?

III – PATRIOTISME CHATUEEN A L'EPREUVE DES FAITS : le revers de l'individualisme et de l'agir rationnel

La relance du patriotisme chez Jacques Chatué pose quelques difficultés relatives à sa réception contemporaine. Elle se veut plus idéaliste en tant qu'elle mésestime le poids de l'individualisme et de l'agir rationnel. Il fait bien d'élever le patriotisme au rang d'une stratégie de résistance et d'affirmation de l'Afrique, mais son opérationnalité substantielle semble problématique dans un monde de plus en plus individualiste et opportuniste.

A - De l'émergence de l'individualisme africain *versus* patriotisme

Dans un contexte de mondialisation marqué essentiellement par le triomphe de l'individualisme (J. Teguezem, 2017), la résonance pratique voire pragmatique du patriotisme de Jacques Chatué semble difficile. En d'autres termes, le succès fulgurant de l'individualisme en terre africaine fait ombrage à une appropriation effective du patriotisme chatuéen qui par ailleurs assume une précédente de la patrie vis-à-vis du citoyen. En effet, l'Afrique jadis terre d'une solidarité légendaire laisse de plus en plus place à une désolidarisation qui raffermit la distance du citoyen à l'égard de sa patrie. La reconnaissance du citoyen envers sa patrie devient un leurre. Le comportement du citoyen n'y est plus déterminé à travers son appartenance patriotique. L'individualité prend le dessus sur la patrie qui apparaît comme une totalité organique chez Jacques Chatué. L'on perçoit de plus en plus la désaffection à l'égard de la patrie. Le rideau s'articule davantage entre citoyen et patrie. L'individu est devenu le sommet de la valeur. Il ne pense plus qu'à lui-même. L'indifférence par rapport à la communauté politique devient grande. Les citoyens feignent d'appartenir à une patrie. Le destin patriotique est quelque peu obscurci. Il n'y a plus de repère patriotique. Le prisme individualiste semble compromettre le patriotisme chatuéen avec son corollaire relationniste. L'esprit d'appartenance devient une utopie. L'appel du patriotisme est de ce fait déprise de la réalité constante de l'individualisme.

Le discours patriotique entre ainsi dans l'ère du spectacle. Le sursaut individuel a rendu le citoyen apathique à l'égard de sa patrie. Le souci de soi procède à l'écartèlement des valeurs patriotiques. L'appel au patriotisme devient un discours creux au service d'un individualisme couplé à l'égoïsme des dirigeants qui incarnent les institutions nationales. Le patriotisme apparaît comme une voie de dissuasion qu'utilisent les dirigeants pour leurs intérêts personnels. Car, ils convoquent souvent le patriotisme pour leurs intérêts ou ambitions politiciennes.

L'égotisme dont fait montre certains dirigeants africains n'ouvre pas l'horizon d'un enracinement patriotique. En effet, « certains dirigeants africains mettent un talent sûr à détruire méthodiquement leur pays, à écraser avec hargne leurs élites pensantes, voire les producteurs des richesses matérielles, et se font les

complices bienveillants de ceux qui ourdissent les plans d'asservissement de leur nations » (M. Kamto, 1999, p. 8). L'autoflagellation de l'idéal patriotique, on le voit est aussi lié à l'élite dirigeante qui parfois se constitue en véritable bourreaux de leur patrie parce qu'obnubilée par une individualité qui méprise l'idée d'une prospection de la nation. Le succès de certains dirigeants africains se résume à l'affirmation de leur égo, à la résignation des citoyens, à l'enracinement de la conscience de leur indispensabilité nationale.

Dans ce contexte, la réception du patriotisme heuristique en Afrique forte sous-tendue chez Jacques Chatué, semble inopérante face à une élite dirigeante hostile aux élites pensantes, aux producteurs de valeurs qui sont souvent poursuivis ou menacés de mort en raison de leur libre pensée. Par voie de conséquence, la fuite de cerveau ne s'apparente pas toujours à la démission voire à une trahison de la part des intellectuels africains sur qui les nations africaines fondent en réalité leurs espoirs dans l'affirmation de l'Afrique à travers le monde. Cette fuite des cerveaux est souvent forcenée. Le contexte politique africain n'est pas souvent favorable à la contribution intellectuelle des citoyens épris de patriotisme. En effet, nombreux sont souvent contraints de vivre en exil. Or, ils pensent leurs nations, produisent des idées, réfléchissent et suggèrent des solutions qui prennent leur destin national en charge. Les hommes politiques en charge des décisions nationales au nom souvent de leur ego, refusent parfois d'expérimenter et de mettre en pratique nombre de pistes de solutions que proposent les hommes de science en Afrique. Ainsi, à défaut de les pourchasser pour asseoir leur domination sur l'espace politique, ils les écartent souvent des échéances de décisions stratégiques. Par exemple, l'exil forcé (M. Emagna, 1996) des intellectuels comme Mongo Beti, Jean Marc-Ela du Cameroun sont autant d'illustrations qui témoignent l'adversité du leadership politique africain vis-à-vis de ses intellectuels. Dès lors, le poids de l'exil affaiblit (EM. Mbonda, 2008) le rayonnement patriotique de la nation. Aussi, est-il nécessaire de rappeler que le manque d'obligation patriotique peut être expliqué en partie par les motivations du départ de l'intellectuel de sa terre patrie pour des raisons d'insécurité. Bien au-delà d'un vide axiologique, l'expatriation des intellectuels pourrait s'énoncer par la quête d'un climat de paix, des opportunités personnelles que leur refusent ceux qui incarnent les institutions de leurs pays et en face de qui ils ne peuvent rien.

Par ailleurs, nous pensons que le patriotisme chez Jacques Chatué en maximisant sur la charge patriotique du citoyen vis-à-vis de la patrie en termes de reconnaissance ignore le revers individualiste du leadership gouvernant sur ce dernier. Si le patriotisme renvoie à un oubli de soi-même dans le salut commun ou d'un dévouement sacrificiel pour l'intérêt de la patrie, comment comprendre que certains dirigeants africains étouffent certains chercheurs africains qui dans certaines universités étrangères, « piaffent d'impatience d'apporter leur

contribution à la refonte gagnante de la recherche » (J. Chatué, 2017, p. 116) ? Le patriotisme chatuéen qui invite le citoyen à plus d'effort patriotique accorde un peu moins du crédit à l'impulsion institutionnelle, par conséquent, il se réclame un peu plus comme un patriotisme du « bas » ou « horizontal ». Le patriotisme pour être assumé de manière stratégique en Afrique à notre avis devrait être chassé-croisé entre le haut, c'est-à-dire de l'instance dirigeante et le bas. En effet, il faut toujours se garder à l'esprit que « c'est quand le patriotisme gouverne les actes de la catégorie dirigeante d'un pays que celle-ci conçoit et pense l'élévation nationale à la hauteur du bien-être et de la liberté » (M. Kamto, 1999, p. 172). La majeure partie des grandes puissances à l'instar de la Russie, de la Chine aujourd'hui ont connu l'enracinement du patriotisme grâce à l'impulsion patriotique du leadership[4]. Cet effort institutionnel du patriotisme a contribué à nourrir un ressort patriotique au sein de l'immense majorité des citoyens. Maurice Kamto précise clairement : « c'est cet élan-là qui, ailleurs, a mis des peuples debout et généré l'énergie qui les a lancés à l'assaut du ciel. Plus que de philosophes rois, nos pays ont besoin de princes patriotes. C'est une exigence de l'époque. » (M. Kamto, 1999) L'exigence d'un leadership institutionnel africain patriotique est impérieux parce qu'elle apparaît comme « une valeur politique essentielle pour tous ceux qui gouvernent ou aspirent à gouverner parce qu'il conditionne le reste » (M. Kamto, 1999, p. 173). Puisqu'elle est le moteur de l'engagement et de l'action politique, l'exigence d'un leadership institutionnel patriotique interpelle la recherche du meilleur et de la grandeur pour la patrie. S'il est vrai que cette puissance souterraine du sentiment patriotique paraît curieusement moins évidente au sein des élites dirigeantes africaines, l'Afrique a davantage besoin d'un leadership patriotique capable de maintenir le flambeau de la « mystique nationale et républicaine » (M. Kamto, 1999, p. 178) face aux intérêts des nations.

B - Jacques Chatué : entre patriotisme d'« allégeance et sujétion » et éviction de l'agir rationnel

Si le caractère stratégique voire vertueux du patriotisme chez Jacques Chatué dégage moult enjeux pour les nations africaines, son obligation de fidélité implique une certaine sujétion servile du citoyen vis-à-vis de sa patrie au grand mépris de l'agir rationnel. Ce faisant, son approche du patriotisme semble oblitérer le comportement rationnel du citoyen *lambda* dans un contexte caractérisé par un esprit du « donnant-donner » c'est-à-dire, une coopération de réciprocité. Cette allégeance affirmée du citoyen à l'égard de sa patrie est clairement mise en évidence à travers ces propos de Jacques Chatué : « l'amour pour sa patrie est de l'ordre de la reconnaissance, de l'ordre du « MERCI », qui signe un certain rapport

[4] La puissance de la chine tout comme la Russie aujourd'hui dans l'arène mondiale est aussi redevable à une impulsion institutionnelle du patriotisme à partir de l'élite dirigeante.

à l'origine, à ce sans quoi on ne serait pas » (J. Chatué, 2017, p. 102). Même si l'origine ici donne sens à l'être, l'appel du patriotisme qui se définit par rapport à l'analogie père-fils, accorde un peu plus la reconnaissance ou la loyauté du fils au père. Ne dit-on pas souvent que tout devoir de loyauté implique un bénéfice ou une reconnaissance. Or, le patriotisme chatuéen qui se veut plus *adhésif* (J. Chatué, 2017, p. 105) ignore que l'acte patriotique resterait de l'ordre du construit. Ceci dit, le vœu patriotique doit être dialectique c'est-à-dire, qu'il implique des efforts à la fois de la patrie et celui du citoyen. Le « *merci patriotique* » devrait être sous-tendu par l'effort de la patrie vis-à-vis des siens. Les citoyens ne sont pas seulement des êtres affectueux mais aussi et surtout rationnels dans leurs productions relatives à la patrie. Ainsi, leur comportement productif est souvent dicté par les attentes venant de la patrie. Malgré son appartenance affichée à la patrie, le citoyen mobilise ses compétences, ses performances en fonction de ce qu'il attend en retour de la patrie. Puisque son rapport à la patrie est interactionnel, ses actions patriotiques ne sont pas toujours gratuites. Les ressources citoyennes ne doivent pas être au service de la patrie de manière holiste en émasculant la charge individuelle. La contribution patriotique du citoyen n'est uniquement dictée par le *cœur* (J. Chatué, 2017, p. 115) comme le suggère Jacques Chatué mais aussi par la raison. L'interactionnisme stratégique[5] nous rappelle sans cesse l'idée qu'un citoyen artisan du patriotisme ne saurait déployer ses services à la nation simplement pour un plaisir éprouvé. L'homme pense Rojot Jacques, est *homos strategius* c'est-à-dire acteur stratégique ou calculateur. À défaut d'agir patriotiquement pour l'intérêt du positionnement stratégique de la nation comme le pense Jacques Chatué, il s'inscrit aussi dans un jeu gagnant. Le jeu des intérêts dans le contexte d'élévation du patriotisme en terre africaine ne saurait passer sous silence. En effet, le patriotisme en tant qu'attachement affectuel à la patrie, devrait être aussi un effet des institutions (Y. E. Kouassi, 2007, p. 65). Dans cette logique, l'enracinement patriotique recommande que la nation motive les individus membres. Nous pensons que la philosophie du patriotisme chez Jacques Chatué prêche par son caractère dogmatique qui minore l'idée d'une satisfaction réciproque des différents intérêts entre la patrie et le citoyen. Ainsi, puisque le patriotisme stratégique de Jacques Chatué se veut un peu plus unilatéral (Citoyen) que bilatéral (Nation-Citoyen), il fait preuve d'un vide juridique. Ceci étant, le vœu patriotique dans les vues de l'auteur des *Stratégies du Cogitamus* s'articule de manière introvertie sur le citoyen. Pourtant, le patriotisme pourrait mieux s'affermir en terre africaine s'il est chevillé au droit et au devoir. Or, le devoir du citoyen chez Jacques Chatué vis-à-vis de la patrie est plus prégnant et donc disproportionné. Le devoir implique un

[5]Il s'agit d'une approche théorique qui place au cœur son analyse l'intérêt des acteurs. Elle est développée notamment par Rojot Jacques dans *Théories des organisations*, Paris, ESKA, 2003. À ce sujet, il écrit : « L'analyse stratégique permet de rendre compte du comportement des acteurs, de leurs interactions, de l'orientation de leurs interactions et de leurs stratégies », p. 216.

droit en retour. Il mésestime le rapport intrinsèque qui existe entre devoir et droit. À un devoir patriotique, il faut un droit patriotique. Le ressort juridique du patriotisme pourrait créer un climat de confiance entre la patrie et le citoyen. Relativement à la fuite des cerveaux, un patriotisme non plus dogmatique, c'est-à-dire rationnel invite la nation à mobiliser les ressources pour ramener les intellectuels au service de la patrie. Nous plaidons pour l'enracinement d'un patriotisme ouvert qui doit son impulsion d'un chassé-croisé dialectique allant d'une verticalité institutionnelle et citoyenne à une horizontalité citoyenne. Le rayonnement du patriotisme rwandais sous la houlette institutionnelle de Paul Kagamé en constitue un exemple fort illustratif. L'appel de la diaspora rwandaise (Marie. Godin. Jear, 2022) avec des garanties d'expertise et de rentabilité pour le Rwanda par le président exprime bien ce patriotisme enchevêtré entre la volonté politique patriotique et une volonté citoyenne patriotique participative. Avec un sousbassement juridique, ce type de patriotisme se désolidarise de l'assujettissement national pour renouer avec l'idée du « donner-et du recevoir » au-delà de toute satisfaction émotionnelle. Sous cette brèche, nous pensons que l'intérêt stratégique du patriotisme en Afrique pourrait s'enraciner de manière pratique.

CONCLUSION

Il était question dans cette réflexion de scruter les implications et les enjeux stratégico-politiques qui gouvernent le patriotisme dans les vues de Jacques Chatué. Pour ce faire, nous avons mis en évidence les sources conceptuelles et gnoséologiques du patriotisme chez l'auteur des *Stratégies du Cogitamous.* Il ressort que le dessein philosophico-politique du patriotisme chatuéen s'enrichit considérablement du spinozisme politique. Ainsi, la charge conceptuelle de la philosophie spinozienne de la politique est assumée dans la réflexion sur le patriotisme de Jacques Chatué lorsque ce dernier partage à *fortiori* l'idée que le corps politique est analogue au corps humain rimé à une logique d'ensemble dans une dialectique de résistance affirmation. Par ailleurs, il adhère au fond structuraliste qui accorde un point d'honneur à la relation sans laquelle la compréhension du corps politique africain est inenvisageable. Ce principe, lui permet alors de penser le patriotisme sous le prisme de l'attachement affectuel, civique voire stratégique à la patrie en ceci que l'homme africain est un être foncièrement relationnel. Après avoir dégagé son approvisionnement philosophique, nous avons mis en évidence les divers sens et enjeux qui consolident le patriotisme de Jacques Chatué. Alimentée fondamentalement par une logique stratégique de libération et d'affirmation de l'Afrique, l'élévation du patriotisme dans l'univers éthico-politique de Jacques Chatué implique nécessairement l'édification de la « Nation-État » gage de toute « politique de

résistance affirmative ». Aussi, le projet d'une philosophie du patriotisme chez ce philosophe camerounais se dégage sous plusieurs variables notamment heuristique et symbolique. L'adversité de la scène mondiale avec son corollaire de domination l'invite à penser un patriotisme de recherche susceptible de participer à la fortitude résistante des nations africaines dans une perspective d'affirmation. Une éthique de la recherche fortement patriotique pourrait contribuer dit-il, à la quête des intérêts stratégiques de l'Afrique. L'importance grandissante des symboles patriotiques constitue une seconde variable du patriotisme pour Jacques Chatué. L'exhortation constante et permanente des crédos nationaux nourrit non seulement l'imaginaire des peuples africains, mais participe du raffermissement de la patrie face à l'adversité internationale. Si le patriotisme de Jacques Chatué est nourri des enjeux majeurs précisément ceux de résistance et affirmation des nations africaines à l'égard de la mondialisation néolibérale prédatrice, il prêche pensons-nous par un déni de la réalité qui obstrue son opérationnalité. Dans son approche du patriotisme, il semble mésestimer le poids de l'individualisme et de l'agir rationnel qui pourtant s'enracinent davantage en Afrique. Nous suggérons que le patriotisme de Jacques Chatué pour avoir une caution pratique en contexte africain actuel doit être chevillé entre le principe « devoir-droit ».

BIBLIOGRAPHIE

- Chatué (Jacques), *L'épistémologie d'Émile Meyerson, Éléments pour une réception politiste africaine*, Paris, L'Harmattan, 2012.
- Chatué (Jacques), *L'épistémologie et sciences de développement. Questionnement sur une imposture théorique*, Paris, L'Harmattan, 2012.
- Chatué (Jacques), *L'Afrique noire et le biais épistémologique*, Yaoundé, Edition CLÉ, 2014.
- Chatué (Jacques), *L'éthique de la recherche en sept 7 points. Approche déontologiques et contextuelle,* Yaoundé, Les P.U.Y, 2018.
- Chatué (Jacques), *Les stratégies du cogitamous. Essai sur le concept de réticularité,* Yaoundé, Les Edition du patrimoine, 2021.
- Chatué (Jacques), *Épistémologie et transculturalité. Le paradigme de Luspaco*, Tome 1, Paris, L'Harmattan, 2010.
- Spinoza, (Baruch), *Traité politique*, traduction d'Émile Saisset révisée par Laurent Bove, Paris, Librairie Générale Française, 2007.
- Hardt, (Michael) & Negri (Antonio), *Empire, Paris, Exils,* 2000.
- Lourmé (Louis), *Qu'est-ce que le patriotisme ?* Paris, Vrin, 2019.
- Kamto (Maurice), *Déchéance de la politique : décrépitude de la morale et exigence éthique dans le gouvernement des hommes en Afrique,* Yaoundé, Éditions Mandara, 1999.
- Rojot, (Jacques), *Théories des organisations,* Paris, ESKA, 2003.
- Nguefack (Eugène Gabin), « *Éthique, politique et émergence de l'Afrique dans l'univers philosophique de Jacques Chatué : autour de la réticularité et du patriotisme* », *Éthiopiques,* N^0 104-105, 2020, pp. 133-151.
- Chatué (Jacques) & Tchoffo (Philippe Idris), « *Le rôle de l'intellectuel dans le processus de la démocratie absolue chez Michael Hardt et Antonio Negri* », *Cahiers de l'URPHISSA*, Université de Dschang, N^{0}3, mai 2022, pp. 9-28.

- Chatué, (Jacques). & Djuidje, (Brigitte), « *Réflexions philosophico-juridiques sur les alternatives de l'appropriation africaine du droit* », *dans Revue Africaine Inter-Disciplinaire*,. Batibonak, Paul et Sariette(dir) N^0 7, pp. 171-184.
- Emagna, (Maximin), « *Les intellectuels camerounais sous le régime Ahidjo (1958-1982)* », Afrika Focus, 1996, pp. 51-83.
- Jear, (Marie.Godin), « Pour une définition de la notion de retour. Le cas des diasporas congolais et rwandaise de Belgique », *African Diaspora*, 2022, pp. 211-234.
- Mbonda, (Ernest-Marie), « *Intellectuels africains, patriotisme et panafricanisme : à propos de la fuite des cerveaux* », *CODESRIA*, 2008, pp. 108-122.
- Teguezem (Joseph), « *Individu et société : décryptage de l'individualisme postmoderne et l'imposition d'une nouvelle communauté éthico-politique* », Africain Humanities, 2017, pp. 101-128.
- Kouassi (Yao Edmond), « *Quel est le sens de l'engagement patriotique aujourd'hui ? Hegel et Habermas pour éclairer le cas ivoirien* », *Revue ivoirienne de Philosophie et de culture*, N^0 38, 2007, pp. 54-70.

LOCAL AUTHORITIES AND THE ANGLOPHONE CRISIS IN CAMEROON

By
Dr Mosoh Lewis Muluh, University of Dschang
mosohlewis@yahoo.com

and
Dr Nyunga TEGHAH MEKOM, Université de Bamenda
mekomnyunga@yahoo.com

Abstract : This paper examines the complex relationship between local authorities and the ongoing armed conflict in Cameroon's North-West and South-West regions, known as the Anglophone crisis. It argues that local authorities have played a dual role both as contributors to the escalation of the crisis due to weak governance, limited accountability, and a widening gap with citizens, and as potential actors for peace through decentralization and community-level engagement. Using secondary data from policy documents, academic research, and institutional reports, this study applies conflict theory and systems theory to analyze how decentralization, governance legitimacy, and institutional effectiveness shape both the causes and potential solutions of the crisis. The findings suggest that despite the theoretical promise of decentralization as a pathway to peace, its poor implementation and political manipulation have undermined its potential. Strengthening local governance institutions, promoting inclusive participation, and building accountability mechanisms are therefore crucial for transforming local authorities from passive victims into active peace-builders in Cameroon's conflict-affected regions.

Key Words: Armed conflict, Decentralization, Local authorities, Governance, Peace-builders

Résumé : Cet article examine la relation complexe entre les autorités locales et le conflit armé en cours dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun, connu sous le nom de crise anglophone. Il soutient que les autorités locales ont joué un double rôle : d'une part, elles ont contribué à l'escalade de la crise en raison d'une gouvernance faible, d'une responsabilité limitée et d'un fossé grandissant avec les citoyens ; d'autre part, elles constituent des acteurs potentiels de paix à travers la décentralisation et l'engagement au niveau communautaire. En s'appuyant sur des données secondaires issues de documents politiques, de recherches académiques et de rapports institutionnels, cette étude mobilise la théorie des conflits et la théorie des systèmes afin d'analyser comment la décentralisation, la légitimité de la gouvernance et l'efficacité institutionnelle influencent à la fois les causes et les solutions potentielles de la crise. Les résultats montrent que, malgré la promesse théorique de la décentralisation comme voie vers la paix, sa mise en œuvre est défaillante et sa manipulation politique ont compromis son potentiel. Le renforcement des institutions de gouvernance locale, la promotion d'une participation inclusive et la mise en place de mécanismes de redevabilité sont donc essentiels pour transformer les autorités locales de victimes passives en véritables artisans de paix dans les régions touchées par le conflit au Cameroun.

Mots-clés : Conflit armé, Décentralisation, Autorités locales, Gouvernance, Artisans de paix

INTRODUCTION

Local government is a cornerstone of democracy and participatory development. It represents the level of governance closest to citizens and serves as the foundation for mass participation in decision-making, accountability, and the equitable delivery of public services. No political system is considered complete and democratic if it does not have a system of local government[1]. As the Commonwealth asserts, no political system is considered complete or truly democratic without a functioning local government system[2].

In Cameroon, the exercise of power by local authorities represents the framework for local governance and democratic practice. Two separate laws of 22 July 2004, identified local authorities in Cameroon as regions[3] and councils[4]. The 2019 law on regional and local authorities in Cameroon will further confirm region and councils as local authorities.[5] These authorities are endowed with legal personality and administrative autonomy by law and are administered by entities whose organs are elected through direct universal suffrage for councils and indirect universal suffrage for regions. The activities of these elected local entities are overseen by the representative of the supervisory authority, that is, the Governor for the region and the Senior Divisional Officer or the council[6]. Therefore, the policy of decentralization is the basic driving force for promotion of development; democracy and good governance at the local level in Cameroon. However, despite all the efforts put in place by the Cameroonian government, to promote local development, most rural areas have remained relatively poor and underdeveloped[7]. Consequently, the country's model of local governance has increasingly faced deep challenges of legitimacy, effectiveness, and inclusivity especially in the Anglophone regions.

Indeed, since 2016, the North-West and South-West (NW/SW) regions have been engulfed in a violent armed conflict between state security forces and separatist groups seeking independence for "Ambazonia." The origins of the crisis lie in socio-political and historical grievances tied to perceived marginalization,

---

[1] See BONGYU GODWIN Moye, Introduction to the Cameroonian Public Administration : A legal approach, 1st edition, Trinity Printers, Bamenda, 2018.
[2] Commonwealth, Local Government Handbook: Commonwealth Governance London, Commonwealth Secretariat, 2012.
[3] *Law No. 2004*/19 of *22 July 2004* to *lay down rules applicable* to *regions.*
[4] They include law no. 2004-18 of 22 July 2004 to lay down rules applicable to councils.
[5] See Law No. 2019/24 of 24 December 2019 to institute the General Code of Regional and Local Authorities.
[6] BONGYU (M-G), Introduction to the Cameroonian Public Administration, op, cit., p. 44.
[7] Ibid.

governance failures, and the unequal implementation of decentralization[8]. While much of the scholarship on the Anglophone conflict focuses on its political and security dimensions, the role of local authorities (councils, and regional representatives) has received comparatively little attention. This paper will attempt to fill this gap.

In reality, Cameroon's decentralization journey has been gradual and often contradictory. The 1996 constitutional amendment marked a milestone by formally introducing decentralization by devolution within a unitary state. Articles 55 to 62 of the Constitution established regions and councils as decentralized entities with legal personality and financial autonomy[9]. Subsequent legislation, including the twin laws of 22 July 2004[10] and the 2019 General Code of Regional and Local Authorities,[11] further defined the structure and competencies of local governments. The 2019 Code was particularly significant for introducing a special status for the North-West and South-West regions, recognizing their Anglo-Saxon heritage and granting them regional assemblies.

Despite these reforms, the practice of decentralization in Cameroon remains highly centralized. The central government retains substantial control over local finances, administrative appointments, and decision-making processes. The Nkafu Policy Institute[12] observes that the process of transferring competencies to local authorities has been slow, inconsistent, and often politically manipulated. As a result, decentralization has failed to deliver on its promise of empowering local communities, reducing inequality, and fostering peace. The outbreak of the Anglophone crisis in 2016 exposed the deep structural weaknesses of this framework. Local councils and regional representatives found themselves caught between separatist violence and state repression, with limited capacity to mediate or provide essential services. This paper argues that local authorities have been both part of the problem and part of the solution. On the one hand, their weak institutional capacity, corruption, and disconnect from the populace contributed to disillusionment and resentment that fueled the conflict. On the other hand, their

[8] International Crisis Group, Rebels, Victims, Peace Builders: Women in Cameroon's Anglophone Conflict, Africa Report No. 307, 23 February 2022.
[9] See article 55 of Law No 96-06 of 18 January 1996 relating to the Constitution of the Republic of Cameroon.
[10] See *Law No. 2004*/19 of *22 July 2004* to *lay down rules applicable* to *regions* and law no. 2004-18 of 22 July 2004 to lay down rules applicable to councils.
[11] See Law No. 2019/24 of 24 December 2019 to institute the General Code of Regional and Local Authorities
[12] Nkafu Policy Institute, Decentralization in Cameroon: Between Ethno-Regional Logics and National Interests. Yaoundé : Denis and Lenora Foretia Foundation, 2020.

proximity to citizens and role in local development make them indispensable actors in peace building and reconstruction efforts.

Using secondary data from policy documents, academic research, and institutional reports, this analysis applies conflict theory and systems theory to analyze how decentralization, governance legitimacy, and institutional effectiveness shape both the causes and potential solutions of the crisis. Karl Marx's Conflict Theory posits that social conflict arises from inequalities in the distribution of resources and power[13]. The elite, or ruling class, seeks to maintain its dominance through institutions laws, traditions, and norms that perpetuate their control. In Cameroon's Anglophone regions, local authorities often act as extensions of the central elite rather than as representatives of their local constituencies. By aligning more with national political interests than local needs, they contribute to systemic inequality and the marginalization that fueled the conflict[14].

The Systems Theory, developed by biologist Ludwig von Bertalanffy (1968) and later adapted by political scientist David Easton (1965), conceptualizes the political system as an interdependent network of structures that process inputs (demands and supports) into outputs (decisions and policies)[15]. In the context of the Anglophone crisis, the conflict itself can be understood as an "input" expressing demands for better governance, autonomy, and cultural recognition. The government's "outputs" notably repression, delayed reforms, and tokenistic decentralization failed to satisfy these demands, feeding back into greater instability. Together, these theories provide a useful lens for analyzing how local authorities' institutional behavior both reflected and reinforced the broader governance failures that underlie the conflict.

I – LOCAL AUTHORITIES AS DRIVERS OF THE ARMED CONFLICT IN THE NORTH WEST AND SOUTH WEST OF CAMEROON

Local authorities in the NW and SW Regions of Cameroon occupy a pivotal position as the most proximate level of formal governance to the local populace, they are expected to channel citizen's demands into policy, deliver essential services, and foster inclusive participation. Yet, in the Anglophone crisis which has unfolded since 2016, these local entities have instead frequently emerged as drivers

[13] MARX Karl, A Contribution to the Critique of Political Economy, New York, International Publishers, 1970.
[14] NGAM Confidence Chia, KAZE TINDO Narcisse Saturnin, and YOUNG CHANTAL Nkeneh, the Cameroon Decentralization Project : Tool of Conflict Resolution or Seed of Discrepancies in the Governance of a Heterogeneous State? EAS Journal of Humanities and Cultural Studies, Volume-2 | Issue-3| May-June 2020, p. 56.
[15] EASTON David, A Systems Analysis of Political Life, New York, Wiley, 1965.

of escalation rather than buffers of conflict. Two inter-related dynamics underpin this paradox. Firstly, a growing gap has developed between local authorities and the communities they purport to serve characterized by diminished participation, perceived favoritism, lack of accountability, and eroded legitimacy. Secondly, the slow and uneven implementation of decentralization reforms has left these authorities structurally weak, financially dependent and unable to respond effectively to local needs, thereby amplifying felt marginalization. As the literature suggests, when decentralized governance fails to deliver meaningful access or voice, it can exacerbate grievances and heighten the appeal of non-state armed actors[16]. In effect, these two fault lines (institutional disconnect and delayed reform) have helped to create a governance vacuum in the Anglophone regions, which the armed conflict has exploitatively filled.

A - An institutional disconnect between Local Authorities and Citizens

In theory, local authorities are meant to serve as a bridge between the state and citizens, translating local needs into policy and ensuring participatory governance. In practice, however, many types of council in the NW/SW regions became symbols of state neglect and corruption rather than instruments of empowerment. As the OECD notes, citizens' trust in government is often stronger in day-to-day interactions with service providers than in their perception of political decision-making[17]. In the Anglophone regions, this trust was eroded long before 2016 due to poor service delivery, nepotism, and lack of accountability at the local level. Citizens increasingly viewed councils and mayors as distant elites serving the ruling class interest rather than their communities. Field research by Namolongo Valentinus[18] found that many council officials in the NW and SW lacked the technical and financial means to implement local projects effectively. Moreover, community consultations were often perfunctory, leading citizens to feel excluded from the decisions that shaped their lives. This disconnects created fertile ground for resentment, as many came to see local authorities as complicit in their marginalization.

Perceptions of corruption further worsened this divide. According to Transparency International[19], municipal corruption in Cameroon remains one of the highest in Central Africa, with bribery and embezzlement undermining service

[16] NGAM (C-C), KAZE TINDO (N-S), and YOUNG (C-N), The Cameroon Decentralization Project, op, cit., p. 57.
[17] OECD, Building Trust to Reinforce Democracy: Main Findings from the 2021 OECD Survey on Drivers of Trust in Public Institutions. Paris: OECD Publishing 2021.
[18] NAMOLONGO VALENTINUS Batapaka, The Role of Local Authorities in Conflict Resolution and Crisis in Cameroon, African Journal of Peace and Development Studies 4(2), 2020, p. 44.
[19] Transparency International, Corruption Perceptions Index: Cameroon Country Report 2022. Berlin: TI Secretariat, 2022.

delivery. The resulting disillusionment among the Anglophone population helped fuel narratives of state failure and justified separatist claims that local governance under the Francophone-dominated system was inherently biased.

B - Delayed Decentralization Reforms

A central grievance underlying the Anglophone crisis has been the failure to effectively implement decentralization. Although constitutional and legal provisions exist, their operationalization has been slow and inconsistent. The transfer of powers from central ministries to local authorities has often been symbolic. The 2004 decentralization laws outlined 63 areas of competence to be gradually transferred to councils, yet by 2020, less than half had been effectively implemented[20]. Financial autonomy remains limited : according to the Ministry of Decentralization and Local Development (MINDDEVEL), only 15 to 20 percent of public revenue is managed at the local level[21].

This lack of empowerment has diminished the legitimacy of local authorities in the eyes of their constituents. In conflict-affected areas, where local needs are most urgent, the inability of councils to respond effectively reinforced perceptions of state neglect. As Ngam, Kaze, and Young[22] argue, the inefficient decentralization process contributed indirectly to the conflict by creating governance vacuums that non-state actors exploited.

II – LOCAL AUTHORITIES AS A POTENTIAL SOLUTION TO THE ARMED CONFLICT IN THE NORTH WEST AND SOUTH WEST REGIONS OF CAMEROON

In response to the protracted crisis in the NW and SW regions, the Cameroonian state has increasingly turned to local governance reforms as a core component of its strategy to restore stability and legitimacy. These reforms encapsulated in recent legislation and policy frameworks seek to devolve decision-making, empower elected local authorities and create governance structures more responsive to the needs of Anglophone communities[23]. The rationale is straightforward, by granting greater autonomy and ensuring local actors play a meaningful role in public affairs, the structural grievances that underpin the armed

[20] Nkafu Policy Institute, op, cit, p. 8.
[21] Ministry of Decentralization and Local Development, Annual Report on Decentralization Implementation in Cameroon, Yaounde, MINDDEVEL, 2023, p. 14.
[22] NGAM (C-C), KAZE TINDO (N-S), and YOUNG (C-N), The Cameroon Decentralization Project, op, cit., p. 57.
[23] ROBERT KOSHO Ndiyun**,** Addressing Cameroon's Anglophone Crisis : Why the Special Status Must Be Redefined, Cameroon peace update, April 2025.

conflict may be addressed more effectively[24]. Yet despite this official commitment to decentralization and local empowerment, the reform agenda remains underutilized in practice. Constraints such as limited fiscal autonomy, weak institutional capacity and ongoing central supervision mean that local authorities continue to operate under restrictions that blunt their potential as peace actors[25]. Thus, while local governance reform stands as a major solution in official discourse, its practical deployment remains a latent resource rather than a fully realized mechanism for conflict transformation.

A - Decentralization Reforms Reinforcing Local Autonomy

In response to the escalation of the crisis, the Cameroonian government accelerated decentralization reforms, culminating in the 2019 General Code of Regional and Local Authorities. This law introduced Regional Assemblies for the NW and SW[26], each with a House of Chiefs and a House of Divisional Representatives, reflecting traditional governance structures and modern democracy.

These assemblies are intended to manage local affairs, promote regional development, and enhance local participation. According to Evyn Papworth[27], this move if properly implemented could help rebuild citizen trust by giving communities a genuine voice in governance. Moreover, empowering local authorities to manage reconstruction programs under the Presidential Plan for the Reconstruction of the North-West and South-West (PPRD-NWSW) could enhance legitimacy and accountability[28]. However, the success of these reforms depends on three critical factors[29] : fiscal decentralization ensuring adequate resources for councils and regions to function. Political autonomy protecting local officials from excessive central interference and security guarantees allowing local authorities to operate freely without fear of retaliation from armed groups. Without these conditions, decentralization risks becoming a symbolic reform rather than a transformative solution.

[24] International Crisis Group, A second look at Cameroons Anglophone special status, Briefing No. 188, 31, March 2023.
[25] Robert (K-N)**,** Addressing Cameroon's Anglophone Crisis, op, cit.
[26] International Crisis Group, A second look at Cameroons Anglophone special status, op, cit. See also Art. 328 to 342 of 2019 General Code of Regional and Local Authorities.
[27] Evyn Papworth, Enhancing Women's Meaningful Involvement in Reintegration: Lessons from Cameroon, International Peace Institute Report, December, 2024, p. 7.
[28] MONTEH, RENÉ Ngek, Disarmament, Demobilization and Reintegration (DDR): A New Paradigm in the Resolution of the Ongoing Anglophone Crisis in Cameroon, International Journal of Research and Innovation in Social Science (IJRISS) 5(1), 2021, pp. 356–362.
[29] BONGYU (G-M), Introduction to the Cameroonian Public Administration, op. cit.

B. - The Underused Role of Local Authorities in Peace-building

Beyond institutional reform, local authorities have an untapped potential as grassroots peace-builders. Their proximity to communities gives them unique insight into local grievances and capacity to mediate conflicts. Namolongo[30] emphasizes that councils can act as "first responders" in conflict resolution, using participatory forums, mediation, and local peace committees. Moreover, local authorities can play a critical role in gender-inclusive peace-building. As highlighted by the International Crisis Group[31] and Evyn Papworth[32] women's participation in local councils and community dialogues in the NW/SW has proven vital in fostering reconciliation and rebuilding trust. Yet, such initiatives remain underfunded and poorly coordinated. Finally, decentralization offers a long-term framework for addressing the root causes of conflict governance failure, inequality, and exclusion. If councils are empowered to manage education, justice, and local development autonomously, they can address grievances that separatist movements have exploited.

CONCLUSION

Towards Reimagining Local Governance for Sustainable Peace in the North and South West Region of Cameroon

The analysis above suggests that decentralization in Cameroon is both a cause and a potential cure for conflict. The failure of earlier reforms bred resentment and delegitimized the state, but meaningful decentralization could provide the basis for reconciliation and stability. However, achieving this requires more than institutional reform it demands political will and citizen participation. The OECD[33] recommends strengthening trust through transparent governance, citizen feedback mechanisms, and equitable service delivery. For Cameroon, this means transforming councils from mere administrative units into genuine platforms of democratic participation. Furthermore, integrating traditional authorities into formal governance structures can enhance legitimacy. The inclusion of Houses of Chiefs in the regional assemblies recognizes this potential but must be accompanied by clear accountability frameworks to prevent elite capture. Finally, peace-building must be localized. As Laura Cullen[34] notes in her study of Sierra

[30] Namolongo (V), op., cit., p. 48.
[31] International Crisis Group, Rebels, Victims, Peace Builders: Women in Cameroon's Anglophone Conflict, op. cit., p. 15.
[32] Evyn (P), Enhancing Women's Meaningful Involvement in Reintegration, op, cit., p. 10.
[33] OECD, Building Trust to Reinforce Democracy, op. cit.
[34] CULLEN C. Laura, Female Combatants and the Post-Conflict Process in Sierra Leone, Journal of International Women's Studies 21(2), 2020, pp. 114-125.

Leone, post-conflict recovery is most sustainable when local women, youth, and civil society organizations are empowered to shape policy. Cameroon's NW/SW regions could benefit from similar community-driven reconstruction programs coordinated by councils but supported by national and international partners.

Ultimately, sustainable peace in Cameroon will not come solely from military action or elite negotiations, but from rebuilding the social contract between citizens and their local governments. Decentralization, if pursued in good faith, remains the most promising path toward that goal.

BIBLIOGRAPHY

- BONGYU GODWIN Moye, Introduction to the Cameroonian Public Administration: A legal approach, 1st edition, Trinity Printers, Bamenda, 2018.
- Commonwealth, Local Government Handbook: Commonwealth Governance London, Commonwealth Secretariat, 2012.
- CULLEN C. Laura, Female Combatants and the Post-Conflict Process in Sierra Leone, Journal of International Women's Studies 21(2), 2020, Pp.114-125.
- EASTON David, A Systems Analysis of Political Life, New York, Wiley, 1965.
- Evyn Papworth, Enhancing Women's Meaningful Involvement in Reintegration: Lessons from Cameroon, International Peace Institute Report, December, 2024, p.7.
- International Crisis Group, A second look at Cameroons Anglophone special status, Briefing No. 188, 31, March 2023.
- International Crisis Group, Rebels, Victims, Peace Builders: Women in Cameroon's Anglophone Conflict, Africa Report No. 307, 23 February 2022.
- MARX Karl, A Contribution to the Critique of Political Economy, New York, International Publishers, 1970.
- Ministry of Decentralization and Local Development, Annual Report on Decentralization Implementation in Cameroon, Yaounde, MINDDEVEL, 2023.
- MONTEH, RENÉ Ngek, Disarmament, Demobilization and Reintegration (DDR): A New Paradigm in the Resolution of the Ongoing Anglophone Crisis in Cameroon, International Journal of Research and Innovation in Social Science (IJRISS) 5(1), 2021, Pp.356–362.
- NAMOLONGO VALENTINUS Batapaka, The Role of Local Authorities in Conflict Resolution and Crisis in Cameroon, African Journal of Peace and Development Studies 4(2), 2020, p. 44.
- Nkafu Policy Institute, Decentralization in Cameroon: Between Ethno-Regional Logics and National Interests. Yaoundé: Denis and Lenora Foretia Foundation, 2020.
- NGAM Confidence Chia, KAZE TINDO Narcisse Saturnin, and YOUNG CHANTAL Nkeneh, the Cameroon Decentralization Project: Tool of Conflict Resolution or Seed of Discrepancies in the Governance of a Heterogeneous State? EAS Journal of Humanities and Cultural Studies, Volume-2 | Issue-3| May-June 2020.
- OECD, Building Trust to Reinforce Democracy: Main Findings from the 2021 OECD Survey on Drivers of Trust in Public Institutions. Paris: OECD Publishing 2021.
- Law No 96-06 of 18 January 1996 relating to the Constitution of the Republic of Cameroon.

- Law No. 2004/19 of 22 July 2004 to lay down rules applicable to regions and law no. 2004-18 of 22 July 2004 to lay down rules applicable to councils.
- Law No. 2019/24 of 24 December 2019 to institute the General Code of Regional and Local Authorities.
- ROBERT KOSHO Ndiyun, Addressing Cameroon's Anglophone Crisis: Why the Special Status Must Be Redefined, Cameroon peace update, April 2025.
- Transparency International, Corruption Perceptions Index: Cameroon Country Report 2022. Berlin: TI Secretariat, 2022.

L'ACTION PUBLIQUE D'IMPLICATION DES FEMMES DANS LES PROCESSUS DE PAIX ET DE SECURITE CONTRE BOKO HARAM A L'EXTREME-NORD DU CAMEROUN

Par
Pierre NGUEKEU DONGMO
Enseignant àl'Université de Dschang (Cameroun)
pierrenguekeudongmo@gmail.com

Et
Jean Louis MBANG A MBANG
Doctorant en Science Politique, Université de Dschang (Cameroun)
Email : mbangjean25@gmail.com

Résumé : *Les processus de paix et sécurité se présentent aujourd'hui dans le monde comme un impératif pour pallier aux conflits en pleine excroissance dans la plupart des pays. Cet impératif est d'autant plus pertinent qu'il se veut intégrateur du genre dans la construction des mécanismes visant à restaurer la paix et la sécurité internationale et précisément dans les zones de conflit armé. En effet, la problématique du genre, mieux de l'implication des femmes dans les processus de paix et de sécurité trouve tout d'abord leur motivation sur le plan mondiale à travers les actions de la communauté internationale notamment l'organisation des conférences internationales sur les droits des femmes à Beijing, la résolution 1325 du conseil de sécurité des nations unies qui postule d'impliquer les femmes dans la paix et sécurité. Ensuite, cette question relève d'un enjeu socio-anthropologique en Afrique. Car les femmes occupant généralement une position inférieure, sont mises en avant pour apporter une touche différente dans la résolution des conflits. Ainsi, un regard sur l'implication des femmes dans la lutte contre Boko-Haram dans l'extrême nord du Cameroun, nous donne de comprendre les actions qu'elles ont menées sur le théâtre des affrontements armées et leur impact dans les actions des organisations de la société civile. Des lors, nous sommes en droit de nous poser la question de savoir quelle est l'implication des femmes dans la lutte contre Boko Haram dans l'extrême-nord du Cameroun ? Ainsi, de cette question de recherche nous pouvons émettre l'hypothèse selon laquelle l'implication de la femme camerounaise dans la lutte contre Boko-Haram est effective mais demeure perfectible. Pour mieux rendre compte de cette thématique, Ce travail, nous donne donc l'occasion de mettre en lumière la méthode constructiviste et inter-actionniste, notre argumentaire sera d'abord axé sur l'implication des femmes dans les affrontements contre Boko-Haram avant de voir leur implication à travers les actions des associations de la société civile.*

Mots-clés : Boko-Haram – Cameroun - Femme - Paix – Sécurité.

Abstract *: The peace and security processes present themselves today in the world as a imperative to overcome the growing conflict in most countries. This imperative is all the more relevant as it aims to be an integrator of gender in the construction of mechanisms aimed at restoring peace and international security and precisely in the areas of armed conflict. Indeed, the gender issue better from the involvement of woman in peace and security processes first find their motivation on global plan through the actions of the international community, notably organization international conferences on women's rights in Beijing resolution 1325 united nations security council which advocates involving women in peace and security. Then, this question arises from a socio-*

anthropological issue in Africa. Because the women generally occupying an inferior position, are highlighted to provide different touch in conflict resolution. Thus, we will be interested at the involvement of women in the fight against boko haram in the far north of Cameroon allows us to understand the actions they carried out on the theater of clashes army and their impact on the actions of civil society organizations. From then on, we are entitled to ask ourselves the question of knowing what is the involvement of women in the fight against boko haram in the far north of Cameroon? So, from this question of research we can hypothesize that the involvement of the woman Cameroonian in the fight against boko haram is effective but remains perfectible. This work, therefore gives us the opportunity to highlight. To better account for this thematic, through the constructivist method, our argument will be first focused on the involvement of women in clashes against boko haram before see their involvement through the actions of civil society associations.

Key-words : Boko-Haram – Cameroun - Woman - Peace – Security.

INTRODUCTION

La construction de la sécurité en Afrique constitue aujourd'hui le point culminant de la sécurité internationale. En effet, de par son énorme potentiel énergétique et minier, ses diverses richesses naturelles, le continent noir est au centre de toutes les batailles du monde[1]. Ainsi, tout ceci semble justifier la recrudescence des conflits armés dans le Golfe de Guinée et dans la plupart des pays africains. Tous ceci met en péril la vie des populations, au rang desquelles les femmes qui sont les plus vulnérables de ces conflits armés. Ainsi, la posture socio-politique des femmes dans notre société leur structure un champ d'action défavorable[2] qui motive également leur exclusion des activités de lutte contre les crises sécuritaires et constituant un frein au développement. Car que ce soit dans les conflits observés au Niger, au Mali, en République Centrafricaine, au Congo et au Cameroun, les femmes sont celles qui en souffrent le plus[3]. L'analyse des effets du genre dans la sécurité et l'insécurité nous amène à aborder la question de l'implication des femmes dans les processus de paix et de sécurité contre Boko-Haram au Cameroun. En réalité, le faible effectif des femmes dans les processus de paix et de sécurité dans les conflits au Cameroun et précisément dans la région de l'extrême-nord avec le cas de la lutte contre le Boko-Haram montre bien que la question du genre fait encore problème dans notre société. En Afrique, les femmes continuent à subir une marginalisation multiforme, car dans tous les domaines, leur effectif fait toujours débat dans un contexte patriarcal marqué effectivement par un ancrage considérable aux traditions et cultures locales qui constituent réellement un frein à l'expression des femmes. Car elles sont toujours affectées à des rôles

[1] MEYER Nonna et PERRINEAU Pascal, *Les comportements politiques*, Paris, Armand colin, 1992, p. 8.

[2] DIFFO TCHUMKAM Justine, *Genre, leadership et participation politique (1931-2013) : le Cameroun sur le chemin de la parité*, Yaoundé, Colorix, 2014, p. 58.

[3] KOUTOUMA NSONA Raïsa Edwige, « Ordre masculin, violences politiques et initiatives féminines pour la paix au Congo Brazzaville de 1991-1999 », consulté en ligne www.codesria.org.

sociaux inferieurs comme l'exécution des tâches domestiques, les activités champêtres, la vocation à la procréation et à la maternité[4].

Malgré l'existence de multiples textes nationaux et internationaux en la matière, les femmes sont toujours moins présentes dans la vie publique et politique, la « domination masculine » dont parlait Pierre Bourdieu, demeure perceptible, dans une société qui reconnait difficilement l'impact des femmes dans la construction de la sécurité et la résolution des conflits au Cameroun[5]. Parlant du Cameroun, les conflits socio-politiques se succèdent mais la participation des femmes aux processus de résolution de ces conflits ne s'améliore pas. Cet état de fait nous donne donc l'occasion de nous interroger sur les limites des textes existant et sur le cadre juridique en la matière qui nécessite sans doute une amélioration et un renforcement législatif. En effet, l'amélioration de ces textes permettra de matérialiser une plus grande participation des femmes dans les instances décisionnelles et donc dans les cadres appropriés où s'opérationnalisent l'affrontement pour imposer la paix par les moyens de la force légitime de l'Etat. Ainsi, dans le cadre de la lutte contre le Boko-Haram, les femmes ont été présentes tant dans les affrontements armés que dans les actions civiles ayant contribué à restaurer la paix dans cette partie du territoire. Elles ont été présentes comme soldats, comme infirmières, comme agents humanitaires, comme communicatrices, comme actrices de la société civile, comme victimes et en ce sens elles ont subi des viols, elles ont été utilisées comme des kamikazes par les bokoharamistes. Mais au-delà, les données collectées sur le terrain dans le cadre de notre étude nous montrent également qu'elles ont très peu été impliquées dans les mécanismes institutionnels du gouvernement pour restaurer la paix. C'est dans ce contexte que l'organisation des Nations Unies travaille depuis de nombreuses années à l'édification des traités et résolutions visant à augmenter l'implication des femmes dans les processus de résolution des conflits, notamment la résolution 1325 du conseil de sécurité de cette organisation qui précise qu'il faut impliquer les femmes dans les processus de paix et sécurité[6]. Autrement dit, les femmes jouent de facto un rôle prépondérant pour la prévention en période normale et pour le maintien de la paix et la sécurité en période de conflit armé. Pour mieux comprendre cette thématique, il nous semble tout d'abord important d'appréhender brièvement les notions comme femme, paix, sécurité et Boko-Haram. Nous appréhendons la notion de femme avec guillaume Von der weid, qui pense qu'elle est un être humain de sexe féminin qui se trouve réduit à trois dimensions notamment, la

[4] MOUICHE Ibrahim, « Genre et commandement territorial au Cameroun » Cahier d'Etude Africaine, 2007, p. 14.
[5] BOURDIEU Pierre, La Domination masculine, Paris, Editions du Seuil, 1998, p. 23.
[6] Voir Résolution 1325 du conseil de sécurité des Nations Unies, UN, 2001.

gestation biologique, la gestion familiale, et la grâce culturelle[7]. C'est d'ailleurs pourquoi nous pensons qu'elle constitue l'un des enjeux centraux de la société du fait qu'elle soit à la fois l'origine de la société par la reproduction biologique à laquelle elle est constamment assujettie. Parlant de la paix, il faut noter qu'elle s'appréhende comme un comportement social, pour parler comme Touoyem Pascal, la paix est une règle, une réalité sociale qui se construit de façon permanente par les différents acteurs sociaux sur qui repose les individualités de cette construction[8]. La logique de construction de la paix est envisagée de façon duale en ce sens qu'on la perçoit d'abord comme une pensée et comme une pratique ; c'est pourquoi il existe une disparité à la fois dans les pensées et dans les pratiques permettant de construire la paix en conformité avec les concepts et la pacification sociale. De même, il faut dire en tout état de cause avec Lawson Boevi que « la paix est à la fois pensée comme une formulation cognitive et une démarche concrète dans les agissements, c'est d'abord une réalité dans la conscience sociale »[9]. C'est ce qui justifie cette structuration duale de la conception de la paix individuelle. C'est dans cette perspective que les travaux de sociologie de la paix élaborés par Johan Galtung permettent de faire une distinction systématique entre les conceptions théoriques et les actions pratiques de construction de la paix[10]. C'est dans ce contexte que cet auteur a pu ressortir les concepts de « *peace thinking* » et « *peace action* ».

Selon le dictionnaire de science politique et des institutions, la sécurité s'impose dans les sciences sociales comme un sentiment, une perception et une volonté. Dans sa dimension subjective, elle est vue d'abord comme une volonté de réduire une menace, c'est une intention hostile venant d'un acteur extérieur, elle est le prolongement de toute construction de l'altérité. Autrement dit, du jeu social à l'état de nature. Par ailleurs, il faut dire que la sécurité est retenue dans la tradition classique, et notamment par Hobbes, comme la base du contrat social, l'individu abandonnant ainsi une part de sa liberté pour la remettre au souverain qui lui assure sa sécurité. Vue de cette façon, la construction subjective de la sécurité conduit donc à la réduction de l'état de nature et à la production d'institution.

Enfin, parlant de Boko-Haram, il faut dire que c'est un terme dont l'objet est difficile à identifier. Il se présente tantôt comme une secte islamique tantôt comme un groupe totalitaire. Pour se faire, dans sa signification en haoussa il est très

---

[7] HERMET Guy et BADIE Bertrand, *Dictionnaire de sciences politiques et des institutions*, 7e Edition revue et augmenté, Paris, Armand colins, 2010, p. 211.

[8] TOUEYEM Pascal, Genre et gestion des conflits : esquisse de construction d'un paradigme endogène de la paix, Etude (broché), Editions Universitaires Européennes, 2019, p. 45.

[9] LAWSON Boevi, Les identités partagées comme facteur de paix et de stabilité : le cas du Bénin, Thèse de doctorat en Science Politique de l'Université de Bordeaux 4, juillet 2013, p. 102.

[10] GALTUNG Johan, « Theories of peace: A synthetic approach to peace thinking », 1967, p. 17-20.

polysémique et peut être traduit approximativement par « l'éducation occidentale est interdite », et même l'expression « le savoir trompeur est un péché » trouve également sens dans cette conception., d'après les leadeurs de ce groupe notamment, Muhammad Yusuf, et Aboubakar Shekau, le mot Boko désigne non seulement un alphabet latin, crée par les autorités coloniales pour transcrire la langue orale haoussa, mais aussi désigne l'école laïque. Pour ce qui est du mot Haram, c'est un interdit ou alors une action illicite en arabe et dans le monde musulman[11].

La lutte contre le Boko Haram a été le moyen propice d'observation indirecte de la faible implication des femmes dans les processus de paix et sécurité au Cameroun. En effet, ce conflit opposant l'armée camerounaise à des bandes terroristes bokoharamistes nous donne de comprendre la mise à l'écart des femmes non seulement dans les affrontements sur le théâtre des opérations mais aussi dans les logiques de négociation et de dialogue pour la résolution du conflit. Pourtant, les femmes de la région de l'extrême-nord ont participé de diverses manières à la construction de la paix et à l'imposition de la sécurité dans cette partie du pays. Ainsi, leur implication dans les processus de paix et de sécurité au Cameroun est d'abord un enjeu pour la communauté internationale à travers l'organisation des Nations Unies et toute autre entité qui travaille pour accorder une attention plus grande à la question du genre. De cette façon, la place des femmes est déterminante dans la mise en œuvre des stratégies globales de lutte contre le terrorisme et la recherche de la paix dans un monde de plus en plus marqué par la fragilité des frontières du fait du transnationalisme grandissant. En claire, dans la perspective de la mondialisation, les acteurs internationaux en accord avec les Etats et les organisations de la société civile ont pris conscience de la place marginale des femmes dans la lutte contre les conflits armés en mettant sur pied un mécanisme institutionnel pour faciliter leurs implications dans ces processus.

Cette étude prenant donc pour enjeu prioritaire, la démonstration d'une perception théorique et pratique des femmes dans l'engagement pour la paix et la sécurité. Ainsi, de l'orientation envisagée, nous nous posons la question de savoir quelle est l'implication de la femme dans la lutte contre Boko Haram à l'Extrême-Nord du Cameroun ? Sur la base de la relation entre l'implication des femmes dans les processus de paix et sécurité contre Boko Haram au Cameroun en accord avec la mise en œuvre de la politique des nations unies en matière de genre, nous sommes amenés à établir l'hypothèse selon laquelle l'implication de la femme camerounaise dans la lutte contre Boko Haram est certaine, bien qu'elle demeure encore relative. Pour mettre en contexte la problématique et l'hypothèse de cette

[11] ADAM Higazi, « Les origines et la transformation de l'insurrection de bodo-haram dans le Nord du *Nigeria* », Politique Africaine, 2013, p. 20.

étude, il nous semble important de mettre en lumière un cadre théorique et méthodologique adossé sur le constructivisme et l'interactionnisme à la fois symbolique et stratégique afin de montrer que l'implication des femmes dans la lutte contre Boko Haram est une construction sociale qui dépend des interactions entre différents acteurs de la société. Ainsi, nous verrons d'abord l'implication des femmes dans les affrontements contre Boko-Haram à l'Extrême-Nord du Cameroun (I) avant de voir leur implication dans la dynamique d'action civile dans cette lutte (II).

I – LA MOBILISATION DES FEMMES DANS LES AFFRONTEMENTS CONTRE BOKO-HARAM AL'EXTREME-NORD DU CAMEROUN

L'implication des femmes dans les affrontements armés dans la lutte contre Boko Haram au Cameroun est fortement mitigée. En effet, à l'observation du contexte de pauvreté qui prime dans la région de l'Extrême-Nord, les affrontements armés opposant l'armée camerounaise aux groupes terroristes bokoharamistes sont donc propices pour créer un bouleversement socio religieux dans cette zone du Cameroun. En effet, la mise en contexte du conflit contre Boko Haram dans ce travail de recherche, nous permet de constater que les femmes sont effectivement présentes dans le théâtre des opérations du conflit. Dans cette logique stratégique et militaire, les femmes sont actives en tant que soldats où elles participent de quelques manières que ce soit à la résolution du conflit terroriste de cette zone en crise. Car même si elles ne prennent pas les armes officiellement, elles travaillent non seulement dans d'autres secteurs du conflit pour défendre l'intégrité territoriale du Cameroun mais aussi, elles combattent aussi en base arrière dans la gestion de la logistique militaire.

Quant à la mobilisation des femmes dans le théâtre des affrontements pour la paix dans cette région du Cameroun, il faut donc reconnaitre que plusieurs actions sont mises en lumière pour l'affirmation d'une déconstruction du contexte culturel défavorable pour les femmes à l'effet de mettre en œuvre la politique d'égalité de sexes entre hommes-femmes dans la matérialisation des processus de paix et de sécurité. En clair, malgré ce contexte culturel misogyne, les femmes se sont fortement impliquées dans les actions militaires visant la résolution de ce conflit. Ainsi, leur implication peut être cernée de trois ordres. D'abord en tant que soldats, elles sont faiblement impliquées sur le théâtre du conflit du fait justement de la construction des objections à leur capacité à faire la lutte armée. Ensuite, elles ont montré la force de leur perspicacité dans les soins médicaux en tant que médecin, infirmière pour apporter un secours aux personnes victimes de la lutte. Enfin, elles ont pris part activement dans les opérations de renseignements sur le terrain et aussi dans les opérations de ratissages en quête des agents de Boko-Haram infiltrés dans la population des villages.

A- Les mécanismes d'action des femmes soldats dans les soins médicaux

La prolifération des conflits armés à contribuer à consacrer une place importante aux femmes dans les mécanismes militaires d'opérationnalisation des affrontements[12]. Ainsi, les femmes soldats par ailleurs médecin et infirmière agissent dans ce sens dans les hôpitaux militaires de la région de l'Extrême-Nord en particulier et dans le Septentrion en général. Une action qui entre en droite ligne avec la professionnalisation de l'armée camerounaise[13] donnant ainsi la possibilité aux femmes de se démarquer différemment dans la lutte contre le terrorisme religieux de Boko Haram. Les femmes étant des actrices de paix, elles contribuent de cette façon à la prise en charge des blessés tant civils que militaires[14]. D'abord, du point de vue matériel, ces actions des femmes dans les hôpitaux leurs donnent une plus grande légitimité devant les populations avec qui elles peuvent mieux communiquer sur les éléments pouvant aider à maitriser le conflit dans la région. De façon plus claire, les femmes soldats qui officient dans ces hôpitaux militaires et autres centres militaires de prises en charge. Elles aident les patients à retrouver la confiance, elles jouent un rôle d'apaisement et d'assurance à leur égard tout en s'informant subtilement dans le but de capter une information utile pouvant permettre de mettre hors d'état de nuire les groupes bokoharamiste[15].

En outre, les femmes sont également dans les actions civilo-militaires contribuant ainsi à faciliter le dialogue et la communication avec les populations, qui sont non seulement acteurs indissociables du conflit mais aussi maillon essentiel dans la résolution desdits conflits et donc dans les processus de paix et de sécurité. Dans la région de l'Extrême-Nord et du Nord on a vu les femmes tant militaires que civiles agir dans ce sens dans les hôpitaux, dans les écoles pendant la période des affrontements. Actions permettant clairement de se rapprocher des populations victimes en recueillant ainsi des informations ayant servie à maitriser les bandes armées terroristes de Boko-Haram et donc de maitriser la crise. Il faut donc reconnaitre que cet état de fait permet également d'envisager la construction des actions visant à faciliter la restauration et la consolidation de la paix. Dans cette perspective, l'armée camerounaise s'est engagée dans la construction des hôpitaux et des écoles dans les localités des régions du septentrion pour davantage faciliter la construction de ce lien tout en confortant le concept « d'armée nation »[16].

---

[12] MINDZIE Elisabeth Henriette, « Femme et sécurité », Friedrich Ebert Stiftung, femme et sécurité en zone CEMAC et en RDC, Yaoundé, Presses Universitaires d'Afrique, 2009, p. 15.

[13] Décret présidentiel n° 2001/188 du 25 juillet 2001 portant statut particulier du corps militaire, p. 3.

[14] LAGOT Daniel, *Un combat pour la paix*, collection les impliquées, nouvelle Edition revue et augmentée, 2010, p. 44.

[15] WEBER (C), Les femmes militaires, Rennes, Presses Universitaire de Rennes, op. cit., p. 40.

[16] Voir BADJECK Didier, « L'armée et la nation sont deux entités indissociables », interview de Cameroon Tribune, mai 2023, www.cameroun-tribune.com, consulté en ligne le 02 mars 2024.

Il s'agit d'un concept populaire définit comme étant la politique de défense du Cameroun développée par le politique qui s'entend comme ceux qui décident pour le rayonnement des forces armées dans la sauvegarde de l'intérêt général de la nation et la protection des personnes et des biens[17]. Les femmes s'impliquent donc particulièrement dans la lutte contre Boko-Haram sous le prisme médical, action non négligeable dans la logique de la matérialisation et du respect du droit international en matière de conflit armé. Malgré cette présence efficiente des femmes dans les processus de paix et de sécurité contre la secte islamique de Boko-Haram au Cameroun, le nombre de femme présente dans cette dynamique demeure insuffisant.

De ce fait, la diversité culturelle du Cameroun fait qu'il existe une multiplicité de pratiques culturelles, et traditionnelles empêchant l'expression des femmes et leur pleine participation dans la résolution des conflits. Par exemple, dans la région de l'Extrême-Nord concernée par ces affrontements de lutte contre Boko-Haram, les femmes subissent davantage des restrictions sociales et politiques du fait d'un fort ancrage tant des pratiques culturelles et traditionnelles que des pratiques religieuses arabo-islamiques. Ces pratiques empêchent ainsi la sereine implication des femmes dans la matérialisation de cette lutte au motif qu'elles demeurent une catégorie vulnérable ne pouvant agir même dans la lutte contre les conflits armés[18]. Les femmes sont marginalisées dans ce contexte et sont non seulement vouées à des tâches domestiques et champêtres, à la pratique de l'élevage et de la pêche mais aussi a une vocation de mère de par la procréation pour laquelle elle est assujettie. Outre les restrictions culturelles et traditionnelles, il y'a des considérations générales d'ordre sociale qui se penchent sur la place des femmes dans la société bantoue où ces dernières n'ont pas les mêmes droits que les hommes, où les jeunes filles sont précocement envoyées en mariage tandis que les garçons peuvent aller à l'école.

Cette culture valorise le genre masculin et l'introduit de facto dans les sphères de décisions politiques, économiques, et partant dans les cadres institutionnels de dialogue et de résolution des conflits en facilitant ainsi la domination masculine[19]. Contribuant à affaiblir davantage les femmes et partant leur implication dans les processus de résolution des conflits dans de pareils contextes. Ainsi, elles s'organisent dans les forces de défenses et de sécurité pour imposer la paix non seulement par les moyens militaires mais aussi par d'autres moyens d'actions pacifiques a à l'effet de mieux communiquer avec les populations. Si l'on a des femmes soldats c'est donc clair que la déconstruction des

[17] BADJECK (D), op. cit.

[18] DANIEL-GENC Stéphanie, Femmes au combat : cessent-elles d'être une catégorie vulnérable ? », Cahier du genre, 2015, p. 93.

[19] BOURDIEU Pierre, *La Domination Masculine*, Paris, Editions du Seuil, 1998, p. 49.

logiques sexistes trouve tous leurs sens en démontrant la capacité du sexe dit faible à pouvoir s'affirmer dans la matérialisation des affrontements. Ce postulat rejoint en effet l'idée des amazones de guerre développé par MOUICHE Ibrahim[20] qui démontre la force des femmes dans le combat à l'époque coloniale.

De plus, il faut dire que les femmes jouent effectivement un rôle majeur dans la logique des soins médicaux dans les hôpitaux de la région, notamment l'hôpital militaire de la région de l'Extrême-Nord où l'on dénombrait un nombre important de femme (s) soldat (s) à la tâche médicale[21]. Il faut également reconnaitre qu'elles travaillent avec des militaires de sexe masculin créant ainsi la participation de tous à la lutte contre le conflit. En effet, cette dynamique d'implication des femmes dans le conflit sous la bannière des soins médicaux obéit beaucoup plus aux logiques visant à les écarter et à restreindre leur participation sur le théâtre des affrontements où les crépitements d'armes lors des attaques diverses montrent bien que la situation est critique. Et donc, dans ce sens ces postures de « dénégation et de délégitimation » [22] des femmes dans la politique et des femmes soldats à faire la guerre trouvent leurs motivations sur les considérations liées à leur physiologie et à leur biologie[23]. Entre autres évocations émises, nous pouvons faire mention des aspects liées à la peur de la femme, à ce sujet un militaire nous révèle que : « les femmes paniquent fatalement lors des attaques et déconcentrent les collègues hommes, et elles peuvent facilement être blessées » et des aspects réducteurs de la femme après les accouchements, qui diminuent considérablement ses capacités physiques[24].

Martin VAN CREVELD, dans son ouvrage *Les Femmes et la guerre*[25] ressort tout d'abord que le processus de féminisation des conflits et plus précisément des armées ne répondent pas à une logique d'évolution du féminisme mais simplement à la volonté masculine de tester la capacité véritable des femmes à pouvoir résister à des contextes de conflits. Ensuite, il démontre que cela constitue un symptôme du déclin de la guerre. En réalité, dans la logique de la transformation des conflits, il y a la nécessité de prendre en compte de nouveaux

[20] MOUICHE Ibrahim, « Genre et commandement territoriale au Cameroun », op. cit., p. 22.
[21] Entretien le 04 avril 2023 avec un lieutenant-médecin de la Gendarmerie national en service à l'hôpital militaire de la première région militaire du centre-Yaoundé.
[22] SINDJOUN Luc et OWONA NGUINI Mathias Éric, « Egalité oblige ! Sens et puissance dans les politiques de la femme et les régimes de genre », GRAP/Université de Yaoundé II, 2000, p. 21.
[23] ELIAS Norbert et SCOTSON John, Logiques de l'exclusion, Paris, Fayard, 1997.
[24] Entretien réaliser le 12 septembre 2023 à l'école de guerre, Yaoundé, 10 heures avec un lieutenant de la gendarmerie national de la république du Cameroun ayant fait partir des effectifs militaires envoyés au front pour la lutte contre la secte islamique bodo harem dans la région de l'Extrême-Nord.
[25] VAN CREVELD Martin, « Les femmes et la guerre », 2011, p. 123.

paramètres comme le genre pour une lutte diversifiée[26]. Mais la place des femmes dans la mémoire collective des faits de guerre et des conflits tient selon lui à deux phénomènes majeurs. Notamment une sorte de fantasme souvent propre à décupler l'ardeur des combattants, et la volonté de valoriser l'adversaire masculin pour qui le recours aux femmes dans les conflits est présenté comme un signe de lâcheté. C'est dans ce sens que les femmes sont toujours mises à l'écart dans la matérialisation des conflits, chose qui réduit leurs possibilités d'actions. En effet, il faut tendre vers une prise en compte des femmes soldats sur le théâtre des conflits car elles pourraient apporter une différence. C'est d'ailleurs ce qu'elles font déjà dans leur apport en soins médicaux sur le théâtre des opérations du conflit.

B- Les femmes kamikazes dans le conflit contre Boko Haram : construction des attentats autosacrificiels

La matérialisation du conflit islamo-religieux de Boko Haram se fait à travers divers pôles de la région de l'extrême-nord pour mettre en œuvre le projet de déstabilisation socio religieux de cette partie du Cameroun. En effet, le groupe terroriste Boko Haram a choisi d'utiliser les femmes, catégorie sociale vulnérable pour matérialiser ses attaques à la bombe[27]. Dans cette étude, il faut clairement indiquer que les femmes occupent une position sociale inférieure qui se répercute également dans la religion musulmane, ce qui facilite non seulement le recrutement mais aussi le kidnapping des femmes et jeunes filles qui serviront plus tard la cause de Boko Haram. C'est d'ailleurs ce qu'explique Tayo dans son article « femmes et violences auto sacrificielles de boko haram au Cameroun »[28] où il met en lumière la forte manipulation des femmes musulmanes par des lavages de cerveaux pour des fins de meurtres organisés à travers des attaques à la bombe, elles subissent donc et font subir par ces actes une violence auto sacrificielle au nom de l'Islam. Par exemple plusieurs femmes ont fait partir de l'organisation terroriste pour matérialiser la stratégie des bokoharamistes qui considèrent les femmes comme des

[26] Voir la dynamique d'organisation des grandes conférences internationale sur les femmes, notamment celle de Beijing en 1995.

[27] Voir le dernier attentat kamikaze enregistrée au Cameroun qui a eu lieu à Kouyape en septembre 2020. En effet, les considérations de ces opérations suicidaires tienne compte de la mobilisation des femmes sous l'effet d'une manipulation religieuse a l'effet de leur contraindre à se donner la mort tout en permettant a de nombreuse personne de perdre la vie. Dans ces activités, les femmes opèrent généralement en binôme, on assiste en quelques sorte a de doubles attentats lorsqu'elles sont mobilisées à agir dans ce sens. C'est ce qui a été observée lors de quadruple attentat de Fotokol le 21 novembre 2015 et celui de Bodo le 25 janvier 2016. En réalité, il arrive qu'elle opère même en trinômes, comme ce fut le cas lors du triple attentat de Mora de Mai 2017, a la veille de la célébration de la fête nationale du Cameroun. C'est un fait historique inédit parce que l'on n'aura jamais vu des attentats mixtes de ce genre, comme ça avait été le cas lors du quadruple attentat du 28 juillet 2017 impliquant trois femmes et un homme.

[28] TAYO SUMO (AR), op. cit., p. 10.

proies faciles d'une part, et comme des agents difficilement soupçonnables pour des attaques à la bombe[29]. Car une femme de nature, est vulnérable, douce et tempéré et de ce fait on ne la soupçonnerait pas facilement dans une de telle action[30].

Dans les marchés, dans les écoles laïques, coraniques et chrétiennes, dans les mosquées et autres lieux de cultes, les femmes kamikazes ont exercé des actes auto sacrificielles tuant ainsi de nombreuses personnes innocentes pendant ce conflit. C'est donc dire que l'implication des femmes dans ce conflit n'est pas uniquement à mettre dans le cadre de la lutte contre Boko Haram car de nombreuses femmes ont tantôt naïvement, tantôt consciemment aidé et faciliter les actions négatives de cette organisation. Selon Human Right Watch, un peu plus d'une dizaine d'attaques kamikazes impliquant des femmes ont permis d'importantes pertes en vies humaines et donnant ainsi une double facette aux femmes dans ce conflits notamment celle de victimes mais aussi celle de terroriste[31]. L'analyse du profil socio-démographique permet de dire que boko haram procède non seulement par des enlèvements, des assassinats, des pillages et des attaques kamikazes mais aussi par l'endoctrinement religieux et le miroitement des biens matériels auprès des jeunes vulnérables précisément des jeunes filles[32].

Le témoignage des enquêtes révèle que 55% des jeunes ont été kidnappés lors des incursions armées de Boko Haram, 22% y sont allés à la recherche de gain et 15% par endoctrinement[33]. C'est dans cette logique que certaines fillettes ignoraient qu'elles transportaient des bombes destinées à des attaques sacrificielles. Ces actions ont sans doute fragilisé les stratégies de l'armée camerounaise engagée sur le terrain pour riposter à toute attaque. De plus, ce qui a effectivement fait toute la difficulté de cette crise est le fait que les membres du groupe terroriste ce sont infiltrés dans les rangs des populations, rendant ainsi difficile la détection des bokoharamistes au sein de la population globalement neutre dans le conflit[34]. Cette

[29] PASCALLON Pierre, *Rendre le renseignement plus efficace dans la lutte contre le terrorisme*, Paris, L'Harmattan, collection défense, 2018, p. 54.

[30] TAYO Raoul Sumo, « sous le masque du martyre : femmes et violences auto sacrificielle de boko haram à l'extrême-nord du Cameroun », http://www.religiologiques.com, consulté en ligne le 11 mars 2024.

[31] Journal Human Right Watch, les attaques de boko haram s'intensifient dans la région de l'Extrême-Nord : la protection des civils doit être renforcée et le comportement des troupes surveillé, https://www.hrw.oeg.

[32] GONGA François, « résilience et réintégration communautaires des ex-associées/ex-otages de boko haram à l'Extrême-Nord Cameroun : cas des communautés de Moskota et Kolofata », projet « jeunesse et stabilisation pour la paix et la sécurité dans la région de l'extrême-nord du Cameroun, Maroua 2021, p. 10.

[33] Ibid.

[34] DEL RE Alisa et HEINEN Jacqueline, *Quelle citoyenneté pour les femmes ?* la crise des Etats-providence et de la représentation politique en Europe, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 49.

posture asymétrique du conflit contre boko haram a par ailleurs facilité la communication civilo-militaire en termes de renseignement fourni par les populations parmi lesquels les femmes[35].

Outre, l'Organisation des Nations Unies a organisé des séminaires de formation et de sensibilisation afin de faciliter l'identification d'un kamikaze en donnant des indices aidant à la détection d'individus suspects, dont porteurs d'engins explosifs artisanaux[36]. Ainsi, nos recherches nous révèlent que ces kamikazes ont potentiellement « la peau claire, la partie inférieure du visage prouvant un rasage récent, très concentré et vigilant, se parlant à lui-même (peut-être en train de faire sa dernière prière), portant des vêtements lourds et épais »[37] des éléments clairs qui ont donc facilité l'arrestation rapide des femmes suspectées dans ce sens. En effet, du fait d'une forte manipulation religieuse, les groupes bokoharamistes ont réussi à recruter de nombreuses femmes musulmanes, non scolarisées pour des fins de préparation psychologique à des bombes kamikazes. C'est d 'ailleurs ce que présente Tayo dans son article « des actions de lavage de cerveau consistant à amener les femmes à sacrifier leur vie au nom de l'Islam »[38], s'opposant non seulement à toutes cultures occidentales et à la religion chrétienne. Il est sans doute clair que cette organisation islamique et sectaire fait une mauvaise interprétation du contenu du livre saint qu'est le Coran.

C- L'action publique des femmes dans la dynamique du renseignement pendant le conflit contre Boko Haram

De manière générale, dans la dynamique de matérialisation des processus armés de paix et sécurité, le renseignement occupe une place déterminante dans la résolution des conflits. C'est dans ce sens que le renseignement intervient dans la logique de détection des groupes terroristes et des zones de refuges de ces groupes pour imposer une repose de combat pour la paix à travers d'autres moyens [39]. Ainsi, les femmes dans la région de l'Extrême-Nord ont été présentes sur le théâtre des affrontements dans le cadre du renseignement qu'elles ont très souvent données aux forces de défense et de sécurité pour faciliter les opérations visant non seulement à maintenir la paix dans cette partie du pays mais aussi à restaurer la sécurité.

---

[35] PASCALLON (P), op.cit., p. 12.
[36] MATHIEU Olivier, « Terrorisme : qui sont les kamikazes de boko haram au Cameroun ? », www.jeuneafrique.com., consulté en ligne le 10 mars 2024.
[37] Ibid.
[38] Ibid.
[39] LAGOT Daniel, *Un combat pour la paix*, collection les impliquées, nouvelle Edition revue et augmente, 2010, pp. 114-115.

Le déficit en renseignement s'est avéré lacunaire face à un groupe islamique qui multiplie les attentats dans la région en se confondant dans la population locale[40]. De ce fait, l'engagement des populations dans cet aspect du conflit montre bien à quel point les populations peuvent jouer un rôle déterminant dans la dynamique de résolution des conflits à travers le renseignement et même par la mise en œuvre des comités de vigilance dans les différentes localités de la région[41]. En réalité, ces comités de vigilance aident dans le renseignement et dans la sécurisation primaire des quartiers et des villages, le mode opérationnel étant d'être vigilant à l'effet de remarquer des possibles intrusions des agents de Boko Haram.

Dans ce sens, les populations et particulièrement les femmes constituent une aide majeure aux forces de défenses et de sécurité avec qui elles travaillent en collaboration pour venir à bout de la secte islamique. Nonobstant cet état de fait, il faut admettre que les populations de même que les femmes ne se sont pas facilement investit dans les opérations de renseignements dans la lutte contre Boko Haram. Considérant que l'incursion du groupe djihadiste dans la région de l'Extrême-Nord a été violente, cela à ainsi semer la peur au sein des populations qui n'avaient pas d'autres choix que celui de subir les affres d'une organisation mal intentionnée.

Mais l'arrivée des forces de défenses et de sécurité a conforté les populations dans une assurance de sécurité, surtout que le commandement militaire a compris la nécessité de collaborer avec ces populations. Une collaboration axée précisément sur les femmes qui sont en contact au quotidien non seulement avec les agents de Boko haram essayant de les recruter mais aussi celles qui entretiennent des rapports intimes avec certains d'entre ces terroristes ; sans oublier les femmes des familles dont les jeunes garçons et filles ont rejoint les rangs des groupes bokoharamistes. Il faut relever que cette collaboration entre les populations et les forces de défense s'est faite après de multiples sensibilisations sur la nécessité des populations locales à communiquer les informations pouvant aider l'armée à vaincre l'ennemi et à dénoncer toute action de ce groupe. Car en tout état de cause, dans un conflit asymétrique comme celui-ci, l'ennemi peut être partout, c'est ce qui a d'ailleurs fait toute la difficulté du conflit en ce sens que même les femmes qui sont d'apparence vulnérables étaient devenues des actrices à craindre parce qu'elles étaient au centre des attaques des attaques à la bombe.

C'est ainsi que dans le sillage du renseignement, elles font des dénonciations qui pourraient leur couter la vie. Mais en prenant conscience du

[40] BLAZY Jean-Pierre, *Repenser la sécurité : l'urgence démocratique*, Paris, L'Harmattan, 2016, pp. 61-63.

[41] PENBOURA Aicha, « Lutte contre l'extrémisme violent à l'Extrême-Nord du Cameroun : penser l'avenir des comités de vigilances », CAERT, p. 11.

danger qu'il y'a dans le conflit, ces femmes renseignent les militaires qui gagnent progressivement la confiance des populations. Comme l'indique un témoignage « ici à koskota, c'est nous qui guidons les militaires, étant donné que nous connaissons le terrain mieux queux. Nous les alertons aussitôt que nous recevons une information sécuritaire et assurons aussi la garde dans la nuit ; notamment à l'entrée du village » [42]Ainsi, elles renseignent sur les actions, les modes opératoires, et même parfois sur les lieux où les forces de défense et de sécurité peuvent retrouver les groupes disséminés dans les champs et dans les cases abandonnées loin des villages[43].

Dans cette logique, les femmes ont donc contribué à sauver des vies humaines en permettant à l'armée de détecter des kamikazes et l'identification des personnes soupçonnées dans la matérialisation des attaques, de dégager des lieux publics ou des attaques étaient préalablement prévues, permettant le déminage et le désamorçage des bombes portées par les kamikazes. Facilitant de cette façon le renforcement de la sécurité dans ces lieux de grand regroupement en imposant progressivement la paix dans la région de l'Extrême-Nord. Après cette analyse sur l'apport des femmes dans les affrontements armés contre Boko haram, intéressons-nous à présent à leurs apports dans la dynamique d'action des associations de la société civile pour maintenir la paix et la sécurité dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun.

II - L'IMPLICATION DES FEMMES DANS LE DYNAMIQUES D'ACTIONS CIVILES DE LUTTE CONTRE BOKO-HARAM A L'EXTREME-NORD DU CAMEROUN

L'analyse de l'implication des femmes dans les dynamiques non violentes de résolution des conflits est perceptible tant en Afrique que dans le monde. De par leur dynamisme associatif, leur volonté de lutte pacifique, leur engagement pour la paix, les femmes démontrent quelles sont habiles pour prendre part aux mécanismes des processus de paix et de sécurité. Dans leur formulation stratégique de plan de développement, les pays africains mettent de plus en plus le rôle des femmes comme étant un facteur déterminent du développement en ce sens que leurs implications trouvent sa pertinence dans les enjeux que leurs présences portent pour l'émergence des Etats du continent noir. Ainsi, les femmes sont des militantes actives et déterminées dans divers domaines de la vie publique et

[42] Entretien avec un notable du village Moskota dans la région de l'extrême-nord, in Ibrahim Bienvenu MOULIOM MOUNGBAKOU, « Collaboration civilo-militaire et consolidation de la paix dans le département du Mayo-Tsanaga à l'extrême-nord du Cameroun, projet « jeunesse et stabilisation pour la paix et la sécurité dans la région de l'extrême-nord du Cameroun, Maroua 2021, p. 16.

[43] Entretien avec Monsieur AKAMBA EDOU Florent, sergent de l'armée camerounaise, Yaoundé, 19 janvier 2023.

politique, elles participent à la vie parlementaire, à la vie sociale et économique des pays tels que le Ghana, le Liberia, le Mali et le Cameroun.

Tout ceci se vérifie par l'existence de nombreux groupes sectoriels mis en place par des femmes pour contribuer au développement et partant aux questions touchant à la paix et à la sécurité. C'est le cas du G100, des groupes de femmes parlementaires africaines, toutes militantes pour les droits des femmes, pour l'expression de celles-ci et pour une plus grande présence dans tous ce qui concerne les affaires politiques de leurs différents pays. Cet état de fait, nous permet très clairement de mettre en avant un nouveau terrain de lutte des femmes aujourd'hui dans le monde et particulièrement en Afrique. Celui de leurs implications dans les processus de paix et de sécurité étant entendu que le continent africain est de plus en plus concerné par les conflits armés, les guerres de toutes sortes causant la destruction des biens et des pertes énormes en vies humaines.

Si les femmes prennent activement part à ces conflits armés, il est donc impératif qu'elles puissent également avoir des visas pour les négociations de paix. Car aujourd'hui à travers leurs vécus, leurs expériences des conflits et guerres, leurs déterminations, leurs cultures, leurs caractères sensibles et leurs forces intérieures, l'on s'accorde à dire que leur implication dans les processus de paix et sécurité est indispensable. Parce qu'à travers les actions non violentes de la société civile ou elles agissent, les actions de négociations, et de dialogue pour la paix, les femmes se présentent comme un levier important sur lequel les conflits trouvent facilement et durablement une issue favorable.

De plus, la pertinence d'une telle implication se justifie par le fait que les femmes sont des artisanes de paix, elles sont engagées dans plusieurs fronts de la lutte pour la paix, notamment dans la reconstruction des zones détruites pour leur pacification. De ce fait, elles jouent un rôle majeur dans l'organisation et la mise en œuvre des instances de dialogues et de négociations à la paix dans les pays africains en proie aux conflit armés. Ainsi, dans le cadre de la lutte contre Boko Haram dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun, l'implication des femmes de la société civile est à mettre sous le prisme de toute action visant à faciliter le processus de paix dans une logique pacifique. En effet, si les femmes ont souvent été faiblement impliquées dans le dispositif officiel des processus de paix et sécurité au Cameroun, elles trouvent toujours le moyen de déployer les ressources sur le terrain afin d'apporter un plus dans la lutte contre le terrorisme ou dans toute action de violence armée[44]. En réalité, l'apport des femmes est généralement visible en dehors du cadre officiel de prise de décisions que fixent les acteurs étatiques pour coordonner l'action sur le terrain. Car même si elles sont présentes

[44] TOUEYEM Pascal, Genre et gestion des conflits : esquisse de construction d'un paradigme endogène de la paix, étude (broché), Editions Universitaires Européennes, 2019, p. 11.

dans ces cadres, elles sont insuffisantes, malgré les batailles du ministère de la promotion de la femme et de la famille, les effectifs des femmes dans les milieux de prises de décisions pour la résolution des conflits demeurent faibles.

Mais d'un point de vue libérale et volontaire, les femmes de la société civile s'engagent à promouvoir la paix et la sécurité avec l'appui du ministère en charge des questions des femmes et des partenaires extérieurs comme ONU-femme, le PNUD, le HCR. Ainsi, dans la région concernée par ce conflit, les femmes regroupées en association civile et religieuse se sont impliquées pour faciliter le retour à la paix. Au-delà, il faut admettre que cette implication est une exigence stratégique dans la planification du développement durable qui ne peut se faire qu'avec la paix, condition impérative pour le développement[45]. Malgré les résolutions internationales en la matière, les lois nationales qui consacrent le genre, l'implication et la participation des femmes dans la vie politique et précisément dans la résolution des conflits, demeurent insignifiantes. Alors que les indicateurs se penchent en faveur d'une plus grande participation des femmes dans le développement, dans la paix et sécurité, l'on déplore que les Etats trainent encore le pas dans l'implémentation de ces exigences de l'organisation des Nations Unies (ONU)[46].

Dans cette perspective, « Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, est le socle sur lequel le document stratégique pour la croissance et l'emploi (DSCE) bâtit ses interventions en faveur du développement des femmes »[47]. Ainsi, la place des femmes dans les négociations de paix est inévitablement une garantie au respect de l'égalité des sexes, et de l'expression démocratique qui s'exprime faiblement en faveur des femmes en Afrique, et principalement dans la région de l'extrême-nord du Cameroun. Cette situation sociale des femmes est due à la forte influence des pratiques culturelles et traditionnelles qui persiste à encourager la faible considération des femmes, beaucoup plus vue comme étant inférieur aux hommes et donc exclues des assisses portant sur la résolution des conflits dont elles sont pourtant victimes.

A- La dynamique de déconstruction symbolique de Boko Haram par les femmes de la région de l'Extrême-Nord

Après les multiples attaques opérées par la secte islamique Boko Haram, les populations vont prendre conscience de la dangerosité de l'évolution du conflit armé. Ainsi, les femmes vont prendre des dispositions volontaires à l'effet de

[45] Voir ODD (objectif de développement durable).
[46] DEVIN Guillaume et SMOUTS Marie-Claude, *Les organisations internationales*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 131.
[47] SND30 (stratégie nationale de développement 2020-2030 pour la transformation structurelle et le développement inclusif), MINEPAT, 2021, pp. 182.

déconstruire par des dénégateurs pouvant leur permettre de contribuer à la lutte contre l'organisation islamique dans la région. Ce qu'on qualifie de déconstruction symbolique renvoie donc à tout action des femmes visant à remettre en question la pertinence religieuse de Boko Haram dans la région tout en contribuant à sa décrépitude. Dans cette logique, nous ne pouvons ne pas voir les pleures des femmes face à la cruauté des tueries et des massacres sans pareilles dans la région, des attaques à la bombe causant la mort de nombreux civils parmi lesquelles les femmes et les enfants qui sont plus comptées. Dans ce sens, les populations s'engagent à travailler pour aider à leur protection et partant à la résolution du conflit par des actions civiles endogènes dans toutes les localités de la région en proie au conflit notamment dans la localité de Mora[48]. Des actions locales qui portent plutôt de bon fruit en ce sens que toute action positive de la population allant dans le sens de déconstruire l'organisation islamique donne à voir que Boko Haram perd en crédibilité et en espace symbolique. Surtout que lorsque cette organisation fait son incursion dans cette région du Cameroun qui présente une situation économique critiquable, il recrute la plupart des membres au sein de la population.

Des recrutements qui sont motivés par des besoins d'ordres économiques, et des raisons de vulnérabilité des jeunes filles dans les conflits armées[49]. C'est d'ailleurs ce que confirme un rapport publié par International Crisis Group indiquant à ce sujet que : « la grande majorité des recrues camerounaises ont rejoint la secte pour des raisons socioéconomiques. Boko haram leur offre une moto, une prime de recrutement entre 300 et 2000 dollars, des salaires entre 100 et 400 dollars[50]. Des actions de participation citoyenne au niveau locale menée par des femmes de la société civile, des organisations religieuses à travers lesquelles les populations notamment les jeunes femmes et les jeunes garçons ont été sensibilisées sur les intentions négatives des bokoharamistes à l'effet de les orienter sur les méfaits du conflit en déconstruisant la dynamique de profit économiques sur laquelle a surfé cette organisation pour recruter les membres dans les communautés locales. Cette déconstruction symbolique de Boko Haram s'est également opérée dans les églises chrétiennes et même dans les mosquées de la région de l'Extrême-Nord par les femmes pour créer une synergie d'action visant à stopper le conflit. Ce groupe d'assaillants dans cette région en conflit a donc fait face à la perspicacité

[48] DUBERNET Cécile, BORNE DJEUMEGUED pascal, « initiatives endogènes de protection civile et conceptions locales de la paix au Nord du Cameroun », Cahier d'études africaines, n°250, 2023, pp.15.

[49] MENABE Catherine et LEONHARD Julie, Femmes, mineurs et terrorisme, Paris, L'Harmattan, bibliothèque du Droit, 2021.

[50] Rapport international Crisis group sur la situation de bodo harem au Cameroun, publie en 2016, www.crisisgroup.org, consulté le 26 mars 2024.

des femmes dans les actions civiles de dénonciation du complot terroriste contre le Cameroun par cette région.

1- Les femmes dans les actions de marche, de discours pour la paix dans la région de l'Extrême-Nord

Dans la dynamique de lutte contre l'extrémisme violent de Boko Haram dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun, les femmes ont non seulement entrepris des initiatives de marche mais aussi des prises de parole dans de divers cadres pour porter leur voix dans la construction de la paix. Cet état des faits trouve sens dans la nécessité de matérialiser l'expression du genre dans le leadership politique au Cameroun[51]. Ainsi, du plan national jusqu'au niveau local, les femmes ont mené des actions symboliques allant dans ce sens. Au niveau national particulièrement, les organisations féministes se sont déployées tant sur le plan médiatique à travers les émissions radiophoniques et télévisées, des séminaires de réflexion sur la thématique de la place des femmes dans la résolution du conflit armé. C'est le cas par exemple du mouvement national « more women in politique » avec le professeur Justine Diffo qui milite pour plus de femmes dans la vie publique et politique au Cameroun. Ainsi, à travers des conférences et des ateliers de formation, ce mouvement contribue à façonner et à capaciter les femmes à la participation politique au Cameroun d'abord en période de normalité politique et aussi lors des élections.

Il faut également relever avec beaucoup de persistance le rôle déterminant que joue ONU-femmes Cameroun dans l'amélioration de la condition des femmes Camerounaise en générale et particulièrement des femmes de la région de l'Extrême-Nord qui subissent les affres des attaques de Boko Haram. De même, à travers des séminaires de formation et de sensibilisation, cette organisation spécialisée des Nations Unies travaille à construire une société égalitaire entre homme et femme et où tous les citoyens participent à la construction d'une Nation en paix. Dans les différentes localités de la région de l'Extrême-Nord, l'observation empirique nous a permis de constater que les femmes des communautés locales ont matérialisé leurs luttes par des actions de marches et par des discours pour revendiquer la paix. C'est par exemple de cette façon qu'il faut envisager ces actions dans le sillage de la lutte pacifique des femmes pour la paix car si elles n'ont pas souvent bénéficié d'une forte crédibilité dans les stratégies officielles des acteurs du pouvoir, leur détermination à participer au processus de lutte contre l'extrémisme violent reste forte.

En outre, à travers leur prise de parole dans les lieux de cultes, les marchés, les radios communautaire et tout autre regroupement public, elles ont manifesté

[51] DIFFO TCHUMKAM Justine, Genre, leadership et participation politique (1931-2013) : le Cameroun sur le chemin de la parité, Colorix, 2014, p. 35.

publiquement contre les affres de la secte islamique Boko Haram. C'est notamment le cas des femmes dans les départements du Mayo-Sawa et du Mayo-Tsanaga, qui par ces actions ont revendiqués la paix et la protection des populations contre l'organisation terroriste déterminée à nuire le Cameroun. C'est le cas des prises de paroles de la femme politique l'honorable Mme Adama épse Djibrine, député à l'Assemblée Nationale qui dévoile la marginalisation des femmes dans les conflits. Elle exhorte à s'engager pour agir positivement dans les actions visant la résolution des conflits dans cette région[52]. C'est aussi le cas des femmes leaders de la société civile et des associations locales qui jouent un rôle important dans la dynamique de sensibilisation des femmes et des jeunes filles à la nécessité de participer au processus de résolution du conflit contre Boko Haram. Un conflit de plus qui donne l'occasion à la femme de se mettre en avant pour apporter une pierre à la construction de la paix et de la sécurité au Cameroun[53].

Ces interventions des femmes dans la lutte contre Boko Haram constituent un apport significatif à la lutte contre Boko Haram et à la logique de sa déconstruction symbolique pour le maintien de la paix[54]. En réalité, que ce soit à travers les émissions de radio, les lieux de marchés, les églises et autres, les femmes de la région de l'Extrême-Nord ont tenus des discours pour la paix dans cette zone. Malgré la forte considération des pratiques traditionnelles et culturelles[55], les femmes agissent toujours pour prendre une part active dans la résolution du conflit contre la secte terroriste de Boko Haram. Les femmes leaders ont intervenu dans des émissions des stations radiophoniques « Sahel Gödel FM », et dans les émissions de « waila FM » dans la ville de Maroua, région de l'Extrême-Nord pour non seulement dénoncer les affres de l'organisation terroriste et sensibiliser les populations, principalement les femmes à la nécessiter de collaborer avec les forces de défenses et de sécurité pour restaurer la paix. Ces revendications de femmes n'ont jamais laissé le gouvernement indiffèrent en ce sens que des mesures ont toujours été prises dans le but de renforcer les actions de riposte de l'armée régulière dans le refoulement lors des attaques des groupes bokoharamistes. En clair, cet état de fait démontre à suffire l'impact positif de l'implication des femmes dans le processus de paix et sécurité contre Boko Haram dans cette région en conflit depuis plusieurs années.

[52] Entretien avec l'honorable député Adama épse Djibrine, Yaoundé mai 2021.
[53] DAVIAU Pierrette, Femmes artisanes de paix : des profils à découvrir, Montréal, media Paul, 2013, p. 40.
[54] OKANI Rachel, Hommage à la femme camerounaise, Yaoundé, éditions CIAG, 1995, p. 32.
[55] MATHIEU Nicole-Claude, « Homme-culture et femme-nature ? », L'homme, Revue Française d'Anthropologie, XIII (3), pp. 101-113.

2- Les femmes dans les stratégies de plaidoyers : la construction de la décision de réintégration des ex-combattants

Le processus de réintégration des ex-combattants dans le cadre du conflit de Boko Haram est tout aussi important que tous les mécanismes de lutte qui ont facilités le déploiement des femmes pour la résolution de ce conflit. En effet, les rapports de plusieurs organismes nationaux et internationaux ainsi que les enquêtes réalisées sur le terrain révèlent que la grande majorité des recrues de Boko Haram était des femmes et des jeunes filles de la région de l'Extrême-Nord[56]. Un phénomène de recrutement massif qui va part la suite poser un problème de cohésion sociale au moment de la réintégration, de la reconstruction de la zone et de la mise en contexte de la résolution du conflit. Leur apport dans les processus de paix et de sécurité est donc perceptible dans la lutte contre Boko Haram au niveau des dispositifs institutionnels de réintégration portés par les différents plaidoyers des femmes des organisations civiles de la région en conflit. C'est dans la même veine, que les femmes de la société civile ont fait des plaidoyers pour la réintégration des anciens extrémistes violents jadis associés à Boko Haram, précisément les femmes qui constituaient un nombre important dans les rangs de ce groupe terroriste.

Si des femmes ont été naïvement enrôlées par la secte sous le prétexte de la religion, de nombreuses femmes ont aussi été kidnappées et soumises aux règles contraignantes de l'organisation. Selon Célestin Delanga et Akinola Olojo en 2022, le Cameroun présentait un bilan faisant état d'environ plus de 870 combattantes femmes et associées et 1408 enfants dans les centres de DDR du pays notamment dans ceux de la région de l'Extrême-Nord[57]. Cette question de réintégration des ex-combattants de Boko Haram pose un problème au sein des communautés de la région du fait que certains estiment que la cohabitation entre les communautés d'accueils et ces anciens membres de Boko Haram pourraient constituer une entorse poux la cohésion entre les différentes entités concernées. Car la douleur provoquée par les atrocités infligées par le groupe complique quelque peu le processus de réconciliation.

Dans ce sens, les femmes entrent en scène pour aider à apaiser les tensions et réduire la crainte des populations en facilitant la réintégration des personnes démobilisées. La mise en œuvre de cette stratégie sur le terrain s'est matérialisée par des campagnes de formation et de sensibilisation pour une augmentation de l'engagement des femmes et des jeunes filles dans le processus DDR, leur

[56] GONGA (F), op. cit., p. 14.
[57] Adf magazine : « les femmes jouent un rôle crucial dans la lutte contre l'extrémisme », juillet 2023. L'expérience du Cameroun pour réhabiliter les ex-combattants montre que les voix des femmes aident le processus de deradicalisation.

protection contre la stigmatisation et la violence basée sur le genre[58]. Cet apport des femmes dans la réintégration des ex-combattantes femmes est tout aussi importante dans la mesure où sur un plan associatif, les organisations de femmes aident en facilitant les personnes démobilisées à bénéficier des formations dans divers domaines notamment le tissage, la couture, les activités d'élevage et bien d'autres[59]. Même si les femmes ont souvent été absentes dans la formulation des logiques de paix et de reconstruction des zones en conflit, Il faut néanmoins noter que leur présence dans les mécanismes de l'Etat visant à planifier la mise en œuvre des programmes de démobilisation, désarmement et réintégration est en pleine augmentation au Cameroun. Car s'il est rare que les femmes soient reconnues comme expert dans les espaces décisionnels pour la paix, leur apport constructif dans la résolution des conflits, donne progressivement à l'Etat des possibilités permettant de les impliquer davantage.

C'est ainsi que le nombre de femmes au sein du Comité National de Désarmement, Démobilisation et Réintégration (CNDDR) s'améliore. Les femmes occupent de plus en plus une place considérable dans les politiques publiques de résolution des conflits sous le prisme de la reconstruction des zones en conflits et dans le mécanisme visant à démobiliser et à réintégrer les ex-combattants. Ceci est sans doute due au fait que les femmes manifestent une forte volonté à prendre part activement au processus de lutte contre Boko Haram dans la région de l'Extrême-Nord. C'est d'ailleurs dans cette logique que s'inscrit les interventions du projet « les femmes au service de la paix : renforcer la participation significative des organisations des femmes à la mise en œuvre et la coordination des processus de DDR au Cameroun, sur la base de la stratégie nationale de DDR sur le genre 2021-2025 »[60] démontrant par-là que le gouvernement prend considérablement au sérieux la question des femmes pour instaurer une paix durable dans les zones en crises. Ce projet s'appuie évidement sur le réseau d'organisation de femmes en renforçant les capacités de celles-ci en matière de DDR, en fournissant par ailleurs auxdites organisations des moyens techniques et financiers pour la mise en œuvre d'activités qui contribuent au processus de démobilisation et de réintégration en faveur des jeunes et des femmes de la région.

[58] OBAM Jean Claude, membre du comité de démobilisation, désarmement et réintégration des ex-combattants, « les femmes jouent un rôle crucial dans la lutte contre l'extrémisme », www.adfmagazine.com, consulté en ligne le 26 mars 2024.

[59] Entretien avec Aminata Sadou, présidente de l'association des femmes Mbororo de la région de l'extrême-nord, à Maroua, le 24 juin 2023.

[60] Rapport de la réunion de coordination entre le CNDDR, L'OIM et ONU-FEMME sur la stratégie genre du CNDDR 2021-2025, Yaoundé, 06 avril 2023, pp. 11.

CONCLUSION

À l'issue de cette analyse sur l'implication des femmes dans les processus de paix et sécurité contre Boko Haram dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun, nous pouvons dire que malgré les avancées de la communauté internationales en matière de promotion du genre dans les affaires de la vie publiques et politique, cette catégorie sociale demeure marginalisée. En Afrique, la plupart des pays ont ratifié des conventions internationales et des traités édifiés dans le sens de l'amélioration de la participation des femmes tant dans la politique que dans la résolution des conflits. Mais dans les faits, elles demeurent mises à l'écart de ces mécanismes institutionnels pour impulser la paix et la sécurité, la place des femmes dans les instances de dialogue et de négociation institutionnelles n'est pas toujours garantie et quand bien même elles sont présentes elles sont là comme des victimes, des ex-combattantes et difficilement comme protagonistes aux débats et discussions devant conduire à une paix durable. Il faut dire que parfois dans la plupart des cas, cette forte masculinisation de la vie politique en contexte africain obéit à des logiques culturalistes et traditionalistes, constituant ainsi une barrière pour l'expression des femmes. Au Cameroun, les femmes sont moins prises en compte dans ces régions du fait non seulement de l'ancrage culturels et traditionnels mais aussi des pratiques des valeurs de la religion musulmane. Mais au-delà de leur marginalisation, les femmes camerounaises ne restent pas sans rien faire pour affirmer leur potentiel et la force de leurs propositions dans la résolution des conflits armés. Elles sont aujourd'hui, sur tous les fronts de la lutte pour la paix dans la région de l'extrême-nord pour lutter contre la secte islamique Boko Haram, elles y sont en tant que femmes combattantes tant dans les rangs de l'organisation terroriste que dans les rangs de l'armée. Si les femmes ont pris part aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies notamment avec les casques bleus, elles peuvent tout aussi prendre part au front de la lutte contre le djihadiste.

L'implication des femmes dans les processus de paix et de sécurité dans la lutte contre la secte islamique Boko Haram est donc perceptible au Cameroun. Car, elles sont non seulement engagées dans les actions d'affrontements armées mais aussi dans les activités de lutte pacifique. Les femmes regroupées en association de la société civile, des associations religieuses mènent des actions d'éducation à la paix, des marches pacifiques pour revendiquer la paix mais aussi dans des activités diverses tels que des plaidoyers portés par des groupes de pression à caractère féminin, le réseau des femmes parlementaires et autres mouvements. De cette façon, à travers ces différentes actions, il s'agit de dire que même si les femmes sont dans l'informel pour négocier la paix, il est évident qu'elles ont la volonté et la détermination pour travailler activement pour atteindre cet objectif commun qui est celui de lutter contre le terrorisme islamique dans cette région du Cameroun. Mais

pour une plus grande implication des femmes dans ces processus de paix et sécurité, il faut davantage capaciter les femmes aux question de paix et de formalisation des actions pour impulser la paix en période de conflit afin qu'elles prennent légitimement part à la résolution des conflits, et faire édifier des lois nationales pour rendre obligatoire la prise en compte des femmes dans les activités de la paix et dans les instances de dialogue et de négociations pour une participation hommes-femmes au maintien de la paix.

BIBLIOGRAPHIE

- ADAM Higazi, « Les origines et la transformation de l'insurrection de boko-haram dans le Nord du Nigeria », Politique Africaine, 2016, pp.137-164.
- BARBIER Jean-Claude, Femmes du Cameroun, mères pacifiques, femmes rebelles, Paris, Karthala, 1985.
- BLAZY Jean-Pierre, Repenser la sécurité : l'urgence démocratique, Paris, l'Harmatan, 2016.
- BERTHELET Pierre, Chaos international et sécurité global : la sécurité en débats, publibook, 2014.
- BEIGBEDER Yves, Le temps de la paix : souvenir d'un siècle de justice internationale, Edition Fauves, 2022.
- BOURDIEU Pierre, La domination masculine, Paris, Editions du Seuil, 1998.
- BOURDIEU Pierre, Culture et politique, question de sociologie, Paris, Editions De Minuit, 1980.
- BOURDIEU Pierre, Le sens pratique, Paris, Editions De Minuit, 1980.
- BOEVI Lawson, Les identités partagées comme facteur de paix et de stabilité : le cas du Bénin, Thèse de doctorat en Science Politique de l'Université de Bordeaux 4.
- BOUTELLIER Hans, L'utopie de la sécurité : ambivalences contemporaines sur le crime et la peine, traduit par ANNE WYVEKENS ANITA CONCAS, Bruxelles, Larcier, 2008.
- BEVORT Antoine, Pour une démocratie participative, Paris, Presses de Science Po, 2002.
- CHARLES-PHILIPE David, La guerre et la paix, approches et enjeux de la sécurité et de la stratégie, 3e Edition revue et augmentée, Paris, PresseS de Sciences Po, 2015.
- COLAS Dominique, Société civile, Etat, nation, dans colas Dominique (dir), l'Europe post-communiste, Presses Universitaires de France, Paris, 2000.
- COMMAILLE jacques, Les stratégies des femmes. Travail, famille et politique, Paris, La Découverte, 1993.
- COULON Jocelyn, Guide du maintien de la paix, centre d'études des politiques étrangères et de sécurité, 2008, dans AHANDA Patricia, « Le leadership des femmes garant de la paix », Policy center for the new South, 2020, disponible sur https://www.policycenter.ma.
- DANIEL-GENC Stéphanie, Femmes au combat : cessent-elles d'être une catégorie vulnérable ? », Cahier du genre, 2015, pp. 93-112.
- DAVIAU Pierrette, Femmes artisanes de paix : des profils à découvrir, Montréal, media Paul, 2013.
- DEVIN Guillaume et SMOUTS Marie-Claude, Les organisations internationales, Paris, Armand colin, 2011.
- DEL RE Alissa et HEINEN jacqueline, Quelle citoyenneté pour les femmes *?* la crise des Etats-providence et de la représentation politique en Europe, Paris, L'Harmattan, 1996.
- DELPHY Christine, « Les femmes et l'Etat », nouvelles questions féministes, N°7, 1984, pp. 5-19.

- DONNARD Giselle, Femmes dans la guerre aujourd'hui, https://www.cairn.info
- DIFFO TCHUMKAM Justine, Genre, leadership et participation politique *(1931-2013) :* le Cameroun sur le chemin de la parité, Yaoundé, Colorix, 2014.
- DURU-BELLAT Marie, L'école des filles. Qu'elle formation pour quels rôles sociaux ? Paris, L'Harmattan, 1991.
- DUBOUCHET Paul, De la guerre au terrorisme…les vraies causes, Paris, L'Harmattan, 2016.
- FATH Jacques, Penser l'après…essai sur la guerre, la sécurité internationale, la puissance et la paix dans le nouvel état du monde, arcane17, juin 2015.
- GALTUNG Johan, « Theories of peace: A synthetic approach to peace thinking », 1967, pp. 25-66.
- GARDNER Carol, Gender and public harassment, university of California Press, Berkeley, 1995.
- GARANDEAU Mikael, Le Libéralisme, Paris, Flammarion, 1998.
- GALLO-CRUZ Selina, « Femmes, paix et développement : les leçons de l'après-guerre au Liberia », 2021, pp. 6-17.
- GUIGOU Elisabeth, Être femme en politique, Paris, Plon, 1997.
- GUERAICHE William, Les femmes et la république, Paris, L'atelier, 1999.
- HERMET Guy et BADIE Bertrand, Dictionnaire de Sciences Politiques et des institutions, Paris, 7e Edition revue et augmentée, Armand colin, 2010.
- LAGOT Daniel, Un combat pour la paix, Collection les Impliquées, nouvelle Edition revue et augmentée, 2010.
- LE BRAS-CHOPARD Armelle et MOSSUEZ-LAVAU Janine, Les femmes et la politique, Paris, L'Harmattan, 2000.
- LUCIAK Lija, « La place du genre dans le contrôle parlementaire du secteur de la sécurité », https://www.osce.org, organization for Security and control, 2009.
- KOUTOUMA NSONA Raisa Edwige, « Ordre masculin, violences politiques et initiatives féminines pour la paix au Congo Brazzaville de 1991-1999 », consulté en ligne www.codesria.org.
- KURT Campbell, O'Hanlon Michel, hard power: the new politics of national Security, New York, basic books, 2006.
- MASSAMBA-MAKOUMBA Jean-Serge, Politique de la mémoire et résolution des conflits, Paris, L'Harmattan, 2012.
- MATHIEU Nicole-Claude, « Homme-culture et femme-nature ? », L'homme, revue française d'Anthropologie, XIII (3), 1973, pp. 101-113.
- MARITZA Felices-Luna, « L'implication des femmes au sein des groupes armés contestataires : la déviance au service d'une entreprise citoyenne », https://journals.openedition.org, 2007.
- MEYER Nonna et PERRINEAU Pascal, Les comportements politiques, Paris, Armand Colin, 1992.
- MVOM Jacques Didier, L'Afrique de la défense et de la sécurité : contribution pour l'émergence d'une nouvelle approche des questions de défense et de sécurité en Afrique, Paris, L'Harmattan, 2021.
- MONTOUX Alain, Le Dictionnaire des Organisations : Dicojob : concept et vocabulaire, Publibook, 2012.
- MENABE Catherine et Leonhard Julie, Femmes, mineurs et terrorisme, L'Harmattan, bibliothèque du droit, 2021.
- MOUICHE Ibrahim, « Genre et commandement territoriale au Cameroun », cahier d'étude africaine, 2007, pp. 392-408.

- MINDZIE Elisabeth Henriette « Femme et sécurité », Friedrich Ebert Stiftung, femme et sécurité en zone CEMAC et en RDC, Yaoundé, Presses Universitaires d'Afrique, 2009, pp. 73-84.
- NASRA AL Sadroon, Le bateau des femmes arabes pour la paix, L'Harmattan, collection femme et changement, 1987.
- NGADJUI Nicolas, Les droits politiques de la femme au Cameroun, Yaoundé, Editions Zaye, 1990.
- NORBERT Elias et SCOTSON John, Logiques de l'exclusion, Paris Fayard, 1997.
- PASCALLON Pierre, Rendre le renseignement plus efficace dans la lutte contre le terrorisme, Paris, L'Harmattan, Collection Défense, 2018,
- HAMMER Jālna, « Violence et contrôle social des femmes », question féministes, n°1, 1977, pp. 96-111.
- OKANI Rachel, Hommage à la femme camerounaise, Yaoundé, éditions CIAG, 1995.
- WANGBA joseph, « La dynamique de construction de la paix au Cameroun : conception théoriques et approches pratiques », 2013, pp. 88-131.
- ROCHE Sébastien, Insécurité et liberté, Paris, Seuil, 1994.
- RIOU Jean-François, La sécurité humaine : une nouvelle conception des relations internationales, collection Raoul-Dandurand, 2002.
- VAN CREVELD Martin, « Les femmes et la guerre », Monaco, Rocher,2011.
- TAYO SUMO Aimé Raoul, « Sous le masque du martyre : femmes et violences autosacrificielles de boko haram au Cameroun », 2021, pp. 89-120.
- TOUEYEM Pascal, Genre et gestion des conflits : esquisse de construction d'un paradigme endogène de la paix, Etude (broché), Editions Universitaires Européennes, 2019.
- TENER Carver et all, Genre et politique débats et perspectives, Hambourg, éditions Gallimard, 2000.
- STUART Mill John, De l'assujettissement des femmes, Paris, édition Odile Jacob, 1992.
- SINDJOUN Luc, La biologie sociale du sexe, genre, société et politique au Cameroun, Paris, Karthala, 2000.
- SINDJOUN Luc et OWONA NGUINI Mathias Éric, « Egalité oblige ! Sens et puissance dans les politiques de la femme et les régimes de genre », GRAP/Université de Yaoundé II, 2000, pp. 97-114.
- SND30 (stratégie nationale de développement 2020-2030 pour la transformation structurelle et le développement inclusif), MINEPAT, 2021.
- ZUINEN Natacha, Essai sur le rôle des femmes et des valeurs féminines, Reflets et Perspectives de la vie économique, Tome XLI, 2002.

LA PARTICIPATION DE LA CHINE ET DE LA FRANCE A LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LE COVID-19 AU CAMEROUN

Par
MBOUTGAM NCHOUT ALI
Doctorant en Science Politique, Université de Dschang/Cameroun
alinchout@gmail.com

Résumé : Cette thématique explore les modalités et les enjeux de la participation de la Chine et de la France à la mise en œuvre des politiques de lutte contre le coronavirus au Cameroun. En effet, l'Afrique centrale est l'une des sous-régions qui subit les affres de la pandémie du coronavirus. C'est le cas du Cameroun. L'insécurité sanitaire dans ce pays demeure une préoccupation majeure pour les dirigeants et les pays développés, car elle hypothèque tous les efforts de développement. La sécurité sanitaire n'est pas une notion abstraite : elle n'est pas réductible à des simples déclarations moins à des discours, elle se construit. Elle est fondée sur la confiance et se redéfinit tout le temps en fonction des exigences politiques, sociales, institutionnelles ou diplomatiques. C'est dans cette logique que la Chine et la France vont procéder à la lutte contre le covid-19 au Cameroun à travers plusieurs actions. Cependant, cette participation est sous-tendue par plusieurs enjeux.

Mots-clés : Cameroun – Chine – Covid-9 – France - Lutte.

Abstract : This theme explores the modes and the stakes of participation of China and France in the fight against covid-19 in Cameroon. Indeed, central Africa is sub-region which suffer from the effects of covid-19. It's the case of Cameroon. Health insecurity in this country remains a concern for the leaders and developed countries, because it jeopardizes all the development efforts. Health security is and not an abstract concept: it cannot be reduced to simple declaration, she builds herself. It is based on trust and redefines all the according to the political, social and institutional requirements. It is this logic that China and France will proceed to the fight against covid-19 in Cameroon through several action. However, this participation is underpinned by several issues.

Key-words : Cameroon – China - Covid-9 – France - Fight.

INTRODUCTION

La vertu première d'une politique de sécurité est d'assurer la stabilité par la lutte contre toutes les formes de menaces qu'elles soient intérieures ou extérieures, sanitaires ou conflits armés. Le 30 janvier 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré l'épidémie du nouveau coronavirus qui a débuté en Chine depuis décembre 2019, Urgence de Santé Publique de Portée Internationale (USPPI). La maladie s'est propagée à travers le monde et plusieurs pays africains enregistrent des cas parmi lesquels le Cameroun qui, le 06 mars 2020 confirme 02 cas positifs de Covid-19 entraînant l'activation du Système de Gestion des Incidents.

Cependant, pendant qu'on croyait les pays développés incapables d'assurer leur participation à la lutte contre la pandémie du covid-19 dans les pays en développement à cause de la détresse que cette pandémie semait dans leur pays, ils

ont saisi cette crise du covid-19 comme une occasion de montrer leur soutien infaillible au pays en développement en général et au Cameroun en particulier. En effet, à la suite de la confirmation du premier cas du covid-19 au Cameroun, la Chine et la France n'ont ménagé aucun effort au côté du gouvernement camerounais en vue d'interrompre la transmission du covid-19 et renforcer la prise en charge des cas confirmés, ainsi que le système de santé camerounais.

Au niveau stratégique, la Chine et la France apportent un soutien continu au gouvernement camerounais à travers la mise sur agenda de la pandémie, l'élaboration et les orientations des politiques de lutte, le financement, des équipements de protection, les masques chirurgicaux, renforcement des capacités des techniciens de santé, des gels hydro- alcooliques, et des ambulances.

L'objectif de ce travail est donc d'explorer à travers une démarche sociologique, les modes, et les enjeux de la participation de la Chine et de la France dans le processus de la lutte contre la pandémie du COVID-19 au Cameroun. Il s'agira d'analyser comment et pourquoi la Chine et la France s'organisent en interaction avec les acteurs camerounais, pour participer à lutte contre le COVID-19 au Cameroun.

Notre posture scientifique s'appuie d'un côté sur la méthode de l'interaction stratégique[1], le comparatisme, la technique documentaire, l'observation directe et de l'autre, sur la théorie de la gouvernance en relations internationales et le constructivisme. Ainsi, la question fondamentale à laquelle nous tenterons de répondre tout au long de ce travail est celle de savoir : quelles sont les modalités et les enjeux de la participation de la Chine et de la France à la mise en œuvre des politiques de lutte contre le covid-19 au Cameroun ? de cette problématique, ressort l'hypothèse suivante : la Chine et la France participent à la lutte contre le covid-19 au Cameroun à travers plusieurs stratégies d'actions et plusieurs enjeux motivent cette participation.

I - LES MODALITES DE PARTICIPATION DE LA CHINE ET DE LA FRANCE A LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LE COVID-19 AU CAMEROUN

La participation de la Chine et de la France à la lutte contre le COVID19 au Cameroun est récente et complexe. On peut retracer son origine à la fin de l'année 2019, date à laquelle la pandémie commence à être déclarée dans plusieurs pays du monde et inonde les discours aussi bien des acteurs étatiques que des organisations internationales ; tous se lancent dans cette bataille pour éradiquer le virus. La mise en œuvre est le processus par lequel les mesures décidées sont concrètement implémentées. Elle suppose l'existence d'un ensemble de moyens aussi bien

[1] ROJOT Jacques, Théorie des organisations, Paris, éd. ESKA, 2003, p. 534.

financiers, humains et techniques. Dans ce processus, la Chine et la France apportent leur pierre à la construction de l'édifice commun qu'est la santé à travers l'appui économique (**A**) ainsi que matériel et technique (**B**).

A - L'appui économique

En temps de crise, les acteurs s'associent, mettent en commun leurs moyens, leurs expertises, pour créer une « *nouvelle coalition d'action* » fondée sur le partage de responsabilité. C'est dans cette perspective que la Chine et la France à travers leur diplomatie œuvrent dans une coordination avec le Cameroun en matière de lutte contre le COVID-19. Ainsi, l'appui budgétaire au Cameroun (1) l'allègement du poids de la dette du Cameroun (2) par la Chine et la France sont les articulations qui seront développées tout au long de cette partie.

1- Le financement des projets relatifs à la lutte contre le covid-19

« *Sans aide, les pays en développement à faible revenu risquent de perdre une décennie* »[2]. C'est dire ainsi qu'en matière de lutte contre la COVID-19, sans argent, rien ne peut s'opérer. En tant qu'ancien territoire sous tutelle de la France, le Cameroun a plusieurs partenariats avec ce pays. Il s'agit notamment de coopérations culturelles, d'aide au développement ou d'accords stratégiques sur la défense. Pour concrétiser cette coopération, il a été établi le 11 août 2006 un document cadre de partenariat (DCP) entre la France et le Cameroun, qui a pour objectif de préciser les domaines d'intervention prioritaires et les modalités de la coopération franco-camerounaise[3]. Par ailleurs, par le biais du contrat de désendettement et de développement signé à la suite de l'initiative pays pauvres très endettés (PPTE), la France va aider le Cameroun à hauteur d'un peu plus d'un milliard d'euros[4].

Les pandémies ont affecté les civilisations, les économies tout au long de l'histoire humaine[5]. Beaucoup de ces pandémies ont eu des impacts importants sur la société, provoquant la famine, la pauvreté et la mort d'une grande partie de la population et amenant les êtres humains à réfléchir et à se poser de vastes questions sur la vie. Suite à ces multiples conséquences, les acteurs ont trouvé nécessaire d'anticiper sur les conséquences économiques que peut créer le covid-19. C'est dans ce sens que la France conformément à ses engagements avec le Cameroun dans le cadre du contrat de développement et de désendettement (C2D), et dans le

[2] Johannes WIEGANG, chef de l'unité chargé des questions de développement au département de la stratégie des politiques et de l'évaluation du FMI, déclaration faite le 02 mai 2020 sur www.imf.org.
[3] Pour plus d'information, lire Document cadre de partenariat entre la France et le Cameroun.
[4] Magazine Challenges, n°46, 7 au 13septembre 2006, p. 52.
[5] Comme pandémie ayant affecté le cours de l'histoire nous avons : la peste justinien (541-750 après J.C), la peste noire (1347-1351), la variole (XV-XVIIe siècles), le choléra (1817-1823), la grippe espagnole ou H1N1 (1918-1919), la grippe de Hong Kong ou H3N2(1968-1970).

cadre « *covid-19 - santé en commun* » a apporté un appui budgétaire au MINSANTE, le 18Mai 2020 d'un montant de 6.5 milliards de FCFA[6].

Il est à noter qu'en 2020, le budget du Ministère de la santé publique s'élevait à 213.651milliards de FCFA ne pouvait pas couvrir la gestion de la pandémie sur l'ensemble du territoire national. En effet, cette enveloppe de 6.5 milliards de FCFA sera mise en œuvre à travers des opérateurs déjà présent sur le terrain, notamment les ONG françaises et les agences des Nations-Unies[7]. Cette subvention vise à renforcer la prise en charge des cas du covid-19, en particulier des cas graves dans les hôpitaux de référence de Yaoundé, Douala et Bafoussam, la recherche active des cas en renforçant les équipes d'intervention et d'investigation rapides du MINSANTE et les traceurs en charge du suivi des contacts, l'acquisition massive d'équipement de protection individuel et de matériel et équipement bio médical.

D'autre part, cette subvention permettra à l'aménagement des hôpitaux de référence, l'augmentation des lits et outils nécessaires pour accueillir les patients de covid-19. La France pour renforcer l'effectivité de son combat contre le covid-19 au Cameroun agit aussi à travers des partenaires déjà expérimentés et engagés sur le terrain tels que : le Centre Pasteur du Cameroun, l'institut de recherche pour le développement, des ONG comme Action contre la faim, l'Alliance Medical Action, l'OMS et des agences des Nations Unies comme le PNUD.

Selon la Chine, le COVID-19 en tant qu'« ennemi commun de l'humanité », ne connait pas de frontières et appelle une riposte commune et globale pour construire une « communauté d'avenir partagé pour l'humanité » ou une « communauté de santé pour l'humanité »[8]. Afin de marquer son attachement à cette vision d'une communauté mondiale d'avenir partagé, le gouvernement chinois a mis en place une politique d'aide spéciale en faveur des pays en développement notamment les pays africains. Cette politique a été déclinée par le Président Xi Jinping en 5 axes majeurs le 18 mai 2020 lors de la séance d'ouverture de la 73e Assemblée mondiale de la santé : l'appel de la communauté internationale à accroître son soutien politique et financier à l'OMS, l'annonce d'une aide de deux milliards de dollars à venir dans les deux ans à venir pour les pays en développement les plus touchés par le Covid-19 ainsi que la création d'un hub humanitaire global destiné à lutter contre les pandémies en collaboration avec les

[6] Lire convention signée le 18 Mai 2020 entre le MINEPAT et L'AFD sur l'appui budgétaire au MINSANTE dans le cadre de la lutte contre le covid-19.

[7] Les acteurs présents sur le terrain sont : le centre pasteur du Cameroun, l'alliance for international medical action (ALIMA), Action contre la faim, l'OMS, l'Institut de recherche et de développement (IRD).

[8] Conférence de presse du 15 avril 2020 tenue par le porte-parole du Ministère des Affaires étrangères chinoises, [Zhao Lijian].

Nations Unies. Il a également déclaré que le futur vaccin chinois serait un bien public global[9].

En mars 1971, la république populaire de Chine et le Cameroun ont établi des relations diplomatiques. Le premier président du Cameroun Ahmadou Ahidjo s'est rendu en Chine en 1973 pour rencontrer Mao Zedong ; et quatre ans plus tard pour rencontrer le successeur de Mao, Hua GUOFENG[10]. Durant cette période, la coopération entre la Chine et le Cameroun s'est largement concentrée sur des projets à forte visibilité, notamment en matière d'infrastructures et d'équipement gouvernementaux. Mais en 2020 avec l'évolution de la pandémie de la maladie du coronavirus, la Chine va opter d'assister le Cameroun afin d'éradiquer la maladie. En effet, le 05 Mai 2021, le Ministre de l'économie et de la planification du territoire Alamine Ousman Mey a signé deux protocoles d'accord avec Wang Jingwu ambassadeur de la république populaire de Chine au Cameroun. Il s'agit d'un accord de coopération économique et technique portant don sans contreparties de 300 millions de yuans (25,500 milliards de francs CFA) et l'autre sur l'annulation des dettes. L'enveloppe au don sans contrepartie va servir au financement des projets socioéconomiques à définir d'accord parties pour favoriser l'amélioration des conditions de vie des populations. Ces actions du gouvernement chinois selon le MINEPAT s'inscrivent dans la concrétisation des engagements pris par le président chinois à l'occasion du sommet de Beijing et du sommet virtuel sur la solidarité dans la lutte contre le covid-19[11]. Pour lui la Chine est le premier partenaire économique du Cameroun avec 69% dans le financement investissements étrangers du pays. Ce financement est d'une importance capitale pour l'économie du Cameroun en cette période de crise sanitaire.

2- L'allègement de la dette du Cameroun

La dette est un goulot d'étranglement le plus manifeste dans les économies des pays en développement. Certains pensent qu'il est impossible de parler de développement sous le poids des dettes extérieures. Partant, plus de 60% de la dette bilatérale du Cameroun est détenue par la Chine. Cette dette essentiellement contractée dans le cadre de partenariats commerciaux ou d'attribution et d'exécution des marchés publics, contribue à faire du Cameroun un pays à haut risque de surendettement.

Le 31 Mars 2021, la dette du Cameroun envers la Chine se chiffrait à 1931,2, soit une 61,9% de la dette bilatérale et 28,2% de la dette extérieure. Pour aider les Etats africains dans leur lutte contre les conséquences socio-économiques

[9] Ibid.
[10] Archives consultées à l'ambassade de Chine au Cameroun le 12 mai 2021 à 11h30 min.
[11] Déclaration du Ministre de l'économie et de l'aménagement du territoire, pris sur www.cameroon-tribune.cm.

du Covid-19, la Chine a procédé à l'allègement de la dette des pays africains. D'abord, Pékin a activement participé à l'initiative de la suspension du service de la Dette du G20 dont l'accord a été conclu le 15 avril 2020. Cet accord prévoit notamment une suspension du service de la dette publique et publiquement garantie entre le 1er mai et fin 2020 pour les pays les moins avancés. Cette implication active de la Chine dans la décision du G-20 peut donc laisser augurer un changement de position des autorités chinoises arcboutées jusqu'ici sur un bilatéralisme ad hoc dans leur aide à l'Afrique.

Ensuite, la Chine a pris des mesures d'allègement du poids de la dette qui pèse sur ses débiteurs africains afin de les aider à faire face à leurs besoins de ressources dans leur lutte contre le Covid-19. Cette annonce de la suspension du remboursement de la dette des pays africains a été faite dans l'Allocution de Monsieur Xi Jinping Président de la Chine au sommet extraordinaire Chine-Afrique contre la COVID-19 le 22 juin 2020 par visioconférence : « La *Chine annulera, dans le cadre du Forum sur la Coopération sino-africaine (FCSA), les prêts sans intérêt arrivant à échéance fin 2020 des pays africains concernés. Elle est prête à travailler avec la communauté internationale pour accroître le soutien aux pays africains durement touchés et soumis aux fortes pressions, notamment par l'allongement du délai de remboursement de leur dette, pour les accompagner en cette période difficile. La Chine encourage ses institutions financières concernées à mener des discussions amicales avec les pays africains sur les arrangements concernant les prêts commerciaux avec garantie souveraine, en se référant à l'initiative du G20 sur la suspension du service de la dette et conformément aux règles du marché. Elle travaillera avec les autres membres du G20 pour mettre en œuvre cette initiative et appelle le G20 à, sur la base de la mise en œuvre de cette initiative, prolonger la suspension en faveur des pays africains et des autres pays concernés* »[12].

Pour rappel, parmi les 13 pays dont le recours aux prêts chinois dépasse 10% de leur PIB, trois connaissent une crise d'endettement et sont « *in debt distress* » selon la classification du FMI au 30 avril 2020 (République du Congo, Mozambique, Zimbabwe) ; quatre présentent un risque élevé de défaut (Djibouti, Zambie, Éthiopie et Cameroun). En général, avec une dette estimée à 145 milliards $ dont 8 milliards $ doivent être payés cette année par les pays africains, la Chine constitue le plus gros créancier de l'Afrique.

Dans le cas du Cameroun, le second accord signé entre le Ministre de l'Economie et de la Planification du territoire le 07 Mai 2021 vise l'annulation de

[12] Allocution de Xi JINPING président de la république populaire de Chine le 22 juin 2020 par visioconférence lors du sommet extraordinaire Chine-Afrique contre la COVID-19. Pris sur french.xinhuanet.com le 12 Mai 2021.

certains prêts sans intérêts pour un montant de plus de 10 milliards de FCFA. Il s'agit en réalité d'une régulation d'une annulation de dette intervenue en 2020. Ce geste de la Chine intervient après d'autres. En effet, selon la caisse autonome d'amortissement (CAA) gestionnaire de la dette publique, Pékin a annulé en 2019 des prêts sans intérêts d'environ 21 milliards de FCFA que le Cameroun aurait dû régler en 2018. Toujours selon la CAA, la Chine a reporté le remboursement de près de 30 milliards FCFA de dettes dans le cadre de l'initiative de suspension du service de la dette. Malgré toutes ces initiatives, le service de la dette due à la Chine continue d'être le plus important du Cameroun[13].

S'agissant de l'allègement de la dette du Cameroun par la France, « *un moratoire sur le remboursement de la dette pour le Cameroun a été obtenu au cours du G20. Le président français a été un élément moteur de cette décision qui va se traduire par un allègement de 230 milliards de FCFA pour l'économie camerounaise dont 60 milliards pour la France* »[14] a annoncé son excellence Christophe GUILHOU ambassadeur de France au Cameroun. En effet, dans le cadre de l'initiative de suspension du service de la dette (ISSD) des pays du G20 et du club de Paris, le Cameroun a bénéficié d'un allègement de sa dette. C'est ce que révèle la CAA. Dans sa note de conjoncture pour le compte du mois d'avril. Selon les données de la structure de gestion de l'ensemble des fonds d'emprunts publics de l'Etat et de ses démembrements, 99,3% de cet allègement ont été consentis par la France. Le gouvernement camerounais a pu obtenir de l'hexagone et de ses organismes rattachés (AFD, Banque de France) un report du service de la dette.

Cette implication de la France intervient alors que le Cameroun a manifesté vis-à-vis de son ancienne métropole un renouvellement de cette facilité pour le compte de l'exercice budgétaire 2021. C'est ce qu'a révélé Christophe Guilhou, ambassadeur de France au Cameroun au sortir de la 14ème session du comité d'orientation et du suivi du C2D dont bénéficie le Cameroun depuis 2006. En effet le C2D prévoit que le pays endetté mobilise effectivement les fonds à rembourser à la France dans un temps avant de se les faire rétrocéder dans un 2ème temps. Partant, le 15 avril 2021 Emmanuel Macron a indiqué qu'il faut déployer un paquet massif de mesures de soutien économiques, et à hauteur des besoins évalués par les ministres des Finances africains et les Nations Unies afin de donner aux pays africains les marges de manœuvre dont ils ont besoin pour financer la lutte contre la pandémie et ses effets indirects, économiques et sociaux. Il a ainsi appelé tout particulièrement la Banque mondiale, le FMI, la BAD et autres banques régionales à utiliser tous leurs instruments pour soutenir les économies africaines et à revoir leur politique d'accès aux financements et leurs plafonds en matière de quote-part

[13] Information prise sur agenceecofine.com.
[14] Annonce faite le 16/04/2020 par Christophe Guilhou au sortir de l'audience avec le président Paul Biya.

pour permettre aux pays à faible revenu d'en bénéficier. Le président français a également appelé à un moratoire immédiat sur le service de toutes les dettes extérieures, qu'elles soient bilatérales ou multilatérales, publiques ou privées et ce jusqu'à la fin de la pandémie[15].

B - La contribution matérielle et technique

Le matériel et la technique sont des facteurs les plus important dans l'efficacité d'une lutte contre la pandémie. Sans matériels et techniques, il est presque impossible de mener un combat face à une crise sanitaire aussi dangereuse que le covid-19. Nous présenterons séparément la contribution matérielle (1) et la contribution technique (2) de la Chine et de la France**.**

1- La fourniture des vaccins et des équipements médicaux

Au Cameroun, le manque des équipements médicaux est accentué. Les patients et les personnels de santé meurent faute d'équipement dans les centres de santé. Pour pallier à ce problème dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la maladie du coronavirus que la Chine à travers sa représentation diplomatique au Cameroun, a remis des dons au gouvernement camerounais. En effet, le 1er juin 2020 Wang Ying Wu ambassadeur de la république populaire de Chine au Cameroun a remis au ministre de la santé publique MANAOUDA Malachie un don constitué des équipements de protection, de gants, de masques, des blouses et des bottes destinés à soutenir les efforts du personnel de santé en première ligne de front contre le covid-19. En remettant ce matériel, le diplomate a expliqué que : « *le monde fait face à une pandémie. Nous pensons qu'il faut une coopération internationale pour lutter contre le covid-19. Un travail d'ensemble et un soutien mutuel est important pour vaincre cette pandémie, d'où notre geste de ce jour* »[16].

Dans la même lancée, le 10 août 2020, la Chine a offert un troisième lot d'équipement au Cameroun dans le cadre de la riposte à la covid-19. Il s'agit de 30 respirateurs, non invasifs et de 30.000 tests PCR, dans le but de renforcer les capacités de prise en charge des personnels médico-sanitaires, mais aussi des hôpitaux et centres de santé. Le gouvernement chinois s'est personnellement chargé de l'acheminement de cet important don par un vol spécial de la Compagnie Hainan Airlines, étant entendu que la partie camerounaise doit s'acquitter du transport terrestre, de la distribution et de l'utilisation desdits équipements. La remise de ces dons a permis à l'hôpital central de Yaoundé, un des plus grands centres de prise en charge des malades de covid-19 au Cameroun de bénéficier des

[15] Pour plus d'information, lire allocution du président Emmanuel Macron lors du sommet du G20 sur l'initiative de suspension du service de la dette.
[16] Déclaration de l'ambassadeur chinois au Cameroun, pris sur le journal Cameroun Tribune, du 02 juin 2020.

équipements médicaux. L'hôpital central de Yaoundé a reçu dans le cadre du mécanisme de coopération entre des hôpitaux chinois et hôpitaux africains des respirateurs et autres équipements sanitaires[17]. « C'est *avec une grande émotion et un sentiment de joie que nous recevons ce don, nous allons l'utiliser à bon escient* ». Tel fut l'expression de Pierre Joseph FOUDA, Directeur de l'hôpital central de Yaoundé lors de la réception des équipements.

Avoir des équipements contribue à la lutte contre la pandémie du covid-19, mais l'éradication totale semble être possible si tous les pays avaient accès aux vaccins. C'est donc pour rendre effective la lutte contre la covid-19 au Cameroun que la Chine a le 12 avril 2021 fait don de 200. 000 doses de vaccin anti-covid-19 sinopharm au Cameroun. « *Plusieurs pays dont le Cameroun ont accepté de coopérer avec la Chine afin de recevoir une quantité plus importante de vaccins à un coût très avantageux* », a indiqué à l'agence Anadolu, le ministre camerounais de la Santé publique[18]. Il s'agit du tout premier lot de vaccin que le Cameroun reçoit depuis le début de la pandémie. S'exprimant devant la presse lors de la cérémonie de réception, l'ambassadeur de Chine au Cameroun a dit que ces vaccins n'étaient pas seulement un cadeau au peuple camerounais, mais aussi un brillant reflet des relations amicales entre les deux pays qui célèbrent cette année le 50ème anniversaire de leurs relations diplomatiques. Dans la phase de recherche, la Chine s'était engagée à faire de ses vaccins un bien mondial : « *aujourd'hui nous avons concrétisé cet engagement. A l'avenir nous allons continuer à travailler avec nos amis et partenaires camerounais pour renforcer notre coopération et surtout pour vaincre ensemble la pandémie* »[19].

La France quant à elle a agi dès le début de la pandémie pour soutenir les pays les plus vulnérables et encourager une réponse commune au sein des instances multilatérales. Au Cameroun le système de santé affiche des faiblesses.

Dans le domaine sanitaire, le désir d'amélioration des conditions de vie et le souci d'une meilleure prise en charge des patients atteints du covid-19 ont conduit à l'aménagement et à l'équipement des centres de santé au Cameroun par la France. Conformément à l'objectif de la convention suscitée relative à l'acquisition des équipements de protection individuelle, et matériel d'équipement bio médical, la France a offert des lits, des respirateurs, des uniformes de protection médicale pour personnel soignant, des cache-nez et gel hydro alcoolique à plusieurs centres de santé et hôpitaux. A l'hôpital central de Yaoundé et au centre des urgences par exemple, le personnel soignant se dit satisfait des équipements et kits reçus.

[17] Source : Cameroun Tribune du 11 août 2020.
[18] Source : MINSANTE, SITREP N°38.
[19] Déclaration de l'ambassadeur de la république populaire de Chine lors de la cérémonie de réception des vaccins contre le covid-19 le 12 avril 2021. Pris sur french.xinhuanet.com le 13 mai 2021.

« *Avant l'arrivée de la pandémie, on n'avait pas assez de respirateur. Et les kits pour les tests de covid-19 étaient insuffisants. Mais avec ces multiples dons de la France, les patients et le personnel soignant sont satisfai*ts »[20] . De même, dans le cadre de riposte contre le COVID-19, l'Agence Française de transport maritime CMA CGM a fait un donc de 80000 masques chirurgicaux au Ministère camerounais de la Santé publique. Le 03 juin 2020, le Ministre de la Santé publique du Cameroun a reçu l'ambassadeur de France Christophe GUILHOU qui conduisait une forte délégation de représentants d'entreprises françaises ayant des filiales au Cameroun. Ces filiales ont remis un don de matériel constitué de 16 mille tests, 4 tonnes d'équipements de protection, 15 000 masques chirurgicaux, 2000 masques lavables, 1000 combinaisons d'intervention, 60 bidons d'eau javel, 200 bidons de gel désinfectant, 50 vaporisateurs pour désinfectants de surface, 45000 gants[21].

En magnifiant la coopération entre le Cameroun et la France, le Ministre de la Santé publique a remercié les donateurs pour ce geste qui va booster la détermination du personnel de santé en première ligne de front.

2- La mise à la disposition du gouvernement camerounais de l'expertise médicale chinoise et française

Pour aider les pays africains à renforcer leur lutte contre le COVID-19 sur le plan technique, le gouvernement chinois a mis à leur disposition des groupes d'experts médicaux pour partager les expériences antiépidémiques avec les établissements médicaux et sanitaires, leur donner des conseils antiépidémiques et des consultations techniques, et renforcer leurs capacités de prévention et de contrôle de l'épidémie. Le gouvernement chinois a organisé plusieurs vidéoconférences sur la prévention et le contrôle de la COVID-19 pour partager sans réserve l'expérience chinoise avec des experts sanitaires africains. Bientôt un demi-siècle que le Cameroun entretient avec la Chine des relations de coopération et d'amitié fructueuses dans le domaine de la santé. En effet, depuis des années soixante-dix, les équipes médicales chinoises se succèdent au Cameroun. Cette coopération apporte un plus dans l'amélioration des soins de santé à travers la médecine traditionnelle chinoise, l'octroi des équipements et médicaments, ainsi que l'envoi en appui des équipes médicales et techniques chinoises. En janvier 2020, une nouvelle équipe médicale chinoise arrive au Cameroun dans un contexte marqué par la pandémie du COVID-19 en remplacement de la 19ème équipe dont le séjour a pris fin en décembre 2019. Selon le professeur BELLA Assumpta Lucienne, Directeur médical, conseillé spécial des activités cliniques et para cliniques en service à l'hôpital Gynéco-obstétrique et pédiatrique de Yaoundé, «

[20] KENGNE Liliane, infirmière au centre des urgences de Yaoundé.
[21] Source : www.minsante.cm , consulté le 12 mai 2021.

l'apport techniques des médecins Chinois est très considérable, dans cette période de crise sanitaire, notre personnel de santé gagne chaque jour des expériences des médecins chinois dans le cadre de la prévention, et la détection du covid-19 c'une collaboration qui va grandissante »[22].

Dans le cadre du mécanisme de coopération entre les hôpitaux chinois et les hôpitaux africains, une initiative proposée par la Chine pour aider l'Afrique dans le domaine de la santé, un partenariat s'est forgé entre l'hôpital central de Yaoundé et le premier hôpital de l'Université médicale de Shanxi en Chine[23]. Ainsi, les experts chinois tiennent des formations continues aux personnels de santé du Cameroun afin de réduire la propagation du covid-19.

Le volet de l'aide française soutient la collaboration scientifique entre les établissements français et africains. Il renforce les partenariats existants et donne davantage de moyen à la recherche sur le continent. La contribution s'élève à près de 18 millions d'euros pour la recherche et la coopération scientifique dans le cadre de la lutte contre la covid-19[24].

Au Cameroun, les travaux sont conduits par les réseaux des Instituts Pasteur, et de l'Institut de recherche pour le développement en lien avec des universités. Globalement, le projet vise à une meilleure surveillance épidémiologique, l'étude des facteurs contribuant à l'émergence de nouvelles maladies transmises à l'homme par des animaux, l'élaboration de diagnostics, de traitements et de vaccins, l'analyse des phénomènes sociaux pouvant influencer l'évolution de la pandémie dans un objectif de conseil à la décision publique. En effet, le réseau d'acteurs publics de recherche français implantés en Afrique s'est rapidement mobilisé dans l'objectif d'apporter un soutien à la recherche camerounaise su le covid-19. Dès janvier 2020, l'Institut Pasteur a lancé une task force coronavirus pour coordonner ses recherches sur l'infection par le nouveau coronavirus. Beaucoup de chercheurs camerounais sont ainsi affiliés au centre pasteur du Cameroun. Le 25 juin 2021, ce Centre et l'Institut de recherche pour le développement ont signé un accord-cadre de coopération scientifique et technique en vue de développer des projets de recherche communs et d'apporter un soutien

[22] Pris dans le Magasin bilingue d'information sur l'hôpital gynéco-obstétrique et pédiatrique de Yaoundé (HGOPY news), N°001 de janvier 2020, p. 6.

[23] Information pris dans les archives à la cellule de communication du Ministère de la Santé Publique du Cameroun. Nous nous sommes rendus à l'hôpital central de Yaoundé pour avoir plus d'information sur l'apport technique de cette coopération, nous n'avons pas pu rencontrer le Directeur général. Mais une infirmière qui a acceptée de nous parler tout en gardant son identité nous a affirmé qu'une équipe d'experts chinois ont déjà apporté des enseignements techniques d'urgences aux personnels de santé de l'hôpital.

[24] Donnée relevée sur www.diplomatie.gouv.fr le 12 mai 2021.

pour la formation des étudiants en Master et en Doctorat PhD, principalement dans le domaine des maladies infectieuses[25].

Dans l'ensemble, à travers leurs diverses actions et interactions, la Chine et la France apportent incontestablement une contribution à la lutte contre les pandémies du coronavirus au Cameroun. Ce qui démontre leur capacité à influencer l'action publique sanitaire dans cette région du monde. Tout compte fait, ces actions et interactions des acteurs chinois en faveur de la gestion de cette crise sont loin d'être neutres. Elles sont motivées par divers enjeux.

II – LES ENJEUX DE LA PARTICIPATION DE LA CHINE ET DE LA FRANCE A LA LUTTE CONTRE LE COVID-19 AU CAMEROUN

Comme dans toutes interactions, la participation des acteurs à la lutte contre le covid-19 au Cameroun n'est pas dénoué d'enjeux. Il n'existe point d'acte gratuit ou totalement désintéressé. Dans ce sillage, la contribution des acteurs en matière de lutte contre le covid-19 au Cameroun est motivée par un certain nombre d'enjeux propres à chaque catégorie d'acteurs, chacun étant en quête d'un gain spécifique, lequel détermine les actions et les stratégies mises sur pied. Les objectifs des acteurs ne sont généralement pas prédéfinis et déterminés une fois pour toutes. Ils évoluent avec les interactions et sont progressivement réajustés. C'est dans ce sens que J. ROJOT dira : « *il est impossible d'expliquer le comportement des acteurs par un objectif général et lointain* »[26]. Ces enjeux peuvent être explicites ou implicites. Il convient ainsi de mettre en exergue aussi bien les enjeux manifestent (A) que latent (B) qui structurent les actions des acteurs dans le cadre de la lutte contre le covid-19 au Cameroun.

A- Les enjeux manifestes

Dans le cadre de leur intervention dans la lutte contre le covid-19 au Cameroun, la Chine et la France sont mus par les objectifs qu'ils désirent atteindre et par les représentations qu'ils ont les moyens susceptibles de leurs permettre d'atteindre effectivement ces objectifs[27]. Les enjeux manifestes sont ceux que l'acteur avance pour expliquer son action, ils sont clairement formulés, connus de tous et propres à chaque acteur. Dans cette section, nous verrons les enjeux collectifs (**1**) et les enjeux spécifiques (**2**).

---

[25] Pour plus d'informations, lire l'accord-cadre de coopération scientifique et technique signé entre le centre pasteur et l'institut de recherche pour le développement le 25 juin 2021.
[26] ROJOT (J), *op. cit.*, p. 218.
[27] BOUDON Raymond, Effets pervers et ordre social, Paris, PUF, 2ème édition, 1993, p. 12.

1- Les enjeux collectifs

La lutte contre le covid-19 au Cameroun vise la réalisation d'un ensemble d'objectifs qui restent dans la ligne d'action globale de la communauté internationale. Le covid-19 induit un certain nombre de problèmes apparaissant comme une menace globale et nécessitant une intervention globale. Ainsi les enjeux collectifs explicites de la lutte contre le covid-19 au Cameroun de la Chine et la France s'articulent autour de la mise en œuvre d'une action efficace pour l'atteinte des objectifs de développement durable (OMD) (**a**) et la quête efficace de l'action publique au développement (**b**).

a- La mise en œuvre d'une action efficace pour l'atteinte des objectifs de développement durable

En 2015, l'ensemble de la communauté internationale s'est engagée à mobiliser les moyens nécessaires et adopter des politiques publiques concourant à faciliter, entre autres mesure, l'accès à la santé pour toutes et pour tous d'ici 2030, en adoptant 17 objectifs de développement durable[28]. Le 3ème objectif de développement durable vise précisément à « *permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge* ». La mise en œuvre de cette feuille de route nécessite par essence un renforcement des actions de coopération internationale sur chacun de ces enjeux. Actuellement, le monde est en proie à une crise sanitaire mondiale sans précédent. Les urgences sanitaires telles que la covid-19 présentent un risque pour l'humanité tout entière et ont démontré que la préparation est indispensable. La pandémie offre donc une occasion unique de se préparer aux urgences sanitaires et d'investir dans les services publics essentiels au XXIe siècle. C'est ainsi que l'ambition sans cesse réitérée par la Chine et la France est de rétablir un certain équilibre de développement à l'échelle du globe. Il s'agit en effet d'amener les pays moins nantis à rattraper leur retard. Cette tentative de compensation qui apparaît à certains endroits comme un sacrifice rédempteur[29], s'opère au moyen de dons ou prêts connus sous le vocable actuel « *d'aide publique au développement* ». Partant, le covid-19 apparaît à plusieurs égards comme un sérieux obstacle à la réalisation des ODD. Pour atteindre donc ces objectifs, le développement a besoin d'être financé. C'est dans ce sens que lors de lors de la

[28] 1 : pas de pauvreté, 2 :éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable, 4 : éducation de qualité, 5 : égalité entre les sexes, 7 : énergie propre et d'un coût abordable, 8 : travail décent et croissance économique, 9 : industrie, innovation et infrastructure, 10 : inégalités réduites, 11 : ville et communauté durables, 12 : consommation et production responsables, 13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques.

[29] L'on appréhende parfois l'aide au développement comme un impératif pour les pays développés dans les anciennes colonies en guise de rachat, pour compenser les siècles d'exploitation qui auraient d'ailleurs favorisé le développement de ces derniers. Cette conception dépendantiste est toutefois de plus en plus remise en cause en faveur de plus d'autodétermination.

31ème session extraordinaire de l'assemblée générale de l'ONU consacrée à la pandémie de la maladie à coronavirus qui s'est tenue les 03 et 04 décembre 2020 aux Etats-Unis, le secrétaire général dans son discours a appelé à une initiative des pays développés sur le financement du développement à l'ère du covid-19.

Le Cameroun qui pour sa majeure partie est concerné par les défis du développement, voit ses chances de développement considérablement réduites en raison de la pandémie. Les conséquences socioéconomiques y sont multiples : diminution du panier de la ménagère, fermeture des écoles, perturbation des activités économiques, perte de la main d'œuvre à travers les décès, la surenchère car le prix des produits a augmenté sur le marché à cause de la rareté.

Pour aider le Cameroun à relever les défis du développement, la Chine et la France investissent énormément dans la promotion des ODD et le covid-19 est indubitablement un frein à leur réalisation.

Il va de soi que si la pandémie du covid-19 est un obstacle majeur à la réalisation des ODD si chère à la communauté internationale, lutter contre cette crise permet à la Chine et à la France de jeter les bases d'une action efficace pour l'atteinte des ODD dans le monde en général et au Cameroun en particulier.

b- La quête de l'efficacité de l'action publique internationale dans la sécurité sanitaire

La lutte contre le covid-19 s'inscrit dans le cadre de la quête d'une meilleure efficacité de l'action publique. C'est à juste titre que Gerry STOCKER souligne que « depuis *quelques années, la notion de gouvernance tend à s'inscrire dans une problématique de l'efficience et de l'efficacité de l'action publique* »[30]. Une action publique efficace est celle qui permet concrètement d'atteindre les objectifs fixés dans l'intérêt général. La bonne gouvernance fait référence à un gouvernement réinventé et mieux géré[31], capable de capitaliser les ressources au service du développement[32]. Elle apparaît comme une panacée du management des sociétés. La lutte contre le covid-19 permet ainsi de résorber la crise de la gouvernabilité que connaissent les Etats dans lesquels il sévit généralement et particulièrement le Cameroun, ceci en établissant les conditions du bon gouvernement, et les conditions pratiques du pilotage de l'action publique[33]. Le covid-19 comme nous l'avons souligné, s'oppose aux ODD et se pose en obstacle au succès des politiques publiques dans quelques secteurs que ce soit. La lutte

[30] STOCKER Gerry, " *Governance as theory : five propositions*", International Social Science Journal, 50 :17-28.
[31] Ibid., p. 20.
[32] DE SENARCLENS Pierre, « Gouvernance des mécanismes de régulation internationale », dans RISS, n°155 mars 1998, p. 97.
[33] GAUDIN Jean Pierre, Pourquoi la gouvernance ? Paris, PFNSP, 2002, p. 55.

contre la covid-19 permet de conférer une légitimité à l'action publique en faisant la situation d'« Etat minimal » au sens de sens de François-Xavier MERRIEN, « *l'Etat se met en retrait, perd sa force, devient modeste et travaille en réseau avec des intérêts et des groupes privés, en qualité de partenaire inférieur ou à peine supérieur aux autres* »[34].

D'autre part, la garantie d'un financement adéquat pour endiguer la pandémie et protéger les populations, en portant une attention plus particulière aux plus vulnérables sont des enjeux majeurs collectifs que se sont fixés les grandes puissances.

Il existe toutefois d'autres objectifs plus spécifiques à certains acteurs dans le cadre de la lutte contre le covid-19 au Cameroun.

3- Les enjeux spécifiques de la Chine et de la France

Ces enjeux spécifiques s'articulent autour du renforcement de la coopération sino-camerounaise et France-Cameroun (**a**) ainsi que la lutte contre l'insécurité sanitaire internationale (**b**).

a- Le renforcement de la coopération sino-camerounaise et France-Cameroun

La solidarité de la Chine et de la France avec dans le cadre de l'action publique contre le COVID-19 vise un enjeu de consolidation des liens de coopération et d'amitié sino-camerounaise et France-Cameroun. C'est dans cette perspective que les officiels chinois, français et camerounais dans le cadre de cette coopération, rappellent les liens historiques sino-africains fondés sur une « *communauté de destin* ». « *Nous sommes de très vieux amis* ». Comme le souligne Gao Fei, professeur à l'Université des affaires étrangères de Chine : « *la Chine agissait toujours de manière réciproque face à l'amitié et à la gentillesse des autres, et lorsque ses amis et frères sont dans le besoin, elle ne reste jamais les bras croisés* ». Ce rappel du lien étroit ou de la fraternité sino-africaine structure les discours de tous les officiels Chinois (ambassadeurs) présents sur le continent. C'est le cas de Wang Yingwu, Ambassadeur de Chine au Cameroun qui déclare : « *La Chine et l'Afrique sont de bons frères qui partagent bonheurs et malheurs depuis de longues années. Nous garderons un souvenir impérissable du soutien précieux que les pays africains nous ont apporté dans les moments les plus difficiles dans notre bataille contre le COVID-19* ». CHEN Dong, ambassadeur de Chine en République Centrafricaine, dans son discours du 11 juin 2020 à la cérémonie de remise des dons de matériels sanitaires du gouvernement chinois au gouvernement centrafricain a également rappelé : « En *effet, cet avion chinois*

[34] MERRIEN François-Xavier, L'Etat providence, Paris, PUF, « Que sais-je ? », n°3249, 1997, p. 68.

amène non seulement des matériels sanitaires mais également la ferme solidarité du peuple chinois à l'égard du peuple centrafricain dans cette lutte contre le Covid-19 ». Cela fait également preuve d'une grande détermination de la partie chinoise à concrétiser effectivement les engagements du Président XI Jinping pris à l'ouverture de la 73e Assemblée mondiale de la Santé, selon lesquelles la Chine a proposé de vaincre le virus par la solidarité et la coopération, d'accroître le soutien aux pays africains et de construire ensemble une communauté de santé pour l'humanité.

Dans le même sens, lors du Sommet extraordinaire Chine-Afrique sur la solidarité contre le Covid-19 à Beijing le 17 juin, dans son discours d'ouverture, le président chinois Xi Jinping a évoqué le soutien mutuel entre la Chine et l'Afrique dans la lutte contre le Covid-19 en déclarant : « *La Chine se souviendra toujours du soutien inestimable que l'Afrique nous a apporté au plus fort de notre bataille contre le coronavirus. Quelle que soit l'évolution du paysage international, la Chine ne faiblira jamais dans sa détermination à poursuivre une plus grande solidarité et plus large coopération avec l'Afrique... Face à ce défi sanitaire, la Chine et l'Afrique ont consolidé leur solidarité, amitié et confiance. Je voudrais réaffirmer que la Chine attache un grand prix à l'amitié traditionnelle avec l'Afrique et que quels que soient les aléas internationaux, elle reste fermement résolue à renforcer la solidarité et la coopération avec l'Afrique »*. Les multiples appuis de la Chine en direction des pays africains peuvent donc se comprendre comme une stratégie d'établissement « *d'une communauté avec un avenir commun pour l'humanité* ». Nous devons promouvoir inébranlablement l'amitié sino-africaine. La remise des dons au Cameroun par la Chine confirme cette volonté de coopération.

Lors du sommet de Paris qui s'est tenu le 18 mai 2021 le président Français a réaffirmé son attachement au renforcement des liens de coopération avec l'Afrique. Il a de ce fait affirmé que la France et l'Afrique sont des amis de longue date. Lors de sa rencontre le 5 mars 2021 avec le président Paul BIYA, l'ambassadeur de France a fait remarquer que dans cette lutte contre l'ennemi commun, aucun pays ne s'en sortira seul, la coopération avec un pays ami comme le Cameroun est un nécessité.

La crise du Covid-19 représente donc une fenêtre d'opportunité permettant à la Chine et la France d'accroitre davantage leur coopération avec le Cameroun.

b- La lutte contre l'insécurité sanitaire et le renforcement de la résilience du système de santé au Cameroun

Depuis 2019, l'apparition et l'évolution rapide de la covid-19 a provoqué la panique et montré les limites des pays en termes de préparation et de réponse aux urgences sanitaires. Le coronavirus menace les activités de production, de

commercialisation et augmente la vulnérabilité des populations à l'insécurité sanitaire. Il apparaît donc nécessaire qu'en plus des mesures déjà prises, un intérêt soit porté aux pays en développement non seulement pour l'amélioration du système de prévention, mais aussi pour éradiquer la pandémie. En effet, le covid-19 provoque des grandes souffrances, déstabilise l'économie mondiale et bouleverse la vie de milliards de personnes dans le monde. C'est donc pour faire face à cet ennemi planétaire que la Chine et la France se sont mobilisées pour apporter une réponse globale à travers plusieurs actions. Le 24 mai 2017 le Directeur général élu de l'OMS lors de sa première conférence de presse à Genève a souligné que « *la santé est une question de droits, assurer une bonne santé à tous est un devoir et chacun doit y participer en fonction de ses moyens* »[35]. Partant, l'OMS dirige la réponse mondiale à la pandémie de covid-19. Le plan stratégique de préparation et de riposte, publié par l'OMS et ses partenaires décrit les mesures de santé publique que la communauté internationale doit prendre pour se préparer et riposter à la pandémie. Ce plan oriente la réponse de santé publique au covid-19 au niveau national et infranational, et souligne également les efforts coordonnés des grandes puissances pour relever le défi de la covid-19[36].

D'autre part, l'intervention de la Chine et de la France à cette lutte a pour enjeu majeur la recherche de la garantie et la promotion de la santé pour tous. Car comme le disait le président Emmanuel Macron, le coronavirus n'a pas de nationalité, pas de passeport, ne demande pas de visa pour entrer dans un pays et ne connaît pas de frontières. Ainsi chaque pays peut être atteint et la nécessité de réunir les forces pour faire face à cette insécurité sanitaire comme un impératif pour les acteurs de la communauté internationale.

Le système de santé du Cameroun a manqué de réactivité et de proactivité, comme dans bien d'autres pays, il a fallu l'apparition des premiers cas pour commencer à mobiliser ressources humaines, matérielles, informationnelles et financières nécessaires. Le système de santé du Cameroun est caractérisé par une faible capacité d'adaptation aux épidémies, car sous-financé. Le dispositif de réponse face aux menaces sanitaires de grandes ampleurs et transfrontalières est encore limité à cause des modèles persistants de priorisation et de planification guidés par les institutions financières. L'intégration régionale ou sous régionale dans le domaine de la santé est peu développée. Les mesures de protection de la population et du personnel soignant à l'intérieur du pays nécessitent encore un renforcement. Cette fragilité adaptative est couplée à un traditionnel défi dans l'offre et dans l'accès aux services. C'est pour palier à tous ces manquements que

[35] Extrait de la déclaration du Dr TEDROS Adhanom, Directeur général de l'OMS lors de sa première conférence de presse à Genève le 24 mai 2017.
[36] Voir plan stratégique de préparation et de riposte de la pandémie de covid-19 de l'OMS mis à jour le 08 février 2020.

les grandes puissances se sont engagées aux côtés du Cameroun dans la lutte contre le covid-19.

Cette pandémie est bien plus qu'une crise sanitaire. Elle exige une réponse pangouvernementale[37] et pan sociétale. Chaque individu et chaque dirigeant politique doit faire preuve de la même détermination et du même sacrifice que les agents de santé de première ligne.

A- Les enjeux latents

Contrairement aux objectifs manifestes qui sont explicites et clairement formulés par les acteurs, les objectifs latents sont implicites, voire cachés. Comme le souligne Jacques ROJOT, « *l'acteur n'a généralement pas intérêt à découvrir ses objectifs car cela donne aux autres acteurs des capacités accrues d'action sur lui, donc les objectifs sont à cacher. Si je dis clairement ce que je veux, je permets éventuellement aux autres de m'en priver. Nous ne vivons pas dans des structures de clarté. Les gens ne font pas ce qu'ils disent et ne disent pas ce qu'ils font* »[38]. Les enjeux latents sont à la limite des enjeux réels des acteurs, ceux qui sont les plus importants pour eux. La contribution des grandes puissances à la lutte contre le covid-19 n'échappe pas à ce principe. Chaque puissance est mue par un certain nombre d'enjeux inavoués que nous tenterons de mettre en lumière, lesquels se résument en stratégie d'influence (1) et enjeux économiques (2).

1- La lutte contre le covid-19 au Cameroun : un vecteur du soft power de la Chine et de la France

La scène internationale est marquée par l'existence des relations asymétriques entre acteurs dont la tendance naturelle est d'accroître et de conforter leur position de pouvoir. Le pouvoir est stricto sensu « *la capacité – liée à une inégalité de statut et accompagnée de l'autorité de commander, c'est-à-dire de contraindre et d'être obéi* »[39]. En s'appuyant sur une perception purement réaliste des relations internationales, comme reposant sur la volonté de puissance des acteurs impliqués, il ne fait aucun doute que le pouvoir est une ressource fondamentale pour tout acteur stratégique. C'est bel et bien dans cette logique que s'inscrivent les grandes puissances dans la lutte contre le covid-19 au Cameroun. Cette influence se fait à travers l'usage des conditionnalités **(a)** et la quête d'un meilleur positionnement et d'une légitimité sur la scène internationale (**b**).

---

[37] L'approche pangouvernementale réfère au fait de combiner une gestion verticale et à une gestion horizontale tout en établissant des partenariats avec des organisations externes au gouvernement.
[38] ROJOT (J), *op. cit.*, p. 219.
[39] DEWULF Geneviève (dir), Le pouvoir, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1994, p. 15.

a- L'usage des conditionnalités et la diplomatie du vaccin : des stratégies d'influence de la Chine et de la France

L'usage des conditionnalités est une stratégie d'influence utilisée par les grandes puissances. En effet l'imposition au Cameroun en particulier et aux Etats africains en général des règles de bonne conduite en relations internationales permet d'entretenir un rapport de subordination. D'un côté, on a les Etats qui imposent unilatéralement les règles du jeu. Et de l'autre côté le Cameroun qui n'a d'autre choix que de s'y conformer au risque de ne pas en bénéficier, (ce qui apparaît comme une sanction). Il faut donc se montrer bon subordonné pour bénéficier de l'assistance des grandes puissances.

Dans le cadre de la mise en œuvre des politiques de lutte contre le covid-19, les mesures barrières ont été imposé par les grandes puissances. (Port de masque, lavage des mains, mesures de distanciation, confinement). En effet avec l'annonce de l'épidémie de coronavirus en Chine, le gouvernement Chinois a pris bon nombre de mesures visant à limiter la propagation de la maladie. Par la suite, ces mesures ont été légitimées et adoptées par les autres puissances ce qui d'une manière ou d'une autre se sont imposées aux Etats africains en général et au Cameroun en particulier.

Par ailleurs la reddition des comptes dans la gestion des fonds alloués à la lutte contre le covid-19 bafoue d'une certaine manière la souveraineté du pays dans la mesure où le pays n'est pas totalement libre de disposer des fonds comme il veut. Parlant des grandes puissances dans les organisations économiques internationales, Maurice ENGUELEGUELE estime qu'elles « *sont amenées à prendre en charge des régulations traditionnellement assurées par des acteurs internes à ces pays, auxquels elles se substituent progressivement et à exercer une influence considérable sur la définition de leurs orientations dans ces différents domaines qu'elles rationnalisent par la définition des critères de conditionnalités* »[40]. L'enrichissement progressif de leurs compétences leur a permis d'investir le champ politique des Etats et peser ainsi sur la gestion publique. À leur caractère purement financier, s'ajoutent ainsi les interventions de nature politique dans les pays concernés.

La définition et la mise en œuvre des politiques de lutte contre le covid-19 au Cameroun par les grandes puissances sont une stratégie d'influence à travers l'aide conditionnelle multiforme. Comme l'explique MBAH ABOGO, « *le renforcement de la politique extérieure de l'Union Européenne tend à subordonner*

[40] ENGUELEGUELE Maurice, « Les usages politiques du concept de gouvernance dans le discours des organisations économiques internationales : exemple de la BIRD », dans CHEVALIER Jacques et al, La gouvernabilité, Paris, PUF, 1996, p. 379.

l'aide à des intérêts politiques extérieurs qui n'ont que très peu des liens, voire aucun avec les objectifs du millénaire (…) l'aide se révèle être un instrument de sa politique extérieure »[41]. Comme on le dit banalement : « *la main qui donne est toujours au-dessus de celle qui reçoit* »[42]. En effet, celui qui fournit son appui est généralement dans une position de pouvoir supérieure à celle de celui qui est aidé.

À travers la stratégie des conditionnalités, les grandes puissances disposent ainsi des moyens de pression qui leur permettent d'influencer à leur guise les dirigeants camerounais et d'affirmer d'avantage leur puissance sur la scène internationale.

D'autre part, la diplomatie du vaccin amène les experts des relations internationales à se poser la question de savoir si le vaccin est une nouvelle arme de détermination de la puissance au point où le premier à vacciner est le plus puissant. En effet, après la diplomatie des masques au début de la pandémie, l'approvisionnement en vaccins est au cœur d'une lutte d'influence diplomatique où chaque pays producteur de vaccin avance ses pions selon ses propres intérêts. Il suffit de regarder la diffusion des différents vaccins dans le monde pour comprendre. Derrière l'approvisionnement en vaccin, les dynamiques géopolitiques ne sont jamais loin. Sans surprise, ceux qui ont la carte en main sont aujourd'hui les pays qui développent, produisent et financent ces précieux vaccins.

a- **La quête d'un meilleur positionnement comme puissance sur la scène internationale par la Chine et la France**

L'expansion de la Chine en Afrique dans divers domaines, les différentes interventions des Etats-Unis au Proche-Orient, le soutien de la Russie à la RCA, l'aide de la France dans la lutte contre le terrorisme au Mali : toutes ces actions visent un meilleur positionnement et une légitimité sur la scène internationale de la part des pays développés. En effet, l'influence d'un acteur sur la scène internationale ne peut être effective que dans la mesure où il est capable de se démarquer au milieu des autres acteurs internationaux. L'implication active de la Chine et de la France leur permet ainsi de s'assurer d'abord un meilleur positionnement sur la scène internationale parmi une multitude d'acteurs ayant vocation à briller, à intervenir dans le champ de la gouvernance, d'affirmer ensuite leur légitimité fonctionnelle au sein du réseau existant[43]. Il s'agit ainsi de construire

[41] Cité par DELCOURT Laurent, « Aide au développement de l'Union Européenne : perspective critique », sur http://www.cefri.be/spip.php?article667&lang=fr consulté le 25 mai 2021.
[42] POKAM Hilaire De Prince, « Communauté internationale et gouvernance démocratique en Afrique subsaharienne », dans Revue Perspectives & Société, Vol 3, N°1, mars 2012, p. 64.
[43] ENGUELEGUELE Maurice, « Les usages politiques du concept de gouvernance dans le discours des organisations économiques internationales : exemple de la BIRD », dans CHEVALIER Jacques et al, La gouvernabilité, Paris, PUF, 1996, pp. 388-389.

une véritable notoriété en la matière à travers les multiples actions concrètes menées sur le terrain. Cette ressource symbolique est par exemple et valablement mobilisée par la Chine et la France dont l'existence et la survie sont liées à leur influence dans le monde.

On pourrait aller plus loin en disant que l'influence de la Chine et de la France se fait aussi autour d'une présomption de vertu. Ici, le bon exemple en matière de gouvernance leur confère une légitimité nécessaire pour se poser en donneur de leçons. Ce qui se justifie à travers des injonctions, des recommandations, et orientations à l'endroit de certains dirigeants des pays en développement. C'est l'exemple des injonctions données par la Chine aux autres puissances dans le cadre de la gestion de crise du coronavirus en ce sens qu'elle a su gérer la pandémie sur son territoire.

1- Les enjeux économiques

Depuis le début de la pandémie du coronavirus, les économies du monde semblent être au ralenti. L'économie s'est vue paralysée avec les mesures de confinement. Ainsi, les enjeux économiques sont incontournables en relations internationales aujourd'hui. Cette « économie omniprésente »[44] nous oblige à analyser les facteurs économiques qui sous-tendent le comportement des acteurs dans leurs interactions sur la scène internationale. La lutte contre le covid-19 au Cameroun par les puissances étrangères n'est pas un fait du hasard, leur participation leur permet de combattre les problèmes économiques dont ils sont victimes du fait de cette pandémie qui sévit au Cameroun en tant que partenaire économique et commercial. Partant, la conservation en ligne des ODD (A) et la reconstruction du climat des affaires (B) sont des enjeux économiques des grandes puissances que nous allons analyser dans cette partie.

a- La conservation en ligne de mire des objectifs de développement durable par la Chine et la France

Même comme l'urgence est de sauver les vies, et les moyens de subsistance, conserver en ligne de mire les ODD est essentiel pour l'économie. Les ODD donnent une marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Ils sont interconnectés et répondent aux défis mondiaux sur le plan économique[45]. Le 8 juillet 2020, alors que débute la décennie d'action pour

[44] CARRON de la CARRIERE Guy, « Omniprésente économie », dans CHARILLON Frédéric (dir), Politique étrangère, nouveaux regards, Paris, 2002, pp. 243-273.

[45] Les ODD sont :Pas de pauvreté, Faim « zéro », Bonne santé et bien-être, Education de qualité, égalité entre les sexes, Eau propre et assainissement, Energie propre et d'un coût abordable, Travail décent et croissance économique, Industrie, innovation et infrastructure, Inégalités réduites, Villes et communautés durables, Consommation et production durables, Mesures relatives à lutte contre les

atteindre les objectifs de développement durable, force est de constater que la pandémie de coronavirus complique considérablement cet effort mondial initié en 2015. Un surcroît d'ambition et de mobilisation est nécessaire, non seulement pour vaincre le covid-19 mais aussi mieux pour récupérer ensemble. Déjà en retard sur son train de marche à la fin de 2019, le programme 2030 est aujourd'hui en grande difficulté. La pandémie a inversé certains progrès accomplis en matière de pauvreté, de soins de santé ou encore d'éducation[46]. C'est pour mettre fin à ce tsunami de souffrance que la Chine et la France se sont engagées aux côtés du Cameroun afin de l'aider à atteindre les ODD.

En effet, au regard de ces objectifs, des programmes de travaux publics bien conçus peuvent par exemple créer des emplois, soutenir les moyens de subsistance et compléter des politiques et des investissements promouvant à terme les secteurs verts. De même, le fait de favoriser l'introduction de la technologie dans l'éducation peut atténuer les pertes d'apprentissage tout en contribuant à résoudre la crise des apprentissages à long terme donnant ainsi la possibilité de création de nouvelles sources d'économie.

D'autre part, la participation de la Chine et de la France à la lutte contre le covid-19 au Cameroun, contribue sur le plan économique à l'amélioration des capacités de remboursement de la dette. Les grandes puissances sont les principaux bailleurs de fonds du Cameroun et l'essentiel de leur financement se présente souvent en forme de prêts. Ainsi, aider le Cameroun dans l'éradication de la pandémie permet de s'assurer de sa solvabilité d'une part et de l'efficacité de l'aide d'autre part.

a- La reconstruction du climat des affaires par la Chine et la France

Si la construction et la reconstruction de la coopération[47] sont des enjeux que visent les grandes puissances en Afrique, la reconstruction du climat d'affaires dans ce contexte de covid-19 apparaît comme une nécessité pour les puissances étrangères.

Le climat des affaires peut être compris comme l'ensemble des facteurs politiques, juridiques, économiques, sociaux et même culturels qui poussent un investisseur à décider de s'installer dans un milieu ou dans un pays donné. En effet, avec la pandémie du coronavirus, on a assisté à une baisse des activités

---

changements climatiques, Vie aquatique, Vie terrestre, Paix, justice et institutions efficaces, Partenariats pour la réalisation des objectifs.

[46] Rapport du département des affaires économiques et sociales de l'ONU présenté à l'ouverture du forum politique de haut niveau pour le développement.

[47] Pour d'information sur la construction et la reconstruction de la coopération, lire : POKAM Hilaire De Prince, Le multilatéralisme franco-africain à l'épreuve des puissances, Paris, L'Harmattan, 2013.

économiques, l'augmentation du prix de certains produits suite à leur rareté sur le marché à cause de la fermeture des frontières trouble fortement les activités des multinationales. Sachant que les multinationales apparaissent comme les bras séculiers des acteurs étatiques au-delà de leurs frontières, elles servent les intérêts économiques et parfois stratégiques de leurs Etats d'origine dont elles permettent de matérialiser et de conforter la présence. La France par exemple arrive en tête au Cameroun avec plus de 250 entreprises et plus de 150 filiales appartenant à ses ressortissants. Ainsi, lutter contre le covid-19 au Cameroun relève de la plus haute importance pour les grandes puissances, principalement dans la mesure où les pertes encourues par leurs entreprises sont aussi celle de l'Etat.

Pour reconstruire en mieux, il faut un niveau de financement bien supérieur à ce que les pays pauvres peuvent mobiliser seuls, ou aux ressources actuellement débloquées par les partenaires du développement. Sur le long terme, les stratégies de reconstruction contribuent également à rééquilibrer les finances publiques et améliorer la viabilité de la dette du Cameroun envers ces puissances.

En outre, la reconstruction du climat des affaires passe par la facilitation de la libre circulation des biens et des marchandises, l'instauration d'un environnement propice aux affaires, car la lutte contre le covid-19 au Cameroun vise à assainir l'environnement des affaires et redonner confiance aux investisseurs. Avec la persistance de la pandémie, il y a diminution des appels d'offre, il y a baisse des investissements directs étrangers (IDE), c'est sans doute la raison laquelle la Chine et la France mettent des moyens pour l'éradication de cette maladie. Il y a donc un intérêt pour eux de donner un coup de main dans le processus de lutte au Cameroun.

La Chine et la France mettent tout en œuvre pour atteindre leurs objectifs, une entreprise qui se frotte à des difficultés.

CONCLUSION

En fin de compte, comme l'a si bien mentionné Howard Becker, « *pour comprendre complètement un problème social, il faut savoir comment il a été amené à être défini comme un problème social* »[48]. La problématique de la sécurité sanitaire est à l'image de tout problème public, le fruit d'un travail d'un étiquetage et de labellisation accompli par des acteurs collectifs. Pays enclavé au sein d'un complexe régional instable, et désireux de sécuriser son environnement géopolitique, le Cameroun a su bénéficier de la sympathie des puissances étrangères dans la lutte contre la pandémie du covid-19. Nous avons de prime abord relevé que la participation des acteurs s'est faite à travers l'appui

48 Howard Becker « Outsides: studies in the sociology of deviance, New-York, Free Press, 1963, p.

économique, matériel et technique. Cependant, ces actions sont loin d'être neutres et « désintéressées ». Elles sont structurées par des enjeux manifestes et latents. S'agissant des enjeux manifestes, ils oscillent entre la recherche de l'efficacité dans la lutte contre le COVID-19 et la mise en œuvre d'une action efficace pour atteindre les ODD dans le monde en général et au Cameroun en particulier. En ce qui concerne les enjeux latents, les actions de la Chine et de la France constituent une stratégie d'influence, du *soft power*, une quête du meilleur positionnement et d'une légitimité sur la scène internationale, ainsi que la conservation de la ligne de mire des ODD, la construction et la reconstruction du climat des affaires. Partant, au regard des modalités de participation, la France a plus participé à la lutte à travers ces partenaires (l'agence française de développement, le centre pasteur, l'ONG médical ALIMA) et l'Union Européenne, or la Chine qui a prouvé sa première place de gendarme du monde en matière de sécurité sanitaire et disposant son propre vaccin, a participé à la lutte aussi bien à travers ses partenaires mais aussi à travers son gouvernement qui a fait des dons directs au Cameroun. Cette participation constante de la Chine à la lutte en période de Covid laisse voir un probable déclassement stratégique de la France dans sa zone traditionnelle d'influence.

En fin de compte, cette étude sur la participation de la Chine et de la France à la lutte contre le covid-19 au Cameroun contribue davantage à la compréhension des rapports géopolitiques Cameroun-pays développés. En effet, il n'est d'ailleurs plus un secret que depuis la fin de la bipolarité, l'Afrique est devenue le terrain d'une concurrence géopolitique entre les puissances occidentales et les puissances émergentes afin d'assurer leur développement ou d'étendre leur influence mondiale. Le continent est donc au cœur d'un jeu d'influence de plus en plus agressif.

BIBLIOGRAPHIE

- BOBIN Frédéric, *La Chine profite de la lutte contre la pandémie en Afrique pour promouvoir ses entreprises*, site internet, https:/www.lemonde.fr/le-monde-evenements.fr, consulté le 11 septembre 2024.
- BONDAS Antoine (26 mars 2020). *Route de la soie de santé : comment la Chine entend profiter de la pandémie pour promouvoir sa diplomatie sanitaire*, dans Notes de la FRS, n°11.
- BONIFACE Pascal, Géopolitique du COVID-19, ce que nous révèle la crise du coronavirus, Editions EYROLLES, 2020.
- BOUCHILLOUX Pierre, Covid-19 et relations internationales – Classes Internationale, site internet : classeinternationale.cm, 09 juin 2020, consulté le 13 septembre 2023.
- BUHLER Pierre, *La puissance au XXIe siècle, Les nouvelles définitions du monde*. Paris, CNRS Editions, 2011.
- BOUCHILLOUX Pierre, Ccovid-19 et relations internationales – Classes Internationale, site internet : classeinternationale.cm, 09 juin 2020, consulté le 13 septembre 2023.

- Cameroon Tribune mars 2020.
- Cours des comptes de la république centrafricaine, *Rapport définitif d'audit des dépenses budgétaires engagées pour la lutte contre la pandémie de covid-19 dans le cadre des crédits alloués par le collectif budgétaire 2020*.
- COVID-19 info N°001 juillet 2020, OMS Cameroun.
- CROZIER Michel et FRIEDBERG Erhard, *L'acteur et le système Les contraintes de l'action collective*, Editions du Seuil, 1977.
- DELBECQUE Céline, « *Coronavirus : trois questions sur la participation de l'armée à la lutte contre le virus* », https://www.lexpress.fr, 29 juin 2020, consulté le 17 avril 2022.
- DEVAUX Lou, « *Covid-19, pandémie de la Pauvreté* », classe-internationale.com, 12 janvier 2021. Consulté le 23 mai 2023.
- Document cadre de partenariat entre la France et le Cameroun.
- FISNE Audrey, « *Vu de l'étranger. La pénurie de masques en France symbolise le délabrement du système de santé* », Courrier International, 20 mars 2020, consulté le 12 juin 2023. - Convention signée le 18 Mai 2020 entre le MINEPAT et L'AFD sur l'appui budgétaire au - - MINSANTE dans le cadre de la lutte contre le covid-19.
- FOKOUO FOGHA Jean Valentin, NOUBIAP Jean Jacques, « *la lutte contre la COVID-19 au Cameroun nécessite un second souffle* », Pan African Medical journal, 2020, 37(1)
- FONGOU Nimpa, La participation de la France et des Etats Unies a la gouvernance sécuritaire en Afrique Centrale depuis la fin de la guerre froide, Mémoire de Master II en Science Politique, Université de Dschang, Département de Science Politique, 2015
- French.xinhuanet.com (discours du president chinois lors de la 75ème session ordinaire de l'ONU du 4 décembre 2020).
- FRIEDBERG Erhard, *Le Pouvoir et la Règle*. Dynamiques de l'action organisée, Paris, Editions du Seuil, avril 1993.
- Groupe des Nations Unies pour le Développement Durable, « Responsabilité partagée et solidarité mondiale : Gérer les retombées socioéconomiques de la COVID-19 », rapport de mars 2020
- HENNING Suhr, Benno Muchler, Thomas SCHILLER, Florian KARNER, Mathias KAMP, Daniel El-NOSHOKATY, Veronika ERTL, Martina KAISER, *Pandémie de coronavirus en Afrique : vers plus de pauvreté, de crises et de conflits* ? Konrad-Adenauer-Stiftung e.v.2020, Berlin.
- LECLER Romain, Hedi ATTIA, Donia MANSOUR, Tony TANCHALEUNE, « U*n virus de la mondialisation contemporaine. Ce que nous dit la covid-19 des mobilités transnationales* », Transformation, Revue Interventions économiques, novembre 2021.
- LEFORT-RIEU Claire, Fulbert NGODJI. Aide internationale et gouvernance éducatives en situation de pandémie : la covid-19 au Cameroun. Cahier d'études africaines, 2023, 250, pp. 343-362. 10.4000/etudesafricaines.41816. hal-04149658.
- Magasin bilingue d'information sur l'hôpital gynéco-obstétrique et pédiatrique de Yaoundé (HGOPY news), N°001 de janvier 2020.
- Magazine Challenges, n°46, 7 au 13septembre 2006.
- MANCUR Olson, *Logique de l'action collective*, Bruxelles, édition de l'Université de Bruxelles, 2011.
- MENZEPO Ange Joachim, Jeux, enjeux et contraintes des grandes puissances au cours du printemps arabe : le cas de membre du conseil de sécurité de l'ONU, Mémoire de Master II en Science Politique, Université de Dschang, FSJP, 2015
- MERLE Marcel, *Sociologie des relations internationales*, Paris, Dalloz, 1982.
- MERTON Robert, *Elément de théorie et de méthode sociologique*, Paris, Plon, 1953.

- MESSANGA EBOGO Paul Edouard, Les référentiels d'action dans la lutte internationale contre le terrorisme en Afrique, Mémoire de Master II en Science Politique (IRIES), Université de Yaoundé II, 2014.
- METSAGHO MEKONTCHO Boris, Les acteurs internationaux et gouvernance électorale en Afrique Centrale depuis 1990 : Cas du Cameroun, Mémoire de Master en Science Politique, Université de Dschang, Département de Science Politique, 2017.
- MILLIEN Max François, Hugues Henrys, « *Crises, contraintes et opportunités à l'issue de la pandémie de Covid-19 dans le monde et en Haïti* », http//hal.science/hal-04997869v1. Consulté le 11 juin 2025.
- MIMAULT Anne Laure Louise, *Riposte Covid-19 en Afrique : plus de 500 millions d'euros mobilisés par l'AFD en 3 mois au titre de l'initiative « Santé en Commun* », http //www.diplomatie.gouv.fr. Consulté le 12mai 2024.
- MINSANTE, SITREP N°38.
- NANGUE TASSE ZOYEM Josnel**,** Etude comparée de la participation de l'Union Européenne et l'Union Africaine a la gouvernance sécuritaire en Afrique Centrale depuis la fin de la guerre Froide, Mémoire de Master II en Science Politique, Université de Dschang, Département de Science Politique, 2017.
- NTUDA EBODE Joseph Vincent, « *L'action des forces de défense et de sécurité dans la lutte contre la covid19 : quelle perspective* ? », Revue Africaine de sécurité Internationale-RASI 001, 2021. [18] Stratégie française en santé mondiale 2023-2027.
- OKAH EFOGA Françoise, Epidémiologie de l'économie et confinement de l'organisation COVID-19, Presses universitaires de Yaoundé et Résffuge, 2020, 142 pages.
- Organisation Mondiale de la Santé, « Mise en œuvre de la résolution WHA73.1 (2020) sur la riposte à la covid19 : informations actualisées », Rapport du Directeur Général, soixante-quatorzième assemblée mondiale de la santé, point 17.1 de l'ordre du jour provisoire, 17 mai 2021.
- POKAM Hilaire De Prince, *Institutions et Relations Internationales*. Théories et pratiques, Yaoundé, Editions de L'Espoir, 2008.
- POKAM Hilaire De Prince, Cours de Technique de Recherche en Science Politique, Université de Dschang, FSJP, Département de Science Politique, 2019.
- POKAM Hilaire De Prince, La Chine dans la gouvernance africaine du coronavirus, De la « diplomatie du masque et du vaccin » à la construction du leadership international, Editions GREGRISA, Dschang, 2022.
- POKAM Hilaire De Prince, Le Cameroun a l'épreuve de l'insécurité en Afrique Centrale depuis le millénaire, Paris, édition l'Harmattan, 2018.
- POKAM Hilaire de Prince, *Le multilatéralisme franco-africain à l'épreuve des puissances,* Paris, L'Harmattan, 2013.
- Rapport de la 31è session extraordinaire de l'ONU sur le COVID19 tenue les 3-4 Décembre 2021 à New York.
- Rapport des Nations Unies sur le Comité consultatif permanent des Nations Unies Chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, Kigali, du 4 *Tribune n°678.*
- Rapport du GICAM, COVID-19 impact sur les entreprises au Cameroun, édition du 22 Avril 2020.
- Rapport du GICAM, covid-19 impact sur les entreprises au Cameroun, édition du 22 Avril 2020.
- SINDJOUN Luc**,** *Sociologie des relations internationales africaines*, Paris, Karthala, 2002.
- TONFACK Rycado-Salex, La pandémie de la Covid-19 et les nouvelles mutations du champ politique camerounais, La vie politique camerounaise, Tome 1, éditions Connaissance et Savoirs,2024.

- ZOA NANGA Yves Mathieu, MALCACHIE Manaouda, AKAMBA Jean Jacques, « *Le système de santé à l'épreuve de la COVID-19 au Cameroun* », Revue Africaine de Sécurité Internationale-RASI 001, 2021.
- ZOGO ELOMO Thérèse, Projet proposé dans le cadre de l'appel à projet international pour soutenir au sein de ses établissements membres des initiatives d'étudiants élèves, chercheurs liées à la pandémie, lancé par l'agence universitaire de la francophonie. https://www.auf.org consulté le 12juin 2021.

L'IMPLICATION DE LA CHINE DANS LA SECURISATION MARITIME DES COTES DE L'AFRIQUE : entre stratégie hétéroclite de puissance chinoise et opportunités africaines de développement ?

Par
Fabrice BELLA MESSINA
Enseignant au Département de Science politique de l'Université de Garoua
Chercheur au Centre de recherche d'études politiques et stratégique-CREPS de l'Université de Yaoundé II (Cameroun)
Ancien employé volontaire de l'Union Africaine au Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP) à Johannesburg (Afrique du Sud).
Email : bellamessinaf@yahoo.fr
Téléphone : 00237 697983180

Résumé : Globalement, l'Initiative la ceinture et la route (ICR) semble compatible avec l'Agenda 2063 de l'Union Africaine. En s'intéressant spécifiquement à la coopération sécuritaire maritime de la Chine avec l'Afrique qui constitue une politique sectorielle de l'ICR, cette analyse interroge comment la Chine implémente-t-elle sa nouvelle stratégie de politique extérieure dans le domaine maritime, dans le cadre de ses rapports avec l'Afrique. L'étude soutient que l'approche chinoise dans son implication dans la sécurisation des zones maritimes africaines est motivée par la défense de ses intérêts économiques et sécuritaires, mais que l'Afrique pourrait tirer profit de cette coopération fondée sur des conditionnalités moins liées que d'autres. L'objectif de la Chine est de construire son leadership international, en combinant une finalité de puissance « réaliste » à une méthode « constructiviste ». On est alors davantage tenté d'observer sous le prisme du constructivisme, ce passage d'une doctrine de « discrétion » (*Keeping low profile* – KLP) à une philosophie d'« expression » (*Striving for achievement* – SFA), d'ailleurs plutôt partielle que totale. Il est normal que les actions de la stratégie sécuritaire de la Chine en Afrique soit d'abord au service de ses propres intérêts, mais il appartient aux Africains à travers la mise en œuvre de politiques publiques intégratives de l'UA (Stratégie AIM 2050) et des mécanismes sous-régionaux, de tirer profit de cette coopération sino-africaine.

Mots-clés : Afrique – Chine - Constructivisme - Coopération sécuritaire – Initiative maritime de la route de la soie (MSRI).

Abstract : Overall, the *One belt, One road strategy* (OBOR) seems compatible with the African Union's Agenda 2063. By focusing specifically on China's maritime security cooperation with Africa, which constitutes a sectorial policy of the BRI, this analysis questions how China is implementing its new foreign policy strategy in the maritime domain in the framework of its relations with Africa? The study argues that the Chinese approach to its involvement in securing African maritime zones is motivated by the defense of itself economic and security interests, but the Africa could get benefit from this cooperation based on less conditionality than others. The objective is therefore to build its international leadership, by combining a "realistic" goal of power with a "constructivist" method to achieve it. We are therefore more tempted to observe under the prism of constructivism, this passage from a doctrine of "discretion" (Keeping low profile - KLP) to a philosophy of "expression" (Striving for achievement - SFA), moreover rather partial than total. It is normal that the actions of China's security strategy in Africa should first serve its own interests, but it belongs to Africans through the implementation of integrative public policies of the AU

(Strategy AIM 2050) and sub-regional mechanisms, to take advantage of this Sino-African cooperation.

Key words: Africa – China – Constructism - Security cooperation - Maritime Silk Road Initiative (MSRI).

INTRODUCTION

En raison de l'expansion du commerce de la Chine avec les pays africains, ainsi que des projets d'infrastructure financés par la Chine en Afrique, cette dernière est incontestablement le premier partenaire économique du continent africain depuis les années 2009[1]. Mais aussi, le rôle de la Chine autrefois limité à l'économie et au commerce, s'accroît constamment dans les domaines politiques et sécuritaires en Afrique depuis deux décennies, à la suite d'une transformation psychosociologique portée par la philosophie du « *fenfayouwei* » qui consiste à s'ouvrir davantage à l'étranger pour prospérer. En effet, à la suite des articulations de sa politique étrangère : celle du « *Going out* » officiellement lancée en 2001 et surtout celle du déploiement massif de sa stratégie de connectivité phare, « l'Initiative la Ceinture et la Route de la soie »_ICR (*Maritime Silk Road Initiative* - MSRI)[2] lancée en 2013, non seulement la présence de citoyens chinois et d'actifs économiques en Afrique a considérablement augmenté, mais aussi sa participation aux initiatives de paix et de sécurité dans plusieurs parties de l'Afrique.

Globalement, l'ICR paraît compatible avec l'Agenda 2063 de l'Union Africaine (UA) en accordant la priorité au commerce ouvert dans les deux sens, à l'industrialisation et au développement des infrastructures. Ces thèmes trouvent un écho favorable auprès des gouvernements africains et font partie du partenariat stratégique entre l'UA et la Chine. Ainsi, la Charte africaine sur la sécurité, la sûreté et le développement maritimes en Afrique (Charte de Lomé), a été signé le 15 octobre 2016 par les chefs d'État et de gouvernement des États membres de l'UA. Elle fait suite à la Stratégie maritime intégrée de l'Afrique 2050 de l'UA[3], qui constitue un plan pour l'avancement de la puissance maritime africaine[4].

---

[1] Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), Rapport 2024 sur le développement économique en Afrique Aperçu général. Libérer le potentiel commercial de l'Afrique : Stimuler les marchés régionaux et réduire les risques, Nations Unies, Genève, 2025 ; Forum on China-Africa Cooperation (FOCAC), La Chine, premier partenaire commercial de l'Afrique pour la 16e année consécutive.

[2] L'ICR est aussi qualifiée sous le nom de *Maritime Silk Road Initiative* (MSRI). Mais cette dernière semble davantage constituer la version strictement maritime de l'ICR.

[3] Stratégie AIM 2050.

[4] OLUSEYI OLADIPO, "Cooperation as a Tool for Enhancing State Capacity to Fulfill Obligations of the Lomé Charter", Conflict Trends 2017/3, ACCORD, https://www.accord.org.za/conflict-trends/cooperation-tool-enhancing-state-capacity-fulfill-obligations-lome-charter/ (10/05/2022).

Coup du sort peut-être, un an avant l'adoption de la Stratégie AIM 2050, la Chine adoptait aussi en 2015, une loi autorisant les déploiements à l'étranger de l'Armée populaire de libération (APL) et d'autres forces de sécurité chinoises. Deux ans plus tard, en 2017, Pékin ouvrait sa première base navale étrangère à Djibouti. En juillet 2018, l'APL y avait construit des installations de quai supplémentaires à cette base et mené au cours de la même année, des exercices de tir réel, en utilisant des véhicules de combat blindés et de l'artillerie lourde. C'était d'ailleurs la première fois connue, que la Chine menait des exercices à une telle échelle, sur un territoire étranger[5].

Cependant, malgré la rhétorique et l'enthousiasme de certains sur la « récente » montée en puissance de la Chine, la réalité est un peu plus complexe. En effet, d'aucuns considèrent que la Chine restaurée est d'ores et déjà une superpuissance au sens de William FOX en 1944[6] et donc, un prédateur ![7] Aussi, les débats sur la mutation de la stratégie chinoise, se distinguent en deux grandes tendances. Les uns[8] soutiennent que la nouvelle politique étrangère affirmée de la Chine, du *Striving for achievement* (SFA) est vouée à des résultats mitigés, voire un échec, par rapport à l'ancienne stratégie du *Keeping low profile* (KLP), que défendent d'autres[9]. En appliquant la théorie « du réalisme moral » pour expliquer le rôle de la stratégie SFA par la Chine, XUETONG soutient que la moralité peut accroître à la fois la force politique internationale et la légitimité politique d'une puissance montante. Certes, c'est évidemment perspicace de considérer ainsi, cette forme de dimension éthique dans laquelle s'est développé le SFA, puisqu'on peut y

[5] NANTULYA Paul, « La poursuite du rêve chinois à travers l'Afrique : cinq éléments de la stratégie sur l'Afrique de la Chine », Centre d'études stratégiques de l'Afrique, Eclairage, 2017, https://africacenter.org/spotlight/chinese-hard-power-supports-its-growing-strategic-interests-in-africa/ (09/05/2022) et « Les activités stratégiques croissantes de la Chine en Afrique reposent sur le hard power chinois », Centre d'études stratégiques de l'Afrique, Eclairage, 2019, https://africacenter.org/fr/spotlight/les-activites-strategiques-croissantes-de-la-chine-en-afrique-reposent-sur-le-hard-powerchinois/ (12/05/2022)

[6] FOX William R. T. dans son ouvrage paru en 1944 intitulé *The Superpowers : The United States, Britain and the Soviet Union*, considère comme superpuissance un pays qui est capable de s'ériger en modèle de société et d'exporter ses valeurs.

[7] HEISBOURG François, Le temps des prédateurs, Paris, Odile Jacob, 2020.

[8] Pour les auteurs qui défendent la nouvelle stratégie de la Chine basée sur le « Going out » et le « Striving for achievement », *Cf.* XUETONG Yan, "From Keeping a Low Profile to Striving for Achievement", *The Chinese Journal of International Politics*, Volume 7, Issue 2, Summer 2014.

[9] Pour les auteurs qui défendent la stratégie du "Maintien du profil bas" de la Chine (KLP), voir notamment : Qu Xing, 'Jianchi "taoguangyanghui, yousuozuowei" de waijao zhanglue' ('Adhering to the Diplomatic Strategy of "Keeping a Low Profile and Making Achievement"), Zhongguo renming daxue xuebao (The Journal of Renmin University), No. 5 (2001), pp. 13–17; Ye Zicheng, 'Guanyu taoguangyanghui he youshouzuowe – zaitan Zhongguo de daguo waijiao xintai' ('About Keeping a Low Profile and Making Achievement – More Discussion about China's Major Power Diplomacy'), Taipingyang xuebao (Journal of the Pacific Ocean), No.1, 2002, pp. 62–66.

percevoir une forme de valeurs chinoises exportables. Mais, c'est aussi sous-estimer ces logiques systémiques récalcitrantes qui caractérisent les rapports internationaux, et qui sont généralement perceptibles en termes d'intérêt national. Or, si on réussit à extirper de la stratégie SFA aussi bien une valeur morale qui consiste à faire des dons sans intérêts matériels immédiats, l'intérêt national chinois qui consiste ici à « réussir » en s'ouvrant à l'extérieur, on est fondé de questionner davantage la pertinence d'expliquer cette stratégie par le « réalisme moral » qu'il conceptualise. Il s'appuie aussi sur ce qu'il considère comme une contradiction de John MEARSHEIMER, qui accuse d'une part la stratégie du KLP de complot conçu par le gouvernement chinois pour cacher ses capacités et qui reproche d'autre part, à la Chine d'avoir remplacé la stratégie du KLP par une politique plus affirmée (« *hard power* »). Rien d'étonnant pourtant, quand on sait que MEARSHEIMER a toujours soutenu le dynamisme des relations internationales qui ne peut se fonder sur un *statu quo* du système international, puisque les grandes puissances essaient toujours de le modifier en leur faveur[10].

Il en résulte qu'on serait mieux tenté d'observer sous le prisme du constructivisme,[11] ce passage d'une doctrine de « discrétion » (KLP) à une philosophie d'« expression » (SFA), d'ailleurs plutôt partielle que totale. Ceci pourrait se justifier à plus d'un titre. D'abord parce que ce changement de stratégie chinoise témoigne d'un changement de valeurs – du repli sur soi à l'ouverture, avec l'adoption de la moralité comme instrument de légitimation de leurs actions internationales calqué sur le modèle des Etats-Unis[12] –, ensuite parce que la nouvelle stratégie a vocation à changer les perceptions que l'extérieur a sur la Chine et enfin parce que pour aboutir à ses fins, la Chine construit en permanence,

[10] MEARSHEIMER John, The Tragedy of Great Powers Politics, New York, Norton, 2001.

[11] Le constructivisme est fondé sur les idées, les identités, les perceptions, les images, les normes, les valeurs et autres subjectivités par lequel un acteur influence le comportement d'autres acteurs. *Cf.* JERVIS Robert, *Perception and Misperception in International Relations*, New Jersey, Princeton University Press, 1976 ; ONUF Nicholas, « Constructivism : A User's Manual », in Kubálková (V.), Onuf (N.) et Kowert (P.) (dir.), *International Relations in a Constructed World*, Armonk, New York, M. E. Sharpe, 1998.

[12] MORGENTHAU estime que la moralité internationale joue un rôle majeur dans la politique internationale et qu'une discussion sur la moralité internationale devrait se prémunir contre les deux extrêmes consistant soit à surestimer l'influence de l'éthique sur la politique internationale, soit à la sous-estimer en supposant que les hommes d'État et les diplomates ne sont mus par autre chose que par des considérations de puissance matérielle. Il s'y retrouve donc un point commun entre lui et Robert JERVIS, quant au rôle que les perceptions jouent dans la marche des relations internationales. *Cf.* JERVIS (R), *op. cit.* et MORGENTHAU Hans, Politics among Nations: The Struggle for power and peace, 3rd edition, New York, Alfred A. Knopf Inc., 1960-1966.

que ce soit au moyen de « *soft power* » ou de « *hard power* », une posture d'hégémon (politique de « grande puissance »[13]) dans le système international.

Cependant, en s'intéressant spécifiquement à la coopération sécuritaire maritime de la Chine avec l'Afrique qui constitue une politique sectorielle de l'ICR, cette analyse interroge comment la Chine implémente-t-elle sa nouvelle stratégie de politique extérieure dans le domaine maritime dans le cadre de ses rapports avec l'Afrique ? En d'autres termes, il s'agit de savoir sur quoi repose la stratégie sécuritaire maritime chinoise en Afrique, quels sont les enjeux et à quelles conditions cette coopération maritime sino-africaine serait-elle profitable à toutes les parties, notamment aux Africains ?

Ainsi donc, deux volets caractérisent l'approche chinoise dans son implication dans les questions de paix et de sécurité en Afrique, la construction de ports maritime et sa projection de forces à travers ses bases logistiques militaires. D'une part, il s'agit de défendre ses intérêts économiques et sécuritaires et d'autre part, d'étendre son influence en s'affirmant comme une puissance militaire. L'objectif étant de construire son leadership international en combinant une finalité de puissance « réaliste » à une méthode « constructiviste ». C'est ainsi que la Chine a contribué au fonctionnement et aux activités des instruments multilatéraux existants, pour favoriser la paix et la sécurité. Elle participe alors à certaines opérations initiées dans le cadre des Nations Unies (ONU), que ce soient les missions de maintien de la paix en Afrique ou l'action de lutte contre la piraterie mandatée par l'ONU au large de la Corne de l'Afrique (le Golfe d'Aden) ou encore ses interventions dans le golfe de Guinée. Ces dernières actions servent de strapontin à la Chine pour accélérer la construction massive de sa marine marchande et militaire, pour être présente dans l'Océan Indien.

Il est évident et normal que les actions de la stratégie sécuritaire maritime de la Chine en Afrique, soient d'abord au service des intérêts chinois (I). Mais il appartient aux Africains à travers la mise en œuvre de politiques publiques intégratives et d'assainissement, axées autour de la stratégie AIM 2050, de tirer profit de cette coopération sino-africaine, qui part quand même sur des meilleures bases que d'autres coopérations étrangères de même type (II).

I- UNE STRATEGIE SECURITAIRE MARITIME CHINOISE EN AFRIQUE NORMALEMENT AU SERVICE DE SES PROPRES INTERETS

Moins visibles, mais non moins importantes se sont développées des activités de sécurité dont celle maritime par la Chine en Afrique, qui ont pris de plus en plus d'ampleur sous l'impulsion du président Xi Jinping et présentées à

[13] En chinois : shi jie qiang guo - 世界强国, NANTULYA (P), « La poursuite du rêve chinois à travers l'Afrique… », *op. cit.*

l'échelle internationale dans le cadre « l'Initiative la Ceinture et la Route de la soie ».

A- L'empreinte militaire croissante de la Chine en Afrique

L'empreinte militaire croissante de la Chine en Afrique fait partie d'une politique axée sur le rajeunissement de la nation chinoise et sa restauration en tant que « grande puissance » et s'inscrit aussi dans le cadre du lien sécurité-développement. Au cours des deux dernières décennies, Pékin a mené une politique étrangère de plus en plus compétitive et affirmée, qui a marqué une rupture décisive avec l'ancienne approche de Pékin qui, depuis des décennies, consistait à « garder un profil bas »[14].

Entre 2000 et 2015, la Chine a considérablement augmenté sa contribution en personnels aux opérations de maintien de la paix de l'ONU dans le monde et surtout en Afrique, passant de moins de 500 à environ 3 000 soldats. Durant la même période, entre 2000 et 2019, la part de contribution de la Chine aux Opérations de maintien de la paix (OMP) est passée d'environ 2 % à 15 %, faisant de la Chine le deuxième contributeur financier après les États-Unis d'Amérique[15]. En exemple, la relation entre le Mali et la Chine ayant été profondément affectées par la crise politique multiforme que traversait le pays vers 2012 la Chine y a déployé des soldats dans le cadre de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA)[16]. Cette dernière était mandatée pour négocier et mettre en œuvre un accord de paix, protéger les civils et stabiliser les centres de population, la MINUSMA comptait ainsi plus de 13 000 militaires au Mali, dont un contingent de soldats chinois[17].

C'est dans cet élan que les efforts visant à établir une politique globale d'assistance à la sécurité se sont accélérés lors du premier Forum Chine-Afrique sur la défense et la sécurité qui s'est tenu du 26 juin au 10 juillet 2018, avant le

---

[14] Encore connu sous le concept péjoratif par des détracteurs de l'expansion des activités de la Chine : de « cacher nos capacités », « attendre notre heure ».

[15] DE CONING Cedric & OSLAND Kari M., China's Evolving Approach to UN Peacekeeping in Africa, Oslo, Norwegian Institute of International Affairs, 2020 https://www.nupi.no/content/pdf_preview/21401/file/NUPI_report_1_2020_deConing_Osland.pdf (07/09/2025).

[16] Les événements impliquaient une rébellion séparatiste, une insurrection djihadiste, un coup d'État militaire en 2013, puis des manifestations anti-Ibrahim Boubakar Keïta, suivies d'une mutinerie qui a finalement dégénéré en coup d'État militaire le 18 août 2020. Aussi, l'opération de la MINUSMA s'opérait simultanément avec l'intervention militaire française, l'opération Serval.

[17] BENABDALLAH, Lina et LARGE, Daniel, "China's Development-Security in Practice: The Case of Mali", Policy Brief, No. 48/2020, China Africa Research Initiative (CARI), School of Advanced International Studies (SAIS), Johns Hopkins University, Washington, DC, 2020 https://www.econstor.eu/bitstream/10419/248227/1/sais-cari-pb48.pdf (07/09/2025).

quatrième Forum pour la coopération sino-africaine (FOCAC) au mois de septembre de la même année. Les responsables de la défense d'une cinquantaine de pays africains avaient défini de nouvelles priorités pour l'engagement chinois en matière de sécurité, notamment la lutte contre le terrorisme et la piraterie maritime d'une part, la protection des ressortissants chinois et des infrastructures économiques d'autre part. Celles-ci constituent donc une partie importante du Plan d'action Chine-Afrique 2019-2021, qui avait établi le cadre global initial des programmes de sécurité de la Chine en Afrique.

De ce fait, la connectivité physique de la *Maritim Silk Road Initiative* (MSRI) s'effectue dans certains principaux pays africains, notamment l'Angola, le Cameroun, Djibouti, l'Égypte, l'Éthiopie, le Gabon, le Ghana, le Kenya, Madagascar, le Mozambique, le Nigéria, l'Ouganda, le Rwanda, le Sénégal, les Seychelles, le Sud-Soudan, la Tanzanie et la Tunisie. En raison de leur importance géographique pour relier l'Afrique à l'Europe, à l'Asie et au Moyen-Orient, les projets de la MSRI mettent un accent dans certains pays de l'Afrique de l'Est (Kenya, Éthiopie, Djibouti et Tanzanie), qui entretiennent traditionnellement de longues relations économiques et politiques avec la République Populaire de Chine (RPC). Ainsi, grâce au Port et surtout la Base logistique militaire Chinoise à Djibouti par exemple, ce pays africain est devenu un pôle économique et géopolitique important de la MSRI pour la Chine et dans la région, comparable à d'autres hubs maritimes chinois dans le monde, notamment Gwadar au Pakistan et Hambantota au Sri Lanka[18].

B- L'Afrique au cœur de la stratégie maritime chinoise de l'« Initiative la ceinture et la route de la soie »

Depuis le début du XXI[e] siècle, la Chine a renforcé sa présence par la construction de ports dans les espaces côtiers africains allant du golfe d'Aden au golfe de Guinée en passant par l'Océan Indien : Le port de Doraleh (Djibouti), Walvis Bay (Namibie), le port en eau profonde de Lekki (Nigéria). Aussi, la Chine détient des participations importantes dans d'autres infrastructures portuaires tels que le port en eau profonde de Kribi (Cameroun) et le port de Lomé (Togo). Ces projets, souvent intégrés à l'ICR, servent à la fois aux échanges commerciaux et aux objectifs stratégiques navals[19]. En outre, le renforcement de la présence navale chinoise, la participation à des opérations de lutte contre la piraterie dans le golfe

[18] MOZAFFARI FALARTI, Maziar and ABDOLLAHPOUR, Behzad, "China's Maritime Silk Road Initiative, Africa, and the Middle East: Feats, Freezes, and Failures, by Jean-Marc F. Blanchard (Ed.), Palgrave Macmillan, 2021", *Journal of World Sociopolitical Studies*, Vol. 4, No.3, Summer 2020, pp. 627-632.

[19] NANTULYA Paul, "Mapping China's Strategic Port Development in Africa", Africa Center for Strategic Studies, March 10, 2025 https://africacenter.org/wp-content/uploads/2025/04/Mapping-Chinas-Port-Development.pdf (07/09/2025).

d'Aden, la construction d'une base logistique militaire à Djibouti, etc. permettent de constater que dans l'ensemble l'Afrique a une place importante dans la stratégie maritime chinoise pour atteindre ses objectifs de puissance. En effet, l'Afrique représente une opportunité pour Pékin dans son objectif d'atteindre une prééminence mondiale. Le continent berceau de l'humanité, constitue donc ce qu'il convient de qualifier de « nœud stratégique »[20] dans la partie maritime de la stratégie ICR, connue sous le nom de *21st Century Maritime Silk Road* (MSRI) qui relie la Chine à l'Afrique de l'Est, l'Asie du Sud-Est, le golfe Persique et l'Europe. Ce programme (politique sectorielle de l'ICR) s'est étendu à l'Afrique Australe et de l'Ouest. La Banque mondiale estime que les liens d'investissement entre la Chine et les 65 pays qui ont adhéré à l'ICR représentent 30 % du PIB mondial et 75 % des réserves énergétiques connues. Or, la Chine vise à devenir une grande puissance d'ici 2049. Le point de vue de Pékin est que cet objectif ne peut être atteint sans approfondir ses liens avec les corridors commerciaux le long du chemin de la Ceinture et de la Route. La coopération maritime croissante de la Chine avec l'Afrique par le biais de la construction de ports et d'infrastructures, ainsi que la création de patrouilles de lutte contre la piraterie, fait partie de cette stratégie géopolitique et économique plus large[21]. En effet, dans son ambition géopolitique mondiale, l'Océan Indien occupe une position importante et l'influence de la Chine ne cesse de s'y accroitre. Pour ce faire, la Chine déploie dans la zone, notamment dans la partie africaine, une série d'actions pour sécuriser les voies maritimes d'approvisionnement énergétique, garantir ses routes commerciales et exercer une influence maritime accrue sur les lignes de communication maritimes. Les intentions militaro-stratégiques de Pékin visent à dominer l'Océan Indien, puisqu'avec 2,5 milliards d'habitants et environ 80% du commerce maritime mondial de pétrole qui y transite l'Océan Indien s'impose comme une zone charnière de la croissance économique mondiale en expansion[22]. Enfin, le Plan quinquennal de la Chine (2021-2025) prévoit un « cadre de connectivité composé de six corridors, six routes et de plusieurs pays et ports » pour faire progresser la construction de l'ICR. Trois de ces six corridors traversent notamment l'Afrique et desservent l'Afrique de l'Est (Kenya et Tanzanie), l'Égypte et la région de Suez, ainsi que la Tunisie. Cela renforce donc le rôle central du continent dans les ambitions mondiales de la Chine[23].

---

[20] En géostratégie, un « nœud stratégique » est un lieu géographique (maritime, territorial, aérien ou spatial) qui revêt une importance vitale pour la projection de puissance ou la réalisation d'objectifs stratégiques (politique, économique, commercial, guerrière, etc.). *Cf.* CELERIER, Pierre, *Géopolitique et géostratégie*, Que Sais-Je ? n°24169, Paris, Presses Universitaires de France, 1955.

[21] NANTULYA, Paul, « La poursuite du rêve chinois à travers l'Afrique… », *op. cit.*

[22] ODHIAMBO, Paul, "China's Geostrategic Interests in the Indian Ocean. Region: Implications for Kenya", *The African Review* 47, 2020, pp. 377–391.

[23] NANTULYA (P), "Mapping China's Strategic Port Development in Africa", *op. cit.*

C- Les hardiesses sécuritaires de la Chine du golfe d'Aden au golfe de Guinée

Le Document d'orientation politique pour l'Afrique de 2015 de la Chine, appelle à un engagement militaire approfondi, à une coopération technologique et à un renforcement des capacités pour les secteurs de la sécurité en Afrique. Alors que l'assistance à l'UA et à ses communautés de sécurité régionales a considérablement augmenté dans le cadre de cette politique, Pékin canalise la majeure partie de son soutien militaire de manière bilatérale, les ventes d'armes constituant un élément important pour les pays.

Aussi, le réseau de ports et d'infrastructures construits par la Chine le long des côtes orientale, occidentale et australe de l'Afrique a positionné la Chine comme un acteur majeur de l'espace maritime africain. Le port polyvalent de Doraleh à Djibouti, construit par le *China Merchants Group*, pour gérer les cargaisons en vrac, les conteneurs et les expéditions de pétrole, se trouve à quelques minutes de route de la base navale de l'APL. Cet arrangement unique permet à la Chine de combiner les intérêts commerciaux et militaires à Djibouti et dans la région. Ce port de Doraleh, à son tour, est relié à l'Éthiopie et d'autres pays de la Corne de l'Afrique, aux grappes portuaires construites par la Chine dans le canal de Suez, le détroit d'Ormuz et Gwadar, au Pakistan, sur la mer d'Oman.

Par ailleurs, la zone portuaire Walvis Bay en Namibie, un ancien avant-poste naval de l'Afrique du Sud durant l'apartheid, est un autre centre stratégique le long de la route maritime de la soie qui a accueilli de nombreuses visites de ports de la marine de l'APL et des exercices navals ces dernières années. Les marines namibienne et chinoise partagent une relation militaire qui remonte au soutien de la Chine à la guerre d'indépendance de la Namibie contre l'Afrique du Sud (1966-1989). Certaines des ressources navales les plus avancées de la Namibie sont fournies par la Chine, notamment deux patrouilleurs maritimes livrés en octobre 2017. Une fois terminé, le port de *Walvis Bay* reliera l'Afrique australe aux ports et infrastructures de la *China Harbour Engineering Company* à São Tomé et Príncipe, au Cameroun, au Nigeria, au Ghana, en Côte d'Ivoire et en Guinée, ainsi qu'aux installations prévues en Gambie et au Sénégal[24].

Ces corridors maritimes, tous des nœuds critiques de la route maritime de la soie, ont évidemment des dimensions sécuritaires importantes. En effet, depuis 2009, la Chine participe à l'opération internationale de lutte contre la piraterie et les vols à main armée en mer au large des côtes somaliennes dans le golfe d'Aden, autorisée par la résolution 1816 (2008) du Conseil de sécurité de l'ONU et prolongée plusieurs fois depuis. La Chine est cependant restée un déployeur indépendant, agissant unilatéralement parallèlement aux forces opérationnelles

[24] NANTULYA (P), « La poursuite du rêve chinois à travers l'Afrique… », *op. cit.*

multilatérales : les forces opérationnelles combinées (CTF-151), l'opération *Ocean Shield* de l'OTAN (qui s'est achevée en 2016) et l'opération *Atalanta* (EU NAVFOR). Pourtant, la Chine a fait partie des mécanismes de coordination multilatéraux (Groupe de contact sur la piraterie au large des côtes de la Somalie (CGPCS) au niveau politique et l'interface *Shared Awareness and De-confliction* (SHADE) qui coordonne les efforts militaires aux niveaux tactique et opérationnel. La marine de l'APL a effectué des escortes de navires marchands et des expéditions dans le cadre du Programme alimentaire mondial (PAM).

Cependant en 2019, la piraterie au large de la Corne de l'Afrique a considérablement diminué. Mais la participation de la Chine perdure, motivée par les intérêts économiques et stratégiques inhérents à l'ICR en constante expansion et par l'ambition des dirigeants chinois de projeter la puissance maritime par le biais de sa marine en haute mer. L'impact le plus durable de l'opération anti-piraterie n'est donc pas sur le commerce maritime, mais plutôt sur les capacités expéditionnaires améliorées et l'expérience opérationnelle de la Chine dans les eaux lointaines pour les futures missions hors zone, et sur la modernisation de la marine de l'APL. L'opération a permis à la Chine d'accroître la présence de la marine de l'APL dans l'Océan Indien et le long des côtes africaines et d'installer une première base logistique militaire à l'étranger, à Djibouti.

Par ailleurs, dans le golfe de Guinée, malgré l'augmentation de la criminalité maritime en général, aucune opération internationale de lutte contre la piraterie mandatée par l'ONU n'a été déployée. En 2016, la Chine a coparrainé un débat public du Conseil de sécurité de l'ONU sur la question, mais n'a pas rejoint le cadre multilatéral G7++ Amis du golfe de Guinée (G7++ FOGG). Cependant, c'est depuis 2014 que la Chine mène des exercices de lutte contre la piraterie de manière individuelle avec des pays Ouest-africains[25].

Globalement, de ses expériences en matière stratégique et de politique étrangère, la Chine a retenu au moins trois leçons. La première est qu'elle doit se doter d'une force navale puissante pour protéger son pays, commercer avec le reste du monde et s'enrichir rapidement. La deuxième est qu'elle a réalisé qu'une puissance qui ne maitrise pas les mers est un « géant aux pieds d'argile »[26]. La troisième est qu'elle doit défendre ses droits maritimes par la force[27] et en

[25] GRIEBER Gisela, "China's growing role as a security actor in Africa", EPRS | European Parliamentary Research Service, 2019.

[26] Expression biblique qui provient du Livre du prophète Daniel (Daniel, chap.2) qui explique un rêve du Roi Babylonien Nebucadnetsar où ce dernier voit une immense statue avec une tête d'or, mais avec des pieds fabriqués d'argile. L'expression désigne une institution qui cache des vulnérabilités structurelles, malgré une apparence de puissance et de force.

[27] FWELEY DIANGITUKWA, « Terrorisme et piraterie dans le Golfe de Guinée : esquisses de solutions », dans NTUDA EBODE Joseph Vincent (dir.), Piraterie et terrorisme : De nouveaux défis

améliorant son image écornée par sa furtivité dans le système international. C'est donc une lapalissade d'être au fait que la Chine développe une puissance dure par un engagement militaire croissant en Afrique, qui vise à faire avancer les intérêts économiques et stratégiques de Pékin, via son initiative phare l'ICR. Cependant, l'Afrique pourrait tirer son profit de cette coopération avec la Chine, sous réserve d'un ensemble de conditions inhérentes à son niveau de capacité d'opportunisme stratégique.

II – ENJEUX ET CONDITIONS DE REUSSITE D'UNE COOPERATION POLITICO-SECURITAIRE « GAGNANT-GAGNANT » ENTRE LA CHINE ET L'AFRIQUE DANS LE CADRE DE LA SECURITE MARITIME

La sécurisation des espaces maritimes en Afrique, dans le cadre de l'appui de la Chine, intègre une dimension coopérative plus vaste qui va de l'économie à la politique et qui peut s'analyser dans le cadre du lien sécurité-développement.[28] Une série de conditions cumulatives et d'enjeux stratégiques à exploiter, s'imposent donc à l'Afrique pour qu'elle puisse atteindre ses objectifs inscrits dans sa Stratégie AIM 2050.

A- Conditionnalités générales

1- Nécessité de renforcer la confiance dans la coopération sino-africaine

La confiance reste un élément capital pour renforcer la coopération entre la Chine et les pays africains. En effet, il est frappant de constater que dans les entretiens, partant du Nigéria à la Mauritanie, la discussion sur une présence chinoise dans le golfe de Guinée a le plus souvent soulevé la question de la surpêche illégale à grande échelle par les chalutiers chinois, une source majeure de mécontentement dans la région avec un impact sur les moyens de subsistance locaux et sur la sécurité[29].

---

sécuritaires en Afrique centrale, Yaoundé, Presses Universitaires d'Afrique, Friedrich Ebert Stiftung (FES), 2010, pp. 97-115.

[28] Sur les liens entre sécurité et développement, *Cf.* VON GIENANTH et HANSEN, Post-Conflict Peacebuilding and National "Ownership", Lessons from the Sierra Leone Peace Process, KAIPTC ZIF, 2006 ; BRZOSKA and HEINEMANN-GRÜDER, « Reform and Reconstruction under International Auspices », in BRYDEN Alan, HÄNGGI Heiner (Eds.), Reform and reconstruction of security sector, Genève, DCAF, 2004 ; COLLIER Paul, « Economic Causes of Civil Conflict and Their Implications for Policy », 2006 ; sur les débats sur les liens entre sécurité et développement, Voir BELLA MESSINA Fabrice, « L'appropriation locale de la Réforme du secteur de la sécurité en République Centrafricaine et en Sierra Leone : contribution à l'étude sur la sécurité et le développement post-conflit », *Mémoire de Master en Science Politique*, Université de Yaoundé II Soa, 2017, pp. 27-29.

[29] BAYES Tom, China's growing security role in Africa: Views from West Africa, Implications for Europe, Berlin, Konrad-Adenauer-Stiftung, 2020.

Par ailleurs, des aspects controversés de la stratégie de sécurité de la Chine continuent de façonner les débats sur les relations sino-africaines. L'alarme a été sonnée par l'endettement croissant des pays partenaires de l'ICR envers les banques d'État chinoises qui souscrivent aux mégaprojets en Afrique. C'est aussi dans cet élan qu'un « sentiment anti-chinois » s'est accru dans de nombreux pays africains, principalement en raison de pratiques d'embauche qui favorisent les ressortissants chinois par rapport aux nationaux/locaux. De plus, il y a eu une prolifération d'entreprises chinoises de sécurité privée opérant dans des environnements africains mal réglementés et lents, car les projets ICR se développent plus rapidement que les mécanismes de surveillance ne peuvent être adoptés[30].

D'aucuns estiment donc à tort ou à raison, qu'après quelques années de déploiement dans le golfe d'Aden, l'APL a montré que la lutte contre la piraterie maritime n'était pas son objectif principal. La modernisation de l'APL a permis à la Chine de commencer à construire une marine conçue pour une projection de ses forces navales en haute mer et dans les mers lointaines. Si le développement d'une telle capacité est principalement destiné à faire face aux aléas en mer de Chine, parmi lesquels Taïwan reste la priorité, l'extension de la portée de l'APL vers l'Océan Indien a également pris de l'importance sous les mandats des présidents chinois Hu Jintao et Xi Jinping. Ainsi, le déploiement de la force opérationnelle d'escorte de la Chine dans le golfe d'Aden a contribué à atteindre différents objectifs liés à ce contexte. Dans un premier temps à protéger les intérêts maritimes chinois contre la piraterie, contribuer au développement d'une marine chinoise et dans un second temps, améliorer l'image de la Chine au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et en Afrique de l'Est[31].

Pourtant, en partant de l'histoire politique des peuples, depuis la fondation de la RPC en 1949, la Chine et les pays africains ont toujours été de bons amis. Dans le cadre de la coopération Sud-Sud, l'Afrique et la Chine s'unissent généralement dans les périodes de prospérité ou d'adversité et sont de bons partenaires qui se font confiance dans les turpitudes du système international[32]. Le soutien des pays africains à l'insertion de la Chine dans le Conseil permanent de sécurité de l'ONU est un des exemples les plus retentissant de cette solidarité.

[30] NANTULYA (P), « La poursuite du rêve chinois à travers l'Afrique… », *op. cit.*
[31] HENRY Jérôme, « China's Military Deployments in the Gulf of Aden: Anti-Piracy and Beyond Asie », Visions, No 89, 2016.
[32] YUN Sun, "The Limits of U.S.-China Cooperation in Africa", 2015, https://www.brookings.edu/blog/africa-in-focus/2015/04/06/the-limits-of-u-s-china-cooperation-in-africa/ (12/05/2022).

2- Exploiter à bon escient les rivalités entre l'occident et les pays de l'Est par un « non-alignement actif »

Il est vrai que la stratégie SFA a stabilisé les relations sino-américaines en 2012-2013 principalement parce qu'elle a transformé les relations bilatérales d'une amitié superficielle en une compétition pacifique, à savoir en un nouveau type de relations de puissance majeure[33]. Cependant, le conflit armé entre la Russie et l'Ukraine débuté le 24 février 2022, et où la Chine a refusé d'appliquer les sanctions initiées par l'occident à l'encontre de la Russie, est venu entacher cette embellie.

Par ailleurs, pour les pays africains, il est une forme de non-alignement qui flirte beaucoup avec la neutralité comme le rappelle le mouvement des « non-alignés » durant la guerre froide. Mais, si l'on englobe tous les « non-alignés » dans un même groupe, on se risque à une vue fragmentaire. Car, pendant que les pays africains de ce mouvement barguignaient entre les blocs occidentaux et de l'Est, les pays d'Asie renforçaient leur résilience culturelle, leur système de valeurs, en même temps que leur économie. Le non-alignement n'est donc pas la neutralité.

Les Etats africains doivent pouvoir tirer les leçons du passé pour ne plus tomber dans ce piège de la « neutralité passive » et ne doivent donc pas rater l'occasion qu'offre ce tournant géopolitique mondial pour se refaire une santé de son propre système de valeurs qui repose sur la tolérance, le respect de l'ordre naturel (droit d'aînesse, la vie, etc.), les sacralités religieuses diverses, etc. C'est d'ailleurs dans ce sens qu'il semble se développer en Afrique, une culture stratégique ou plutôt l'éveil d'une conscience stratégique populaire à l'échelle continentale, du fait d'une combinaison de facteurs liés à l'éducation, la mondialisation numérique, les bouleversements géopolitiques, etc.[34] Ce système de valeurs n'est donc pas mort, il n'est qu'étouffé par une succession de prédations extérieures que les transformations actuelles que connaît le système international, pourraient renverser. La multipolarité du monde ne peut donc qu'être profitable

[33] XUETONG Yan, *op. cit*.

[34] Sur le développement d'une culture stratégique en Afrique, l'éveil d'une Culture stratégique populaire africaine (CSPA) et les interactions avec des cultures stratégiques établies (Russie, Chine, UE, USA), *Cf*. le Numéro 4 de la *Revue paix et sécurité en Afrique* (Konrad Adenauer Stiftung), 2022, sur le thème « Reconfiguration géopolitique et coopération sécuritaire des grandes puissances en Afrique : les approches comparées de l'UE, de la Chine et de la Russie », notamment : FOUMANE André Désiré V, « La coopération sécuritaire à l'aune de la culture stratégique : mise en perspective comparative des offres chinoises, russes et européennes », Revue paix et sécurité en Afrique, N°4, 2022, pp.13-26 et BELLA MESSINA Fabrice, « La coopération des pays du Sahel avec l'Union Européenne dans la configuration mondiale du « piège de Thucydide » et à l'aune du retrait des troupes françaises au Mali », Revue paix et sécurité en Afrique, N°4, 2022, pp. 63-79.

tant à l'Afrique qu'à la Chine, d'où l'intérêt de coopérer l'une avec l'autre, sans exclusivité.

B- Enjeux et conditions de la sécurisation des espaces maritimes dans le cadre de la coopération sino-africaine

1- Enjeu d'une intégration régionale de l'Afrique et d'opérations concertées maritimes entre les pays africains et la Chine

Pour accroître leur influence dans les négociations avec la Chine, les Africains doivent renforcer leur intégration régionale. L'implémentation de Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) est un bon début. Pour l'UA, l'enjeu serait de reconstituer au niveau continental des règles du jeu permettant le déploiement des divers régimes et facilitant leur résilience au gré des événements qui ne cesseront d'affecter l'économie africaine[35]. D'ailleurs les autorités chinoises voient dans la création de cette ZLECAf, une accélération de l'économie africaine qui offre plus de place à la croissance de la coopération sino-africaine. A cet effet, elles pensent que les deux les parties peuvent stimuler un développement de la qualité et à aligner davantage les objectifs de l'ICR sur ceux de l'Agenda 2063 de l'UA, l'Agenda 2030 de l'ONU pour le développement durable et les stratégies de développement des pays[36].

Par ailleurs, il faudrait déployer de manière optimale les mécanismes maritimes sous régionaux. Par exemple, les pays riverains du golfe de Guinée dont les réserves régionales de pétrole sont *offshores*, devraient s'appuyer sur la Commission du golfe de Guinée (CGG), pour renforcer leur coopération sécuritaire[37]. En effet, au-delà de sa vocation de surmonter les conflits éventuels sur la délimitation des eaux territoriales, la CGG a pour vocation d'étudier les voies et moyens susceptibles de préserver la paix, la sécurité et la stabilité dans le golfe de Guinée et d'assurer la coordination des opérations de sécurité maritime[38].

Ainsi, tant que tous ces préalables ne seront pas mis en œuvre, récolter les bénéfices d'une coopération avec la Chine restera fortement limité, même avec la dimension éthique de leur stratégie SFA.

---

[35] BELLA MESSINA Fabrice, « L'intégration régionale à travers la Zone de libre-échange continentale africaine face aux contraintes politico-économiques : entre efforts de construction identitaire et souverainisme pathologique des Etats », Communication au Colloque International de Yaoundé organisé du 23 au 25 novembre 2021 par l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC), 2021.

[36] China's State Council, "China and Africa in the New Era: A Partnership of Equals" White paper, China's State Council Information Office on Friday released a titled, BEIJING, Nov. 26 (Xinhua), 2021.

[37] FWELEY DIANGITUKWA, *op. cit.*

[38] *Cf.* notamment les articles 3-b et 5, du Traité instituant la Commission du golfe de Guinée, 2001.

2- Le transfert de technologies militaires et navales entre la Chine et l'Afrique

On peut évidemment s'interroger sur la réalité « réaliste » d'une conditionnalité de transfert de technologies militaires, quand on sait que même dans le domaine civil, les négociations et les mises en œuvre de simples transferts de technologie industrielle restent un défi loin d'être surmonté. L'Afrique pourrait donc passer d'une dépendance à une autre, sans que ce dernier partenaire n'ait même l'intention initiale de l'asservir. Et donc, la situation ne changera pas tant que les dirigeants africains ne réussiront pas à obtenir le transfert de technologies et de savoir-faire.

La Chine renforce activement la communication et la coordination avec l'Afrique en termes de stratégies d'innovation technologique. Elle partage son expérience et ses réalisations, favorisant l'échange, la formation de professionnels, l'esprit d'innovation et le transfert de technologie. La Chine et les pays africains ont mis en place des laboratoires conjoints de haut niveau, notamment le Centre de recherche conjoint Chine-Afrique et un centre de coopération pour l'innovation. Ces dernières années, la Chine a aidé l'Afrique à cultiver un grand nombre de connaissances scientifiques et talents technologiques à travers des projets tels que l'Alliance des organisations scientifiques internationales dans le cadre de l'ICR. Par ailleurs, des percées ont été faites en marge de la coopération maritime, dans la coopération spatiale. En en effet, en utilisant les données de télédétection de la Chine, les deux parties effectuent une coopération dans les domaines de la prévention et de l'atténuation des catastrophes, de la radioastronomie, de la navigation et du positionnement par satellite, et agriculture de précision. La Chine a aussi aidé l'Algérie et le Soudan à lancer leurs premiers satellites artificiels[39]. La Chine a densifié ses ventes d'armes, partant des armes légères et de petit calibre (ALPC), aux chars, des véhicules blindés de transport de troupes, des patrouilleurs maritimes, des avions, des missiles, des véhicules aériens sans pilote etc. En 2018, le Département d'État chinois pour la science, la technologie et l'industrie pour la défense nationale (SASTIND) a annoncé qu'elle avait conclu des accords bilatéraux avec 45 pays africains sur le partage des technologies de défense et la construction d'industries de défense[40].

Toutefois, de toutes ces initiatives, il ne s'agit très souvent que d'un transfert de « savoir-faire », à partir de technologies que les Africains ne peuvent pas eux-mêmes fabriquer et monter. Il se pose donc un problème au niveau de la robotique industrielle (des machines qui fabriquent d'autres machines). Les constructions des équipements portuaires et bases navales ne suffisent donc pas, il

[39] *Ibid*.
[40] NANTULYA (P), « La poursuite du rêve chinois à travers l'Afrique… », *op. cit*.

est nécessaire de créer toute la chaine industrielle capable de construire de la simple pirogue au porte-avions, passant par l'ensemble des équipements marins.

CONCLUSION

La Chine s'intéresse donc de plus en plus à la mer pour des raisons à la fois politiques et économiques. Le but de la modernisation de l'APL en une marine de haute mer permettant de développer un outil militaire qui peut contribuer à la réunification avec Taïwan, imposer la vision chinoise sur les territoires contestés en mer de Chine, et contrebalancer la supériorité de la marine américaine dans cette partie du monde. Le rôle de la marine chinoise est de sécuriser les intérêts économiques nationaux dans le monde, et en particulier les lignes de communication maritimes vitales pour le marché d'exportation et pour l'approvisionnement énergétique. À la lumière de la modernisation des missions de l'APL, conformes à la nouvelle boussole stratégique de la Chine *Striving for achievement* (SFA), le déploiement dans les zones maritimes africaines semble conforme à l'intention de la Chine d'étendre la portée de sa marine et de développer sa capacité de projection de puissance. Dans ce contexte, la politique étrangère affirmée de Xi Jinping pour sécuriser les intérêts économiques chinois à l'étranger et en particulier son initiative de « la route maritime de la soie » est un puissant accélérateur de l'évolution des objectifs de l'APL.

En s'intéressant à la coopération sécuritaire maritime de la Chine avec l'Afrique qui constitue une politique sectorielle de l'ICR, cette étude s'est interrogée sur la manière par laquelle la Chine implémente sa nouvelle stratégie de politique extérieure dans le domaine maritime dans le cadre de ses rapports avec l'Afrique et subsidiairement sur les conditions nécessaires pour que cette coopération soit profitable à cette dernière.

L'analyse extirpe deux dimensions qui caractérisent l'approche chinoise dans son implication dans les questions de paix et de sécurité en Afrique (formations militaires, projection de forces à travers ses bases logistiques militaires, etc.). D'une part, défendre ses intérêts économiques et sécuritaires et d'autre part, étendre son influence en s'affirmant comme une puissance militaire. L'objectif étant donc de construire son leadership international en combinant une finalité de puissance « réaliste » à une méthode « constructiviste » pour y parvenir.

Ainsi, après avoir relevé les intérêts que la Chine gagne à coopérer à la sécurisation des espaces maritimes africaines, ainsi que les enjeux pour les partenaires chinois et africains, l'étude a relevé quelques points à améliorer dans cette coopération et les conditions nécessaires pour que l'Afrique bénéficie effectivement de la coopération sino-africaine. Cette réflexion a abordé des recommandations sous formes de conditionnalités nécessaires pour permettre une

coopération sino-africaine mutuellement bénéfique. En effet, il s'agit entre autres de renforcer la confiance dans la coopération sino-africaine, notamment dans le contact des peuples ; d'exploiter à bon escient les rivalités entre l'occident et les pays de l'Est par un « non-alignement actif » ; la nécessité d'une intégration régionale des pays africains en vue d'effectuer avec la Chine, des opérations concertées en haute-mer auprès des eaux africaines et enfin, les transferts « réalistes » de technologies militaires et navales entre la Chine et l'Afrique afin de densifier considérablement le tissu industriel africain.

Cependant, les rapports tous azimuts entre la Chine et l'Afrique s'effectuent dans un monde en pleine effervescence. Les turpitudes que connaît le système international actuel suite au conflit armé opposant la Russie et l'Ukraine, qui cachent très mal le conflit entre l'occident et les grands pays de l'Est, pose un problème structurel dans la stratégie africaine et la stratégie africaine de la Chine, alors même que la stratégie chinoise SFA avait déjà pourtant réussi à apaiser les tensions entre la Chine et les Etats-Unis. Dans un tel contexte, qui annonce une véritable transformation des relations internationales telles qu'elles se jouent aujourd'hui, il reste à observer comment se comporteront les Africains dans la recherche de « solutions africaines aux problèmes africains » dans un monde multipolaire.

BIBLIOGRAPHIE

- BAYES Tom, China's growing security role in Africa: Views from West Africa, Implications for Europe, Berlin, Konrad-Adenauer-Stiftung, 2020.
- BELLA MESSINA Fabrice, *« L'Initiative la ceinture et la route » en Afrique Francophone », Communication au Colloque International organisé du 25 et 27 mai 2022 au Palais des congrès de Yaoundé par l'Observatoire Chine – Afrique francophone*, 2022.
- BELLA MESSINA Fabrice, « L'intégration régionale à travers la Zone de libre-échange continentale africaine face aux contraintes politico-économiques : entre efforts de construction identitaire et souverainisme pathologique des Etats », *Communication au Colloque International de Yaoundé organisé du 23 au 25 novembre 2021 par l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC),* 2021.
- BENABDALLAH, Lina et LARGE, Daniel, "China's Development-Security in Practice: The Case of Mali", *Policy Brief*, No. 48/2020, China Africa Research Initiative (CARI), School of Advanced International Studies (SAIS), Johns Hopkins University, Washington, DC, 2020 https://www.econstor.eu/bitstream/10419/248227/1/sais-cari-pb48.pdf (07/09/2025).
- CELERIER, Pierre, *Géopolitique et géostratégie*, Que Sais-Je ? n°24169, Paris, Presses Universitaires de France, 1955.
- China's State Council, "China and Africa in the New Era: A Partnership of Equals" White paper, China's State Council Information Office on Friday released a titled, BEIJING, Nov. 26 (Xinhua), 2021.
- Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), *Rapport 2024 sur le développement économique en Afrique Aperçu général. Libérer le potentiel*

commercial de l'Afrique : Stimuler les marchés régionaux et réduire les risques, Nations Unies, Genève, 2025.
- DE CONING Cedric & OSLAND Kari M., *China's Evolving Approach to UN Peacekeeping in Africa*, Oslo, Norwegian Institute of International Affairs, 2020 https://www.nupi.no/content/pdf_preview/21401/file/NUPI_report_1_2020_deConing_Osland.pdf (07/09/2025).
- Forum on China-Africa Cooperation (FOCAC), La Chine, premier partenaire commercial de l'Afrique pour la 16e année consécutive. http://www.focac.org/fra/zfgx_5/jmhz/202505/t20250521_11629980.htm (17/07/2025).
- FWELEY DIANGITUKWA, « Terrorisme et piraterie dans le Golfe de Guinée : esquisses de solutions », dans NTUDA EBODE Joseph Vincent (dir.), *Piraterie et terrorisme : De nouveaux défis sécuritaires en Afrique centrale*, Yaoundé, Presses Universitaires d'Afrique, Friedrich Ebert Stiftung (FES), 2010, pp. 97-115.
- GRIEBER Gisela, "China's growing role as a security actor in Africa", *EPRS* | European Parliamentary Research Service, 2019.
- HEISBOURG François, *Le temps des prédateurs*, Paris, Odile Jacob, 2020.
- HENRY Jérôme, « China's Military Deployments in the Gulf of Aden: Anti-Piracy and Beyond Asie », Visions, No 89, 2016.
- JERVIS Robert, *Perception and Misperception in International Relations*, New Jersey, Princeton University Press, 1976.
- MEARSHEIMER (John), *The Tragedy of Great Powers Politics*, New York, Norton, 2001.
- MORGENTHAU Hans, *Politics among Nations: The Struggle for power and peace*, 3rd edition, New York, Alfred A. Knopf Inc., 1960-1966.
- MOZAFFARI FALARTI Maziar and ABDOLLAHPOUR Behzad, "China's Maritime Silk Road Initiative, Africa, and the Middle East: Feats, Freezes, and Failures, by Jean-Marc F. Blanchard (Ed.), Palgrave Macmillan, 2021". *Journal of World Sociopolitical Studies*, Vol. 4, No. 3, Summer 2020, pp. 627-632.
- NANTULYA Paul, « La poursuite du rêve chinois à travers l'Afrique : cinq éléments de la stratégie sur l'Afrique de la Chine », *Centre d'études stratégiques de l'Afrique*, Eclairage, 2017, https://africacenter.org/spotlight/chinese-hard-power-supports-its-growing-strategic-interests-in-africa/ (09/05/2022).
- NANTULYA, Paul, « Les activités stratégiques croissantes de la Chine en Afrique reposent sur le *hard power* chinois », *Centre d'études stratégiques de l'Afrique*, Eclairage, 2019, https://africacenter.org/fr/spotlight/les-activites-strategiques-croissantes-de-la-chine-en-afrique-reposent-sur-le-hard-powerchinois/ (12/05/2022).
- NANTULYA, Paul, "Mapping China's Strategic Port Development in Africa", *Africa Center for Strategic Studies*, March 10, 2025 https://africacenter.org/wp-content/uploads/2025/04/Mapping-Chinas-Port-Development.pdf (07/09/2025).
- ODHIAMBO, Paul, "China's Geostrategic Interests in the Indian Ocean. Region: Implications for Kenya", *The African Review* 47, 2020, pp. 377–391
- OLUSEYI OLADIPO, "Cooperation as a Tool for Enhancing State Capacity to Fulfill Obligations of the Lomé Charter", Conflict Trends 2017/3, *ACCORD*, https://www.accord.org.za/conflict-trends/cooperation-tool-enhancing-state-capacity-fulfill-obligations-lome-charter/ (10/05/2022).
- ONUF Nicholas, « Constructivism: A User's Manual », in Kubálková (V.), Onuf (N.) et Kowert (P.) (dir.), International Relations in a Constructed World, Armonk, New York, M. E. Sharpe, 1998.
- Union Africaine, Charte africaine sur la sécurité et la sûreté maritimes et le développement en Afrique, Addis Abeba, 2016.

- Union Africaine, Stratégie maritime intégrée de l'Afrique 2050, Addis Abeba, 2012.
- WANG Monica, « China's Strategy in Djibouti: Mixing Commercial and Military Interests », *Council on Foreign Relations*, blog post, april 13, 2018.
- XUETONG Yan, "From Keeping a Low Profile to Striving for Achievement", *The Chinese Journal of International Politics*, Volume 7, Issue 2, Summer 2014, pp. 153–184, https://doi.org/10.1093/cjip/pou027 (12/05/2022).
- YUN Sun, "The Limits of U.S.-China Cooperation in Africa", 2015, https://www.brookings.edu/blog/africa-in-focus/2015/04/06/the-limits-of-u-s-china-cooperation-in-africa/ (12/05/2022).
- YUNG Christopher D., Ross RUSTICI, Isaac KARDON and Joshua WISEMAN, *China's Out of Area Naval Operations: Case Studies, Trajectories, Obstacles, and Potential Solutions*, China Strategic Perspectives 3, Center for Strategic Research Institute for National Strategic Studies National Defense University, Washington, D.C., National Defense University Press, 2010.

L'AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT POST GUERRE FROIDE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE : ENTRE SOLIDARITÉ ET CONTRÔLE POLITIQUE

Par
Kevin Gires NGUEBEN CHENDJOU
Master en Affaires Internationales, Université d'Ottawa (Canada)
Email : nguebemkevin@gmail.com

Résumé : L'Aide Publique au Développement (APD) constitue un dispositif international dont les modalités opérationnelles influencent profondément la souveraineté et les trajectoires de développement endogène des États africains. Ses instruments centraux conditionnalités politiques et économiques, mécanismes de gouvernance, assistance technique, cadres de réformes sectorielles et programmes globaux produisent des effets ambivalents. D'une part, ils facilitent la mise en œuvre de politiques publiques essentielles et apportent des ressources financières indispensables. D'autre part, ils instaurent des dynamiques durables de dépendance, réduisent l'autonomie décisionnelle, imposent des standards institutionnels exogènes et contribuent à la circulation de normes de gouvernance libérale. L'APD se présente ainsi comme un mécanisme hybride, combinant solidarité internationale, transfert normatif et régulation politique, reconfigurant de manière structurelle les marges d'action et les capacités souveraines des États africains dans l'ordre global contemporain.

Mots-clés : Afrique - Aide publique - Dépendance - Développement - Gouvernance - Souveraineté.

Abstract : Official Development Assistance (ODA) operates through a set of instruments whose operational modalities exert significant influence on state sovereignty and endogenous development in African countries. Key mechanisms political and economic conditionalities, governance frameworks, technical assistance, sectoral reform programs, and global initiatives generate ambivalent effects. On one hand, they support the implementation of essential public policies and provide critical financial resources. On the other hand, they produce enduring patterns of dependence, constrain policy autonomy, impose external institutional templates, and diffuse liberal governance norms. ODA thus functions as a hybrid mechanism that simultaneously delivers international solidarity, normative transfer, and political regulation, reshaping the scope of state agency and sovereign capacities within the contemporary global order.

Key-words : Africa - Official assistance – Dependence – Development – Governance - Sovereignty.

INTRODUCTION

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'Aide Publique au Développement (APD) s'est progressivement imposée comme un instrument central des relations internationales, en particulier dans le cadre des rapports Nord-Sud, en raison de sa capacité à articuler des objectifs économiques, sociaux et politiques dans les pays bénéficiaires. Initialement conçue comme un mécanisme de transfert de ressources destiné à soutenir la reconstruction et le développement économique des États nouvellement indépendants, l'APD a rapidement évolué vers un dispositif plus complexe, combinant logiques économiques, idéologiques et normatives. Elle ne se limite pas à une fonction financière : elle devient un révélateur des rapports de pouvoir et des stratégies de gouvernementalité qui structurent les relations entre donateurs et bénéficiaires. Comme l'a souligné Ferguson à propos du Lesotho, l'aide fonctionne comme une « machine anti-politique »[1], dépolitisant certains enjeux tout en consolidant le pouvoir des acteurs extérieurs et des élites locales qui la contrôlent. Dans ce contexte, l'APD ne peut être analysée comme un simple flux monétaire : elle constitue un moment critique où les intentions proclamées des donateurs se confrontent aux réalités sociales, politiques et institutionnelles des pays africains, révélant des tensions entre souveraineté nationale et influence extérieure.

Dès les indépendances, l'APD a joué un rôle déterminant dans les stratégies de construction nationale. En Afrique de l'Ouest et Centrale, les États héritaient de structures étatiques fragiles et de systèmes économiques orientés vers l'exportation de matières premières, laissant peu de place à l'autonomie politique et économique. Les flux d'aide, qu'ils proviennent de la France, du Royaume-Uni, des États-Unis ou des institutions multilatérales, visaient à financer les infrastructures sociales de base, telles que l'éducation primaire, la santé publique et les réseaux routiers, tout en accompagnant la stabilisation macroéconomique et la consolidation des nouveaux régimes. Dans des pays comme le Sénégal, le Mali ou la Côte d'Ivoire, les projets d'infrastructures routières et électriques, soutenus par l'APD française et américaine, étaient à la fois des instruments de modernisation et des leviers de contrôle politique, permettant de renforcer l'influence des donateurs sur les orientations économiques nationales. Toutefois, comme le soulignait Nkrumah, cette aide pouvait être perçue comme une forme de

[1] Ferguson, J, *The Anti-Politics Machine : Development, Depoliticization, and Bureaucratic Power in Lesotho*, Cambridge : Cambridge University Press, 1990, pp. 67-89.

néocolonialisme[2] : tout en apparaissant comme un soutien au développement, elle imposait des contraintes normatives et institutionnelles qui limitaient la souveraineté effective des États africains.

Les années 1960 et 1970 ont été marquées par une forte expansion de l'APD, liée à la volonté des puissances occidentales de stabiliser politiquement et économiquement leurs anciens territoires coloniaux et d'assurer un accès privilégié aux ressources naturelles. Au Ghana et au Kenya, l'APD a financé des projets agricoles et éducatifs ambitieux, tout en favorisant l'implantation de normes administratives et fiscales occidentales. Cependant, cette assistance était souvent encadrée par des logiques conditionnelles implicites, visant à orienter les choix politiques et économiques des nouveaux États. Dans ce contexte, les États africains ont développé des stratégies d'adaptation et de contournement, oscillant entre coopération et résistance, tout en consolidant certaines formes d'autoritarisme local. Jean-François Bayart parle de « politique du ventre »[3] pour décrire comment les élites locales détournent les ressources de l'aide pour consolider leur pouvoir, reproduisant des rapports de clientélisme et d'autoritarisme, et inscrivant l'APD dans des logiques de pouvoir autant que de développement.

Les années 1980 marquent un tournant majeur avec l'introduction des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) par le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque mondiale. Ces programmes conditionnaient l'accès aux financements internationaux à l'adoption de politiques de libéralisation économique, à la privatisation des entreprises publiques et à la réduction du rôle de l'État dans la régulation économique. Dans des pays comme le Sénégal, le Ghana, la Zambie et le Kenya, ces réformes ont conduit à des compressions budgétaires importantes, à la réduction des dépenses sociales et à l'augmentation de la vulnérabilité des populations les plus pauvres. Cette période est souvent qualifiée de « décennie perdue » pour le développement africain (World Bank, 1990), car elle a renforcé la dépendance des États aux bailleurs tout en limitant leur capacité à définir des trajectoires endogènes de développement. Les ajustements structurels ont eu des effets différenciés selon les contextes nationaux : au Nigeria, l'austérité combinée à la libéralisation a provoqué une instabilité sociale et politique, tandis qu'au Mali et au Burkina Faso, les réformes ont ralenti la

[2] Nkrumah, K, *Neo-Colonialism : The Last Stage of Imperialism*. London : Thomas Nelson & Sons, 1965, pp. ix-xv, 239-245.
[3] Bayart, J.-F, *L'État en Afrique : la politique du ventre*. Paris : Fayard, 1993, pp. 87-132.

modernisation agricole et fragilisé les systèmes éducatifs et sanitaires[4]. Ces expériences montrent que l'APD, loin d'être un instrument neutre, devient un mécanisme de contrôle indirect, orientant les politiques nationales selon les standards et priorités du Nord.

Les années 1990 marquent un tournant dans la logique de l'APD avec le discours de François Mitterrand à La Baule en juin 1990, où l'aide française fut explicitement conditionnée à la démocratisation et au pluralisme politique. Cette étape symbolise l'affirmation d'une logique normative selon laquelle les États africains devaient se conformer aux standards démocratiques occidentaux pour bénéficier de financements substantiels. Des pays comme le Bénin, le Mali et le Burkina Faso, qui amorçaient des transitions démocratiques, ont vu leurs relations avec les bailleurs renforcées, tandis que des régimes jugés autoritaires, comme en Guinée ou au Tchad, ont été pénalisés. Cette logique de récompense et de sanction a été progressivement institutionnalisée par l'OCDE, le FMI et la Banque mondiale, introduisant une conditionnalité politique explicite dans l'allocation des ressources. L'APD se transforme alors en « salaire politique », distribué aux États alignés sur les normes libérales et retiré à ceux jugés déviants, renforçant la dépendance structurelle tout en modulant les trajectoires institutionnelles et politiques des pays bénéficiaires.

Au cours des années 2000, la multiplication des acteurs internationaux et l'émergence de nouvelles priorités, telles que la lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et l'éducation primaire universelle, ont complexifié les mécanismes d'APD. Le cas du Kenya illustre cette dynamique : l'aide internationale, en provenance de la Banque mondiale, de l'USAID et de l'UNICEF, a financé des programmes de santé et d'éducation, tout en conditionnant certaines subventions à la transparence budgétaire et à la lutte contre la corruption. Si ces programmes ont permis d'améliorer l'accès aux services de base, ils ont également renforcé la surveillance des politiques nationales et limité la capacité du gouvernement à définir ses propres priorités de développement. Au Ghana, l'APD liée à l'éducation et à la santé a contribué à des avancées mesurables dans les taux de scolarisation et la réduction de la mortalité infantile, mais a simultanément conditionné la planification budgétaire à des recommandations et indicateurs imposés par les bailleurs, réduisant l'espace de décision politique autonome.

[4] World Bank, *Adjustment in Africa : Reforms, Results, and the Road Ahead*. Washington, DC : World Bank, 1990, pp. 45-76. GAFSP Fund, *Mali Strategy Document*. Washington, DC : Global Agriculture and Food Security Program, 2015, pp. 12-19.

Dans les années 2010, la montée de crises politiques et sécuritaires a renforcé la logique punitive de l'APD. Les coups d'État militaires au Mali en 2021, au Burkina Faso en 2022 et au Niger en 2023 ont été immédiatement suivis par la suspension des aides internationales, illustrant la permanence de la logique de sanction. Cette approche confirme que l'APD fonctionne comme un instrument de gouvernementalité, où le contrôle politique et idéologique se superpose à la logique de développement. Parallèlement, la diversification des acteurs, avec l'émergence de bailleurs émergents tels que la Chine, la Turquie ou les États du Golfe, introduit de nouvelles dynamiques : ces acteurs offrent des financements moins conditionnés, souvent axés sur l'infrastructure et la diplomatie économique, modifiant partiellement la dépendance traditionnelle aux bailleurs occidentaux et offrant aux États africains des marges de manœuvre alternatives. Toutefois, même ces financements alternatifs sont intégrés dans un système global de rapports de pouvoir et d'influence internationale, soulignant la complexité croissante des interactions Nord-Sud et Sud-Sud dans la gouvernance du développement.

L'analyse comparée des trajectoires de différents pays africains illustre les effets différenciés de l'APD sur la souveraineté et le développement endogène. Au Burkina Faso, les programmes d'ajustement structurel des années 1980 et les conditionnalités démocratiques des années 1990 ont façonné une trajectoire politique oscillant entre ouverture institutionnelle et gouvernance clientéliste. Au Mali, l'aide humanitaire et le financement de programmes de sécurité et de développement rural ont renforcé certaines institutions locales, tout en accentuant la dépendance vis-à-vis des bailleurs et la centralisation des décisions stratégiques dans les mains d'acteurs extérieurs. Au Niger, les flux d'APD liés à la sécurité alimentaire, à la santé et à l'éducation ont permis des avancées sectorielles tangibles, mais ont limité l'émergence d'une planification nationale autonome et d'un financement endogène des infrastructures publiques. Ces exemples démontrent que l'APD ne se limite pas à une logique de soutien technique et financier : elle est constitutive d'une relation asymétrique, où la souveraineté et l'autonomie politique des États sont modulées par les choix et les conditions imposées par les bailleurs.

D'un point de vue théorique, ces transformations de l'APD ont donné lieu à des lectures divergentes dans la littérature scientifique. Un courant développementaliste et institutionnaliste considère que l'aide peut favoriser la croissance et la réduction de la pauvreté si elle est bien orientée et

accompagnée de « bonnes politiques » macroéconomiques[5]. Sachs met en avant le rôle crucial de l'APD dans la lutte contre la pauvreté extrême et dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)[6], tandis que l'OCDE/CAD insiste sur son importance pour atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD), notamment dans les secteurs éducatif, sanitaire et de l'accès à l'eau potable[7]. Les travaux expérimentaux de Banerjee et Duflo montrent que l'efficacité de l'aide dépend de sa capacité à s'adapter aux contextes locaux et à répondre aux besoins spécifiques des populations bénéficiaires[8], soulignant ainsi le rôle complémentaire de l'APD face aux limites structurelles des économies africaines.

En revanche, une abondante littérature critique insiste sur les effets pervers et les limites de l'APD. Les théoriciens de la dépendance (Frank ; Amin et Dos Santos) ont montré que l'aide contribue à la reproduction de rapports de subordination structurelle, maintenant les économies africaines dans des positions périphériques au sein du système international[9]. Nkrumah dénonçait déjà cette logique comme une continuité du colonialisme, soulignant que l'aide perpétue la dépendance à travers des mécanismes financiers et diplomatiques[10]. Bayart met en évidence le rôle des élites locales dans la captation des ressources d'APD, renforçant l'autoritarisme et le clientélisme[11]. Easterly et Moyo dénoncent l'inefficacité bureaucratique et les effets déstabilisateurs de l'aide, notamment la corruption, le découragement de l'innovation locale et la dépendance structurelle durable des États africains vis-à-vis des bailleurs[12].

---

[5] Burnside, C. & Dollar, D, "Aid, Policies, and Growth." *American Economic Review*, vol. 90, n°4, 2000, pp. 847-868.

[6] Sachs, J, *The End of Poverty : Economic Possibilities for Our Time*. New York: Penguin Press, 2005, pp. 51-73.

[7] OCDE/CAD, *Coopération pour le développement 2019 : Unir pour plus d'impact*. Paris : OECD Publishing, 2019, pp. 21-40.

[8] Banerjee, A. & Duflo, E, Poor *Economics : A Radical Rethinking of the Way to Fight Global Poverty*. New York : PublicAffairs, 2011, pp. 13-42.

[9] Frank, A.G, "The Development of Underdevelopment*"*. *Monthly Review*, vol, 18, n°4, 1966, pp. 17-31. Amin, S. *Le développement inégal : Essai sur les formations sociales du capitalisme périphérique*. Paris: Éditions de Minuit, 1973, pp. 25-64. Dos Santos, T, "The Structure of Dependence." *American Economic Review*, vol. 60, n°2, 1970, pp. 231-236.

[10] Nkrumah, op. cit.

[11] Bayart, op. cit.

[12] Easterly, W, *The White Man's Burden : Why the West's Efforts to Aid the Rest Have Done So Much Ill and So Little Good*. New York : Penguin Press, 2006, pp. 23-48. Moyo, D, *Dead Aid: Why Aid Is Not Working and How There Is a Better Way for Africa*. New York : Farrar, Straus and Giroux, 2009, pp. 29-54.

Les approches postcoloniales et critiques prolongent cette analyse en considérant l'APD comme une technologie de gouvernementalité. Ferguson montre comment, au Lesotho, l'aide dépolitise les enjeux tout en renforçant le pouvoir des bailleurs et des institutions locales[13]. Escobar souligne le rôle discursif de l'aide dans la naturalisation de la supériorité occidentale et la marginalisation des alternatives locales[14]. Mbembe analyse comment l'APD impose des normes politiques et culturelles qui limitent l'émergence de formes africaines de modernité et de gouvernance[15], tandis que Ziai conceptualise l'APD comme un instrument de discipline normative mondiale[16]. Crawford met en lumière la logique de récompense et de sanction inhérente à l'allocation de l'aide[17], illustrée par les cas récents du Mali, du Burkina Faso et du Niger. Ces travaux convergent pour montrer que l'APD n'est pas seulement un flux financier mais un instrument normatif et politique influençant profondément les trajectoires étatiques et régionales.

Les implications théoriques de cette dynamique sont multiples. La perspective de la dépendance et du structuralisme souligne la reproduction des asymétries Nord-Sud, où l'aide contribue à maintenir les économies africaines dans des positions périphériques[18]. La logique de discipline normative met en évidence la façon dont l'APD fonctionne comme un instrument de gouvernance globale, récompensant les régimes conformes aux standards occidentaux et sanctionnant les déviants[19]. Les approches postcoloniales et critiques, mobilisant les travaux de Fanon[20], Escobar, Mbembe et Ziai, insistent sur la dimension normative et idéologique de l'APD, qui façonne les discours politiques, les pratiques institutionnelles et les trajectoires de développement, limitant la créativité et l'innovation locales. Ces approches convergent pour montrer que l'APD n'est pas un simple flux financier neutre : elle constitue un instrument de pouvoir qui influence profondément la structuration des États africains et leur capacité à définir des modèles endogènes de développement.

---

[13] Ferguson, op. cit.

[14] Escobar, A, *Encountering Development : The Making and Unmaking of the Third World*. Princeton: Princeton University Press, 1995, pp. 21-54.

[15] Mbembe, A, *De la postcolonie: Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*. Paris: Karthala, 2000, pp. 101-140.

[16] Ziai, A, *Development Discourse and Global History : From Colonialism to the Sustainable Development Goals*. London : Routledge, 2016, pp. 67-95.

[17]Crawford, G, *Foreign Aid and Political Reform : A Comparative Analysis of Democracy Assistance and Political Conditionality*. Basingstoke : Palgrave Macmillan, 2001, pp. 45-79.

[18] Frank, 1966, op. cit. ; Amin, 1973, op. cit.

[19] Crawford, 2001, op. cit.

[20] Fanon, F, *Les Damnés de la terre*. Paris : Maspero, 1961, pp. 29-75.

Méthodologiquement, cette recherche repose sur une démarche qualitative et comparative, articulant l'exploitation de sources primaires telles que les rapports de l'OCDE/CAD, de l'ONU, de l'AFD et de l'International Crisis Group, et l'analyse de la littérature scientifique. Le croisement de ces données permet de saisir à la fois les discours officiels sur l'APD, les mécanismes concrets de sa mise en œuvre et ses effets empiriques sur la souveraineté et l'autonomie des États africains. L'approche comparative des cas récents du Mali, du Burkina Faso, du Niger, mais également du Sénégal, du Ghana, de la Côte d'Ivoire et du Kenya, met en lumière les dynamiques différenciées de conditionnalité, de dépendance et de gouvernance, offrant un panorama détaillé des effets multidimensionnels de l'APD sur le continent.

Ainsi, comment les modalités opérationnelles de l'APD produisent-elles des effets ambivalents sur la souveraineté et le développement endogène des États africains, transformant l'aide en un instrument hybride de solidarité et de contrôle politique ? l'APD apparaît comme un objet profondément ambivalent. D'un côté, elle finance des projets sociaux, améliore l'accès aux services de base et soutient la croissance économique. De l'autre, elle constitue un levier de contrôle politique et idéologique, orientant les trajectoires nationales vers des modèles définis par les standards occidentaux et limitant l'émergence de stratégies de développement endogènes. L'hypothèse centrale défendue est que, les modalités opérationnelles de l'APD en particulier les conditionnalités et cadres de gouvernance imposés contribuent à restreindre l'autonomie politique des États africains et à contraindre leurs choix de développement, positionnant l'aide comme un instrument simultanément redistributif et prescriptif. La réflexion proposée vise à analyser ces dynamiques à travers un cadre théorique combinant dépendance, discipline normative et approche postcoloniale critique, afin de démontrer que l'APD, loin d'être un instrument neutre, façonne profondément les trajectoires politiques, économiques et sociales des États africains.

La présente étude s'articule enfin autour de deux volets complémentaires : le premier les modalités de l'aide publique au développement et un deuxième volet, celui des enjeux de l'aide au développement.

I – LES MODALITES DE L'AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT

Les instruments financiers et techniques de l'Aide Publique au Développement (APD) structurent les modalités par lesquelles les bailleurs interviennent dans les politiques publiques des États africains. Ils ne

déterminent pas seulement la nature des flux financiers, mais également les cadres institutionnels, normatifs et économiques dans lesquels s'inscrivent les gouvernements bénéficiaires. Dans cette perspective, l'aide agit comme une technologie politique, au sens où elle organise les marges de décision de l'État à travers des dispositifs techniques qui naturalisent des choix économiques et institutionnels spécifiques. James Ferguson montre ainsi que l'aide opère comme une « machine anti-politique », transformant des enjeux de pouvoir en décisions technocratiques[21], tandis que Tania Li souligne que les interventions de développement reposent sur des dispositifs techniques visant à « rendre les populations gouvernables »[22].

A - Les subventions et dons bilatéraux

Les subventions et dons bilatéraux représentent l'un des instruments les plus répandus de l'Aide Publique au Développement (APD), mobilisé par des acteurs majeurs tels que la France, les États-Unis, l'Union Européenne ou encore le Canada. Ces fonds, qui ne sont pas remboursables, sont officiellement destinés à financer des secteurs considérés comme prioritaires par les bailleurs : gouvernance, éducation, santé ou infrastructures sociales.

Cependant, au-delà de leur vocation affichée, ces subventions s'inscrivent dans des agendas géopolitiques plus larges et sont avant tout des outils diplomatiques stratégiques. De nombreuses analyses montrent que l'allocation de ces dons est étroitement corrélée à des alignements diplomatiques, géopolitiques et commerciaux des pays donateurs, leur permettant d'étendre et de maintenir leur influence[23].

En Afrique francophone, cette réalité se manifeste concrètement :

- L'influence historique de la France se traduit par des subventions de l'Agence Française de Développement (AFD) ciblant des secteurs comme l'Éducation ou l'Appui aux Réformes des Finances Publiques au Sénégal ou en Côte d'Ivoire[24]. Ces programmes visent souvent à consolider le "pré carré" français et à maintenir l'influence culturelle

[21] James Ferguson, *The Anti-Politics Machine*, Cambridge University Press, 1990.
[22] Tania Murray Li, *The Will to Improve*, Duke University Press, 2007.
[23] Alesina, A. & Dollar, D. Who Gives Foreign Aid to Whom and Why? *Journal of Economic Growth*, 5(1), 2000, pp.33-63. Lancaster, C. *Foreign Aid: Diplomacy, Development, Domestic Politics*. University of Chicago Press, 2007.
[24] AFD (Agence Française de Développement). Rapports d'activités et d'évaluation des projets dans la zone francophone.

et normative française, notamment l'utilisation de la langue et de l'expertise françaises[25].

- La stratégie américaine s'est quant à elle illustrée par d'importants dons dans le domaine de la Santé (ex. : le programme PEPFAR contre le SIDA) et de la Sécurité (formation militaire, équipement) dans des pays du Sahel comme le Niger ou le Mali (avant les récentes ruptures diplomatiques)[26]. Ces financements répondent directement aux impératifs de la lutte contre le terrorisme et à la compétition d'influence avec d'autres puissances.
- L'Union Européenne (UE), à travers ses enveloppes de subventions (Fonds Européen de Développement), a de plus en plus orienté ses financements en Afrique de l'Ouest vers la Gestion des Migrations et le Contrôle des Frontières[27]. Ces subventions, bien que visant le développement, servent prioritairement la sécurité intérieure de l'UE en externalisant la gestion des flux migratoires, ce qui illustre un glissement de la fonction de l'aide vers des préoccupations stratégiques des donateurs.

Ainsi, les subventions bilatérales sont un instrument puissant qui permet aux États donateurs de concrétiser leur hégémonie normative et de s'assurer une dépendance stratégique des États récipiendaires, remodelant par l'aide leur souveraineté et leur recomposition institutionnelle.

1 - Les prêts concessionnels et financements multilatéraux

Les prêts concessionnels accordés par des institutions comme la Banque Mondiale (BM), le Fonds Monétaire International (FMI) ou la Banque Africaine de Développement (BAD) constituent l'un des principaux leviers d'intervention des bailleurs multilatéraux. Ces prêts, qui sont remboursables à des taux d'intérêt faibles ou nuls et sur de longues périodes, ne sont pas sans contreparties.

Plusieurs études démontrent que ces financements s'accompagnent invariablement de conditionnalités précises et de l'imposition de réformes structurelles (privatisations, libéralisation commerciale, discipline

[25] Bertrand, C, "L'aide au développement française à l'épreuve des mutations géopolitiques en Afrique : entre continuité et redéploiement." *Hérodote*, *172*(1), 2019, pp. 11-30.
[26] USAID (U.S. Agency for International Development). Fiches de pays et rapports sur l'initiative PEPFAR et l'aide à la sécurité.
[27] Commission Européenne (DG INTPA). Documents de Programmation Régionale et documents politiques sur l'Aide et la Migration.

budgétaire)[28]. Ces conditions sont souvent critiquées pour imposer aux pays bénéficiaires des politiques standardisées, souvent inadaptées à leurs réalités économiques spécifiques[29]. Les institutions financières internationales structurent ainsi un cadre normatif dans lequel les États doivent se conformer pour accéder aux financements, ce qui renforce l'hégémonie normative[30]. L'usage de ces prêts vise à exporter des modèles institutionnels élaborés par les donateurs[31].

En Afrique francophone, ces prêts ont eu un impact majeur et ont transformé en profondeur les régimes économiques nationaux[32]:

- Les Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) des années 1980 et 1990 : Au Sénégal, en Côte d'Ivoire ou au Cameroun, les prêts du FMI et de la BM ont forcé l'abandon des stratégies d'industrialisation par substitution d'importations, la privatisation massive d'entreprises publiques (eau, électricité, télécommunications) et la réduction drastique des dépenses sociales, entraînant une recomposition institutionnelle de l'État vers un rôle minimal de régulateur du marché.
- La Restructuration de la Dette (Initiative PPTE) : Bien que l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) ait fourni un allègement de la dette, cet allègement était lui-même conditionné à des performances macroéconomiques strictes et à des réformes de gouvernance. Au Bénin ou au Mali, l'accès aux fonds a été conditionné à l'adoption de lois favorisant l'investissement étranger et la libéralisation, illustrant une forte dépendance aux standards financiers internationaux.

En substance, les rapports institutionnels de la Banque mondiale confirment que ces instruments sont conçus comme de puissants outils d'ingénierie macroéconomique, destinés à orienter les trajectoires nationales selon des standards internationaux[33]. Ils mettent en jeu la souveraineté des

---

[28] Mosley, P., Harrigan, J., & Toye, J. *Aid and Power : The World Bank and Policy-Based Lending*. Routledge, 1995.

[29] Stiglitz, J. E, *La Grande Désillusion (Globalization and its Discontents)*, Paris, Fayard, 2002.

[30] Woods, N, "Good governance" in the absence of accountability : how democratic is the IMF and the World Bank ? *Review of International Studies, 26*(4), 2000, pp.575-603.

[31] Babb, S, *Behind the Development Banks : How Politics Trumped Economics at the World Bank*. University of Chicago Press, 2009.

[32] Van de Walle, N, *African Economies and the Politics of Permanent Crisis, 1979-1999*. Cambridge University Press, 2001.

[33] Banque mondiale. (Diverses années). *World Development Report*. (Rapports qui détaillent les cadres conceptuels et les outils d'intervention macroéconomique).

pays récipiendaires en liant l'accès aux capitaux à l'adoption forcée de politiques économiques néolibérales.

2 - L'assistance technique et le transfert d'expertise

L'assistance technique est un instrument essentiel de l'Aide Publique au Développement (APD). Elle inclut l'envoi d'experts internationaux, la formation des cadres administratifs, l'appui à la gestion publique et la mise en place d'outils techniques pour piloter l'action publique.

Ce dispositif va au-delà du simple partage de savoir-faire; il constitue un moyen d'imposer des grilles de lecture externes dans les contextes locaux[34]. La technicisation de l'aide permet de dissimuler les rapports de pouvoir derrière le langage apparemment neutre des « bonnes pratiques » et de l'efficience[35]. Ce système crée une boucle de dépendance dans laquelle les consultants et experts internationaux produisent des analyses qui justifient la nécessité de leur propre présence et de celle de l'aide future[36]. Le développement devient une entreprise visant à rendre les sociétés « lisibles » et administrables au moyen de dispositifs techniques standardisés[37], ce qui renforce l'hégémonie normative.

En Afrique francophone, la dépendance à l'expertise externe est particulièrement visible et soulève des enjeux de souveraineté :

- Réforme de la Gestion des Finances Publiques (GFP) : Dans des pays comme le Sénégal ou le Niger, l'assistance technique financée par l'UE ou la France a imposé l'adoption de logiciels de gestion budgétaire et de normes comptables inspirées du modèle occidental (*New Public Management*). Cette recomposition institutionnelle est souvent pilotée par des cabinets de conseil étrangers qui prennent le pas sur les cadres administratifs locaux, contournant et affaiblissant ainsi les administrations africaines[38].
- La Sécurité et la Défense au Sahel : Dans les pays du G5 Sahel (Mali, Mauritanie, etc.), les experts militaires et les conseillers en

[34] Escobar, A, *Encountering Development : The Invention and the Social Power of Development*. Princeton University Press, 1995.
[35] Kothari, U. & Cooke, B. (Eds.), *Participation : The New Tyranny ?* Zed Books, 2001.
[36] Mosse, D. (2011). *Adventures in Aidland : The Business of Development Management*. Berghahn Books.
[37] Scott, J. C, *Seeing Like a State : How Certain Schemes to Improve the Human Condition Have Failed*. Yale University Press, 1998.
[38] PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement). (Diverses années). Rapports et enquêtes sur la gouvernance et le renforcement des capacités en Afrique.

gouvernance issus de la coopération bilatérale (France, États-Unis) ou multilatérale (ONU) ont un rôle prépondérant dans la définition des stratégies sécuritaires et même dans la rédaction de lois. Cette dépendance à l'expertise sécuritaire externe réduit la souveraineté des États dans des domaines régaliens fondamentaux.

- Le Système Éducatif : L'assistance technique pour la réforme des curricula dans des pays comme la Côte d'Ivoire ou le Cameroun est souvent encadrée par des experts de l'UNESCO ou de l'AFD. L'introduction de thématiques (comme l'éducation à la citoyenneté globale) ou de méthodes pédagogiques vise à importer des normes culturelles et sociales occidentales, renforçant l'hégémonie normative et limitant la marge de manœuvre locale.

Cette dépendance alimente un jeu politique où les élites locales utilisent l'assistance technique et l'expertise étrangère comme une ressource pour conforter leur propre pouvoir ou justifier l'inaction, complexifiant la question de la recomposition institutionnelle[39].

3 - Les programmes globaux et initiatives verticales

Depuis les années 2000, le champ de l'aide internationale a été profondément transformé par l'émergence d'initiatives verticales globales, telles que le Fonds Mondial (contre le SIDA, la Tuberculose et le Paludisme), GAVI (Alliance du Vaccin) ou le PEPFAR (Plan Présidentiel d'Urgence des États-Unis pour la Lutte contre le SIDA).

Ces initiatives constituent des instruments puissants de gouvernance globale qui redéfinissent les priorités nationales, y compris les choix budgétaires et les politiques sectorielles[40]. Elles fragmentent souvent les systèmes de santé locaux et réduisent l'intégration des politiques publiques[41]. En imposant des indicateurs globaux et des cadres de performance standardisés, ces programmes limitent la souveraineté des gouvernements nationaux[42]. Les normes internationales, traduites dans ces programmes,

---

[39] Chabal, P. & Daloz, J-P, *Africa Works: Disorder as Political Instrument*. James Currey, 1999.

[40] Barnett, M. & Duvall, R. (Eds.), *Power in Global Governance*. Cambridge University Press.

[41] Shiffman, J. A social explanation for the rise in global health priority for maternal mortality. *Social Science & Medicine, 68*(3), 2009, pp. 517-525. (Analyse des effets de fragmentation des programmes verticaux sur les politiques publiques).

[42] Exemples d'études publiées dans *Health Affairs* ou *The Lancet* qui examinent l'impact des indicateurs globaux sur la souveraineté sectorielle.

s'imposent de fait dans les espaces juridiques et administratifs locaux, renforçant l'hégémonie normative[43].

En Afrique francophone, ces programmes entraînent des dynamiques de recomposition institutionnelle et de dépendance spécifiques :

- Le Secteur de la Santé : Des programmes comme le Fonds Mondial ou PEPFAR ont permis d'atteindre des résultats spectaculaires dans la distribution d'antirétroviraux ou la lutte contre la malaria dans des pays comme le Burkina Faso ou la Côte d'Ivoire. Cependant, l'afflux massif de financement ciblé a créé une « gouvernance parallèle » ${[6]}$: les unités de gestion de projet (UGP) financées par ces programmes opèrent souvent en dehors des chaînes de commandement et des systèmes d'achat nationaux. Cette dynamique concurrence et affaiblit les ministères de la Santé et les systèmes de santé primaires généraux, minant leur capacité à concevoir et piloter une politique de santé intégrée.
- Les Objectifs de Développement Durable (ODD) et la Planification : Des organisations comme ONU Femmes ou les initiatives liées aux ODD imposent des référentiels globaux (parité, lutte contre les violences faites aux femmes) qui redéfinissent les modes d'action publique et les systèmes de collecte de données au Sénégal ou en Guinée. Cette imposition renforce les cadres externes au détriment des priorités définies localement, illustrant l'imposition de référentiels globaux dans une perspective postcoloniale[44].
- Dépendance logistique : Dans le cadre de GAVI, les pays africains dépendent entièrement des calendriers de livraison de vaccins, des prix négociés et des modèles de distribution dictés par l'Alliance. Cette dépendance logistique et financière vis-à-vis d'initiatives verticales met en jeu la souveraineté nationale en cas de crise (comme cela a été visible pendant la pandémie de COVID-19).

Ces initiatives, bien que bénéfiques sur des cibles spécifiques, redéfinissent la nature même de l'État africain en le forçant à se conformer à

[43] Merry, S. E, *Human Rights and Gender Violence : Translating International Law into Local Justice*. University of Chicago Press, 2009.
[44] Mbembe, A, *De la postcolonie : Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*. Karthala, 2000.

une logique de performance globale, alimentant ainsi sa dépendance vis-à-vis des bailleurs[45].

B - Les conditionnalités économiques, politiques et normatives

Les conditionnalités constituent l'un des mécanismes centraux de l'Aide Publique au Développement (APD). Elles encadrent l'accès aux ressources financières et orientent la mise en œuvre des politiques publiques. Leur fonction n'est pas uniquement économique; elles agissent comme des instruments de pouvoir permettant aux bailleurs d'imposer des cadres normatifs conformes à leurs propres visions du développement. Ces conditionnalités traduisent une contractualisation asymétrique dans laquelle les États africains sont contraints sur les plans juridique, politique et financier.

1. Conditionnalités Économiques : Héritages et Permanence des Ajustements

Les conditionnalités sont le mécanisme central de l'APD, fonctionnant comme des instruments de pouvoir qui imposent aux États africains des cadres normatifs conformes à la vision néolibérale des bailleurs. Elles traduisent une contractualisation asymétrique qui contraint les pays bénéficiaires sur les plans juridique, politique et financier[46].

Les conditionnalités économiques trouvent leurs racines dans les Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) du FMI et de la Banque mondiale (années 1980-1990). Ces programmes imposaient des mesures néolibérales libéralisation du commerce, privatisation des entreprises publiques et réduction de la dépense sociale qui ont renforcé la dépendance structurelle des économies africaines[47]. Elles ont également limité la capacité des États à développer des politiques industrielles endogènes[48] et fragilisé l'appareil étatique par l'affaiblissement des capacités budgétaires et administratives[49]. Ces réformes étaient souvent standardisées et dogmatiques, ignorant le contexte local[50].

---

[45] Brown, S, Aid effectiveness and the challenges of country ownership in Africa. *Global Governance*, *19*(2), 2013, pp. 269-282.
[46] Jacquet, P., & Crawford, G. (Diverses œuvres sur l'asymétrie de pouvoir dans l'aide).
[47] Amin, S, *Maldevelopment : Anatomy of a Global Failure*, 1990.
[48] Collier, P, *The Bottom Billion : Why the Poorest Countries Are Failing and What Can Be Done About It*. Oxford University Press, 2007.
[49] Mkandawire, T, "Thinking about Developmental States in Africa." *Cambridge Journal of Economics*, *25*(3), 2000, pp. 289-314.
[50] Stiglitz, J. E, *La Grande Désillusion (Globalization and its Discontents)*. Fayard, 2002.

Cette logique persiste aujourd'hui via les « prêts à politique de développement »[51], qui exportent des modèles économiques conçus à Washington[52] et constituent un socle standard des pratiques multilatérales. Impact en Afrique francophone (Exemples) :

- Vente d'Actifs Stratégiques : les conditionnalités ont exigé la privatisation d'opérateurs majeurs (télécommunications, banques) en Côte d'Ivoire ou au Sénégal, plaçant des secteurs vitaux sous contrôle étranger et réduisant la souveraineté nationale.
- Contrôle Budgétaire et Austérité : au Cameroun et au Gabon, les prêts du FMI sont conditionnés à un contrôle budgétaire strict (plafonnement de la masse salariale), entraînant une réduction des capacités administratives et une recomposition institutionnelle de l'État vers un simple rôle de régulateur financier.
- Libéralisation Commerciale : l'ouverture des marchés imposée aux pays de l'UEMOA a accentué la dépendance aux importations en exposant les producteurs locaux à la concurrence internationale.

En somme, les conditionnalités économiques sont le principal vecteur de l'hégémonie normative néolibérale, menaçant la souveraineté par la contrainte financière.

2 - Conditionnalités politiques : démocratie, gouvernance et discipline politique

Depuis les années 1990, les conditionnalités politiques occupent une place centrale dans les modalités de l'APD. Le discours de La Baule de François Mitterrand, en 1990, en constitue un tournant symbolique : la France décide désormais de conditionner son aide à la démocratisation des États africains. Gordon Crawford démontre que cette logique de récompense-sanction transforme l'aide en un instrument de régulation politique[53].

Les travaux de Nicolas van de Walle montrent que cette conditionnalité a eu un impact majeur sur les transitions démocratiques en Afrique francophone et anglophone[54]. De plus, Roland Marchal souligne que

[51] Babb, S, *Behind the Development Banks : How Politics Trumped Economics at the World Bank*. University of Chicago Press, 2009.
[52] Ibid.
[53] Gordon Crawford, *Foreign Aid and Political Reform*, Palgrave Macmillan, 2001.
[54] Nicolas Van de Walle, *African Economies and the Politics of Permanent Crisis*, Cambridge University Press, 2001.

ces mécanismes exercent une pression politique sur les régimes considérés comme déviants ou illibéraux[55].

La suspension récente des aides à la suite des coups d'État au Mali (2021), Burkina Faso (2022) et Niger (2023) illustre cette logique punitive. Stephen Brown explique que ces suspensions servent à envoyer un signal politique, tout en fragilisant les populations déjà vulnérables[56].

3 - Conditionnalités normatives : gouvernance, transparence et droits humains

Les bailleurs utilisent également des conditionnalités normatives liées à la transparence budgétaire, la lutte contre la corruption ou la promotion des droits humains. L'OCDE conceptualise ces conditionnalités sous l'étiquette de « gouvernance démocratique », définissant des standards auxquels doivent se conformer les pays bénéficiaires[57].

Sally Engle Merry montre que ces normes sont élaborées dans des espaces internationaux dominés par les puissances occidentales, avant d'être traduites dans les systèmes administratifs nationaux[58]. Dans cette perspective, l'APD sert de vecteur à la diffusion de normes globalisées. De même, les travaux de Sabelo Ndlovu-Gatsheni analysent ces conditionnalités comme une forme contemporaine de « colonialité du pouvoir » qui impose des modèles occidentaux de gouvernance[59]. Achille Mbembe souligne que ces référentiels normatifs définissent implicitement ce que doit être un « bon État africain », renforçant l'asymétrie des relations internationales[60].

C - Mécanismes de contrôle, de suivi, de sanction et de suspension de l'aide

Les mécanismes de contrôle, de sanction et de suspension constituent une dimension cruciale de l'APD. Ils traduisent la capacité des bailleurs à exercer un pouvoir direct sur les États bénéficiaires en modulant l'accès aux ressources en fonction de leurs comportements politiques, économiques ou institutionnels. Ces mécanismes constituent, selon certains auteurs, la

---

[55] Roland Marchal, « L'aide occidentale face aux transitions africaines », *Afrique Contemporaine*, 2002.
[56] Stephen Brown, *Foreign Aid and Policy Reform in Africa*, University of Toronto Press, 2012.
[57] OCDE, *Principes de la Gouvernance démocratique*, OCDE Éditions.
[58] Sally Engle Merry, *Human Rights and Gender Violence*, University of Chicago Press, 2006.
[59] Sabelo Ndlovu-Gatsheni, *Empire, Global Coloniality and African Subjectivity*, Berghahn Books, 2013.
[60] Achille Mbembe, *Sortir de la grande nuit*, Paris, La Découverte, 2010.

véritable « architecture punitive » de l'aide. Jean-François Bayart analyse ainsi ces dispositifs comme un moyen d'encadrer l'action des États africains dans une logique de « gouvernement à distance »[61].

1 - Suspension de l'aide en cas de rupture institutionnelle

La suspension de l'aide constitue l'une des sanctions les plus visibles et les plus puissantes dans l'arsenal des bailleurs. Elle vise à signaler le désaccord politique des donateurs face à des changements anticonstitutionnels ou des régressions démocratiques[62]. Historiquement, ce mécanisme punitif a joué un rôle déterminant dans les transitions démocratiques africaines[63]. Les exemples les plus récents sont ceux du Sahel :

Suspensions Post-Coups d'État : Suite aux coups d'État successifs au Mali (2020, 2021), au Burkina Faso (2022) et au Niger (2023), l'Union Européenne, la Banque Mondiale, les États-Unis et la France ont rapidement annoncé la suspension de leurs financements directs aux États. Cette sanction a pour objectif de pousser les régimes militaires à un retour rapide à l'ordre constitutionnel. Cependant, ces suspensions renforcent la vulnérabilité des populations civiles, qui dépendent souvent de l'APD pour l'accès aux services sociaux de base (santé, éducation). De plus, elles peuvent paradoxalement accentuer la dépendance des régimes sanctionnés envers de nouveaux partenaires moins regardants sur la gouvernance (tels que la Russie ou la Chine), opérant ainsi une recomposition institutionnelle des alliances.

Ces mécanismes punitifs peuvent par ailleurs s'avérer sélectifs, car certains régimes autoritaires stratégiquement importants pour la sécurité ou l'accès aux ressources continuent de recevoir des financements. Cette sélectivité révèle la dimension géopolitique de la conditionnalité et l'instrumentalisation de l'hégémonie normative de la démocratie.

2 - Réorientation et contournement des gouvernements

Lorsque les bailleurs estiment que les gouvernements ne remplissent pas leurs obligations (manque de confiance, corruption, instabilité), ils ont recours à une stratégie de contournement institutionnel. Cette approche consiste à réorienter l'Aide Publique au Développement (APD) vers des acteurs non étatiques : Organisations Non Gouvernementales (ONG), agences internationales, collectivités locales, ou organisations communautaires.

---

[61] Jean-François Bayart, *Le gouvernement du monde*, Paris, Fayard, 2004.
[62] Gordon Crawford, *Foreign Aid and Political Reform*, Palgrave Macmillan, 2001.
[63] Michael Bratton et Nicolas Van de Walle, *Democratic Experiments in Africa*, Cambridge University Press, 1997.

Cette réorientation crée des « canaux parallèles de gouvernance » qui affaiblissent directement les institutions nationales en les privant de ressources, de légitimité et d'expérience[64]. Ces pratiques ont été particulièrement renforcées dans les contextes d'États fragiles, où la confiance envers les administrations publiques est jugée insuffisante[65].

L'utilisation de ces mécanismes permet aux bailleurs de conserver un contrôle indirect sur l'action publique et les dépenses, assurant que les fonds sont dépensés conformément à leurs priorités et normes[66]. Cela contribue à la recomposition institutionnelle de l'État en transférant *de facto* des fonctions régaliennes vers des acteurs externes ou privés.

- Fragilisation des Ministères : En Afrique francophone (par exemple, en République Démocratique du Congo ou en Centrafrique), les fonds destinés à la santé ou à l'éducation sont souvent gérés directement par des ONG internationales (Médecins Sans Frontières, Save the Children) ou des agences onusiennes (PNUD, UNICEF) plutôt que par les ministères compétents.
- Conséquences : Ce contournement affaiblit la souveraineté des États à planifier et à mettre en œuvre leurs propres politiques, tout en créant une forte dépendance vis-à-vis des acteurs non étatiques pour la fourniture des services de base.

3 - Audits, évaluations et dispositifs de monitoring

Les mécanismes d'audit et de monitoring imposés par les bailleurs constituent une autre forme de contrôle permanent et d'instrumentalisation de l'APD. Ils incluent l'obligation pour les pays bénéficiaires de produire des rapports réguliers, d'utiliser des indicateurs standardisés et de respecter des cadres logiques alignés sur les standards internationaux. Ces instruments sont au cœur des technologies modernes de gouvernement et d'administration, visant à rendre les sociétés "lisibles"[67].

Ces dispositifs d'évaluation ont pour effet de créer une « réalité bureaucratique » où les projets sont façonnés pour correspondre aux attentes

---

[64] Stephen Brown, *Aid Effectiveness and the Politics of Reform in Africa*, University of Toronto Press, 2012.
[65] Lena Johansson, « Bypassing the State in Fragile Contexts », *Journal of Development Studies*, 2017.
[66] Jeremy M. Weinstein, « Autonomous Recovery and International Intervention », *International Security*, 2005.
[67] Scott, J. C, *Seeing Like a State : How Certain Schemes to Improve the Human Condition Have Failed*. Yale University Press, 1998.

et aux critères de mesurabilité des bailleurs, souvent au détriment des besoins et des complexités locales[68]. Le rôle central de ces instruments dans la standardisation des politiques publiques en Afrique est d'ailleurs reconnu par les institutions elles-mêmes[69].

En Afrique francophone, les enjeux de l'audit et du monitoring sont les suivants :

- Contrôle et Recomposition Institutionnelle : Les conditionnalités du Fonds Mondial ou de GAVI au Bénin ou en Guinée exigent la mise en place de systèmes de suivi et d'évaluation spécifiques, souvent redondants. Les auditeurs des bailleurs prennent ainsi le pas sur les contrôleurs locaux, renforçant la dépendance technique. (Source : Rapports d'évaluation indépendante du Fonds Mondial et analyses de la gestion de l'aide en Afrique de l'Ouest[70].
- Alignement sur la Performance : L'APD pour l'éducation en Côte d'Ivoire est conditionnée à l'atteinte d'indicateurs globaux (taux d'achèvement, parité). L'impératif de *reporting* peut conduire à une distorsion des priorités sur le terrain, où l'accent est mis sur les indicateurs facilement mesurables[71]. (Source : Rapports de la Banque Mondiale sur les performances du secteur éducatif et l'efficacité de l'aide).
- Hégémonie Normative : L'utilisation généralisée d'outils comme le « cadre logique » (Logframe), imposé par la plupart des donateurs (UE, France, BM), impose une méthodologie de pensée linéaire et rationnelle qui est intrinsèquement liée à une vision managériale occidentale du développement, renforçant l'hégémonie normative.

II – GOUVERNER PAR L'AIDE : L'APD COMME OUTIL DE PROJECTION GÉOPOLITIQUE EN AFRIQUE

L'analyse des enjeux de l'Aide publique au développement (APD) en Afrique révèle une série de dynamiques qui dépassent largement ses objectifs déclarés de réduction de la pauvreté. Pensée à l'origine comme un instrument de solidarité internationale, l'APD ou du moins sa matérialisation soulève une controverse majeure tant les enjeux autour de son acquisition par les pays bénéficiaires sont nombreux.

---

[68] David Mosse, *Cultivating Development*, Pluto Press, 2005.
[69] World Bank, *Global Monitoring Report*, Washington, World Bank Publications.
[70] Lépine, A, *The global health architecture : A study of the politics of health aid in Benin*, 2018.
[71] Guides méthodologiques de l'AFD ou de la Commission Européenne (DG INTPA).

A. Les intérêts stratégiques classiques et économiques de l'Aide publique au développement

Cette sous-section examine l'Aide publique au développement comme instrument stratégique au service d'intérêts économiques et diplomatiques des États donateurs. Elle montre que, loin de relever d'une logique exclusivement redistributive, l'APD participe à la sécurisation des approvisionnements, à l'accès préférentiel aux marchés et à la consolidation des positions concurrentielles des économies donatrices. Parallèlement, l'aide constitue un levier central de soft power, mobilisé pour renforcer l'influence internationale, structurer des alliances politiques et orienter les comportements diplomatiques des États bénéficiaires. L'analyse conjointe de ces deux dimensions permet de saisir l'APD comme un dispositif de projection d'influence inscrit dans les dynamiques contemporaines de la compétition géopolitique.

1. Sécurisation des approvisionnements et accès préférentiel aux marchés

L'un des ressorts fondamentaux de l'Aide publique au développement réside dans la poursuite d'intérêts économiques stratégiques par les États donateurs. Loin de se limiter à une logique altruiste, l'APD s'inscrit historiquement dans des dispositifs visant à sécuriser l'accès aux ressources naturelles, aux marchés émergents et aux opportunités d'investissement dans les pays bénéficiaires. Cette dimension est particulièrement visible à travers la pratique de l'« aide liée » (*tied aid*), par laquelle l'octroi de financements est conditionné à l'attribution de contrats à des entreprises originaires du pays donateur.

Les travaux de l'OCDE, notamment au sein du Comité d'aide au développement (CAD), ont largement documenté les effets distorsifs de l'aide liée, soulignant qu'elle tend à renchérir les coûts des projets, à limiter la concurrence et à favoriser prioritairement les intérêts économiques des donateurs plutôt que l'efficacité du développement[72]. Malgré les engagements internationaux en faveur du déliement de l'aide, cette pratique demeure significative, en particulier dans les secteurs stratégiques tels que les infrastructures, l'énergie, les télécommunications ou la défense.

Dans le cas français, plusieurs analyses montrent que l'APD a longtemps servi d'instrument de soutien à l'internationalisation des grandes entreprises nationales, notamment dans les domaines du BTP, de l'énergie ou

[72] OCDE/CAD, *Untying Aid to the Least Developed Countries*, Paris, OCDE, 2001. OCDE/CAD, *Development Co-operation Report*, Paris, OCDE Éditions, 2019.

de la gestion des services publics[73]. De même, aux États-Unis, l'aide a souvent été articulée à des stratégies de promotion commerciale et d'accès aux marchés africains, en particulier dans le cadre de projets financés par l'USAID ou la Millennium Challenge Corporation (MCC).

Ainsi, l'APD fonctionne comme un levier d'intégration asymétrique des économies africaines dans les circuits du capital international, contribuant à structurer des relations de dépendances économiques tout en consolidant les positions concurrentielles des entreprises des pays donateurs[74].

2. Renforcement du soft power et de la diplomatie internationale

Au-delà des intérêts économiques directs, l'APD constitue un instrument central de projection d'influence diplomatique et symbolique. Joseph Nye a conceptualisé cette dimension sous le terme de *soft power*, désignant la capacité d'un État à influencer le comportement d'autres acteurs internationaux par l'attraction, la persuasion et la légitimité normative plutôt que par la contrainte militaire ou économique directe[75].

Dans cette perspective, l'aide permet aux donateurs de renforcer leur image internationale, de consolider des alliances politiques et de diffuser leurs valeurs et normes. Plusieurs études empiriques ont montré une corrélation entre l'allocation de l'APD et le comportement diplomatique des États bénéficiaires, notamment en ce qui concerne les votes à l'Assemblée générale des Nations Unies[76].

L'APD devient ainsi un outil de diplomatie transactionnelle, où le soutien financier est implicitement associé à des attentes de loyauté politique ou d'alignement stratégique. Cette logique est particulièrement visible dans les contextes de rivalité internationale, où les États donateurs cherchent à consolider des coalitions diplomatiques face à des concurrents géopolitiques. L'aide contribue alors à structurer des réseaux d'influence durables, en renforçant la dépendance politique et symbolique des pays bénéficiaires.

---

[73] Lancaster, C., *Foreign Aid : Diplomacy, Development, Domestic Politics*, University of Chicago Press, 2007. Jacquet, P., Severino, J.-M., & Sy, A., *L'aide au développement*, Paris, Economica/AFD, 2010.

[74] Mosley, P., Harrigan, J., & Toye, J, *Aid and Power*, Londres, Routledge, 1995. Riddell, R., *Does Foreign Aid Really Work ?* Oxford University Press, 2007.

[75] Nye, J., *Soft Power : The Means to Success in World Politics*, New York, PublicAffairs, 2004.

[76] Alesina, A. & Dollar, D., "Who Gives Foreign Aid to Whom and Why ?", *Journal of Economic Growth*, 1998. Dreher, A., Sturm, J.-E., & Vreeland, J., "Global Horse Trading", *International Studies Quarterly*, 2009.

Cette dimension de soft power est également renforcée par les programmes d'assistance technique, les échanges académiques, les formations administratives et les dispositifs culturels associés à l'APD, qui participent à la diffusion des référentiels normatifs et institutionnels des donateurs (Barnett & Duvall, 2005)[77].

B. La compétition géopolitique : anciens et nouveaux donateurs

Cette sous-section analyse l'Aide publique au développement comme espace de compétition géopolitique et normative, structuré par la rivalité entre modèles de développement et de gouvernance. Elle met d'abord en évidence l'opposition croissante entre les approches libérales-démocratiques promues par les bailleurs occidentaux et les modèles alternatifs, fondés sur le principe de non-ingérence et le développement piloté par l'État, portés notamment par la Chine. Elle examine ensuite la reconfiguration du champ de l'aide induite par l'émergence chinoise et par la centralité accordée aux infrastructures comme instruments de diplomatie économique. Enfin, elle montre que l'APD contribue à l'institutionnalisation d'un marché normatif de la démocratie, dans lequel l'accès aux ressources financières est conditionné de manière sélective à l'alignement sur des standards politiques exogènes, révélant la fonction disciplinaire et stratégique de l'aide dans la gouvernance contemporaine du continent africain.

1. La rivalité des modèles de développement et de gouvernance

L'APD s'inscrit aujourd'hui dans une dynamique de compétition systémique entre différents modèles de développement et de gouvernance. Cette rivalité est souvent analysée comme une forme de « nouvelle Guerre froide », opposant un modèle libéral-démocratique promu par les donateurs occidentaux à des approches alternatives, qualifiées d'autoritaires ou de développementalistes, défendues notamment par la Chine et, dans une moindre mesure, la Russie ou certains États du Golfe[78].

Les instruments occidentaux de l'aide, tels que la Millennium Challenge Corporation (MCC) américaine, illustrent cette logique : l'accès aux financements est strictement conditionné au respect de critères de gouvernance, de démocratie électorale, de lutte contre la corruption et de libéralisation économique. L'aide devient ainsi un mécanisme de sélection

[77] Barnett, M. & Duvall, R., *Power in Global Governance*, Cambridge University Press, 2005.
[78] Levitsky, S. & Way, L., *Competitive Authoritarianism*, Cambridge University Press, 2010. Alden, C. & Large, D., "China in Africa", *The Round Table*, 2018.

normative, favorisant les États considérés comme conformes aux standards libéraux internationaux.

À l'inverse, les acteurs émergents mettent en avant un discours de non-ingérence et de respect de la souveraineté, proposant une aide moins conditionnée politiquement, centrée sur la croissance économique, les infrastructures et le rôle moteur de l'État. Cette opposition structure un véritable marché concurrentiel de l'aide, dans lequel les États africains peuvent arbitrer entre différents partenaires, bien que ces choix restent fortement contraints par les rapports de pouvoir globaux.

2. L'émergence de la Chine et l'aide alternative axée sur l'infrastructure

L'essor de la Chine comme acteur majeur de l'aide et du financement du développement en Afrique a profondément reconfiguré le champ de l'APD. Les travaux de Deborah Brautigam montrent que l'aide chinoise se distingue par son articulation étroite avec les investissements, les prêts concessionnels et les projets d'infrastructures, dans une logique de développement piloté par l'État (*state-led development*)[79].

Contrairement aux bailleurs occidentaux, la Chine privilégie des projets visibles et rapidement exécutables routes, ports, barrages, chemins de fer souvent intégrés dans le cadre plus large de la *Belt and Road Initiative* (BRI). Cette approche séduit de nombreux gouvernements africains, car elle offre des financements rapides et relativement peu conditionnés sur le plan politique.

Cependant, plusieurs analyses soulignent que cette « aide alternative » n'est pas dépourvue de logiques stratégiques. Les projets chinois visent à sécuriser l'accès aux matières premières, à ouvrir de nouveaux marchés pour les entreprises chinoises et à étendre l'influence géopolitique de Pékin sur le continent africain[80]. Ainsi, si la Chine propose une alternative au modèle occidental, elle s'inscrit elle aussi dans une logique de projection de puissance, où l'aide et l'investissement constituent des instruments centraux de la diplomatie économique.

---

[79] Brautigam, D., *The Dragon's Gift : The Real Story of China in Africa*, Oxford University Press, 2009.

[80] Brautigam, D., "China's Development Finance in Africa", *SAIS-CARI Working Papers*, 2020. Taylor, I., *China's New Role in Africa*, Lynne Rienner, 2009. Alden, C., *China in Africa*, Zed Books, 2007.

3. L'APD comme marché normatif de la démocratie : importation, conditionnalité et sélectivité politique

L'Aide publique au développement (APD) contribue à structurer en Afrique un marché normatif de la démocratie, dans lequel l'accès aux ressources financières internationales est conditionné à l'adoption formelle de standards démocratiques définis par les bailleurs. Cette dynamique privilégie la conformité procédurale multipartisme, élections compétitives, dispositifs de gouvernance libérale au détriment des processus endogènes d'appropriation sociale et institutionnelle de la démocratie.

Ce mécanisme s'inscrit dans le prolongement du discours de La Baule (1990)[81], qui a consacré la démocratie libérale comme critère d'éligibilité à l'aide, faisant de celle-ci une monnaie d'échange centrale dans les relations entre donateurs et États africains[82]. La démocratisation devient ainsi un impératif conditionnel, davantage qu'un processus politique enraciné dans les trajectoires nationales.

La littérature souligne que cette approche favorise une importation institutionnelle de la démocratie, souvent réduite à des dispositifs formels greffés sur des structures étatiques fragiles[83]. L'APD tend alors à promouvoir l'ingénierie électorale et la réforme juridique, au détriment de la construction d'un contrat social inclusif et de transformations socio-économiques durables[84].

Dans ce cadre, l'APD entretient un marché de la conformité démocratique, marqué par la tolérance des bailleurs envers des régimes hybrides tant que les formes institutionnelles minimales sont respectées[85]. À l'inverse, la suspension de l'aide à la suite de coups d'État notamment au Mali, au Burkina Faso ou au Niger révèle le caractère sélectif et disciplinaire de la conditionnalité démocratique, davantage orientée vers la régulation des

---

[81] Mitterrand, F, *Discours de La Baule*, Conférence des chefs d'État d'Afrique et de France, 20 juin 1990.

[82] Crawford, G, *Foreign Aid and Political Reform : A Comparative Analysis of Democracy Assistance and Political Conditionality*. Palgrave Macmillan, 2001.

[83] Bayart, J.-F, *L'État en Afrique : la politique du ventre*. Fayard, 2006. Carothers, T. "The End of the Transition Paradigm." *Journal of Democracy*, 13(1), 2002, pp. 5–21.

[84] Mkandawire, T, "From Maladjusted States to Democratic Developmental States in Africa." *Africa Development*, 35(1), 2010. Van de Walle, N. *African Economies and the Politics of Permanent Crisis*. Cambridge University Press, 2001.

[85] Levitsky, S. & Way, L, *Competitive Authoritarianism*. Cambridge University Press, 2010.

choix institutionnels que vers l'amélioration des conditions de vie des populations[86].

CONCLUSION

L'analyse conduite met en évidence que l'Aide publique au développement (APD), loin de relever d'un simple mécanisme de solidarité internationale, constitue un instrument central de pouvoir et de projection géopolitique en Afrique. À travers ses modalités financières, techniques et normatives, l'APD structure des rapports asymétriques durables entre États donateurs et États bénéficiaires, inscrivant l'aide au cœur des dynamiques contemporaines de gouvernementalité globale. Elle apparaît ainsi comme un dispositif hybride, à la fois redistributif dans ses effets sociaux et prescriptif dans ses implications politiques, économiques et institutionnelles.

L'étude des instruments de l'APD a montré que subventions, prêts concessionnels, assistance technique et programmes verticaux ne se contentent pas de soutenir des secteurs prioritaires : ils organisent les marges de décision des États africains, naturalisent des choix économiques et administratifs spécifiques et renforcent une dépendance structurelle vis-à-vis des bailleurs. Les conditionnalités économiques héritées des ajustements structurels, prolongées par les exigences contemporaines de gouvernance, ainsi que les dispositifs de suivi, d'audit et de sanction, confirment que l'aide fonctionne comme une technologie de contrôle à distance, redéfinissant la souveraineté étatique dans des termes compatibles avec les standards internationaux dominants.

Sur le plan géopolitique, l'APD s'inscrit clairement dans la poursuite d'intérêts stratégiques classiques et économiques. Elle contribue à la sécurisation des approvisionnements, à l'accès préférentiel aux marchés et à la consolidation des positions concurrentielles des économies donatrices, tout en servant de levier de soft power et de diplomatie transactionnelle. La compétition entre anciens et nouveaux donateurs, notamment avec l'émergence de la Chine et de ses financements axés sur l'infrastructure, reconfigure le champ de l'aide sans pour autant en neutraliser les logiques de puissance : elle diversifie les options disponibles pour les États africains, mais les maintient dans un système global de rivalités et d'influences croisées.

---

[86] Diamond, L, *The Spirit of Democracy*. Times Books, 2008. Brown, S. "Foreign Aid and Democracy Promotion : Lessons from Africa." *European Journal of Development Research*, 17(2), 2005.

L'un des apports majeurs de cette recherche réside dans la mise en lumière de l'APD comme marché normatif de la démocratie. En conditionnant l'accès aux ressources financières à l'adoption de standards démocratiques exogènes, consacrés symboliquement par le discours de La Baule, l'aide entretient une logique d'importation et de greffe institutionnelle de la démocratie, souvent dissociée des exigences sociales, économiques et historiques de son appropriation endogène. La sélectivité des sanctions, illustrée par les suspensions d'aide à la suite des coups d'État récents au Sahel, révèle le caractère disciplinaire de cette conditionnalité, davantage orientée vers la régulation des trajectoires politiques que vers la consolidation d'un contrat social durable.

D'un point de vue théorique, les résultats confirment la pertinence d'un cadre analytique articulant dépendance, discipline normative et approches postcoloniales critiques. L'APD apparaît comme un vecteur de reproduction des asymétries Nord–Sud, un instrument de diffusion de normes globalisées et une technologie de pouvoir qui façonne les États africains autant qu'elle prétend les soutenir. Si l'aide a permis des avancées sectorielles indéniables, notamment dans la santé, l'éducation et les infrastructures, elle a simultanément restreint l'autonomie politique et la capacité des États à définir des trajectoires de développement véritablement endogènes.

En définitive, gouverner par l'aide revient moins à accompagner le développement qu'à encadrer, orienter et discipliner les choix politiques et institutionnels des États africains dans un contexte de compétition géopolitique accrue. L'enjeu central n'est donc pas seulement de savoir si l'APD est efficace, mais de comprendre au service de quels intérêts, de quelles normes et de quels rapports de pouvoir elle opère. Cette réflexion ouvre des perspectives de recherche sur les conditions d'une reconfiguration de l'aide internationale, fondée non sur la conformité normative et la sanction, mais sur la reconnaissance effective de la souveraineté, de la pluralité des trajectoires démocratiques et de la centralité des dynamiques endogènes de développement en Afrique.

BIBLIOGRAPHIE

- Alden, Chris. *China in Africa*. London: Zed Books, 2007.
- Alden, Chris, & Large, Daniel. « China in Africa ». *The Round Table*, 2018.
- Alesina, Alberto, & Dollar, David. « Who Gives Foreign Aid to Whom and Why? ». *Journal of Economic Growth*, 5(1), 2000, pp. 33–63.
- Amin, Samir. *Le développement inégal : Essai sur les formations sociales du capitalisme périphérique*. Paris : Éditions de Minuit, 1973.

- Amin, Samir. *Maldevelopment : Anatomy of a Global Failure*. London : Zed Books, 1990.
- Babb, Sarah. *Behind the Development Banks: How Politics Trumped Economics at the World Bank*. Chicago: University of Chicago Press, 2009.
- Bach, Daniel. « Les recompositions de l'aide et les dynamiques politiques africaines ». *Afrique Contemporaine*, 2016.
- Banerjee, Abhijit V., & Duflo, Esther. *Poor Economics: A Radical Rethinking of the Way to Fight Global Poverty*. New York: PublicAffairs, 2011.
- Barnett, Michael, & Duvall, Raymond (dir.). *Power in Global Governance*. Cambridge: Cambridge University Press, 2005.
- Bayart, Jean-François. *L'État en Afrique : la politique du ventre*. Paris : Fayard, 1993.
- Bayart, Jean-François. *Le gouvernement du monde*. Paris : Fayard, 2004.
- Bayart, Jean-François. *L'État en Afrique : la politique du ventre* (édition revue). Paris: Fayard, 2006.
- Bertrand, Camille. « L'aide au développement française à l'épreuve des mutations géopolitiques en Afrique : entre continuité et redéploiement ». *Hérodote*, 172(1), 2019, pp.11–30.
- Brautigam, Deborah. *The Dragon's Gift: The Real Story of China in Africa*. Oxford: Oxford University Press, 2009.
- Brautigam, Deborah. « China's Development Finance in Africa ». *SAIS-CARI Working Papers*, 2020.
- Bratton, Michael, & Van de Walle, Nicolas. *Democratic Experiments in Africa*. Cambridge: Cambridge University Press, 1997.
- Brown, Stephen. « Foreign Aid and Democracy Promotion: Lessons from Africa ». *European Journal of Development Research*, 17(2), 2005.
- Brown, Stephen. *Foreign Aid and Policy Reform in Africa*. Toronto : University of Toronto Press, 2012.
- Brown, Stephen. « Aid Effectiveness and the Challenges of Country Ownership in Africa ». *Global Governance*, 19(2), 2013, pp.269–282.
- Burnside, Craig, & Dollar, David. « Aid, Policies, and Growth ». *American Economic Review*, 90(4), 2000, pp.847–868.
- Carothers, Thomas. « The End of the Transition Paradigm ». *Journal of Democracy*, 13(1), 2002, pp. 5–21.
- Chabal, Patrick, & Daloz, Jean-Pascal. *Africa Works: Disorder as Political Instrument*. Oxford : James Currey, 1999.
- Collier, Paul. *The Bottom Billion: Why the Poorest Countries Are Failing and What Can Be Done About It*. Oxford : Oxford University Press, 2007.
- Crawford, Gordon. *Foreign Aid and Political Reform: A Comparative Analysis of Democracy Assistance and Political Conditionality*. Basingstoke : Palgrave Macmillan, 2001.
- Diamond, Larry. *The Spirit of Democracy*. New York : Times Books, 2008.
- Dos Santos, Theotonio. « The Structure of Dependence ». *American Economic Review*, 60(2), 1970, pp. 231–236.
- Dreher, Axel, Sturm, Jan-Egbert, & Vreeland, James Raymond. « Global Horse Trading ». *International Studies Quarterly*, 2009.
- Easterly, William. *The White Man's Burden: Why the West's Efforts to Aid the Rest Have Done So Much Ill and So Little Good*. New York : Penguin Press, 2006.

- Escobar, Arturo. *Encountering Development: The Making and Unmaking of the Third World*. Princeton : Princeton University Press, 1995.
- Fanon, Frantz. *Les Damnés de la terre*. Paris : Maspero, 1961.
- Ferguson, James. *The Anti-Politics Machine: Development, Depoliticization, and Bureaucratic Power in Lesotho*. Cambridge : Cambridge University Press, 1990.
- Frank, Andre Gunder. « The Development of Underdevelopment ». *Monthly Review*, 18(4), 1966, pp. 17–31.
- Jacquet, Pierre, Severino, Jean-Michel, & Sy, Amadou. *L'aide au développement*. Paris : Economica/AFD, 2010.
- James, Ferguson. *The Anti-Politics Machine*. Cambridge: Cambridge University Press, 1990.
- Lancaster, Carol. *Foreign Aid: Diplomacy, Development, Domestic Politics*. Chicago: University of Chicago Press, 2007.
- Levitsky, Steven, & Way, Lucan. *Competitive Authoritarianism*. Cambridge: Cambridge University Press, 2010.
- Li, Tania Murray. *The Will to Improve : Governmentality, Development, and the Practice of Politics*. Durham: Duke University Press, 2007.
- Mbembe, Achille. *De la postcolonie*. Paris : Karthala, 2000.
- Mbembe, Achille. *Sortir de la grande nuit*. Paris: La Découverte, 2010.
- Mkandawire, Thandika. « Thinking about Developmental States in Africa ». *Cambridge Journal of Economics*, 25(3), 2000, pp. 289–314.
- Mkandawire, Thandika. « From Maladjusted States to Democratic Developmental States in Africa ». *Africa Development*, 2010, 35(1).
- Mosley, Paul, Harrigan, Jane, & Toye, John. *Aid and Power: The World Bank and Policy-Based Lending*. London: Routledge, 1995.
- Moyo, Dambisa. *Dead Aid: Why Aid Is Not Working and How There Is a Better Way for Africa*. New York: Farrar, Straus and Giroux, 2009.
- Nkrumah, Kwame. *Neo-Colonialism: The Last Stage of Imperialism*. London: Thomas Nelson & Sons, 1965.
- Nye, Joseph Samuel. *Soft Power: The Means to Success in World Politics*. New York: PublicAffairs, 2004.
- Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), Comité d'Aide au Développement (CAD). *Untying Aid to the Least Developed Countries*. Paris: OCDE, 2001.
- Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), Comité d'Aide au Développement (CAD). *Development Co-operation Report*. Paris: OCDE Éditions, 2019.
- Riddell, Roger. *Does Foreign Aid Really Work?* Oxford : Oxford University Press, 2007.
- Sachs, Jeffrey David. *The End of Poverty: Economic Possibilities for Our Time*. New York : Penguin Press, 2005.
- Scott, James C. *Seeing Like a State: How Certain Schemes to Improve the Human Condition Have Failed*. New Haven : Yale University Press, 1998.
- Stiglitz, Joseph Eugene. *La Grande Désillusion*. Paris : Fayard, 2002.
- Taylor, Ian. *China's New Role in Africa*. Boulder : Lynne Rienner Publishers, 2009.
- van de Walle, Nicolas. *African Economies and the Politics of Permanent Crisis*. Cambridge : Cambridge University Press, 2001.
- Woods, Ngaire. « Good Governance in the Absence of Accountability ». *Review of International Studies*, 26(4), 2000, pp. 575–603.

- World Bank. *Adjustment in Africa : Reforms, Results, and the Road Ahead*. Washington, DC: World Bank, 1990.

GEOGRAPHIE DE L'INTEGRATION REGIONALE AFRICAINE A L'EPREUVE DE LA COOPERATION SUD-SUD

Par
BAMBA Abdoulaye
Maître de Conférences
Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
Email : bambaabdoulaye@yahoo.fr

Résumé : Cet article analyse la géographie de l'intégration régionale africaine à travers le prisme de la coopération Sud-Sud, envisagée comme un levier de solidarité, d'autonomie et de recomposition spatiale du continent. Après les indépendances, le panafricanisme, fondé sur l'unité et la solidarité, s'est progressivement mué en un projet d'intégration régionale plus pragmatique, notamment avec la création de l'OUA, du Traité d'Abuja et, plus récemment, de la Zone de Libre-échange Continentale Africaine (ZLECAf). Ces initiatives traduisent le passage d'une vision politique de l'unité à une approche économique et territoriale de l'intégration. La coopération Sud-Sud, héritière des idéaux de Bandung et du Mouvement des Non-Alignés, s'impose comme le cadre idéologique et opérationnel de cette intégration, favorisant la mutualisation des ressources et l'autonomie stratégique du continent. Cependant, malgré des avancées notables au sein de certaines Communautés Économiques Régionales, l'intégration demeure inégale et fragmentée, minée par la multiplicité des appartenances, les disparités économiques et les divergences politiques. L'article conclut que la coopération Sud-Sud, bien qu'elle structure la géographie africaine contemporaine, reste confrontée à des limites institutionnelles et souverainistes qui entravent la cohérence du projet continental.

Mots clés : Afrique – Coopération Sud-Sud - Géographie - Intégration régionale.

Abstract : This article analyses the geography of African regional integration through the prism of South-South cooperation, seen as a lever for solidarity, autonomy and spatial restructuring of the continent. After independence, Pan-Africanism, based on unity and solidarity, gradually evolved into a more pragmatic regional integration project, notably with the creation of the OAU, the Abuja Treaty and, more recently, the African Continental Free Trade Area (AfCFTA). These initiatives reflect the shift from a political vision of unity to an economic and territorial approach to integration. South-South cooperation, heir to the ideals of Bandung and the Non-Aligned Movement, has emerged as the ideological and operational framework for this integration, promoting the pooling of resources and the strategic autonomy of the continent. However, despite notable progress within certain Regional Economic Communities, integration remains uneven and fragmented, undermined by multiple affiliations, economic disparities and political differences. The article concludes that South-South cooperation, although it shapes contemporary African geography, continues to face institutional and sovereignty-related constraints that hinder the coherence of the continental project.

Key - words : Africa - South-South cooperation – Geography - Regional integration.

INTRODUCTION

Aux lendemains des indépendances africaines, l'idée de l'unité du continent a suscité un fort engouement, matérialisé par de nombreuses initiatives politiques et diplomatiques (F. Borella, 1963, p. 845)[1], dont la plus emblématique demeure la création, en 1963, de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), devenue en 2001 l'Union Africaine (UA). Si le projet panafricain d'unité a longtemps structuré les discours et les pratiques politiques du continent, le débat contemporain s'oriente davantage vers la question de l'intégration régionale, considérée comme une nouvelle étape dans la (re)configuration de l'espace socio-économique et politique africain, fragmenté en plus d'une cinquantaine d'États. L'ambition affichée sur le site officiel de l'UA, « Une Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène mondiale »[2], traduit cette orientation et fait de l'intégration un projet stratégique majeur du continent.

Dans cette dynamique, la coopération Sud-Sud occupe une place particulière. Définie « comme une entreprise commune aux peuples du Sud et doit se comprendre comme étant l'expression de la solidarité ainsi que constituant une stratégie en vue de l'indépendance économique et de l'autonomie du Sud, fondée sur des objectifs communs et sur la solidarité » [3]. Pour l'Afrique, elle constitue à la fois un cadre d'action et un levier stratégique pour renforcer les échanges interrégionaux, mutualiser les ressources et redéfinir les partenariats. Elle contribue ainsi à façonner les logiques, les acteurs et les territoires de l'intégration régionale, tout en influençant la géographie politique et économique du continent.

L'UA reconnaît d'ailleurs ce rôle structurant à travers la mise en place de huit Communautés Économiques Régionales (CER), considérées, selon le Traité d'Abuja de 1991, comme les piliers de la future Communauté Économique Africaine (CEA). Ce traité prévoit un processus graduel

[1] L'auteur fait la distinction entre les « regroupements régionaux » (et à l'intérieur de ceux-ci entre groupements organiques et groupements fonctionnels), tels que l'Union des États africains (U.E.A.) formée du Ghana, de la Guinée et du Mali ou l'Union des Radiodiffusions et Télévisions nationales africaines (U.R.T. N.A.F.). Également, les « groupements continentaux » (se subdivisant suivant leurs objectifs, soit essentiellement politiques, soit essentiellement techniques) comme le groupe de Casablanca et le groupe de Monrovia, ont été les premiers acteurs du régionalisme politique africain.

[2] Union Africaine : https://au.int/fr/node/3587 (visité le 09/04/2025).

[3] Déclaration ministérielle de la trente-troisième réunion annuelle des ministres des Affaires Etrangères des membres du Groupe des 77 et de la Chine, 25 septembre 2009, New York (Etats Unis).

d'intégration reposant sur la coopération, l'harmonisation et l'interconnexion des CER à l'échelle continentale. Cependant, la répartition spatiale de ces communautés, marquée par des enchevêtrements institutionnels et territoriaux, interroge la cohérence du dispositif et les logiques géopolitiques sous-jacentes à leur organisation.

Comment la Coopération Sud-Sud contribue-t-elle à structurer la géographie de l'intégration régionale en Afrique, entre ambitions continentales d'unité et réalités différenciées des dynamiques sous régionales ?

Dans une approche qualitative et théorique, la présente contribution ambitionne d'analyser la géographie de l'intégration régionale africaine à travers le prisme de la coopération Sud-Sud. Elle s'appuie sur une documentation faite de travaux scientifiques, d'ouvrages et de rapports des organisations régionales et sous régionales. La collecte des informations a fait place à une analyse des informations issues d'un croisement de celles-ci. La démarche structure l'article en trois axes. Le premier relève les fondements de l'intégration africaine et de la coopération Sud-Sud. Le deuxième axe évoque la géographie de l'intégration africaine basée sur la régionalisation. Le troisième axe fait l'état des lieux de la coopération Sud-Sud sur cette intégration régionale en Afrique.

I - DES FONDEMENTS DE L'INTÉGRATION AFRICAINE ET LA COOPERATION SUD-SUD

L'intégration africaine repose avant tout sur une vision idéologique projetée par les pères de l'indépendance dont la stratégie est portée sur la coopération africaine, donc Sud-Sud.

A – De l'unité africaine à l'intégration régionale : évolution d'un idéal politique

L'intégration régionale africaine s'enracine dans le projet panafricain, né dans le sillage des luttes anticoloniales et de la quête d'émancipation politique des peuples africains. Avant d'être une doctrine politique formalisée, le panafricanisme fut d'abord une idéologie de solidarité, un mouvement d'union morale et culturelle entre les descendants du continent africain dispersés par la traite négrière et le colonialisme. Il est défini comme un « mouvement politique et culturel qui considère l'Afrique, les Africains et les descendants d'Africains à l'étranger comme un seul ensemble et qui vise à régénérer et unifier l'Afrique ainsi qu'à encourager un sentiment de solidarité entre les populations du monde africain1 » (K. B. Asante, 1998, p.

757)[4]. Dans ses premières expressions, notamment à travers les congrès panafricains du début du XXe siècle, il constituait, selon F.-J. Aïvo (2009, p. 475), « une simple manifestation de solidarité fraternelle entre les Noirs d'ascendance africaine », animée par une conscience collective de destin commun.

Cependant, cette solidarité culturelle s'est progressivement transformée en projet politique global, visant à la libération du continent africain et à la réaffirmation de sa place dans l'ordre mondial. Cette mutation idéologique, portée par des figures intellectuelles et politiques majeures, W. E. B. Du Bois, Marcus Garvey, puis surtout Kwame Nkrumah, Julius Nyerere, Gamal Abdel Nasser ou encore Sékou Touré, a conféré au panafricanisme une dimension stratégique, celle de faire de l'unité africaine le fondement de la puissance et de la souveraineté retrouvées.

Cette volonté s'est matérialisée dans la création, le 25 mai 1963, de l'OUA à Addis-Abeba. La Charte constitutive de l'OUA consacre explicitement les principes d'unité, de solidarité et de coopération entre les États africains, dans un contexte marqué par les indépendances politiques mais aussi par la persistance des dépendances économiques et structurelles. L'article II de la Charte définit clairement les objectifs de l'organisation qui sont de promouvoir l'unité et la solidarité entre les États africains, de coordonner leurs efforts pour assurer une vie meilleure à leurs peuples, de défendre leur souveraineté, d'éliminer le colonialisme sous toutes ses formes et de renforcer la coopération internationale dans le respect de la Charte des Nations Unies[5].

Ce passage d'un panafricanisme militant à un panafricanisme institutionnel, où l'unité cesse d'être un simple idéal moral pour devenir un principe d'action politique est la preuve d'une volonté d'aller à l'intégration. Mais, cette première phase de l'unité africaine reste essentiellement politique et symbolique. Elle repose sur la défense des souverainetés nationales plus que sur leur mise en commun. Les États africains, sortis de la colonisation, demeurent attachés à leur indépendance politique récente, ce qui limite la portée du projet d'unité continentale. Le panafricanisme institutionnalisé se heurte alors aux clivages hérités de la colonisation et aux rivalités idéologiques de la guerre froide.

[4] Il reprend la définition donnée par un autre auteur, en l'occurrence S. Esedebe.

[5] Organisation de l'Unité Africaine, 1963, *Charte de l'OUA, Addis-Abeba*, p. 2, consulté en ligne le 11 octobre 2025 sur https://www.peaceau.org/uploads/charte-de-l-oua-fr.pdf.

C'est précisément pour dépasser ces limites que l'idée d'intégration régionale s'impose progressivement comme un instrument pragmatique de coopération et de développement, étant donné que le principal objectif pour les Chefs d'État africains s'inscrivait dans la perspective de construction d'une Afrique unie, prospère, parlant d'une seule et unique voix, et représentant une force dynamique dans le concert des nations (Commission de l'Union Africaine, 2019, p. 2). À partir des années 1980-1990, le discours politique sur l'unité laisse donc place à une approche plus économique et territoriale, centrée sur la mise en réseau des économies régionales et la mutualisation des ressources. Le Plan d'action de Lagos mis en place en 1980 par les gouvernants africains s'inscrit dans la perspective de l'intégration. En plus d'élaborer le marché commun, cet accord milite pour la stimulation de la croissance économique, avec pour effet l'amélioration du niveau de vie des populations (*Journal de la Direction générale de l'Économie,* 2023 : 10). Le Traité d'Abuja de 1991 marque un tournant décisif. Il établit les Communautés Économiques Régionales (CER) comme les piliers de la Communauté Économique Africaine (CEA) à construire. Ce traité fonde le processus d'intégration sur une logique ascendante, du local au continental, et sur un calendrier graduel d'harmonisation des politiques économiques, commerciales et financières.

L'UA, créée en 2001 pour succéder à l'OUA, parachève cette transformation structurelle. Elle traduit le passage de l'idéalisme de l'unité à la rationalisation institutionnelle de l'intégration. En intégrant dans ses objectifs le développement durable, la sécurité collective, la gouvernance démocratique et l'intégration économique, l'UA affirme une vision plus systémique et fonctionnelle du panafricanisme. Elle ne se contente plus d'unir symboliquement les États : elle cherche à organiser le continent comme un espace cohérent, articulé autour de pôles régionaux de développement[6].

Dès lors, le constat montre que l'intégration régionale se présente comme la forme contemporaine du panafricanisme, adaptée aux contraintes du monde globalisé. Elle se veut la réponse stratégique à la fragmentation postcoloniale du continent, où plus d'une cinquantaine d'États, issus d'un découpage arbitraire, tentent de retrouver par la coopération ce que la colonisation avait disloqué à savoir une communauté de destin et de développement. Cette évolution révèle donc un mouvement dialectique, celui

[6] Union Africaine, 2000, *Acte constitutif de l'Union Africaine*, Lomé, pp. 5-6, consulté en ligne le 11 octobre 2025 sur https://au.int/sites/default/files/pages/34873-file constitutive_act_french-1.pdf.

de la solidarité identitaire à la solidarité fonctionnelle, du rêve d'unité politique la construction d'une gouvernance régionale intégrée. Le projet panafricaniste ne disparaît pas, il se reconfigure à travers les institutions régionales et continentales, les politiques économiques communes et les dispositifs de coordination territoriale. L'intégration régionale africaine s'impose ainsi comme une traduction spatiale et institutionnelle du panafricanisme. Elle est aidée dans ce sens par la coopération Sud-Sud perçue comme une logique de solidarité.

B – La Coopération Sud-Sud comme paradigme de solidarité et d'autonomie

La Coopération Sud-Sud constitue aujourd'hui l'un des fondements majeurs de la recomposition des rapports internationaux et s'impose, pour l'Afrique, comme le prolongement contemporain du projet panafricain d'unité, de solidarité et d'autonomie. Conçue comme un cadre de collaboration entre pays en développement, elle vise à mutualiser les ressources, les compétences et les expériences afin de répondre collectivement aux défis de développement qui leur sont communs. Le Bureau des Nations Unies pour la Coopération Sud-Sud (UNOSSC) la définit comme « un vaste cadre de collaboration entre les pays du Sud dans les domaines politique, économique, social, culturel, environnemental et technique »[7], impliquant des échanges bilatéraux, régionaux ou interrégionaux destinés à « partager leurs connaissances, leurs compétences, leur expertise et leurs ressources pour atteindre leurs objectifs de développement grâce à des efforts concertés ».

Au-delà de cette définition institutionnelle, la coopération Sud-Sud s'enracine dans une philosophie politique et morale qui est celle de la solidarité et de la reconnaissance réciproque entre égaux. La solidarité, c'est le principe qui assure la cohésion d'un groupe dont les membres sont liés par une communauté d'intérêts ou une dépendance réciproque. Pour l'auteur donc, associée à l'entraide, l'altruisme ou la coopération, la solidarité est toujours positive et connotée sous le signe du bien commun. Les solidarités, ce pourrait être la manifestation de cette cohésion dans ses dimensions historique, politique et sociale. La solidarité prônée par la coopération Sud-Sud telle que définit par UNOSSC rompt avec la verticalité de la coopération Nord-Sud, marquée par la dépendance et l'asymétrie structurelle. Là où la coopération classique reproduisait des rapports hiérarchiques entre donateurs et bénéficiaires, la coopération Sud-Sud repose sur une logique d'égalité

[7] Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud : https://www.unsouthsouth.org/about/about-sstc/ (consulté le 13/03/2025).

souveraine, de partage d'expériences et de codétermination des politiques de développement.

Cependant, il importe de nuancer le rapport entre la solidarité Sud-Sud et les relations Nord-Sud. Le phénomène Sud-Sud en effet ne procède pas d'une défiance systématique envers le Nord, mais d'une volonté de redéfinir les termes de l'interdépendance mondiale (A. Sid-Ahmed, 1983, p. 719). Selon lui, cette dynamique s'inscrit dans la recherche d'un rapport de forces plus équilibré, dans un environnement économique global jugé défavorable aux pays en développement. Il s'agit moins de rompre avec le Nord que de crée des espaces de coopération autonomes capables de formuler des réponses endogènes aux contraintes du système international.

Dans un environnement international où l'état du monde et ses tensions qui connotent les jeux de force que des compromis dans le concert des nations, il s'avère nécessaire de s'interroger sur la place de la solidarité dans les relations internationales comme l'admet M. Foucher (2017, p. 130). Pour le Sud, cette démarche s'appuie donc sur une éthique de la solidarité internationale, fondée sur l'idée que les peuples du Sud partagent non seulement des intérêts convergents, mais aussi une histoire commune de domination et de résistance. En ce sens, la Coopération Sud-Sud prolonge le discours anticolonial et tiers-mondiste des décennies 1950-1970. Il prend racine dans un premier temps dans le panafricanisme. Décrit « comme une simple manifestation de solidarité fraternelle entre les Noirs d'ascendance africaine des Antilles britanniques et des États-Unis d'Amérique »[8] (F.-J. Aivo, 2009, p. 465), le panafricanisme, dans son expressivité, s'est longtemps fait l'écho de la solidarité entre peuples d'origine africaine. C'est donc la solidarité entre tous les peuples noirs, avec une histoire commune, celle de l'esclavage qui nourrit et soutient les premières réflexions et actions du panafricanisme. Il ambitionnait alors la renaissance, la libération et l'émancipation du monde noir. Mais progressivement et face à la marginalisation croissante du continent africain, le panafricanisme va prendre une nouvelle orientation pour « s'approfondir et évoluer vers une idée d'unité des peuples noirs dans leur ensemble pour l'éveil et l'érection de l'Afrique en une vaste communauté politique, socioculturelle et économique »[9] (F.-J. Aivo, 2009, p. 466).

[8] Il faut dire que le concept est différemment décrit selon les angles politique, culturel, voire même scientifique.

[9] C'est cette deuxième acception que reflètent toutes les définitions contemporaines du concept.

Par ailleurs, dès la Conférence de Bandung en 1955, puis à travers la création du Mouvement des Non-Alignés en 1961, les pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine ont cherché à construire une plateforme de coopération autonome, affranchie des blocs idéologiques de la Guerre froide. Ce projet fut renforcé par des penseurs comme S. Amin (2021, p. 46), pour qui la coopération Sud-Sud incarne « le droit des peuples du Sud à choisir leurs propres voies de développement », autrement dit à substituer au paradigme de la dépendance un modèle de développement autocentré fondé sur la solidarité et la coopération.

Pour l'Afrique, la Coopération Sud-Sud représente donc à la fois un instrument politique et un levier économique. Politiquement, elle traduit une volonté d'affirmation stratégique et d'émancipation vis-à-vis des modèles de développement imposés par le Nord. Elle confère au continent une marge de manœuvre diplomatique nouvelle, en permettant à ses États d'articuler leurs positions dans les négociations internationales et d'élaborer des politiques concertées. Économiquement, la coopération Sud-Sud s'inscrit dans une perspective d'échange de ressources et de complémentarités régionales, renforçant l'intégration des marchés africains, la circulation des biens et des personnes, ainsi que la coopération technologique et infrastructurelle.

Dans le contexte africain, cette coopération prend corps à travers les CER (CEDEAO, SADC, COMESA, CEEAC, UMA, IGAD, etc.) qui constituent les espaces institutionnels de la coopération Sud-Sud. Ces organisations fonctionnent à la fois comme laboratoires d'intégration régionale et comme instruments géopolitiques de consolidation de la solidarité interafricaine. Leurs initiatives illustrent la traduction territoriale du principe de solidarité : libre circulation des personnes, mise en place de zones de libre-échange, harmonisation des politiques économiques, coopération sécuritaire ou énergétique.

Toutefois, la coopération Sud-Sud dépasse le cadre strictement africain. Elle s'ouvre à des partenariats Sud-Sud élargis, notamment avec les puissances émergentes d'Asie et d'Amérique latine, la Chine, l'Inde, le Brésil, ou encore la Turquie. Ces collaborations, quoique parfois ambiguës, offrent aux États africains de nouvelles opportunités de financement, de transfert de technologies et d'investissements directs, tout en contribuant à la diversification de leurs relations extérieures.

La Coopération Sud-Sud apparaît pour l'Afrique comme la matrice contemporaine de l'intégration régionale. Elle en constitue le fondement idéologique, le moteur économique et le cadre géopolitique. En articulant solidarité, autonomie et complémentarité, elle offre au continent la possibilité

d'une intégration endogène et d'une affirmation souveraine dans le concert des nations, renouant ainsi avec l'esprit initial du panafricanisme sous une forme adaptée aux réalités du XXIe siècle.

II -LA CONFIGURATION SPATIALE DE L'INTÉGRATION AFRICAINE

Pour cet article, la notion de « géographie » est employée dans une perspective politique et économique afin d'analyser l'intégration régionale africaine.

A – La géographie de l'intégration régionalisée soutenue par des initiatives continentales

La géographie politique, comprise comme l'étude des rapports entre pouvoir et espace, permet de saisir comment les États africains, façonnés par le découpage colonial, construisent aujourd'hui des territoires politiques en mutation. Ainsi, pour l'Afrique contemporaine, elle renvoie à un espace composé de 54 États souverains répartis en cinq grandes régions que sont l'Afrique du Nord, de l'Ouest, Centrale, de l'Est et Australe. Ces ensembles, à la fois géographiques et politiques, traduisent la diversité mais aussi la proximité institutionnelle, économique et culturelle des pays africains.

Le processus d'intégration régionale africaine s'est institutionnalisé à travers la mise en place de huit CER officiellement reconnues par l'UA parce qu'elles constituent ses premiers partenaires de travail à propos d'intégration économique. Il s'agit de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), de Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC), du Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA), de l'Union du Maghreb Arabe (UMA), de l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD), de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) et de la Communauté des États Sahelo-Sahariens (CEN-SAD). Ces organisations constituent les piliers de la CEA telle qu'envisagée par le Traité d'Abuja. Celui-ci propose un schéma en six étapes successives devant mener, à terme, à une intégration continentale complète, fondée sur l'harmonisation des politiques économiques, l'union douanière et la libre circulation des biens, des personnes et des capitaux.

Ces communautés régionales incarnent la trame institutionnelle du régionalisme africain, à la fois dans ses réussites, ses contradictions et ses potentialités. Elles traduisent la volonté des États africains de construire une architecture continentale ascendante, partant du niveau sous-régional pour atteindre une unification continentale. Ce choix repose sur un postulat simple

: la proximité géographique et les affinités historiques ou linguistiques facilitent la coopération et favorisent la convergence des politiques économiques.

Parmi ces ensembles, certaines CER se démarquent par des avancées structurelles et institutionnelles significatives. La CEDEAO, fondée en 1975, apparaît comme la plus intégrée politiquement et économiquement. Elle a instauré la libre circulation des personnes, des biens et des services, la suppression des visas entre États membres, et la mise en place d'un tarif extérieur commun au sein de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA). Elle s'est également illustrée par des mécanismes de sécurité collective tels que le dispositif d'intervention de la CEDEAO et la Force en attente et par la création d'institutions régionales fonctionnelles à savoir le Parlement de la CEDEAO ou encore la Cour de justice communautaire. À travers ces instruments, l'organisation sous-régionale Ouest africaine incarne une intégration à la fois économique et politique, qui fait figure de modèle en Afrique subsaharienne.

De même, la SADC, héritière de la SADCC créée en 1980, a réussi à établir un cadre solide de coopération économique et infrastructurelle. Elle a contribué à la croissance du commerce intra-régional, à la mise en place de corridors de transport (comme le corridor Maputo ou le corridor de développement de Walvis Bay), et à la coordination de politiques sectorielles dans les domaines de l'énergie, de l'agriculture et de la gestion de l'eau. Le COMESA, pour sa part, regroupe 21 États et représente l'un des marchés les plus vastes du continent. Il a instauré une zone de libre-échange depuis 2000, favorisant une dynamique commerciale interne et une réduction progressive des barrières tarifaires.

Sur le plan institutionnel, ces CER se sont dotées d'organes communautaires (commissions, conseils ministériels, cours de justice, parlements régionaux) qui assurent la gouvernance des politiques d'intégration. Leur institutionnalisation progressive témoigne d'une maturation du régionalisme africain, qui s'inscrit dans une démarche de coopération horizontale inspirée des principes de la Coopération Sud-Sud.

La création, en 2018, de la Zone de Libre-échange Continentale Africaine (ZLECAF) représente l'aboutissement symbolique et politique de ce processus. Projet phare de l'Agenda 2063 de l'UA, la ZLECAf vise à accélérer le commerce intra-africain, à renforcer les chaînes de valeur régionales et à accroître la compétitivité globale du continent. Avec 54 pays signataires et 47 ratifications à ce jour, elle constitue la plus vaste zone de libre-échange au monde, regroupant 1,3 milliard d'habitants et un PIB

combiné estimé à 3 400 milliards de dollars. Son ambition est de doubler le commerce intra-africain à l'horizon 2030, de réduire la dépendance vis-à-vis des marchés extérieurs et de repositionner le continent dans les flux mondiaux d'échanges et d'investissements.

Cette dynamique régionale, soutenue par un ensemble de politiques continentales cohérentes, notamment le Plan d'action de Lagos de 1980, le NEPAD et l'Agenda 2063 de l'UA, traduit la volonté des dirigeants africains de bâtir une économie intégrée, inclusive et endogène. Le Plan de Lagos, en particulier, avait déjà posé les bases d'un développement fondé sur l'auto-suffisance et la coopération régionale, rompant avec la dépendance structurelle aux économies du Nord. Le NEPAD, quant à lui, a réaffirmé l'importance de la propriété africaine des politiques de développement et de la gouvernance partagée.

Dans cette perspective, la coopération Sud-Sud ne constitue pas seulement le cadre idéologique de l'intégration africaine, mais en devient le moteur opérationnel. Elle offre aux États africains la possibilité d'expérimenter des modèles de développement endogènes et solidaires, fondés sur la mutualisation des ressources et la valorisation des complémentarités régionales. Les CER, en tant qu'espaces d'action collective, matérialisent cette approche dans la pratique des principes de solidarité, d'interdépendance et d'autonomie qui forment l'essence même de la coopération Sud-Sud.

L'intégration régionalisée en Afrique est donc une réalité institutionnelle et politique tangible, même si elle demeure inégale selon les sous-régions. Les progrès enregistrés par la CEDEAO, la SADC ou le COMESA témoignent de la capacité du continent à organiser sa propre trajectoire d'intégration, en se fondant sur ses ressources internes et ses dynamiques locales. L'essor de la ZLECAf, à cet égard, marque un moment charnière : celui du passage d'une mosaïque d'espaces régionaux à l'émergence d'un véritable espace économique africain intégré, capable de donner corps à l'idéal panafricaniste sous le prisme renouvelé de la coopération Sud-Sud.

B – Des limites criantes de la régionalisation : un espace fragmenté

En dépit d'avancées notables des CER, l'intégration africaine demeure marquée par une fragmentation structurelle et fonctionnelle qui en limite la portée réelle. L'Afrique, loin de constituer un espace intégré et homogène, se présente comme une mosaïque de sous-ensembles partiellement imbriqués, aux logiques institutionnelles et économiques

souvent contradictoires. Cette situation illustre ce que plusieurs auteurs qualifient de « régionalisme éclaté », c'est-à-dire un processus d'intégration dispersé, sans véritable cohérence spatiale, ni convergence politique et économique.

Le premier facteur de cette fragmentation réside dans la multiplicité des appartenances. La plupart des États africains sont membres de plusieurs CER, parfois jusqu'à trois ou quatre, ce qui entraîne une superposition de cadres juridiques, de normes économiques et de dispositifs institutionnels. Le Bénin et la Côte d'Ivoire, par exemple, appartiennent simultanément à la CEDEAO, à l'UEMOA et à la CEN-SAD, tandis que la République Démocratique du Congo relève à la fois de la CEEAC, de la SADC et du COMESA. Cette situation crée un enchevêtrement institutionnel complexe qui brouille les champs de compétence et ralentit la mise en œuvre des politiques régionales.

Comme le souligne A. Mahiou (1993, p. 810), il faut distinguer entre la coordination, entendue comme une coopération souple entre États respectant pleinement leur souveraineté, et l'harmonisation, qui suppose une intégration plus poussée des politiques nationales dans un cadre communautaire contraignant. Or, dans le cas africain, c'est largement la logique de coordination qui prévaut. Les États préfèrent préserver leur autonomie politique et économique, au détriment d'une véritable harmonisation régionale. Cette prééminence du souverainisme entrave l'efficacité des politiques communautaires et fragilise la continuité institutionnelle des CER.

Cette complexité institutionnelle s'apparente à ce que Jagdish Bhagwati (2002, pp. 209-210) a nommé le « bol de spaghetti institutionnel », c'est-à-dire une prolifération d'accords et d'organisations qui se chevauchent sans réelle cohérence d'ensemble. En Afrique, cette situation se manifeste par la coexistence d'espaces économiques imbriqués dont les zones de compétence se recoupent partiellement. Ce maillage dense d'accords et de dispositifs engendre des incohérences réglementaires, des redondances administratives et une dispersion des ressources financières et institutionnelles. Aussi, six (6) Communautés Économiques Sous Régionales (CESR) participent également au morcellement politique et économique du continent. Il s'agit nommément de l'Union douanière d'Afrique Australe (SACU), de la Commission de l'Océan Indien (COI), de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), de l'Union du Fleuve Mano (MRU), de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et de la Communauté Économique des Pays des Grands

Lacs (CEPGL). L'objectif commun à toutes les CESR est l'intégration économique avec un accent sur la libre circulation des personnes et des biens au sein de leur espace communautaire (A. O. Musimwa, 2021, p. 685).

De plus, ces chevauchements sont aggravés par des divergences structurelles profondes entre les États membres que sont les disparités économiques, les orientations politiques contrastées, les régimes de change différents, ou encore la faiblesse des infrastructures interrégionales. L'absence de complémentarité productive entre économies africaines accentue les déséquilibres. À titre d'illustration, le commerce intra-africain, bien qu'en croissance, ne représente encore qu'environ 15 % des échanges totaux du continent, contre plus de 60 % en Europe ou en Asie. Cette faiblesse révèle que les économies africaines demeurent peu intégrées entre elles, continuant à entretenir des relations majoritairement tournées vers l'extérieur, en particulier vers les anciennes puissances coloniales et les partenaires émergents du Sud.

Les divergences politiques contribuent également à cette fragmentation. Les changements de régime, les tensions frontalières et les crises sécuritaires freinent la continuité des politiques d'intégration. Dans certaines régions, la sécurité demeure une préoccupation prioritaire, reléguant au second plan les objectifs économiques de coopération. L'Afrique centrale et le Sahel, par exemple, connaissent une instabilité chronique qui entrave la mise en œuvre effective des projets communautaires. À l'inverse, les sous-régions plus stables comme l'Afrique de l'Ouest, dans sa zone côtière, et l'Afrique australe ont pu réaliser des avancées notables, traduisant une intégration à plusieurs vitesses, reflet d'une asymétrie structurelle entre CER.

Cette différenciation spatiale et politique des rythmes d'intégration pose la question de la cohérence géographique du continent. Alors que la CEDEAO ou la SADC tendent vers des modèles relativement intégrés, d'autres ensembles comme l'UMA ou la CEEAC restent à un stade embryonnaire, freinés par des antagonismes politiques et des intérêts économiques divergents. La logique fonctionnelle de l'intégration, fondée sur la complémentarité et la coopération horizontale, se heurte ici à des réalités historiques et géopolitiques qui fragmentent le continent.

En définitive, le régionalisme africain, loin d'être un processus linéaire et harmonieux, se révèle asymétrique, stratifié et inégalement abouti. Il oscille entre des dynamiques de coopération avancées et des situations de blocage institutionnel. Cette intégration traduit à la fois la vitalité des initiatives régionales et leurs contradictions internes. Elle met à l'épreuve la logique de solidarité Sud-Sud initialement proclamée, en révélant la tension

persistante entre le discours de l'unité et la réalité de la fragmentation. Des insuffisances que la coopération Sud-Sud est censée corriger.

III - LA COOPÉRATION SUD-SUD : LEVIER ET LIMITE D'UNE INTÉGRATION AFRICAINE RÉGIONALISÉE

A – Les effets structurants de la coopération Sud-Sud sur la géographie de l'intégration

La Coopération Sud-Sud exerce aujourd'hui une influence décisive sur la reconfiguration spatiale, économique et politique du continent africain. Elle ne se limite pas à un cadre de solidarité symbolique, elle devient un vecteur structurant d'intégration régionale, favorisant la création d'infrastructures communes, la coordination de politiques publiques et la densification des échanges intra-africains. Dans un contexte marqué par la mondialisation et la marginalisation économique du continent, la coopération Sud-Sud offre à l'Afrique un levier endogène de recomposition territoriale, reposant sur des logiques d'interconnexion, de complémentarité et de mutualisation des ressources.

D'un point de vue géoéconomique, la coopération Sud-Sud contribue à la mise en place de projets transfrontaliers d'envergure qui redéfinissent les flux, les territoires et les centres de gravité du développement. Ces projets, soutenus par les CER et l'UA, visent à articuler les marchés et à consolider les interconnexions régionales. Les corridors économiques tels que le corridor Abidjan-Lagos en Afrique de l'Ouest, celui du Nord-Sud reliant Durban à Dar es-Salaam, ou encore celui de développement de Maputo, illustrent cette volonté d'intégrer les espaces nationaux à travers des infrastructures régionales de transport et de commerce. Ces corridors ne sont pas de simples infrastructures logistiques. Ils constituent des axes structurants du développement territorial, générant des effets d'agglomération, de mobilité et d'urbanisation, et contribuant à la formation de véritables espaces économiques intégrés.

Dans la même dynamique, la coopération Sud-Sud soutient la création de zones économiques spéciales, de marchés communs sous-régionaux et de réseaux énergétiques partagés comme le Système d'Échanges d'Énergie Électrique Ouest-Africain (WAPPA) ou le Southern African Power Poll (SAPP), qui favorisent une interdépendance fonctionnelle entre les États. Ces dispositifs matérialisent concrètement les principes de coopération horizontale et de solidarité productive : ils encouragent la co-production, la circulation des biens, la mobilité de la main-d'œuvre et la gestion collective des ressources naturelles. Ainsi, la CSS agit comme un moteur d'intégration

« par le bas », fondé sur des solidarités concrètes et des partenariats techniques, plus que sur des déclarations politiques ou des institutions supranationales encore fragiles.

L'exemple le plus emblématique de cette dynamique reste la ZLECAF, entrée en vigueur le 1er janvier 2021 (*Journal de la Direction générale de l'Économie,* 2023 : 10). Ce projet, qui découle directement de la vision de l'Agenda 2063 de l'UA, illustre la capacité de la coopération Sud-Sud à transformer la géographie du commerce africain. En créant un marché unique africain de biens, de services, de capitaux et de personnes, la ZLECAf vise à stimuler le commerce intra-africain, à accroître la compétitivité continentale et à renforcer la souveraineté économique collective[10]. En supprimant progressivement les barrières tarifaires et non tarifaires, elle ambitionne de doubler la part du commerce intra-africain d'ici 2035 et de favoriser la constitution de chaînes de valeur régionales. Ces transformations géoéconomiques ont un impact direct sur la structuration spatiale du continent : de nouvelles régions de polarisation économique émergent, notamment autour des grands hubs logistiques (Lagos, Nairobi, Johannesburg, Abidjan) et des zones industrielles transfrontalières.

Au-delà de la dimension économique, la coopération Sud-Sud a également un effet structurant sur la gouvernance politique et géostratégique de l'Afrique. Elle favorise une autonomisation du continent dans la définition de ses priorités dans divers secteurs. Pour la lutte contre l'insécurité et le terrorisme, il y a l'exemple de la formation du G5 Sahel[11] qui traduit cette vision géographique de la politique. En effet, mis en place par la Mauritanie, le Burkina Faso, le Mali, le Tchad et le Niger, réunis à Nouakchott en février 2014[12]. Dans le domaine économique, l'objectif est de réduire la dépendance à l'aide publique au développement et en ouvrant la voie à des mécanismes

[10] *Journal de la Direction générale de l'Économie,* 2023, p. 10. Selon une étude de la Banque mondiale, le marché en création avec la ZLECAF est appelé à réunir « 1,3 milliard de personnes et ainsi devenir le plus grand marché
mondial avec un PIB combiné de 3, 400 milliards de dollars ».

[11] La Convention portant sa création n'a été adoptée qu'en décembre 2014, à Nouakchott, en Mauritanie. Mais le 15 mai 2022, le Mali s'est officiellement retiré de tous les organes et instances du G5 Sahel pour en dénoncer son « instrumentalisation ». Le Burkina Faso et le Niger ont quitté également l'organisation en décembre 2023.

[12] Le G5 Sahel dénote une vision géographique des questions politiques notamment, celle de l'impérieuse nécessité pour ces pays de la bande sahélo-saharienne de répondre aux défis sécuritaires communs. Ces cinq pays partageant les frontières, les uns et les autres, dans un sens horizontal, de l'Est vers l'Ouest, ont ainsi décidé de traiter la question sécuritaire à niveau d'un espace géographique qui les rassemble, celui du sahel.

de financement Sud-Sud. Des initiatives comme la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Africaine d'Import-Export (Afreximbank) ou encore le Fonds Africain 50 incarnent cette volonté de promouvoir une finance africaine au service des projets d'intégration. Parallèlement, les coopérations inter-régionales Sud-Sud entre l'Afrique, l'Amérique latine et l'Asie (via les forums Chine-Afrique, Inde-Afrique, Afrique-Brésil, Turquie-Afrique, etc.) élargissent les marges d'action du continent et renforcent son poids diplomatique dans les forums internationaux.

Ces partenariats réorientent profondément la géographie des dépendances. Alors que les modèles de développement africains ont longtemps été façonnés par les paradigmes occidentaux, la coopération Sud-Sud permet aujourd'hui l'émergence de modèles alternatifs fondés sur le partage d'expériences, la coopération technologique et la co-construction des politiques publiques. En Afrique, cela se traduit par la mise en réseau de centres de formation, de pôles de recherche et de structures industrielles communes, comme le Programme de Coopération Intra-Africaine pour l'Enseignement Supérieur ou les partenariats technologiques Sud-Sud dans le domaine de l'agriculture. Ces initiatives renforcent la capacité de transformation interne du continent, en substituant à l'importation de modèles exogènes une logique d'apprentissage mutuel et d'innovation partagée.

Ainsi, la coopération Sud-Sud contribue à redessiner la carte de l'intégration africaine. Elle induit une territorialisation nouvelle des dynamiques économiques, fondée sur les flux intra-africains et les corridors transnationaux, tout en consolidant les assises politiques d'une coopération continentale. En favorisant la densification des réseaux interrégionaux, elle transforme le continent en un espace maillé, interconnecté et potentiellement autosuffisant. Elle agit donc comme un principe structurant de la spatialité africaine, articulant les logiques locales, régionales et continentales dans une perspective d'autonomisation collective. Du coup, elle devient un instrument d'ingénierie territoriale et institutionnelle et de reconfiguration géopolitique du continent, où l'intégration s'effectue désormais « par le bas », à travers des solidarités fonctionnelles, économiques et sociales.

B – Les ambiguïtés d'une intégration « par le Sud »

L'intégration « par le Sud » se présente comme un levier de transformation économique et politique pour l'Afrique, mais elle est traversée par des contradictions majeures. D'un côté, elle offre la possibilité de diversifier les partenariats internationaux et de réduire la dépendance vis-à-vis des anciennes puissances coloniales. L'exemple de l'investissement chinois dans les infrastructures africaines, à travers le Forum sur la

coopération sino-africaine (FOCAC), illustre ce phénomène : les projets de routes, de ports ou de réseaux énergétiques favorisent l'interconnexion régionale et l'accès à de nouvelles technologies, mais ces investissements s'accompagnent souvent de conditions de financement qui lient durablement les États africains à la Chine et renforcent une asymétrie de pouvoir. De même, l'engagement de l'Inde dans le secteur pharmaceutique et des technologies de l'information offre des opportunités de développement industriel, mais révèle une dépendance croissante aux savoirs-faire et aux capitaux étrangers.

Parallèlement, l'intégration par le Sud met en lumière plusieurs problèmes. Des difficultés d'institutionnalisation du régionalisme en Afrique du Nord avec les exemples de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) qui « demeure une organisation régionale largement fictive » (D. Bach, 2003, p. 127), de l'Union pour la Méditerranée (UpM), un partenariat euro-méditerranéen, ou encore une « tentative maladroite d'intégration » (S. Darbot-Trupiano , 2007, p.13) entre les acteurs des deux rives de la Méditerranée, à savoir l'Europe et une partie du Moyen-Orient, aux crises politiques entre États (Maroc- Algérie), aux desseins de prédominance hégémonique de certains acteurs, etc., achèvent de convaincre du particularisme politique en Afrique du Nord. Pour ainsi dire, ces facteurs géographiques sont source de difficultés politiques dans l'action régionale. Cependant, le printemps arabe déclenché en 2010 en Tunisie, et qui a littéralement secoué le monde arabe, a montré une certaine homogénéité de l'ordre politique dans cette région.

Par ailleurs, la nature des économies du Sud-Sud, en particulier des pays africains, n'est pas de nature à faire prospérer une coopération autonome vis-à-vis du Nord. Ayant hérité d'une économie qui ne prédisposait pas à un développement économique rapide à cause de sa structure (S.-P. Ekanza, 2006, p. 608)[13], l'Afrique n'a pas élevé son niveau de développement économique. L'industrialisation qui n'a pas suivi a favorisé un commerce très faible. Confronté à divers obstacles (A. Dappah, 2025, p. 555)[14], le commerce intra-africain ne représente que 15,5% du commerce total de l'Afrique (CNUCED, 2019) comparativement à l'Asie avec 60%, 68% en Europe et

[13] L'économie coloniale, qui était à la fois une économie de prédation, une économie de traite et une économie de plantation.

[14] Les barrières non tarifaires demeurent élevées et sont sous des formes multiples : la longueur des formalités douanières, la pesanteur des mesures sanitaires et phytosanitaires, les normes appliquées aux produits et les accords de licence.

54% en Amérique (*Journal de la Direction générale de l'Économie,* 2023, p. 10).

Alors que la rhétorique officielle valorise la solidarité régionale, les intérêts nationaux restent déterminants. Les divergences apparaissent notamment dans la mise en œuvre de projets transfrontaliers : la construction du corridor ferroviaire Abidjan-Ouagadougou, financé par des partenariats Sud-Sud, montre que les bénéfices économiques peuvent être inégalement répartis, certaines régions ou secteurs étant favorisés au détriment d'autres, créant des frustrations locales et des déséquilibres territoriaux.

Ces contradictions révèlent la double nature de la coopération Sud-Sud : elle est à la fois un instrument d'émancipation et un vecteur de nouvelles inégalités. Elle permet la création de nouveaux pôles régionaux et stimule la coopération intra-africaine, comme le montre le rôle de l'UA dans la promotion des zones de libre-échange continentales ou des projets énergétiques intégrés, mais elle reste tributaire de la volonté politique et de la capacité économique des États à tirer parti de ces partenariats. Les flux d'investissement et d'expertise, bien qu'importants, ne se traduisent pas automatiquement en développement équitable, et peuvent reproduire des hiérarchies de dépendance, cette fois vis-à-vis de nouvelles puissances émergentes plutôt que des anciennes métropoles.

La coopération Sud-Sud constitue un levier stratégique mais incomplet pour l'intégration régionale. Elle offre un cadre normatif de solidarité et de mutualisation des ressources, mais sa mise en œuvre révèle les limites d'une intégration fragmentée : l'unité proclamée peine à se traduire en cohérence économique, territoriale et politique. Les exemples concrets de projets Sino-Africains, Indo-Africains ou Brésilo-Africains montrent que la CSS peut simultanément stimuler l'émancipation régionale et renforcer des asymétries structurelles, soulignant la nécessité de stratégies africaines autonomes pour garantir une intégration réellement équilibrée et durable.

CONCLUSION

La coopération Sud-Sud constitue à la fois le socle idéologique et le moteur pratique de l'intégration africaine. Elle réactualise l'idéal panafricain sous une forme territoriale et économique, tout en offrant au continent des perspectives d'autonomie et de développement endogène. Toutefois, les chevauchements institutionnels, les divergences politiques et la faiblesse des complémentarités productives, freinent son efficacité. Pour qu'elle devienne pleinement un instrument de cohésion continentale, la coopération Sud-Sud

doit dépasser la logique de coordination entre États pour instaurer une véritable harmonisation des politiques régionales, condition indispensable à la construction d'une Afrique unie, intégrée et souveraine.

BIBLIOGRAPHIE

- AÏVO Frédéric-Joël, 2009, « La Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD), acteur complémentaire ou concurrentiel de l'Union africaine ? », dans *Annuaire Français de Droit International*, vol 55, pp. 469-495.
- AMIN Samir ,1980, « Le nouvel ordre économique international quel avenir ? », *Revue Tiers Monde*, vol. 21, n° 81, pp. 41-61.
- ASANTE Kwaku Baprui et CHANAIWA David, *1998, «* Le panafricanisme et l'intégration régionale », dans MAZRUI Ali A. et WONDJI Christophe, L'Histoire générale de l'Afrique, Volume 8 : L'Afrique depuis 1935, Paris, UNESCO, pp. 757-777.
- BACH Daniel, 2003, « Régionalisme et régionalisation à travers le prisme de l'aire saharo-sahélienne », , dans Laurence MARFAING et Stephen WIPPEL *Les relations transsahariennes à l'époque contemporaine : un espace en constante mutation*, Paris, Karthala, pp. 458-479.
- BAHMANE Ibtissam, 2013, « Communautés Economiques Régionales en Afrique », *dans 6th International Conference on Economics and Management of Networks*, 21-23 November Agadir – Morocco.
- BLAIS Marie-Claude, 2008, « La solidarité », dans *la Télémaque*, n°33, pp. 9-24.
- BONI Tanella, 2011, « Solidarité et insécurité humaine : penser la solidarité depuis l'Afrique », dans *Diogène*, n°235-236, pp. 95-108.
- BORELLA François, 1963, « Le régionalisme africain et l'Organisation de l'Unité Africaine », dans *Annuaire Français de Droit International*, volume 9, pp. 838-865.
- COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE, 2019, *Rapport sur l'intégration régionale africaine 2019 : Vers une Afrique intégrée, prospère et en paix.*
- DARBOT-TRUPIANO, 2007, « Le Partenariat euro-méditerranéen : une tentative d'intégration maladroite », dans *L'Espace Politique*, http://journals.openedition.org/espacepolitique/844, (consulté le 28 mai 2025).
- DAUPHIN Roma, 1971, « Les unions douanières », dans *Études Internationales*, vol. 2, n° 2, pp. 147-164.
- FOUCHER Michel, 2017, « La solidarité a-t-elle une place dans les relations internationales ? », , dans Michel WIERVIOKA : *Les Solidarités*, Paris, Editions Sciences Humaines, pp. 195-210.
- HILDEBERT Isnard, 1966, *Le Maghreb*, Paris, Presses Universitaires de France, 273 p.
- LACOSTE Yves, 2012, « La géographie, la géopolitique et le raisonnement géographique », dans *Hérodote,* 2012, n°146-147, pp. 14-44.
- MAHIOU Ahmed, 1993, « La Communauté économique africaine », dans *Annuaire Français de Droit International,* volume 39, pp. 798- 819.
- MOREAU-DEFARGES Philippe, 2017, *Les nouvelles relations internationales*, Paris, Seuil, 409 p.
- MUSIMWA Alfred Ombeni, 2021, « La gouvernance migratoire en Afrique », dans *International Journal of Innovation and Applied Studies*, Vol. 31, n°4, pp. 679-693.

- ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE, 1963, *Charte de l'OUA, Addis-Abeba*, consulté en ligne le 11 octobre 2025 sur https://www.peaceau.org/uploads/charte-de-l-oua-fr.pdf.
- SID-AHMED Abdelkader, 1983, « Le phénomène Sud-Sud », dans *Revue Tiers Monde*, vol. 24, n°96, Octobre-décembre, pp. 718-720.
- UNION AFRICAINE, 2000, *Acte constitutif de l'Union Africaine*, Lomé, pp. 5-6, consulté en ligne le 11 octobre 2025 sur https://au.int/sites/default/files/pages/34873-file constitutive_act_french-1.pdf.